

ACADEMIE ROYALE
DES SCIENCES
D'OUTRE-MER

BULLETIN
DES SÉANCES

Publication bimestrielle

KONINKLIJKE ACADEMIE
VOOR OVERZEESE
WETENSCHAPPEN

MEDEDELINGEN
DER ZITTINGEN

Tweemaandelijkse publikatie

1963 - 6

180 F

AVIS AUX AUTEURS

L'A.R.S.O.M. publie les études dont la valeur scientifique a été reconnue par la Classe intéressée sur rapport d'un ou plusieurs de ses membres (voir Règlement général dans l'Annuaire, fasc. 1 de chaque année du *Bulletin des Séances*).

Les travaux de moins de 32 pages sont publiés dans le *Bulletin*, tandis que les travaux plus importants prennent place dans la collection des *Mémoires*.

Les manuscrits doivent être adressés au Secrétariat, 80A, rue de Livourne, à Bruxelles 5. Ils seront conformes aux instructions consignées dans la « Notice de présentation des manuscrits » (voir *Bull.* 1958, 756; 1959, 340; 1960, 422 et 1961, 286), dont un tirage à part peut être obtenu au Secrétariat sur simple demande.

BERICHT AAN DE AUTEURS

De K.A.O.W. publiceert de studies waarvan de wetenschappelijke waarde door de betrokken Klasse erkend werd, op verslag van één of meerdere harer leden (zie het Algemeen Reglement in het Jaarboek, afl. 1 van elke jaargang van de *Mededelingen der Zittingen*).

De werken die minder dan 32 bladzijden beslaan worden in de *Mededelingen* gepubliceerd, terwijl omvangrijker werken in de verzameling der *Verhandelingen* opgenomen worden.

De handschriften dienen ingestuurd naar de Secretarie, 80A, Livornostraat, Brussel 5. Ze zullen rekening houden met de richtlijnen samengevat in de „Nota over de indiening van handschriften” (zie *Meded.* 1958, 757; 1959, 341; 1960, 423 en 1961, 287), waarvan een overdruk op eenvoudige aanvraag bij de Secretarie kan bekomen worden.

Abonnement 1963 (6 num.) : 840 F

80 A, rue de Livourne, BRUXELLES 5 (Belgique)

80 A, Livornostraat, BRUSSEL 5 (België)

**CLASSE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES**

**KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE
WETENSCHAPPEN**

Séance du 18 novembre 1963

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. N. *De Cleene*, directeur.

Sont en outre présents: MM. le baron H. Carton de Tournai, V. Devaux, J. Ghilain, L. Guébels, J.-M. Jadot, G. Malengreau, A. Moeller de Laddersous, A. Sohier, F. Van der Linden, le R.P. J. Van Wing, membres titulaires; MM. P. Coppens, E. Coppieters, le comte P. de Briey, A. Durieux, J.-P. Harroy, P. Orban, le R.P. A. Roejkens, MM. J. Sohier, J. Stengers, les RR. PP. M. Storme, G. Van Bulck, MM. J. Vanhove, M. Walraet, associés, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Absents et excusés: MM. A. Burssens, N. Laude, G. Périer, P. Piron, E. Van der Straeten.

Bienvenue

Le *Président* souhaite la bienvenue à M. E. *Coppieters*, associé, qui assiste pour la première fois aux séances de la Classe.

Communication administrative

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe que, par arrêté royal du 26 août 1963, les associés, ci-après désignés, ont été nommés membres titulaires:

Classe des Sciences morales et politiques: M. G. *Malengreau*;

Classe des Sciences naturelles et médicales: M. G. *de Witte*;

Classe des Sciences techniques: MM. P. *Evrard* et L. *Tison*.

Par ailleurs, M. E. *Coppieters*, directeur général de l'Institut royal des Relations internationales a été nommé associé de la

Zitting van 18 november 1963

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. N. *De Cleene*, directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. baron H. Carton de Tournai, V. Devaux, J. Ghilain, L. Guébels, J.-M. Jadot, G. Malengreau, A. Moeller de Laddersous, A. Sohier, E. Van der Linden, E.P. J. Van Wing, titelvoerende leden; de HH. P. Coppens, E. Coppieters, graaf P. de Briey, A. Durieux, J.-P. Harroy, P. Orban, E.P. A. Roeykens, de HH. J. Sohier, J. Stengers, EE. PP. M. Storme, G. Van Bulck, de HH. J. Vanhove, M. Walraet, geassocieerden, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. A. Burssens, N. Laude, G. Périer, P. Piron, E. Van der Straeten.

Welkomstgroet

De *Voorzitter* verwelkomt de H. E. *Coppieters*, geassocieerde, die voor het eerst aan de zittingen der Klasse deelneemt.

Administratieve mededeling

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat bij koninklijk besluit van 26 augustus 1963, de hierna vermelde geassocieerden tot titelvoerend lid werden benoemd:

Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen: de H. G. *Malengreau*;

Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen: de H. G. *de Witte*;

Klasse voor Technische Wetenschappen: de HH. P. *Evrard* en L. *Tison*.

Anderzijds werd de H. E. *Coppieters*, directeur-generaal van het Koninklijk Instituut voor Internationale Betrekkingen tot

Classe des Sciences morales et politiques par arrêté ministériel du 26 août 1963.

Enfin, par même arrêté, M. E. De Vries, recteur de l'Institut d'Etudes sociales de La Haye, a été nommé correspondant de la Classe des Sciences morales et politiques.

Perspectives européenne et africaine dans l'histoire d'Afrique

En l'absence de l'auteur, correspondant de l'ARSOM, M. M. Walraet présente une note de M. J. Maquet, intitulée comme ci-dessus et consacrée au récent ouvrage de R. Oliver et G. MATHEW: *History of East Africa. Vol. I* (Oxford Univ. Press, 1963, 384 p., 4 cartes) (voir p. 996).

M. R. Oliver est correspondant de l'ARSOM.

Les institutions des Etats nouveaux

Le comte P. de Briey présente une communication intitulée comme ci-dessus et où il résume les principaux exposés soumis à la XXXIII^e session de l'Institut international des Civilisations différentes, qui s'est tenue à Palerme du 23 au 27 septembre 1963 (voir p. 1001).

L'auteur souligne l'importance de la participation des délégués des pays d'Outre-Mer à la Conférence et l'attention que les Gouvernements occidentaux ont attachée aux conclusions de ces débats.

Cet exposé est suivi d'un échange de vues auquel participent MM. J. Ghilain, A. Moeller de Laddersous, F. Van der Linden, J.-P. Harroy et le comte P. de Briey.

Commission d'Histoire

Le Secrétaire perpétuel annonce le dépôt des études suivantes:

a) FRANK, Z. et STANCIOFF, S.: Bibliographie sur l'histoire de l'Afrique et la colonisation européenne de sources principalement soviétiques. Première série 1963 (note présenté par M. M. Walraet) (voir p. 1017);

geassocieerde benoemd der Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen bij ministerieel besluit van 26 augustus 1963.

Tenslotte benoemde hetzelfde besluit de H. E. *de Vries*, rector van het Instituut voor Sociale Studiën te Den Haag, tot correspondent van de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen.

**« Perspectives européenne et africaine
dans l'histoire d'Afrique »**

In afwezigheid van de auteur, correspondent der K.A.O.W., legt de H. M. *Walraet* een nota voor van de H. J. *Maquet*, getiteld als hierboven en gewijd aan het pas verschenen werk van R. *Oliver* en G. *MATHEW*: *History of East Africa, Vol. I* (Oxford Univ. Press, 1963, 384 blz., 4 kaarten) (Zie blz. 996).

De H. R. *Oliver* is correspondent der K.A.O.W.

« Les institutions des Etats nouveaux »

Graaf P. *de Briey* legt een mededeling voor getiteld als hierboven en waarin hij de belangrijkste uiteenzettingen samenvat die voorgebracht werden tijdens de XXXIIIe zitting van het „Institut international des Civilisations différentes”, die gehouden werd te Palermo van 23 tot 27 september 1963 (zie blz. 1001).

De auteur legt de nadruk op het belang van de deelname aan de conferentie van afgevaardigden van de landen overzee en van de belangstelling die de Westerse mogendheden gehecht hebben aan de besluiten dezer debatten.

Deze uiteenzetting wordt gevolgd door een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. J. *Ghilain*, A. *Moeller de Laddesous*, F. *Van der Linden*, J.-P. *Harroy*, en graaf P. *De Briey*.

Commissie voor Geschiedenis

De *Vaste Secretaris* kondigt het neerleggen aan van volgende studies:

a) FRANK, Z. en STANCIOFF, S.: *Bibliographie sur l'histoire de l'Afrique et la colonisation européenne de sources principalement soviétiques*. Première série 1963 (Nota voorgelegd door de H. M. *Walraet*) (zie blz. 1017);

b) STORME, M. (R.P.): Pater CAMBIER en de stichting van de Kasai-Missie.

c) DUCHESNE, A.: La pensée expansionniste du duc de Brabant, futur roi LÉOPOLD II à travers sa correspondance avec le général CHAZAL, ministre de la Guerre (1859-1861) (voir p. 1051).

Cette étude constitue la première contribution au *Mémorial* que l'ARSOM se propose de publier en 1965 à l'occasion du centenaire de la mort de LÉOPOLD I^{er} et de l'avènement de LÉOPOLD II (voir *Bull. ARSOM* 1963, p. 628).

Le *Secrétaire perpétuel* saisit cette occasion pour inviter les membres de la Classe à apporter leur concours actif à cette initiative.

Sur la recommandation de la Commission d'Histoire, la Classe décide de publier les études reprises sous a) et c) dans le *Bulletin des Séances* et de faire un tirage à part historique de la note sous c). Le travail repris sous b) sera publié dans la collection in-8° des Mémoires de la Classe des Sciences morales et politiques (série historique).

Biographie de l'ARSOM

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe qu'à la suite de la décision de la Commission administrative, en date du 18 juin 1963 et dont il a été donné connaissance aux trois Classes lors des séances de juillet 1963 (voir p. 864) une liste des personnalités susceptibles de figurer dans le tome VI de la *Biographie de l'ARSOM* est à la disposition des Confrères désireux d'apporter leur concours à notre œuvre collective.

Cette liste comprend, outre les noms des personnalités dont la biographie répond aux critères fixés par la Commission *ad hoc*, ceux de personnes décédées au cours des dix dernières années et qui ont joué un rôle particulièrement éminent dans l'expansion belge Outre-Mer.

Le *Secrétaire perpétuel* invite les membres de la Classe à donner suite à l'appel de la Commission administrative et ce, à leur plus prompte convenance.

b) STORME, M. (E.P.): Pater CAMBIER en de stichting van de Kasai-Missie.

c) DUCHESNE, A.: La pensée expansionniste du duc de Brabant, futur roi LÉOPOLD II à travers sa correspondance avec le général CHAZAL, ministre de la Guerre (1859-1861) (zie blz. 1051).

Deze studie maakt de eerste bijdrage uit van het *Gedenkboek* dat de K.A.O.W. het inzicht heeft te publiceren in 1965, ter gelegenheid van de honderdste verjaring van het overlijden van LEOPOLD I en de troonsbestijging van LEOPOLD II (zie *Med. K.A.O.W.* 1963, blz. 629).

De *Vaste Secretaris* maakt van deze gelegenheid gebruik om de leden der Klasse uit de nodigen hun actieve medewerking aan dit initiatief te verlenen.

Op aanbeveling der Commissie voor Geschiedenis, beslist de Klasse de studies *sub a)* en *c)* te publiceren in de *Mededelingen der Zittingen* en een geschiedkundige overdruk te maken van de nota *sub c)*. Het werk *sub b)* zal gepubliceerd worden in de reeks in-8° der *Verhandelingen* van de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen (Geschiedkundige reeks).

Biografie der K.A.O.W.

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat ingevolge de beslissing der Bestuurscommissie d.d. 18 juni 1963, en waarvan de Klassen in kennis werden gesteld tijdens de zittingen van juli 1963 (zie blz. 865) een lijst van personaliteiten die in aanmerking komen om opgenomen te worden in deel VI van de *Biografie der K.A.O.W.*, ter beschikking is van de Confraters die hun medewerking willen verlenen aan dit gemeenschappelijk werk.

Deze lijst omvat, buiten de namen van de personaliteiten wier biografie aan de *ad hoc* door de Commissie vastgestelde criteria beantwoordden, deze van de personen die overleden in de loop der tien laatste jaren en die een opvallend vooraanstaande rol speelden in de Belgische uitbreiding Overzee.

De *Vaste Secretaris* nodigt de leden der Klasse uit de oproep der Bestuurscommissie zo spoedig mogelijk te beantwoorden.

**Groupe d'étude du droit coutumier
de l'Afrique centrale ex-belge**

Se référant à une décision de la Classe prise lors de la séance du 17 décembre 1962 et relative à la constitution d'un groupe de travail restreint qui jettentrait les bases et les modalités d'action pour l'étude du droit coutumier de l'Afrique centrale ex-belge (*Bull. ARSOM.* 1962, p. 940), M. A. Sobier informe ses Confrères que M. G. Malengreau a bien voulu se substituer à lui pour présider ledit Groupe.

Au nom de la Classe, le *Président* remercie M. G. Malengreau.

**Concours quinquennal d'Histoire nationale.
XXIII^e période: 1956-1960**

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe que le Jury chargé d'adresser un rapport au Ministre de l'Education nationale et de la Culture sur l'ensemble des travaux consacrés à l'histoire nationale pendant la période 1956 à 1960⁽¹⁾ a signalé plusieurs travaux publiés par notre Compagnie et, plus particulièrement, ceux de nos Confrères, le R.P. A. Roeykens et M. J. Stengers.

Prix HAILE SELASSIE

Le *Secrétaire perpétuel* informe la Classe que S.M. l'Empereur d'Ethiopie a fondé un prix de 70 000 dollars éthiopiens (environ 28 000 dollars U.S.) pour récompenser l'auteur de travaux relatifs à des recherches médicales, vétérinaires, scientifiques, industrielles, culturelles ou économiques en vue du développement des pays africains.

African Studies Association of the United Kingdom

Le *Secrétaire perpétuel* porte à la connaissance de la Classe que l'Association précitée a été créée à Londres le 3 juil-

(1) *Moniteur belge*, n° 223, 7.11.63, p. 10 822-10 870.

**Studiegroep voor het gewoonterecht
in ex-Belgisch Centraal-Afrika**

Verwijzend naar de beslissing die de Klasse nam tijdens de zitting van 17 december 1962 en die het oprichten betreft van een beperkte werkgroep die de basis en werkingsmodaliteiten zou vastleggen voor de studie van het gewoonterecht in ex-Belgisch Centraal-Afrika (*Meded. K.A.O.W.* 1962, blz. 941), deelt de H. A. Sohier zijn Confraters mede dat de H. G. Malengreau er in toegestemd heeft om hem te vervangen als voorzitter van deze Groep.

In naam van de Klasse, dankt de H. *Voorzitter* de H. *Malengreau*.

**Vijfjaarlijkse wedstrijd voor Vaderlandse Geschiedenis.
XXIII^e periode: 1956-1960**

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat de Jury die er mede belast is een verslag op te stellen voor de Minister van Nationale Opvoeding en Cultuur over het geheel der werken gewijd aan de Vaderlandse geschiedenis tijdens de periode 1956 tot 1960 ⁽¹⁾ verscheidene werken vermeld heeft die door ons Genootschap gepubliceerd werden en, meer bepaald, deze van onze Confraters, E.P. A. Roeykens en de H. J. Stengers.

HAILE SELASSIE-Prijs

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat Z. M. de Keizer van Ethiopië een prijs instelde van 70 000 Ethiopische dollars (ongeveer 28 000 U.S. dollars) om een auteur te belonen van werken betreffende geneeskundige, veeartsenkundige, wetenschappelijke, industriële, culturele of economische opzoeken met het oog op de ontwikkeling der Afrikaanse landen.

African Studies Association of the United Kingdom

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat de voornoemde „Association“ te Londen opgericht werd op 3 juli 1963, ter

(1) *Belgisch Staatsblad*, nr. 233, 7.11.63, blz. 10 822-10 870.

let 1963 pour promouvoir les études africaines ainsi que l'échange d'informations et d'idées entre personnes et institutions intéressées.

Agenda 1964

Les membres, associés et correspondants approuvent, pour ce qui les concerne, l'agenda dont le projet leur avait été communiqué au préalable et qui sera publié dans le fasc. 1 du *Bull. ARSOM 1964*.

Comité secret

a) Conformément à l'article 8, 2^e alinéa, du Règlement général, les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, délibèrent sur la désignation, qui doit être faite à la séance du 16 décembre 1963, du vice-directeur de la Classe pour 1964.

b) Ils prennent ensuite acte de la vacance des deux places d'associé et décident que l'une d'elles sera tenue en suspens en vue du retour en Belgique d'un correspondant. Quant à l'autre place vacante d'associé ainsi que pour la place de correspondant, les membres du comité secret échangent leurs vues sur les candidatures présentées.

La séance est levée à 16 h 20.

bevordering van de Afrikaanse studiën en van de uitwisseling van inlichtingen en ideeën tussen de geïnteresseerde personen en Instellingen.

Agenda 1964

De leden, geassocieerden en correspondenten keuren, voor wat hen betreft, de agenda goed, waarvan een ontwerp hen vooraf werd meegedeeld en die zal gepubliceerd worden in afl. 1 van de *Med. K.A.O.W.* 1964.

Geheim comité

- a) Overeenkomstig artikel 8, 2^e alinea, van het Algemeen Reglement, gaan de ere- en titelvoerende leden, verenigd in geheim comité, over tot een gedachtenwisseling over het aanduiden, dat zal plaats hebben tijdens de zitting van 16 december, van de vice-directeur der Klasse voor 1964.
- b) Zij nemen vervolgens kennis van het openstaan van twee plaatsen van geassocieerde en beslissen dat één ervan weerhouden zal blijven voor een correspondent die naar België terugkeert. Wat de andere openstaande plaats van geassocieerde evenals de plaats van correspondent betreft, wisselen de leden van het geheim comité van gedachten over de voorgedragen kandidaturen.

De zitting wordt gesloten te 16 h 20.

J. Maquet. — Perspectives européenne et africaine dans l'histoire d'Afrique *

Depuis quelques années, la reconstitution du passé de l'Afrique noire a suscité beaucoup de controverses parmi les africaniastes spécialisés dans les sciences sociales. L'ethno-histoire, l'étude du passé se fondant sur des sources non écrites, s'est affirmée, agressivement parfois, en face de l'histoire classique dont la base essentielle est le document écrit.

Cette affirmation constitue une saine réaction contre deux orientations: l'une de certains ethnologues qui méconnaissent la profondeur temporelle dans leurs études des sociétés traditionnelles; l'autre, de certains historiens pour qui l'histoire de l'Afrique se résume à celle de ses envahisseurs.

A vrai dire, depuis longtemps déjà, les ethnologues ont abandonné la croyance naïve que les sociétés non lettrées étaient figées dans une immobilité sans devenir et que, par conséquent, elles n'avaient pas d'histoire. Presque tous les ethnologues des dernières décennies sont parfaitement conscients de ce que la situation qu'ils analysent n'est qu'un moment dans une évolution. Les uns s'efforcent d'en retracer les antécédents, donc font de l'histoire; les autres précisent l'époque à laquelle se réfère leur étude, même s'ils renoncent à chercher les événements qui rendent compte de cette situation. Les tenants de l'ethno-histoire, qui s'en prennent à l'ethnologie intemporelle ont raison de le faire, mais ce qu'ils attaquent n'existe plus dans la littérature ethnologique qu'à titre de vestige.

L'autre orientation de pensée, qui fait commencer l'histoire de l'Afrique aux entreprises européennes qui en ont atteint les côtes, ou même à la conquête coloniale du XIXe siècle, demeure

* Texte rédigé à l'occasion de l'hommage à l'ARSOM de l'ouvrage de R. OLIVER et G. MATHEW, intitulé: *History of East Africa. Vol. I* (Oxford Univ. Press, 1963, 384 p., 4 cartes).

bien vigoureuse encore. Elle reflète les sentiments de tranquille supériorité des puissances métropolitaines pour qui, jusqu'aux indépendances des récentes années, il apparaissait évident que l'Afrique ne pouvait être que le réceptacle passif d'initiatives extérieures. Bien sûr, cette correspondance entre la situation coloniale et une certaine conception de l'histoire restait un phénomène d'arrière-fond, rarement discuté ou même mentionné. L'argument mis en avant était, et est toujours, l'impossibilité d'établir avec une certitude suffisante, voire de connaître, des événements passés lorsqu'ils ne furent pas consignés dans des inscriptions.

L'argument est de poids. Il vient encore d'être brillamment exposé par M. Henri BRUNSWIG dans son dernier livre [1]*. A quoi les ethno-historiens répliquent que beaucoup d'écrits utilisés comme sources par l'histoire classique ne sont originairement que des traditions orales qui furent un jour consignées par écrit, fort postérieurement souvent aux faits qu'elles relatent.

Ces controverses et discussions sur les méthodes permettant d'aborder l'histoire des peuples sans écriture sont fort utiles. Elles ont suscité des réflexions sur la valeur de la tradition orale et elles ont abouti, nous semble-t-il, à montrer que théoriquement cette source était utilisable. Encore faut-il essayer de la mettre concrètement en œuvre. De sérieuses difficultés d'interprétation apparaissent alors. Ainsi dans un cas — ils sont fort rares — où on peut confronter deux reconstitutions d'une même chronologie par deux ethno-historiens, on voit qu'elles sont loin de s'accorder: pour l'abbé Alexis KAGAME, la dynastie du Rwanda compte trente rois dont le premier a régné jusqu'en 992 et pour M. Jan VANSINA, cette dynastie comporte vingt-cinq souverains dont le premier a régné jusqu'en 1386, avec une approximation de plus ou moins vingt ans [2].

C'est dans le contexte de ces débats et de ces tâtonnements de l'ethno-histoire qu'il faut placer le monumental ouvrage consacré à l'histoire de l'Afrique orientale dont la publication vient de commencer sous la direction de MM. Roland OLIVER et

* Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie *in fine*.

Gervase MATHEW. L'ouvrage comportera trois volumes et le premier, qui vient de paraître, ne compte pas moins de cinq cents pages. Il est évident qu'une entreprise historique d'une telle ampleur, due à la collaboration de onze spécialistes, est importante à plusieurs égards [3]. Nous avons choisi de le présenter sous l'angle de l'ethno-histoire parce que telle nous paraît être sa signification fondamentale.

En effet, dès l'abord, l'optique nouvelle de l'ouvrage est précisée. Ce ne sera pas une histoire écrite dans la perspective européenne où l'Afrique au sud du Sahara n'est considérée que comme une terre d'expansion où se prolongent les ambitions et les conflits européens. Pensant au temps très prochain où la majorité des lecteurs d'une telle histoire seront des Africains, les directeurs veulent que la période coloniale ne soit qu'un épisode dans l'histoire de leurs pays; épisode très important sans doute mais précédé d'autres périodes, importantes aussi, où l'Afrique vivait pour elle. Ils estiment encore que les lecteurs voudront savoir plutôt ce que la colonisation a signifié pour eux que ce qu'elle a été pour la métropole; aussi l'histoire détaillée des politiques coloniales et des gouverneurs doit-elle faire place à celle des réactions à l'emprise coloniale. Pour que la voix africaine se fasse entendre, il faut des recherches nouvelles dans des domaines jusqu'ici négligés. C'est pourquoi cet ouvrage est, dans l'esprit de ses auteurs, une expérience.

Cette expérience est vaste. Le premier volume couvre dans l'espace l'Afrique orientale, entendue ici comme comprenant approximativement les territoires des Etats actuels de l'Uganda, du Tanganyika, du Kenya et de Zanzibar. Mais le livre n'est pas divisé selon ces frontières politiques: selon les époques, on distingue la côte et l'intérieur, le sud et le nord, la sphère anglaise d'influence et l'allemande. Dans le temps, on commence avec l'âge de la pierre et on termine en 1894 pour la zone anglaise et en 1898 pour la zone allemande. Ces deux dates marquent le début de la colonisation, c'est-à-dire de la complète prise en charge politique par les gouvernements anglais et allemand de leurs sphères d'influence qui deviennent alors leurs possessions.

Pour donner une vue globale de l'histoire d'une vaste portion du continent dans une perspective africaine, les auteurs ont eu

recours aux sources archéologiques, orales, écrites. Les difficultés rencontrées dans leur utilisation apportent de précieuses illustrations aux discussions théoriques entre historiens classiques et ethno-historiens.

Dans son chapitre prudemment intitulé: *Les développements discernables à l'intérieur de 1500 à 1840*, M. OLIVER, qui entend donner une valeur maximale à l'exploitation de la tradition orale, en souligne les difficultés. D'abord la tradition n'est pas également répandue: certains groupes se souviennent de bien peu au-delà du temps de leurs grands-parents, tandis que d'autres ont une tradition orale qui s'étend sur quinze ou même vingt générations, c'est-à-dire sur quatre ou cinq siècles. Les premiers sont en général des sociétés décentralisées, tandis que les seconds sont constitués en Etats monarchiques et oligarchiques. Mais, dans ce dernier cas, il faut encore que l'Etat survive, car s'il disparaît, les vivants dépositaires de la tradition sont dispersés et leur connaissance du passé se perd irrémédiablement. Pour ces trois siècles et demi de l'histoire continentale de l'Afrique de l'Est, la somme de nos informations provient donc des Etats organisés encore existant aux temps des contacts européens de la fin du XIXe siècle. Quoique de tels Etats aient été relativement plus nombreux en Afrique orientale qu'en d'autres régions, d'énormes lacunes subsistent, par exemple en ce qui concerne les Nyamwezi.

L'utilisation des documents écrits pose aussi des problèmes. M. MATHEW, dans le chapitre qu'il consacre à l'histoire de la côte du I^{er} siècle à 1498, indique que les chroniques des ports arabes doivent être utilisées avec la plus grande prudence. Se référant à des événements qu'elles prétendent s'être produits entre les VII^e et XII^e siècles, elles ont été consignées par écrit bien postérieurement: au XVI^e siècle ou même plus tard. Or, de nombreuses sociétés islamisées tendent à établir des liens avec le temps du Prophète en prolongeant artificiellement des traditions authentiques afin d'y inclure les grands noms de l'Islam ancien. Il arrive aussi que l'authentique tradition d'une famille soit attribuée à tout un peuple ou à une ville.

Puisque pour certaines régions et certaines époques, les événements établis avec certitude sont peu nombreux, la part de la

reconstruction conjecturale est grande. Ce n'est pas un défaut lorsqu'on distingue nettement faits et hypothèses. Les auteurs suivent très scrupuleusement cette règle.

On saura gré à MM. OLIVER et MATHEW et à leurs collaborateurs de ne pas avoir renoncé, à cause de ces obstacles, à entreprendre cette synthèse historique. Chaque génération a besoin d'une vue de son passé même si les études monographiques qui devraient fonder la synthèse, ne sont pas achevées. Plus que toutes les autres, la génération des indépendances africaines doit pouvoir apprécier son passé dans sa propre perspective.

Paris, octobre 1963.

- [1] BRUNSWIG, Henri: *L'avènement de l'Afrique noire du XIX^e siècle à nos jours* (Librairie Armand Colin, Paris, 1963).
- [2] KAGAME, Alexis: *La notion de génération appliquée à la généalogie dynastique et à l'histoire du Rwanda des X^e-XI^e siècles à nos jours* (Académie royale des Sciences coloniales, Bruxelles, 1959, p. 87). — VANSINA, Jan: *L'évolution du royaume rwanda des origines à 1900* (Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, 1962, p. 56).
- [3] OLIVER, Roland and MATHEW, Gervase, eds.: *History of East Africa, Vol. I* (Oxford University Press, Oxford, 1963).
Outre MM. OLIVER et MATHEW, les spécialistes suivants ont collaboré au volume I: Mmes Sonia COLE et Marie DE KIEWIET HEMPHILL, Sir John GRAY, MM. S.J.K. BAKER, G.W.B. HUNTINGFORD, G.S.P. FREEMAN-GRENVILLE, Alison SMITH, D.A. Low, John FLINT.

P. de Briey. — Les institutions des Etats nouveaux

(Thème des débats de la 33^e session de l'Incidi *
tenue à Palerme du 23 au 27 septembre 1963)

Le sujet choisi par l'Assemblée générale de l'INCIDI pour servir de thème aux débats de sa 33^e session était extrêmement général. Dans le texte intégral adopté, il était ainsi conçu: « Les constitutions et institutions administratives des Etats nouveaux ». Pour permettre une discussion sérieuse, le Secrétariat de l'INCIDI s'est efforcé de préciser les points à débattre. Les notes adressées aux rapporteurs et les invitations lancées avant la session définissaient le thème de la façon suivante:

Au moment où les nouveaux Etats ont accédé à l'indépendance, les gouvernements de ces nouveaux pays ont dû prévoir des organes appropriés pour l'élaboration des lois et leur application. Ils les ont créés par leurs Constitutions. La première vertu que l'on attendait de ces structures nouvelles, c'était leur efficacité, leur capacité de rassembler l'ensemble des citoyens autour des gouvernements dans l'obéissance aux lois nationales. Les nouvelles institutions devaient aussi faciliter le développement économique de ces nouveaux pays dont les ressources naturelles demeuraient imparfaitement exploitées. Les Constituants se sont efforcés, en général, de répondre à ces besoins en donnant à l'Exécutif de grands moyens d'action. Cependant, même dans le cas où les gouvernements disposent de grands pouvoirs et où ils sont soutenus par des fractions importantes de la population, les sociétés politiques qu'ils dirigent ne peuvent être équilibrées aussi longtemps que de pouvoir ne s'appuie pas sur le consentement (*le consonus*) au moins implicite de la majorité. L'efficacité requiert donc aussi une certaine homogénéité politique au sein de la population. Examiner dans quelle mesure ces conditions sont remplies et chercher comment elles peuvent l'être, tel est l'objet de la session de Palerme.

* Institut international des Civilisations différentes. Siège social: 11, boulevard de Waterloo, Bruxelles 1.

Dans ces termes, le thème prenait une forme presque provoquante, puisqu'il laissait entendre que la légitimité des gouvernements des nouveaux Etats pourrait être mise en question, dans le cas où ils ne pourraient se prévaloir d'un appui incontesté de la majorité de la population. Nous touchions là sans doute un point névralgique, mais nous ne pouvions l'éviter, car, à vrai dire, il s'agissait d'une question capitale. D'un point de vue général, un gouvernement qui n'est pas légitime et qui gouverne par décret est déjà une tyrannie en puissance. Le fondement légal des institutions qu'il fait adopter est entaché de suspicion. Les droits des minorités et ceux des personnes peuvent être menacés. D'autre part, dans l'optique particulière des dirigeants intéressés, la question de la légitimité du pouvoir n'est pas moins importante, car s'ils ne se maintiennent qu'avec le soutien d'un groupe de partisans, leur situation s'avère vulnérable et leur stabilité dépend du succès de leur politique, c'est-à-dire de circonstances sujettes à variations. Tous ces points et bien d'autres ont été mis en lumière au Congrès de Palerme.

Le rapporteur général chargé de traiter de l'aspect juridique du thème était M. LUCHAIRE, directeur de l'Ecole française des Hautes Etudes d'Outre-Mer et professeur à l'Ecole de Droit de Nancy. Dans l'introduction de son rapport, M. LUCHAIRE montra comment, dans les Etats nouveaux, le mode de naissance du pouvoir influençait ou déterminait la forme et surtout la pratique constitutionnelle⁽¹⁾. Si, dans les vieux Etats, le sentiment national a préexisté à l'établissement de l'Etat, il n'en a pas toujours été ainsi dans les Etats nouvellement indépendants, bien au contraire. Rares sont ceux d'entre eux dans lesquels la nation était une réalité avant l'Etat ou, tout au moins, une réalité limitée aux frontières actuelles de l'Etat. Ainsi, en Afrique, il y a certes un nationalisme africain ou plutôt pan-africain, mais qui se heurte aux multiples particularismes africains et ces particularismes n'épousent pas eux-mêmes les cadres des Etats. Il suit de là que lors de l'accession à l'indépendance, les nouveaux gou-

(1) L'analyse qui suit, des rapports généraux, a été faite par souci de fidélité, en utilisant autant que possible textuellement les termes et les phrases des exposés originaux.

vernements se sont trouvés en présence de populations hétérogènes qui n'avaient pas encore fait l'apprentissage de la vie en commun. A cette première difficulté s'en ajoutait une autre: l'obligation de procurer à ces populations un développement économique et social rapide.

Cette constatation amène le rapporteur général à une première conclusion: c'est que, dans les nouveaux Etats, un pouvoir fort s'avère nécessaire pour:

- Imposer l'Etat, malgré les diversités ethniques, géographiques et sociales;
- Réaliser le développement économique et social;
- Imposer le sentiment — et la primauté — de l'unité nationale.

Cette conclusion comporte un corollaire: c'est que dans les nouveaux Etats, l'adoption d'une structure fédérale comporte une menace. Car, en opposant deux pouvoirs, le pouvoir central et le pouvoir local, le fédéralisme risque de faire éclater des Etats dans lesquels le sentiment national n'est pas suffisamment développé. En dépit des formules constitutionnelles, l'unité du pouvoir risque de se refaire, soit au profit du pouvoir central, soit au profit du pouvoir local.

Une deuxième conclusion importante du rapporteur, c'est que, même si, en raison de la nécessité d'imposer l'Etat et d'assurer le progrès économique et social, la Constitution et surtout la pratique constitutionnelle donnent aux gouvernements des pouvoirs considérables, la vie politique reste faite, dans les nouveaux Etats, d'équilibres constants entre forces divergentes. Ces forces existent, même quand elles n'ont pas de représentants légaux. C'est souvent à côté des institutions officielles que cet équilibre doit être recherché. En marge des institutions, une *vie politique parallèle* s'établit. Les gouvernements des nouveaux Etats, comme tous les gouvernements du monde, doivent constamment rechercher le *consensus* populaire, celui des forces politiques, économiques et sociales qui animent les masses. On peut donc dire, conclut le rapporteur, que, dans les nouveaux Etats, le pouvoir a un fondement démocratique.

Cette introduction de M. LUCHAIRE contient en germe son rapport. Il consacre la suite de son exposé au développement

des idées qu'il a brièvement énoncées au début. Son premier soin est de décrire l'organisation de l'Etat et d'abord les pouvoirs du Chef d'Etat. Le Chef de l'Etat ou du gouvernement dépend rarement du Parlement en droit et presque jamais dans les faits. Sa responsabilité devant le Parlement est exclue en principe dans les Etats de gouvernement monocéphale. Dans les Etats de gouvernement bicéphale, elle est possible, mais elle n'est pas nécessairement effective. Le Chef de l'Etat ou du gouvernement dispose d'un pouvoir qui déborde largement la fonction exécutive dans sa conception classique. Il est véritablement « le Pouvoir » dans l'Etat.

Vient ensuite l'analyse du Parlement. Les pouvoirs des Assemblées sont limités en fait et très souvent en droit. Dans tous les Etats d'expression française (à l'exception du Rwanda, du Congo de Léopoldville et de la Guinée) ainsi qu'au Maroc et au Pakistan, les pouvoirs exceptionnels du Chef de l'Etat, l'ordre du jour prioritaire du gouvernement et la limitation du domaine législatif ont pour effet d'élargir d'une manière considérable les pouvoirs du gouvernement et de restreindre d'autant ceux du Parlement. De plus, l'efficacité du contrôle parlementaire sur le gouvernement paraît émoussée, car la plupart des textes constitutionnels ne permettent pas que la responsabilité du gouvernement soit engagée devant le Parlement. Dans les cas où cet engagement est autorisé, il est soumis à des conditions qui le rendent illusoire.

Après avoir décrit la nature des pouvoirs exécutif et législatif, M. LUCHAIRE précise l'action du pouvoir judiciaire. Beaucoup de Constitutions rappellent les droits et libertés de l'individu. De plus, les constitutions et les lois d'application rappellent et garantissent en général l'inamovibilité de la magistrature et les Chefs d'Etat s'efforcent de sauvegarder l'indépendance de la Justice. Il apparaît cependant que, dans beaucoup de cas, la séparation entre le Légitif, l'Exécutif et le Judiciaire n'est pas absolue, soit que le Chef de l'Etat exerce lui-même certaines fonctions judiciaires, soit qu'il nomme et révoque discrétionnairement le Président de la Cour Suprême, comme c'est le cas dans la plupart des Etats d'expression française. De plus, les Chefs d'Etat, s'ils sont, ce qui est généralement le cas, chefs du parti

unique, peuvent faire voter par l'Assemblée, toutes les lois qu'ils désirent, même si ces lois sont contraires à une liberté ou à un droit fondamental et aucune Cour de justice ne peut refuser d'appliquer une loi contraire aux Droits de l'Homme. Enfin, les pouvoirs exceptionnels que de nombreux Chefs d'Etat peuvent exercer dans les circonstances jugées par eux-mêmes exceptionnelles, leur permettent de disposer de tout, y compris la justice dont les membres ne sont plus inamovibles pendant cette période de crise.

En résumé, d'une façon courante, la justice peut fonctionner normalement, mais, que survienne une crise ou un procès politique, le pouvoir a la possibilité de l'orienter à sa convenance. On peut donc conclure que l'indépendance de la justice est assurée, mais que la justice politique est nettement différenciée de la justice de droit commun. C'est une conséquence presque inéluctable du fonctionnement du régime.

Après avoir achevé cette analyse des textes, M. LUCHAIRE ajoute:

Dans les nouveaux Etats, la Constitution ne détermine pas toutes les règles de la vie politique et constitue un élément plutôt formel. Il faut donc compléter l'étude des textes constitutionnels par celle de la réalité politique. Or, la réalité politique apparaît d'abord dans le parti qui est presque toujours, soit un parti unique, soit un parti dominant. La vie politique s'est formée largement en marge des institutions, ce qui permet de parler d'une « vie politique parallèle ».

Les partis ont généralement en Afrique une implantation régionale ou ethnique déterminée. Il s'ensuit que l'opposition d'un parti minoritaire traduit en fait l'opposition d'une région au pouvoir central avec les dangers d'éclatement de l'Etat que cette situation implique. Les Gouvernements s'efforcent donc d'éliminer les partis d'opposition, soit par la conciliation et la fusion, soit par le moyen de la loi électorale, soit à la suite d'une découverte de complots contre la sûreté de l'Etat.

Ainsi, dans les nouveaux Etats, un parti unique — ou tout au moins dominant — tend à s'installer.

Pour les raisons qui viennent d'être invoquées, le multipartisme peut difficilement s'imposer. Le multipartisme ne se conçoit

que dans des pays ayant réalisé depuis longtemps leur unité nationale et ayant atteint un développement industriel qui permette à des partis différents d'exprimer des intérêts matériels et idéologiques différents, sans briser l'unité nationale.

Le rapporteur conclut:

Dans les circonstances actuelles, le parti unique — ou tout au moins dominant — correspond aux conditions sociales et économiques des nouveaux Etats.

Et le rapporteur poursuit: Le parti politique joue un rôle particulièrement utile pour affirmer l'unité nationale, encadrer les masses et les éduquer. Il faut ajouter qu'il constitue un corps intermédiaire entre les populations et le pouvoir. Il forme un relais entre l'autorité et le peuple, soit qu'il transmette au peuple les instructions du pouvoir, soit au contraire qu'il informe les dirigeants du parti qui sont en même temps les dirigeants nationaux, des problèmes de la masse et de ses réactions.

A la lecture de ce rapport, certaines personnes pourraient se demander ce que devient la démocratie dans des pays au sein desquels l'opinion est représentée par un parti unique, où le pouvoir est de type consulaire, où les assemblées n'exercent plus de contrôle effectif et où le pouvoir judiciaire est jugulé en période de crise.

M. LUCHAIRE répond d'avance à cette objection et ceci constitue sa conclusion finale:

La démocratie suppose non seulement que le pouvoir vienne du peuple, mais qu'il soit exercé par le peuple et pour le peuple. Les Républiques africaines s'affirment démocratiques dans leurs Constitutions, mais le parti unique ou dominant et la sélection des candidats par l'autorité la plus élevée du parti, retirent à l'élection beaucoup de sa signification. Toutefois, le parti unique n'est pas nécessairement contraire à la démocratie. Le peuple peut, en effet, faire entendre sa voix auprès du Chef de l'Etat par l'intermédiaire des cadres du parti et des élus. Si le Chef de l'Etat s'isole complètement ou limite ses audiences aux cadres les plus anciens — ou sans contact avec les masses — de son parti, la règle démocratique n'est pas satisfaite. Par contre, si le Chef de l'Etat écoute cette voix populaire, bien qu'elle lui parvienne le plus souvent en marge des institutions officielles, s'il permet de plus à tous les cou-

rants d'idées de s'exprimer au sein du parti unique, on peut dire que les exigences fondamentales de la démocratie sont satisfaites. Encore faut-il que les masses n'aient pas l'impression que la colonisation européenne a fait place à une colonisation bureaucratique plus redoutable encore. Encore faut-il aussi que le fossé ne s'élargisse pas entre une population appauvrie et une élite gouvernementale installée dans le niveau de vie de l'Occident.

En résumé, la démocratie peut se réaliser dans les pays nouveaux par:

- La recherche constante d'un équilibre entre des intérêts divergents;
- Les contacts les plus divers entre le pouvoir et les masses;
- Le respect des libertés fondamentales.

* * *

Le rapport général relatif à l'aspect politique du problème discuté fut rédigé par les membres du centre d'études politiques de l'Université Lovanium et constituait donc un rapport collectif. Ce texte se distinguait assez nettement dans ses appréciations du texte de M. LUCHAIRE, mais il le complétait aussi à certains égards. Le point de départ du rapport lui donnait tout son sens. Il pouvait être défini comme suit: avant l'accession des nouveaux Etats à l'indépendance, leurs masses populaires ont largement soutenu les dirigeants nationalistes. Le succès des partis de masse en témoigne. On peut en conclure qu'au moment du renversement du système colonial, les nouveaux gouvernements bénéficiaient d'un appui populaire (*un consensus*) général et actif. Cet appui populaire résultait d'une réaction profonde contre le régime colonial et contre les divers types de domination (politique, social, économique, culturel) qui le caractérisaient. Il s'exprimait par un nationalisme largement négatif et revendicatif, visant essentiellement la conquête de l'indépendance. L'élite nationaliste et surtout son chef ont bénéficié de cette vague de fond. L'acceptation de structures politiques modernes n'a été que la conséquence du loyalisme ressenti à l'égard d'un leader national considéré comme l'artisan essentiel de l'indépendance. Le pouvoir s'est concentré entre les mains d'une élite nationaliste restreinte, conduite à s'ériger en classe politique plus ou moins fermée et s'incarnant dans une personnalité dominante.

Cependant, l'indépendance apporta le plus souvent une déception, car le changement apporté par les nouveaux gouvernements se limita en général, au début, à une modification purement formelle: un Pouvoir se substituait à un autre, mais les structures et les cadres de l'Etat demeuraient, ainsi que les cadres économiques et le système de valeurs consacré par le régime colonial. Or, si les masses avaient soutenu leurs leaders, ce n'était pas en vertu d'une conscience nationale qui n'était pas encore née, mais par une adhésion intérieure à un mouvement de décolonisation totale. Le rétrécissement des perspectives de la lutte nationaliste après l'indépendance et la difficulté de faire passer au plan des réalisations les promesses et les espérances des dirigeants, ont eu pour conséquence une certaine désaffection des masses. Au cours de la période qui a suivi l'indépendance, une partie importante de la population s'est écartée des dirigeants, a ignoré les institutions nouvelles et est retombée dans une apathie presque complète. Il en est résulté une carence du *consensus* de la population à l'égard des nouveaux régimes et une reviviscence rapide de « micro-nationalismes » tribaux ou régionaux. Cette situation a eu des conséquences importantes sur l'évolution politique des nouveaux régimes et sur l'action des différents organes de l'Etat.

Cette description faite par le rapporteur général de l'état d'esprit des populations après l'indépendance jette, en effet, une lumière très vive sur les événements qui ont suivi et sur la nature des institutions adoptées par la suite.

Le rapporteur analyse dans une première partie ce qu'il appelle « l'aménagement du pouvoir étatique ». Il y montre comment les nouveaux Etats se sont acheminés vers un mode particulier de présidentialisme. Ce qui caractérise ce régime, c'est la concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'une personnalité dominante et, d'autre part, l'effacement progressif mais irrésistible des assemblées réduites au rôle de chambres d'enregistrement (*rubber stamping machines*). Le rapporteur montre, comme M. LUCHAIRE l'avait fait, que la concentration des pouvoirs a sa justification. Le Chef du gouvernement doit disposer du maximum de moyens pour gérer et développer le pays. De plus, la présence d'un leader national incontesté est, dans un pays neuf, un facteur irremplaçable d'intégration. Son crédit lui permet de

remplacer largement la contrainte par la persuasion et d'être pour son peuple un éducateur politique.

Cependant, l'accroissement des moyens mis à la disposition du Pouvoir doit avoir pour contrepartie, une redistribution efficace des biens reçus pour éviter de susciter un mécontentement général. Les Gouvernants des jeunes Etats sont donc acculés à parier sur le développement et à réclamer les moyens nécessaires au développement. Ils courrent des risques en cas d'échec. Il est difficile de savoir dans quelle mesure le Chef de l'Etat bénéficie encore de l'allégeance populaire. Il ne peut en tous cas la conserver qu'en satisfaisant efficacement les aspirations profondes des masses de façon à s'appuyer sur un véritable *consensus* populaire, base de la légitimité. D'autre part, si l'exigence d'un Pouvoir fort n'est pas contestée, la difficulté commence lorsqu'il s'agit de déterminer les moyens à employer pour acquérir cette force et pour s'en servir. Le recours inconsidéré à une politique de force ne peut provoquer qu'un *consensus* précaire et l'arme utilisée peut se retourner contre les dirigeants eux-mêmes. Par conséquent, dans la stratégie politique des gouvernements des jeunes Etats, la constitution d'un appareil répressif ne devrait jamais se substituer aux moyens essentiels qui sont la formation d'un parti politique national et l'action d'un Pouvoir politique disposant de toutes les ressources nationales.

Après avoir montré ainsi la nature du Pouvoir avec sa force et ses faiblesses, le rapporteur général décrit, dans une deuxième partie, les forces qui animent ou peuvent animer la vie politique des jeunes Etats. La première des forces susceptibles de communiquer leur dynamisme au Pouvoir et à l'Administration pourrait être évidemment un parti dominant. Qu'en est-il en fait?

Avant l'indépendance, les partis de masse avaient reçu pour tâche de mobiliser les populations en vue de renverser le Pouvoir colonial. Par la suite, le parti apparut comme l'instrument désigné pour réaliser l'intégration nationale. Cependant, les thèmes qui ont soulevé l'enthousiasme national au moment du transfert de souveraineté, semblent rencontrer moins d'écho auprès des masses. Ceci est dû, sans doute, en partie, à la déception qui a suivi l'accession à l'indépendance comme il a été signalé

plus haut. Mais l'affaiblissement de l'emprise des partis est dû aussi à des causes qui leur sont propres:

a) Les partis sont fréquemment formés par la fusion de partis autrefois rivaux. Ils sont, dès lors, souvent affligés de rivalités entre personnalités marquantes d'origine tribale différente. Le manque de cohésion et de discipline du parti unifié met parfois la stabilité de l'Etat en péril;

b) Dans la plupart des jeunes Etats, le parti ne parvient pas à réaliser ses objectifs, soit qu'il ait perdu une partie de sa vitalité, soit qu'en s'inféodant trop étroitement aux dirigeants, il manque du crédit et du prestige nécessaires auprès du peuple. Dans certains Etats, le parti est devenu, comme l'armée ou l'administration dans d'autres, un moyen de coercition par lequel les dirigeants en place se maintiennent au pouvoir. Dans d'autres Etats encore, le parti (ou les partis) ne reprend vie et consistance que dans les périodes pré-électorales pour mettre en place ses élus, mais sans les contrôler par la suite;

c) Il faut signaler encore l'absence quasi générale d'idéologie définie, propre au parti. Le pragmatisme est de règle. Le parti se bureaucratise et tend à s'enlisir dans la routine.

Cependant, les deux tâches assignées au parti dans les jeunes Etats: formation d'une conscience nationale et développement des loyautés à l'égard des institutions et du Pouvoir existants, demeurent plus que jamais d'actualité. A ces deux tâches, il faut en ajouter une troisième; celle de suppléer à la paralysie et aux carences des assemblées et des mécanismes démocratiques de base en exprimant d'une part les besoins, les réactions et les aspirations de la masse et en faisant, d'autre part, connaître au peuple les plans et l'action politique des dirigeants au pouvoir. Dans cette perspective, le parti pourrait être ou devenir le rouage démocratique essentiel des jeunes Etats.

Le rapporteur général continue en précisant à quelles conditions le parti pourrait atteindre les objectifs qui devraient être les siens. Il devrait notamment être distinct de l'administration, distinct aussi du Pouvoir dans une certaine mesure et respecter la liberté des discussions dans son sein.

Parmi les autres forces politiques qui s'affirment au sein des jeunes Etats, le rapporteur général cite l'administration, l'armée et les syndicats. On constate, en effet, une tendance de l'Administration à se constituer en corporation et à assurer un pouvoir de décision politique qu'elle ne possédait pas. On voit parallèlement grandir le rôle de l'armée et celui d'un syndicalisme politique qui se développe. Toutefois, on peut rarement conclure de l'importance croissante de l'armée et du renforcement de la bureaucratie administrative, à la naissance de dictatures militaires ou corporatistes. Les initiatives prises par l'armée et l'administration semblent plutôt destinées à combler un vide provoqué par l'absence de cadres spécialisés et l'inadaptation des institutions. Ces initiatives ne paraissent pas inspirées systématiquement par une idéologie politique déterminée. Cependant, dans la mesure où le fonctionnement des institutions se bloque au profit de l'armée et de l'administration, les jeunes Etats apparaissent plus perméables aux influences étrangères.

Le rapporteur termine son exposé par des considérations sur les structures qui semblent devoir s'imposer dans les Etats nouveaux:

Il existe en Afrique noire et ailleurs, dit-il, un doute fondamental au sujet de la nature et de l'amplitude des collectivités auxquelles les hommes décident de rendre leur allégeance préférentielle. L'Etat territorial existant semble devoir l'emporter à court terme comme cadre d'intégration politique, mais doit compter sur la subsistance ou la reviviscence de « micro-nationalismes » régionaux et sur la tendance aux regroupements supra-nationaux. Les solutions de ces problèmes s'intitulent décentralisation et fédéralisme.

A. LA DÉCENTRALISATION

Dans l'Etat territorial, le Pouvoir peut apparaître comme une Providence. S'il est secondé par une force politique organisée, le Parti, il peut envisager une décentralisation qui favorise l'intégration nationale. Cette décentralisation peut s'effectuer:

a) En dotant les diverses régions, d'administrations locales investies de pouvoirs suffisants. En satisfaisant les particularismes locaux, on peut assurer l'adhésion aux plans gouvernementaux;

b) En confiant certaines tâches gouvernementales à des corps intermédiaires: syndicats, coopératives, associations professionnelles, corps d'animation rurale.

B. LE FÉDÉRALISME

1. Le fédéralisme apparaît comme une formule d'équilibre entre deux besoins fondamentaux: l'indépendance et l'interdépendance. Il constitue une garantie contre les dangers de totalitarisme et de balkanisation.

2. Garantie contre le totalitarisme, car la structure fédérale tend à assurer, non seulement le respect de l'autonomie des régions fédérées, mais le maintien d'un certain pluralisme politique et la protection des minorités et des droits de l'homme.

3. Garantie contre la balkanisation: le fédéralisme facilite un développement économique dynamique, la rationalisation des structures institutionnelles et enfin l'intégration politique, condition de l'indépendance.

* * *

Il n'est pas nécessaire de souligner l'importance des rapports juridique et politique. Ils mettaient en lumière des points auxquels on semble accorder en général trop peu d'attention. Je ne fais pas allusion au rôle consulaire du chef d'Etat, ni à l'abaissement des assemblées et aux restrictions apportées à l'exercice du pouvoir judiciaire. Ceci avait déjà été dit à diverses reprises. Peut-être avait-on cependant sous-estimé les risques de fragmentation des nouveaux Etats, risques qui expliquent dans une large mesure les pouvoirs exceptionnels des Chefs d'Etat. La vie politique que M. LUCHAIRE appelle une vie « parallèle » n'avait pas non plus été suffisamment décrite. L'existence d'un parlement officieux constitué par l'assemblée du parti, la possibilité donnée aux divers groupements politiques des nouveaux Etats d'exprimer leurs désirs et au besoin leurs critiques au sein même du parti, restaient sinon ignorées, tout au moins souvent méconnues. Enfin, le rapport politique montrait toute l'importance de la désillusion qui a suivi l'accession à l'indépendance dans beaucoup de nou-

veaux Etats. Il montrait notamment que cette désillusion pouvait mettre en cause le *consensus* populaire, base de la légitimité du pouvoir. L'allégeance due au Chef de l'Etat, la valeur représentative du parti considéré comme émanation de la nation pouvaient se trouver du même coup rendues précaires ou douteuses. Les nouvelles nations elles-mêmes pouvaient, en l'absence d'une conscience nationale éveillée, se trouver divisées ou regroupées de façon presque imprévisible.

Si l'on tient compte du fait que le sujet à l'ordre du jour de la Conférence était l'étude des institutions, le rapport social et le rapport économique devenaient forcément, malgré l'intérêt de leur objet, des corollaires des deux rapports principaux. Les conclusions du rapport social, dans leur version originale, mettaient en lumière le fait que, si le pouvoir dans les nouveaux Etats reposait sur un consentement implicite, ce consentement était essentiellement un consentement urbain, parce que les partis dominants se sont toujours recrutés en fait au début au sein des associations urbaines et des syndicats et parmi les intellectuels plus accessibles aux idées de liberté et d'égalité et plus libres de leurs mouvements. Il faut ajouter que la population urbaine éprouve, plus que la population rurale, un désir de participation à la vie publique. Ce fait constitue pour les dirigeants une facilité, mais aussi un risque. Les gouvernements qui ont leur siège dans des centres urbains importants, peuvent éventuellement s'assurer l'appui d'une population urbaine facilement mobilisable, mais inversement, la population urbaine peut exercer une certaine emprise sur le pouvoir et sa mobilité peut constituer une menace aussi bien qu'un atout. Cette situation oblige le Pouvoir à tenir particulièrement compte des besoins des citadins, mais à longue échéance, il est extrêmement dangereux d'accentuer une scission déjà sensible entre la ville et la campagne. Les gouvernements s'efforcent en général d'assurer leur implantation dans les campagnes, mais le caractère urbain qui a marqué les origines du parti, entrave parfois son action d'encadrement des masses rurales avec lesquelles il n'est pas toujours à l'unisson. Les ruraux ne sentent pas au même degré que les citadins, le besoin d'une modernisation rapide, ni le désir de substituer un loyalisme national au loyalisme clanique et régional d'autrefois. Leur adhésion

au mouvement d'indépendance est venue surtout du désir d'être délivrés des servitudes coloniales et ils se satisferaient d'un retour pur et simple à l'ère pré-coloniale. Leur réaction devant des décisions politiques dont ils ne comprennent souvent pas la portée ni l'urgence est souvent une réaction d'indifférence et d'apathie.

Le rapport social était rédigé par M. HUNTER, de l'Institute of Race Relations de Londres.

Le rapport économique était rédigé par M. VAKIL, directeur à la Reserve Bank of India à Bombay.

Les conclusions de ce dernier rapport étaient précédées d'une note d'introduction destinée à montrer le lien qui rattache les institutions des pays nouveaux à la promotion du développement économique. Cette note rappelait que les institutions des pays nouveaux avaient naturellement parmi leurs buts essentiels, celui d'assurer le développement économique et que, d'autre part, un développement organisé n'était possible qu'au sein de pays où des institutions valables ont été adoptées et où un certain ordre politique a pu être maintenu. Le développement économique suppose une administration adaptée au développement. Comme le développement est un objectif prioritaire, il devrait pouvoir s'effectuer sous l'impulsion et le contrôle du Chef de l'Etat ou d'une personnalité investie de grands pouvoirs sous l'autorité directe du Chef de l'Etat. L'impulsion journalière doit être donnée par l'Administration qui constitue normalement le principal moteur du progrès. Il importe donc de créer des structures gouvernementales et administratives « assez légères pour ne pas étouffer sous leur poids l'économie du pays, mais assez efficaces pour jouer les rôles moteurs nécessaires ». Enfin, aucun plan de développement ne peut remplacer la volonté de développement. Il convient donc de faire en sorte que cette volonté de développement anime non seulement les cadres, mais la masse même de la population. La formation d'un grand nombre d'animateurs ruraux destinés à encadrer les paysans doit donc être considérée comme un objectif prioritaire.

Cette note d'introduction était suivie d'une analyse que le rapporteur général avait faite des caractéristiques économiques des nouveaux pays du Sud-Est asiatique et ensuite de celles des

nouveaux pays d'Afrique. Cette analyse se terminait par des conclusions appropriées à chaque cas.

* * *

Il me reste à dire comment les conclusions proposées à l'Assemblée ont été accueillies et ce que furent les débats. Des débats valent ce que vaut l'assemblée. Pour permettre une discussion sérieuse, l'Institut s'était assuré le concours de rapporteurs de trente pays d'outre-mer: Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Sénégal, Soudan, Somalie, Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Cameroun, Madagascar, Sierra Leone, Ghana, Nigeria, Kenya, Ouganda, Tanganyika, Congo-Léopoldville, Rwanda, Irak, Liban, Iran, Inde, Pakistan, Vietnam, Malaisie, Thaïlande, Philippines, Jamaïque. Vingt-quatre pays d'outre-mer étaient représentés à la Conférence et, parmi ces représentants, on pouvait compter le représentant du roi du Maroc, des ministres du Kenya et de l'Ouganda, de sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du Soudan, un ancien ministre africain du gouvernement français, des membres de la Cour suprême, des ambassadeurs, des professeurs d'Université, etc. Nos amis italiens, à l'hospitalité desquels je tiens à rendre ici un hommage particulier, avaient, en outre, invité à la séance d'ouverture une grande partie du corps diplomatique résidant à Rome. Il faut ajouter que les gouvernements français, italien et belge s'étaient fait officiellement représenter. Nous avons eu le plaisir de voir notre collègue, M. F. VAN DER LINDEN, assister à nos séances. La présence de nombreuses personnalités des pays d'outre-mer qui donnait à l'Institut des Civilisations différentes toute sa signification, nous permit de faire présider les deux Commissions du Congrès, l'une par l'ambassadeur du Sénégal à Bruxelles, S.E. M. Momar GUEYE, l'autre par M. BALBA, conseiller à la Cour de Cassation du Caire. Les séances plénières furent présidées par M. AMBROSINI, président de la Cour constitutionnelle d'Italie et nouveau président de l'Incidi et par notre collègue, M. le gouverneur A. MOELLER DE LADDERSOUS.

Les débats furent surprenants. Ils roulèrent essentiellement sur des questions de vocabulaire. Aucune des conclusions des rapports juridique et politique ne fut sérieusement contestée

quant au fond. Mais les assistants tinrent à adoucir certaines expressions trop abruptes. C'est ainsi que l'allusion faite dans le rapport juridique à l'élimination des partis d'opposition par l'effet d'une loi électorale ou grâce à la découverte de complots contre la sûreté de l'Etat leur parut trop dure, parce qu'elle semblait impliquer la mauvaise foi des gouvernements. Le texte qui fut finalement adopté s'énonçait comme suit:

Les partis d'opposition tendent à disparaître, par voie de conciliation et d'amalgamation ou à la suite d'une élection, ou encore, lorsque leurs dirigeants sont trouvés coupables d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

La conception et l'existence de partis uniques furent critiquées par divers orateurs britanniques et italiens. Ces orateurs craignaient qu'en votant les conclusions proposées, l'Assemblée ne laisse entendre que l'apparition de partis uniques puisse sembler désirable. Plusieurs Africains répondirent à ces propos. M. SEBAÏ, un des rapporteurs tunisiens, dit en résumé ce qui suit:

Vous autres Occidentaux, lorsque vous parlez de partis uniques, vous pensez à une période d'histoire encore récente au cours de laquelle certains partis uniques ont établi en Europe un régime de tyrannie. Ces partis ont été constitués en partant du sommet vers la base. Nos partis à nous, se sont formés en partant de la base vers le sommet. Ce ne sont pas des partis comme les vôtres. Ce sont plutôt des rassemblements ou des blocs groupant des tendances très diverses. Ils ne sont rien d'autre que les groupements qui ont lutté pour l'indépendance et qui continuent à lutter pour l'édification d'Etats nationaux et tant que cette tâche n'est pas achevée, ils n'ont aucune raison de se scinder.

Les conclusions du rapport social furent modifiées par le rapporteur au cours des débats en Commission. Elles furent adoptées en séance plénière sans amendement. Quant aux conclusions du rapport économique, les modifications apportées en Commission furent de caractère technique. Aucune modification ne leur fut apportée en séance plénière.

Le 18 novembre 1963.

Z. Frank et S. Stancioff. — Bibliographie sur l'histoire de l'Afrique et la colonisation européenne, de sources principalement soviétiques - Première série 1963 *

(Note présentée par M. M. Walraet)

NOTE EXPLICATIVE

La présente bibliographie, constituée trois fois par an, a pour objet les ouvrages et les articles de source soviétique concernant l'histoire de l'Afrique et plus généralement la colonisation européenne. Les titres relatifs à des publications d'autres pays de l'Est ne sont mentionnés qu'exceptionnellement.

Les titres des livres assemblés se rapportent à tous les ouvrages reçus par la Bibliothèque du Centre de janvier à avril 1963, et à ceux extraits des catalogues reçus également pendant cette période. Pour les ouvrages antérieurs, disponibles en bibliothèque, il y a lieu de se référer aux catalogues du Centre: Fasc. de I à IV, 31 mars et 31 décembre 1959; fasc. 3, 31 décembre 1960 et fasc. 4, 31 décembre 1961, ainsi qu'aux bibliographies publiées dans les fascicules antérieurs du *Bulletin*. **

I. CLASSIFICATION

Les diverses références bibliographiques ont été classées d'après leur sujet comme suit:

1. Le colonialisme en général;
2. Le mouvement de libération nationale;
3. L'aide des pays du camp socialiste à l'Afrique;

* Travail réalisé au Centre d'Etude des Pays de l'Est (49, rue du Châtelain, Bruxelles 5), dans le cadre des accords conclus entre ledit Centre et l'ARSOM.

** *Bulletin des Séances*, 1962, p. 658-691; 1963, p. 265-302, p. 751.

4. Les relations internationales des pays d'Afrique;
5. La politique et la vie intérieures des pays d'Afrique;
6. Données générales descriptives et autres sur les pays d'Afrique;
 - a) En général;
 - b) A caractère historique, ethnographique, littéraire;
 - c) A caractère géographique.

Dans chaque rubrique, une distinction a été faite d'après la langue: œuvres en langue russe (exceptionnellement autres langues originales des pays du camp socialiste) et œuvres en langues occidentales. A l'intérieur de ces subdivisions, les références bibliographiques sont classées par ordre alphabétique d'auteur ou de titre en absence d'auteur; deux sous-groupes ont été ainsi constitués.

II. SIGNES CONVENTIONNELS ET SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

a) *La disponibilité en bibliothèque*

Un « b » précédant le titre indique que la publication signalée est disponible auprès de la bibliothèque du Centre. S'il s'agit de livres et de brochures, la cote de bibliothèque est aussi renseignée.

b) *Les livres et brochures*

Les titres des livres et des brochures sont précédés d'un « ° ».

Dans la mesure où cela a été possible pour des livres n'existant pas au Centre, ont été indiquées les sources (S: librairie, catalogues, etc., voir *Annexe A*) qui ont permis l'établissement du renseignement bibliographique: ces données sont destinées à faciliter l'acquisition éventuelle de l'œuvre.

c) *Les publications périodiques*

Les titres qui ne sont pas précédés d'un « ° » se rapportent à des articles extraits de périodiques.

d) *La translittération des caractères cyrilliques*

La translittération des caractères cyrilliques russes en caractères romains est celle suggérée par l'Organisation internationale de Normalisation. (voir *Annexe B*).

e) *Les revues dépouillées*

Les titres de ces revues figurent à l'*Annexe C*.

ANNEXE A

LISTE DES ABRÉVIATIONS, CITÉES COMME SOURCES (S) FIGURANT DANS LA BIBLIOGRAPHIE

S : L.E.-P., n° 67, 30.11.1961, n° 69.

Lire : Les Livres Etrangers, Paris 15^e, rue Armand Moisant 10,
Liste n° 67 du 30.11.1961, réf. du livre n° 69.

S : N.K., 2.1962, p. 6.

Lire : Novye Knigi (Livres nouveaux), n° 2, 1962, page 6.
Ministère de la Culture de l'U.R.S.S. Palais du livre. *Bulletin hebdomadaire bibliographique*.

S : C., juin 1962, L., A.A. (1), p. 20, n° 314.

Lire : Collet's Holdings Limited, 44-45, Museum Street, London
W.C.1.; réf. du catalogue A.A. (1), page 20, réf. du livre
n° 314.

ANNEXE B

TRANSLITTÉRATION DE L'ALPHABET RUSSE EN CARACTÈRES ROMAINS

Système établi par l'Organisation internationale de Normalisation.

Alphabet russe	Translittération	Prononciation
А	А	А
Б	Б	Б
В	В	В
Г	Г	Г (dur)
Д	Д	Д
Е ё	Е ё	Е (io)
Ж	Ж	JE
З	З	Z
И	И	И
Й	Й	I (bref)
К	К	К
Л	Л	Л
М	М	М
Н	Н	Н
О	О	О
П	П	Р
Р	Р	Р
С	С	С

Т	Т	Т
У	У	OU
Ф	F	F
Х	H	KH
Ц	C	TZE
Ч	Č	TCH
Ш	Š	CH
Щ	ŠČ	CHTCH
Ђ	"	dur *
Ы	Y	I (guttural)
Ь	,	doux **
Ә	è	è
Ғ	JU	IOU
ғ	JA	IA

* Signe de détachement.

** Signe indiquant que la lettre précédente se prononce doux.

ANNEXE C

LISTE DES REVUES DÉPOUILLÉES

1. *Agence de presse thécoslovaque*, Prague.
2. *Azija i Afrika Segodnja*, Moscou
(L'Asie et l'Afrique d'aujourd'hui).
3. *Den'gi i Kredit*, Moscou
(Monnaie et crédit).
4. *Deutsche Aussenpolitik, Sonderheft*, Berlin-Est
(Politique extérieure allemande, numéro spécial).
5. *Ekonomičeskaja Gazeta*
(Le Journal économique).
6. *Kommunist*, Moscou
(Le Communiste).
7. *Kultura i Spoteczenstwo*, Varsovie
(Culture et société).
8. *Mirovaja ekonomika i meždunarodnye otноšenija*, Moscou
(Economie mondiale et relations internationales).
9. *Narody Azii i Afriki*, Moscou
(Les Peuples d'Asie et d'Afrique).
10. *La nouvelle revue internationale*, Paris.
11. *Problèmes économiques*, Paris.
12. *Revue de la Politique internationale*, Belgrade.

13. *Sovetskoe Gosudarstvo i pravo*, Moscou
(L'Etat soviétique et le droit).
14. *Sovetskaja Torgovlja* (Le Commerce soviétique).
15. *Sprawy Miedzynarodowe*, Varsovie
(Affaires internationales).
16. Supplément gratuit à *Etudes soviétiques*, Paris.
17. *Vesnik Moskovskogo Universiteta*, Moscou
(Bulletin de l'Université de Moscou).
18. *La Vie internationale*, Moscou
19. *Vnešnjaja Torgovlja*, Moscou
(Commerce extérieur).
20. *Voprosy Ekonomiki*, Moscou
(Problèmes économiques).

BIBLIOGRAPHIE SUR L'HISTOIRE DE L'AFRIQUE
ET LA COLONISATION EUROPÉENNE DE SOURCES PRINCIPALEMENT
SOVIÉTIQUES

I. LE COLONIALISME EN GÉNÉRAL

A) *Publications en langues originales*

- 1.
- ° — BERKOV, E.; KIM, G.: *Raspad kolonial'noj sistemy imperializma* (*La désagrégation du système colonial de l'impérialisme*).
S : L.E., P., n° 4, 22.1.1963, n° 1.
- 2.
- ° — CEPRAKOV, V.A.: « *Obsčij rynok* » — novyj « *svjaščennyj sojuz* » monopolij (*« Le marché commun » — nouvelle « sainte alliance » des monopoles*). Ed. Gospolitizdat, Moscou, 1963.
S : N.K. - 13.1963, p. 9.
La signification de la soi-disant intégration européenne des pays capitalistes, connue sous la dénomination de « Marché Commun ». L'établissement, aux conditions de l'impérialisme, des rapports économiques mondiaux, ne peut se réaliser que par la violence et l'arbitraire au détriment des pays faibles. Cette organisation est dirigée contre la classe ouvrière des pays capitalistes, contre le système mondial du socialisme et contre les pays sortant de l'esclavage colonial.
- 3.
- ° — ČOARE, I.: *Sahara — ne tol'ko pesok* (*Le Sahara — n'est pas seulement du sable*) Traduit du roumain. Ed. Gospolitizdat, Moscou, 1963.

S : N.K. - 9.1963, p. 9.

La conquête française et l'exploitation franco-américaine des richesses appartenant au peuple algérien.

4.

°b – DRAGILEV, M.S.: Rost mirovoj sistemy socializma i obostrenie protivorečij kapitalizma (*Le développement du système mondial du socialisme et l'accentuation des contradictions du capitalisme*). Ed. Ekonomizdat, Moscou, 1962, 220. p.

(b : O.P. 939).

Le chapitre II traite du système mondial socialiste et de la désagrégation du système colonial: la crise du colonialisme, conséquence des lois du capitalisme, se développe en rapport étroit avec l'accroissement de la lutte du prolétariat — le rôle de la révolution d'octobre. La transformation du socialisme en système mondial précipite cette crise jusqu'à la désagrégation du colonialisme. Le socialisme mondial joue un grand rôle dans la consolidation des jeunes Etats. Le même système les aidera dans leur développement ultérieur et notamment à acquérir une indépendance économique complète.

5.

b – ETINGER, Ja.: voir KOLONTAJ, V.

6.

b – EVSJUKOV, P.: Sorvat' sgovor kolonizatorov! (*Faire échouer la conspiration des colonisateurs!*). Azija i Afrika Segodnja, n° 1, Moscou, 1963, p. 12-14.

Malgré la décision de l'Assemblée générale de l'O.N.U. d'accorder l'indépendance à tous les pays coloniaux, le Portugal, grâce à l'aide des pays de l'O.T.A.N. et au double jeu des Etats-Unis, continue à maintenir sous sa domination ses colonies de l'Angola et du Mozambique.

7.

°b – GANDZAKEC, L.T.: voir GUKASJAN.

8.

°b – GAVRILJUK, V.V.: Raspad francuzskoj kolonial'noj imperii (Gosudarstvenno-monopolističeskie meroprijatija francuszkogo imperializma v kolonijah) (*La désagrégation de l'empire colonial français — Les monopoles étatiques et l'impérialisme français dans les colonies — Mesures gouvernementales*). Ed. de VPS i AON pri CK KPSS, Moscou, 1962, 224. p.

(b : O.P. 934).

Déjà signalé comme paru dans notre bibliographie fascicule n° 1, p. 662; rentré en bibliothèque.

9.

- b – GONČAROV, L.: Novye formy kolonial'noj èkspansii (*Les nouvelles formes de l'expansion coloniale*). Ekon. Gazeta, № 16 (89), Moscou, 1963, p. 42-43.

Le capital monopoliste aspire à conserver la structure coloniale aux pays qui viennent de se libérer. A cet effet, les pays impérialistes sont opposés à l'industrialisation et tâchent de consolider la condition des fournisseurs de matières premières et de produits agricoles des jeunes Etats.

10.

- °b – GUKASJAN-GANDZAKEC, L.T.: Francuzskij imperializme v Afrike (*L'impérialisme français en Afrique*). Ed. de la Lit. Orientale, Moscou, 1956, 399 p.
(b : O.P. 1057).

Déjà signalé comme paru dans notre bibliographie, fascicule № 3; rentré en bibliothèque.

11.

- b – JAKOVLEV, JA.: Novaja programma « pomošči » FRG slaborazvitym stranam (*Le nouveau programme « d'aide » de la RFA aux pays sous-développés*). Mir. Ekon. i Mežd. Otноšenija, Moscou, № 2, 1963, p. 105-107.

Concerne l'octroi des crédits à long terme destinés à financer l'infrastructure, ainsi que l'aide technique: les premiers provenant principalement de l'Etat et les deuxièmes du secteur privé.

12.

- b – JUR'EV, N.: Uzel imperialističeskogo soperničestva v Kongo (*Le nœud de la rivalité impérialiste au Congo*). Mir. Ekon. i Mežd. Otноšenija, № 1, Moscou, 1963, p. 24-35.

Concerne:

- a) La lutte des monopoles impérialistes pour la redistribution des sources congolaises de matières premières;
- b) Qui se trouve derrière le dos de TSHOMBE;
- c) Les intrigues et les menées autour du « Portefeuille congolais d'actions »;
- d) Le sort du Congo est dans les mains du peuple.

13.

- b – KOLLONTAJ, V.; ETINGER, Ja.: Ugroza èkonomike osvobodivših stran (*Une menace pour l'économie des pays qui viennent de se libérer*). Mir. Ekon. i Mežd. Otноšenija, № 1, Moscou, 1963, p.71-80.

Concerne:

- a) Le Marché Commun et les intérêts fondamentaux des pays qui viennent de se libérer;

- b) L'aggravation du problème des marchés d'exportation de matières premières;
- c) La C.E.E. et l'industrie des pays sous-développés;
- d) Les tendances qui doivent être combattues, du traité de Rome, à diviser l'Afrique suivant l'exemple du traité de Berlin au XIX^e siècle.

14.

- b – KORŠUNOV, E.: Džentl'meny-provokatory (« Gentlemen » – provocateurs). Azija i Afrika Segodnja, n° 1, Moscou, 1963, p. 57-58.
Concerne la propagande inamicale des représentants de l'Allemagne fédérale envers les pays socialistes et en particulier l'Union soviétique, à la foire internationale de Lagos.

15.

- b – KOSTJUHIN, D.: Amerikanskie monopolii v Afrike (Les monopoles américains en Afrique). Vnešnjaja Torgovljja, n° 2, Moscou, 1963, p. 26-31.
Concerne l'importance, l'activité et la répartition géographique des monopoles américains en Afrique.

16.

- b – KRIVENCOV, E.: Anglijskie monopolii v sel'skom hozjajstve Nigerii (Les monopoles anglais dans l'économie agraire du Nigéria). Mir. Ekonom. i Mežd. Otnošenija, n° 3, Moscou, 1963, p. 110-112.
Le capital anglais continue de jouer un rôle prédominant dans le financement de l'agriculture du Nigéria et dans l'achat de sa production. Toutefois, l'accroissement de la bourgeoisie nationale entraîne une concurrence entre cette dernière et les monopoles anglais.

17.

- ob – LARIN, V.: Amerikanskie monopolii v Afrike (Les monopoles américains en Afrique). Ed. IMO, Moscou, 1962, 80. p.
(b: O.P. 1059).
Déjà signalé comme paru dans notre bibliographie, fascicule n° 2; rentré en bibliothèque.

18.

- b – MALYŠEVA, N.: Pravdu ne zaduš' ! (Il ne faut pas étouffer la vérité !). Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1963, p. 50-51.
Concerne la terreur en République sud-africaine.

19.

- b – MIL'GRAM, N.: Voennyy ministr-kolonizator (Le ministre de la guerre - le colonisateur). Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1963, p. 51-52.

Concerne l'activité du ministre VON HASSEL (R.F.A.) avant la guerre, en Afrique, efforts actuels pour encourager la pénétration économique de l'Allemagne dans ce continent.

20.

- b – PONOMAREV, V.: *Inostrannyj kapital v Gabone (Le capital étranger au Gabon)*. Mir. Ekon. i Mežd. Otnošenija, n° 4, Moscou, 1963, p. 107-109.

Aperçu des sociétés étrangères, principalement françaises, qui détiennent les richesses du pays et dirigent l'économie.

21.

- b – RYVKIN, S.: *Zapadnogermanskij neokolonializm v dejstvii. JA.JA. Etinger. Ekspansija FRG v arabskikh stranah i Afrike*. Moskva, Izd. Vost. Liter., 1962, 246 str. (*Le colonialisme ouest-allemand en action*) (L'expansion de la R.F.A. dans les pays arabes et en Afrique. Moscou, Ed. V.L., 1962, pp. 246). Mir. Ekon. i Mežd. Otnošenija, n° 3, Moscou, 1963, p. 143-145.

Les impérialistes allemands, profitant de la désagrégation du système colonial, s'efforcent de pénétrer dans ces pays en s'adaptant aux nouvelles conditions et en brandissant la devise « d'anti-colonialisme ».

22.

- – SHASTITKO, P.M.: *Sto let bespraviya (Položenie indiitsev v Yužno-Afrikanskoi Respublike) (Cent années d'arbitraire)* (La situation des Indiens en République sud-africaine). Ed. Vost. Lit., Moscou, 1963.

S: C., mars 1963, L., P.P., n° 2/1963, p. 4.

23.

- b – SIDENKO, V.: *Zapretnaja zona (Zone interdite)*. Azija i Afrika segodnjja, n° 2, Moscou, 1963, p. 57-58.

Concerne la limitation de l'immigration en Rhodésie du Sud.

24.

- b – STEPANOV, L.: *Monopolii – vragi molodyh gosudarstv (Les monopoles sont des ennemis des jeunes Etats)*. Kommunist, n° 1, Moscou, 1963, p. 115-120.

L'association des pays africains au Marché Commun a permis à la Communauté Economique Européenne de disposer assez librement de leur sort. Les monopoles de l'Europe occidentale en profitent pour commencer une offensive contre les intérêts vitaux de ces pays: a) en donnant à l'économie nationale une structure de monoculture, typiquement coloniale; b) en prenant – à l'égard des pays associés – des mesures douanières dans le but de saper la perspective de financer le progrès économique par des devises provenant de leurs exportations; c) en renforçant le

contrôle sur l'économie grâce à l'aide accordée; d) en créant une concurrence entre les pays producteurs de matières premières, surtout de caractère tropical et e) en attachant ces pays, sous la façade économique de l'OTAN, à la machine militaire et politique des impérialistes européens et américains.

Cette influence néfaste s'exerce également sur les autres pays sous-développés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

25.

- b – TIMOFEEV, N.: Ital'janskie monopolii v Afrike (*Les monopoles italiens en Afrique*). Azija i Afrika Segodnja, n° 2, Moscou, 1963, p. 22-23.

Les monopoles italiens profitent de l'état d'esprit anticolonial des peuples africains pour s'introduire en Afrique: par exemple, la société ENI (exploration et production de pétrole), la société AGIP (fournitures de carburants) et différentes autres sociétés (intéressant la construction des barrages, la vente de produits chimiques et automobiles, etc.).

26.

- b – TRIFONOV, V.: „Nevidimaja” kolonial'naja imperija dollara (*L'empire colonial « invisible » du dollar*). Ekon. Gazeta, n° 6 (79), Moscou, 1963, p. 43.

Concerne, entre autres, la pénétration, par-dessus l'Europe occidentale, des monopoles américains en Afrique.

27.

- b – UL'JANOVSKIJ, R.: Ugroza industrializacii razvivajuščihjsja stran (*Menace à l'industrialisation des pays en développement économique*). Azija i Afrika Segodnja, n° 2, Moscou, 1963, p. 2 à 6.

Malgré la désagrégation du colonialisme politique, les monopoles capitalistes continuent à maintenir les pays sous-développés économiquement isolés les uns des autres. L'intégration capitaliste des pays africains par le « Marché Commun » amènera une transformation de leur structure archaïque, en structure capitaliste. Mais précisément cette intégration englobera définitivement ces pays dans le monde capitaliste: le véritable but du traité de Rome est de contrôler l'économie entière des pays en question. Celle-ci ne sera développée qu'en tant que source de matières premières et le niveau de vie de la population – relevé uniquement pour créer des nouveaux consommateurs. Les impérialistes comprennent que l'industrialisation est la base du progrès économique et du développement indépendant des jeunes Etats. Pour cette raison, ils essaient de mettre des barrières infranchissables à la création d'une industrie nationale.

28.

- o — AFRIKANSKIJ SBORNÍK. ISTORIJA (*Recueil africain; histoire*). Ed. Vost. Lit., Moscou, 1963.
S : N.K., 15/1963, p. 3.
Articles et documentation surtout sur la politique coloniale des Etats impérialistes en Afrique.

29.

- o — EKONOMIČESKIE PROBLEMY SOVREMENNOGO IMPERIALIZMA (*Les problèmes économiques de l'impérialisme contemporain*). Ed. VPS et AON, Moscou, 1963.
S : N.K., 5/1963, p. 13.
L'ouvrage traite: les problèmes économiques et sociaux du désarmement; le mécanisme économique de la guerre froide; la crise de la division internationale capitaliste du travail et la lutte des pays sous-développés pour l'indépendance économique.

30.

- ob — PROTIV KOLONIALIZMA (*Contre le colonialisme*). Ed. I.V.L., Moscou, 1960, 170. p.
(b : O.P. 1053).
Déjà signalé comme paru dans notre bibliographie, fascicule n° 1, p. 666; rentré en bibliothèque.
Recueil d'articles et de comptes rendus critiques sur le colonialisme donnant un aperçu historique, économique et politique. Entre autres: sur les colonies portugaises en Afrique; sur le Vatican, en tant que complice de l'impérialisme en Afrique et sur certaines conceptions des savants bourgeois islamisants.

b) *Publications en langues occidentales*

31.

- b — BOZOVIC, A.: *La guerre coloniale en Angola*. Revue de la Politique internationale, n° 310, Belgrade, 1963, p. 1-2.

32.

- b — ETINGUER, Y.: voir MELIKAN, O.

33.

- b — FARHAD, M.: *A Zanzibar*. Nouvelle Revue internationale, n° 2, Paris, 1963, p. 191-193.
Aperçu de la répression coloniale anglaise.

34.

- b — GOSTEV, M.: *Le « plan McGHEE » remplace le « plan U THANT »*. La Vie internationale, n° 1 (25), Moscou, 1963, p. 108-109.
Concerne le Congo (Léopoldville): Après le fiasco du plan U THANT, il fut remplacé par celui de McGHEE qui est plus favorable au Katanga.

35.

- b – GOSTEV, M.: *Plan MARSHALL pour le Congo?* (Léopoldville). La Vie internationale, n° 4 (28), Moscou, 1963, p. 90-91.

Concerne le « Bref exposé des recommandations des Etats-Unis sur le programme d'aide internationale au Congo » diffusé en mars 1963 qui est une tentative de néocolonialisme.

36.

- b – GOSTEV, M.: *TSHOMBE est-il le dernier atout?* (Congo, Léopoldville). La Vie internationale, n° 2 (26), Moscou, 1963, p. 96-97.

Les puissances impérialistes occidentales, devant la crainte de se voir chassées du pays par le peuple congolais, ont encore besoin de TSHOMBE.

37.

- b – KERINA, M.: *L'avenir de l'Afrique du Sud-Ouest.* Revue de la Politique internationale, n° 312, Belgrade, 1963, p. 11-13.

Aperçu politique; le problème des populations africaines asservies.

38.

- b – MELIKAN, O.; ETINGUER, Y.: *Attaques contre le neutralisme afro-asiatique.* La Vie internationale, n° 3 (27), Moscou, 1963, p. 27-33.

Concerne la campagne déclenchée par les impérialistes contre le neutralisme de la plupart des pays libérés d'Asie et d'Afrique. L'Occident prétend que cette politique serait un instrument de la diplomatie soviétique. La réalité est que les Etats neutralistes s'efforcent de former un front uni de lutte pour la paix, la coexistence pacifique et la liquidation définitive du colonialisme.

39.

- b – MESCABI, L.: *Une mystification – la Commission constitutionnelle du Bassoutoland.* Revue de la Politique internationale, n° 306, Belgrade, 1963, p. 12-13.

La nature de la Commission constitutionnelle découle de celle du néocolonialisme. Son activité est contraire aux intérêts du peuple.

40.

- b – NYAMALALA, T.G.: *La loi sur la pendaison* (Lettre à la rédaction). Revue de la Politique internationale, n° 313, Belgrade, 1963, p. 6.

Concerne le décret gouvernemental sur la pendaison adopté en mars 1963 en Rhodésie du Sud.

41.

- b – SIDENKO, V.: *L'« alliance diabolique ».* La Vie internationale, n° 3 (27), Moscou, 1963, p. 41-46.

Concerne: l'exploitation par les monopoles impérialistes des richesses naturelles du Sud de l'Afrique; l'importance stratégique

de cette région; les pourparlers de 1957 au Cap pour la conclusion d'une « alliance défensive régionale pour les territoires situés au sud du Sahara », appelée par les Africains « l'alliance diabolique »; la seconde phase de ces pourparlers à Lisbonne en 1961 où furent jetées les bases d'un bloc militaire et politique.

42.

- b – SUMAR, I.: *En Angola*. Nouvelle Revue internationale, n° 4, Paris, 1963, p. 186-187.

Aperçu de la répression coloniale portugaise.

43.

- b – VALENTINOV, B.: *De l'esclavage colonial à l'indépendance*. (D'après le livre de M. Ivanitski: La voie de l'indépendance. Le règlement du sort des anciennes colonies italiennes (1945-1950). Ed. Acad. des Sciences de la R.S.S. d'Ukraine, Kiev, 1962, 134. p.) La Vie internationale, n° 4 (28), Moscou, 1963, p. 109-110.

Historique de l'effondrement de l'empire colonial italien et les vaines tentatives des impérialistes de freiner la libération de ces peuples.

44.

- b – LES GUERRES COLONIALES AU COURS DE LA PREMIÈRE PHASE DE LA CRISE GÉNÉRALE DU CAPITALISME. La Vie internationale, n° 1 (25), Moscou, 1963, p. 127-129.

Aperçu historique.

45.

- b – LES GUERRES COLONIALES AU COURS DES DEUXIÈME ET TROISIÈME PHASES DE LA CRISE GÉNÉRALE DU CAPITALISME. La Vie internationale, n° 2 (26), Moscou, 1963, p. 109-111.

Aperçu historique.

2. LE MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE

a) Publications en langues originales

46.

- b – BOČKAREV, JU.: Kommunisty – samye stojkie bor'cy za nacional'nuju nezavisimost' (*Les communistes sont les plus efficaces combattants pour l'indépendance nationale*). Kommunist, n° 5, Moscou, 1963, p. 105-113.

Dans plusieurs pays, les communistes furent les premiers à soulever et diriger les masses dans la lutte de libération nationale. Et même quand, à cause de la faiblesse de la classe ouvrière, la bourgeoisie nationaliste menait le combat, les communistes étaient dans les premiers rangs. A présent, l'indépendance politique étant acquise par la plupart des pays africains, les communistes estiment qu'il faut continuer la lutte pour obtenir l'indépendance économique.

47.

- ob – BRAGINSKIJ, M.I.: *Osvoboždenie Afriki (La libération de l'Afrique)*. Ed. de la lit. orientale, Moscou, 1962, 195. p. (b: O.P. 1058).

Aperçu historique, géographique, économique et politique sur des conditions des révoltes; la liquidation du régime colonial en Afrique du Nord et au Soudan; la rupture des chaînes du colonialisme en Afrique tropicale; les nouveaux Etats indépendants; la continuation de la lutte contre le colonialisme et la voie de la renaissance.

48.

- b – GANTMAN, V.; KONDRAT'EV, VL.; MAKSIMOVIC, A.; NAKROPIN, O.; PRIMAKOV, E.: *Tekušcie problemy mirovoj politiki. III. Rost nacionaľno – osvoboditel'nogo dviženija (Les problèmes actuels de la politique mondiale. III. Le développement du mouvement de libération nationale)*. Mir. Ekon. i Mežd. Otnošenija, no 1, Moscou, 1963, p. 13-21.

Concerne, entre autres, l'histoire du mouvement de libération nationale algérien et la création de l'Algérie indépendante.

49.

- o – HOHLOV, N.: *Bliz lunnyh gor (Korolevstvo Urundi i Respublika Ruanda) (Au pied des montagnes lunaires – Le Royaume d'Urundi et la République du Rwanda)*. Ed. Gospolitizdat, Moscou, 1963. S : N.K., 5.1963, p. 12.

Cette brochure donne un aperçu de la lutte pour l'indépendance et de la situation actuelle de ces pays.

50.

- b – KONDRAT'EV, VL.: voir GANTMAN, V.

51.

- b – KORNEEV, L.: *Programma patriotov Madagaskara (Le programme des patriotes de Madagascar)*. Azija i Afrika segodnja, no 2, Moscou, 1963, p. 26-28.

Concerne le mouvement contre la fausse égalité, le désir d'une liberté démocratique et la lutte pour la liquidation des bases militaires.

52.

- b – LAZURIN, JA.: *Izdatel'stvo « znanie » – čitateljam (L'édition « Znanie » – à l'intention des lecteurs)*. Azija i Afrika segodnja, no 2, Moscou, 1963, p. 58-59.

Compte rendu de l'édition consacrée surtout aux problèmes africains actuels. Le mouvement de libération nationale, la désagrégation coloniale, la formation et le développement des jeunes Etats.

53.

b – MAKSIMOVIČ, A.: voir GANTMAN, V.

54.

b – NAKROPIN, O.: voir GANTMAN, V.

55.

b – PRIMAKOV, E.: voir GANTMAN, V.

56.

b – SIDENKO, V.: Somali ne hočet byt' « francuzskim » (*La Somalie ne désire pas être « française »*). Azija i Afrika Segodnja, n° 1, Moscou, 1963, p. 25.

Aperçu historique et géographique. Le référendum truqué de 1958 qui a fait de la Somalie un département « d'outre-mer ». La lutte du peuple pour la libération nationale.

57.

b – TUZMUHAMEDOV, R.A.: Mirnoe sosučestvovanie i nacional'no-osvoboditel'naja vojna (*La coexistence pacifique et la guerre de libération nationale*). Sov. Gos. i Pravo, n° 3, Moscou, 1963, p. 87-94.

Les juristes bourgeois déclarent que les guerres de libération nationale sont incompatibles avec le principe de la coexistence pacifique, et ils admettent les guerres – guerres non conventionnelles – que les pays impérialistes mènent pour conserver leurs colonies. Cette thèse est fausse: le statut de l'ONU reconnaît aux peuples le droit de libre disposition. Par conséquent, chaque peuple spolié a le droit de lutter par les armes pour acquérir son indépendance.

58.

b – BOR'BA PRODOLŽAETSJA (*La lutte continue*). Faits et commentaires. Azija i Afrika segodnja, n° 2, Moscou, 1963, p. 50.

Concerne la réunion des représentants en territoire neutre, des trois partis africains interdits dans leurs pays (Le Sénégal, le Niger et le Cameroun) et la déclaration de clôture.

59.

b – PUT'K SVOBODE JUZNOJ AFRIKI. Programma južno-afrikanskoj-kommunističeskoj partii (*La voie de la liberté de l'Afrique du Sud*) (Le programme du parti communiste de l'Afrique du Sud). Kommunist, n° 4, Moscou, 1963, p. 81-93.

Malgré l'interdiction du parti communiste, ce dernier continue à jouer un rôle important. La démocratie nationale est admise en tant que transition vers le socialisme. L'union de toutes les forces des mouvements de libération nationale et des ouvriers

est nécessaire pour vaincre le colonialisme spécial de l'Afrique du Sud, ainsi que la discrimination raciale.

b) *Publications en langues occidentales*

60.

- b – BORISSOGLESKI, Y.: *Un coup porté à la fédération raciste*. La Vie internationale, n° 1 (25), Moscou, 1963, p. 112.

Concerne la conférence de novembre 1962 à Londres, octroyant l'autonomie intérieure au Nyassaland.

61.

- b – Božović, A.: *La coexistence et la lutte de libération des peuples coloniaux*. Revue de la Politique internationale, n° 312, Belgrade, 1963, p. 1-4.

Les forces de l'impérialisme ayant échoué dans leur effort pour maintenir le système colonial classique, s'efforcent de s'adapter aux conditions nouvelles d'une manière qui leur permette de garder les positions économiques actuelles et d'en conquérir de nouvelles. Les colonialistes présentent la politique de coexistence pacifique comme une politique de sauvegarde du *statu quo*, donc une invite au blocage des rapports existants. Cette affirmation est en contradiction avec l'expérience acquise au cours d'un passé récent; elle porte en outre un préjudice grave à la cause de la paix et de la lutte de libération complète.

62.

- b – NYERERE, I.: *La politique et les objectifs du panafricanisme*. Revue de la politique internationale, n° 313, Belgrade, 1963, p. 1-3.

La nécessité de l'unité; les difficultés d'ordre pratique (provenant de la diversité des Etats africains), qu'il reste à surmonter pour réaliser l'unité; la future Afrique unifiée se réalisera graduellement.

63.

- b – LES FORCES NATIONALES DE L'ANGOLA. La Vie internationale, n° 3 (27), Moscou, 1963, p. 124-125.

Aperçu des mouvements politique et de libération nationale.

64.

- b – LA RÉVOLUTION ALGÉRIENNE SE POURSUIT. (Un dirigeant communiste algérien répond aux questions posées par notre correspondant). Nouvelle Revue internationale, n° 1, Paris, 1963, p. 96-104.

L'indépendance politique doit se renforcer par l'union des forces patriotiques sous la forme d'un front national. L'interdiction du parti communiste fut dictée, entre autres, par certains milieux, français et américains. Cette interdiction provoqua un profond mécontentement dans les masses.

3. L'AIDE DES PAYS DU CAMP SOCIALISTE À L'AFRIQUE

A) *Publications en langues originales*

65.

- b – BELJAEV, P.: Naše sotrudničestvo s OAR (*Notre collaboration avec la R.A.U.*). Vnešnjaja Torgovlja, n° 2, Moscou, 1963, p. 17-19.
Aperçu de l'aide soviétique à la R.A.U. depuis la création de la République.

66.

- b – KUZNECOV, B.: Magistral' družby (*Le grand chemin de l'amitié*). Ekon. Gazeta, n° 6 (79), Moscou, 1963, p. 42.
Aperçu économique et l'aide technique et matérielle de l'Union soviétique à la République du Mali.

67.

- b – STEPANOV, L.: Principial'nye otličija pomošči socialističeskikh stran ot «pomošči» imperialističeskikh gosudarstv v ekonomičeskom razvitiu osvobodivšihja stran (*Les différences de principe entre l'aide économique aux pays sous-développés offerte par les Etats socialistes et par les Etats impérialistes*). Ekon. Gazeta, n° 16 (89), Moscou, 1963, p. 43.
L'aide économique des pays impérialistes est destinée à l'administration, à l'infrastructure et au maintien d'une économie agricole. L'aide économique des pays socialistes a pour but le développement total de l'économie et principalement l'industrialisation.

68.

- b – DOLGOSROČNOE TORGVOE SOGLAŠENIE MEŽDU SOJUZOM SOVETSKIH SOCIALISTIČESKIH RESPUBLIK I OB''EDINENNOJ ARABSKOJ RESPUBLIKOJ (*Accord commercial à long terme entre l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes et la République Arabe Unie*). Vnešnjaja Torgovlja, n° 2, Moscou, 1963, p. 39-45.
Texte de l'accord; Liste A, comprenant les marchandises à exporter de l'U.R.S.S. en R.A.U. Liste B, comprenant les marchandises à exporter de l'U.R.S.S. en R.A.U. Validité de l'accord: 1^{er} janvier 1963 au 31 décembre 1965.

69.

- ^{ob}b – EKONOMIČESKOE SOTRUDNIČESTVO SOVETSKOGO SOJUZA S EKONOMIČESKI SLABO RAZVITYMI STRANAMI (*La coopération économique de l'Union soviétique avec les pays à économie insuffisamment développée*). Ed. IMO, Moscou, 1962, 182. p.
(b: O.P., 1077).

Cet ouvrage examine:

- a) La situation économique des pays sous-développés et la liquidation des arriérés, notamment le développement des forces

productives, les possibilités économiques de développement et l'expansion économique des Etats impérialistes sous forme d'aide.

- b) la coopération économique de l'Union soviétique avec les pays sous-développés, notamment les conditions des crédits accordés par l'U.R.S.S., la collaboration technique et le commerce extérieur.

70.

- b – PLATEŽNOE SOGLAŠENIE MEŽDU SOJUZOM SOVETSKIH SOCIALISTIČESKIH RESPUBLIK I OB'EDINENNOJ ARABSKOJ RESPUBLIKOJ (*Accord des paiements entre l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes et la République Arabe Unie*). Vnešnjaja Torgovlja, n° 2, Moscou, 1963, p. 44-45.

Texte de l'accord et la validité: du 1^{er} janvier 1963 au 31 décembre 1965.

71.

- o – SSSR I STRANY AFRIKI. 1946-1961 (*L'U.R.S.S. et les pays d'Afrique. 1946-1961*). Ed. Gospolitizdat, Moscou, 1963.

S : N.K., 13.1963, p. 8.

La lutte énergique du Gouvernement soviétique pour la liquidation définitive du système colonial impérialiste. Le soutien soviétique aux mouvements de libération nationale. Les rapports culturels de l'U.R.S.S. avec les jeunes Etats d'Afrique. Documents.

b) *Publications en langues occidentales*

72.

- b – MATEEV, V.: *Les guerres de libération et la diplomatie*. La Vie Internationale, n° 3 (27), Moscou, 1963, p. 70-74.

L'Union Soviétique cherche à obtenir par des compromis mutuels la solution des problèmes internationaux, entre autres le désarmement général et complet. Par cela, sans parler de l'aide directe, elle accorde un soutien puissant aux mouvements de libération nationale. Ces mouvements, de leur part, créent des possibilités favorables pour débarrasser l'humanité de la guerre.

73.

- b – NEKRASSOV, A.: *L'assistance de l'U.R.S.S. dans le passé et le présent*. La Vie internationale, n° 3 (27), Moscou, 1963, p. 91-98.

Aperçu général de l'aide accordée aux pays sous-développés.

74.

- b – PROHOROV, G.M.: *L'U.R.S.S. et les pays sous-développés*. Revue de la Politique Internationale, 306, Belgrade, 1963, p. 16-18

Le commerce de l'U.R.S.S. avec les pays en voie de développement est en progrès constant. Les relations économiques sont basées

sur les principes de souveraineté et d'égalité réciproque et d'amitié entre les peuples.

75.

b – LE CONSEIL D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE ET LES PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS.

La Vie internationale, n° 4 (28), Moscou, 1963, p. 114-117.

Les jeunes Etats, pour surmonter le retard et conquérir l'indépendance économique dans une courte période, ont besoin d'une aide extérieure qui doit compléter leurs octrois des efforts intérieurs. L'aide des pays du CAEM consiste en crédits, aide technique, formation des cadres et développement du commerce extérieur.

76.

b – CRÉATION D'UNE FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS À PRAGUE. Bulletin d'information de l'Agence de presse tchécoslovaque, n° 6, Prague, 1963, p. 3-4.

Concerne la transformation de l'Union des étudiants africains en une Fédération des étudiants africains en Tchécoslovaquie, intervenue en février 1963, à Prague.

77.

b – LE SYSTÈME SOCIALISTE MONDIAL ET LE MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE (L'échange d'opinions entre théoriciens marxistes en 1962 à Prague sur ce thème). Nouvelle Revue internationale, n° 3, Paris, 1963, p. 117-154.

Conclusions: l'existence du système socialiste mondial est une condition de la victoire du mouvement de libération nationale. L'aide du socialisme mondial est indispensable à l'indépendance économique des jeunes Etats. Le socialisme mondial est nécessaire au progrès social dans les jeunes Etats.

4. LES RELATIONS INTERNATIONALES DES PAYS D'AFRIQUE

A) Publications en langues originales

78.

– ANTONOV, T.: Vnešnjaja politika Sudana (*La politique extérieure du Soudan*). Ed. IMO, Moscou, 1963.

S : N.K., 15.1963, p. 3.

Les rapports du Soudan avec les pays socialistes, impérialistes, neutres et africains.

79.

– DOBROČYNSKI, M.: Perspektywy gospodarcze Afryki (*Les perspectives économiques de l'Afrique*). Spr. miedzyn, 15 (10), Varsovie, oct. 1962, p. 21-37.

Analyse des possibilités africaines dans le domaine des échanges commerciaux (augmentation des exportations) et des impératifs de l'économie planifiée.

80.

- b – GEJVANDOV, K.: Rasizmu net mesta v Afrike! (*Il n'y a pas de place en Afrique pour le racisme*). Azija i Afrika Segodnya, n° 1, Moscou, 1963, p. 56-57.

Concerne la Rhodésie du Sud et surtout la République Sud-Africaine. La décision du Comité politique de l'O.N.U. d'appliquer les sanctions à la République Sud-Africaine est restée lettre morte par suite de l'opposition des Etats-Unis et de l'Angleterre.

81.

- b – GORŠENIN, K.P.: Forum juristov stran Azii i Afriki (*Le Forum des juristes des pays d'Asie et d'Afrique*). Sov. Gos. i Pravo, n° 4, Moscou, 1963, p. 72-82.

Concerne la conférence des juristes d'Asie et d'Afrique du 15 au 22 octobre 1962 à Konakri: problèmes examinés et décisions prises.

82.

- b – SURŠALOV, V.M.: Osnovnye principy otноšenij obščenarodnogo socialističeskogo gosudarstva s drugimi stranami (*Les principes fondamentaux des rapports de l'Etat socialiste du peuple avec les autres pays*). Sov. Gos. i Pravo, n° 3, Moscou, 1963, p. 27-36.

Les rapports de l'U.R.S.S. avec les Etats nés de la désagrégation du système colonial doivent être basés sur l'amitié, la compréhension et l'aide matérielle, technique et politique.

83.

- o – TRET'JAKOV, P.N.: Ekonomičeskaja nezavisimost i dva vida pomošči afrikanskim stranam (*L'indépendance économique et les deux aspects d'aide aux pays africains*). Ed. Vos. Lit., Moscou, 1963. S: N.K.: 15.1963, p. 9.

Parallèle entre l'aide des Etats capitalistes qui a pour but d'asservir les pays africains et celle des Etats socialistes qui est la manifestation d'un nouveau modèle des relations internationales.

b) *Publications en langues occidentales*

84.

- b – BATSANOV, B.: voir IVANOV, K.

85.

- b – Cox, I. (spécialiste britannique des problèmes politiques et économiques africains): *Ils se condamnent eux-mêmes*. La Vie Internationale, n° 2 (26), Moscou, 1963, p. 49-52.

Concerne le rapport au Congrès des Etats-Unis en 1962 tendant à faire valoir l'importance de l'aide économique accordée aux pays sous-développés de juillet 1955 à décembre 1961. Toutefois les montants indiqués ne sont pas destinés uniquement au développement des pays, mais comprennent également l'aide militaire, l'aide sous conditions et celles dont la nature est purement commerciale.

86.

- b – DOLGOPOLOV, E.: *Le désarmement et les pays sous-développés*. La Vie Internationale, n° 2 (26), Moscou, 1963, p. 53-58.

Ces pays ne peuvent acquérir l'indépendance économique et créer une économie nationale prospère sans une paix durable, qu'il faut atteindre par un désarmement général et complet.

87.

- b – DUBRAVČIĆ, N.: *L'explosion nucléaire au Sahara*. Revue de la Politique internationale, n° 312, Belgrade, 1963, p. 6-7.

Cette explosion peut être considérée comme un acte de défi envers l'Algérie souveraine et les Etats africains.

88.

- b – IVANOV, K.; KALOUGUINE, M.; BATSANOV, B.: *Le programme économique du désarmement*. La Vie internationale, n° 1 (25), Moscou, 1963, p. 20-36.

Traite, entre autres, des grandes possibilités de développement économique du continent africain sur base d'un plan de coopération internationale entre Etats, après avoir réalisé le programme économique du désarmement.

89.

- b – KALOUGUINE, M.: voir IVANOV, K.

90.

- b – KREMNEV, M.: *Les pays non engagés et la politique internationale*. Nouv. Revue internationale, n° 4, Paris, 1963, p. 5-18.

La politique de ces pays est neutraliste. Ils se prononcent pour la coexistence pacifique et le désarmement et contre les armes nucléaires. Ils appuient les mouvements de libération nationale. La présence des jeunes Etats donne à l'O.N.U. une orientation différente, qui s'identifie avec les thèses des pays socialistes. La tendance neutraliste crée un type nouveau de relations entre Etats.

91.

- b – MATES, L.: *Mesures pour le progrès des pays sous-développés*. Revue de la Politique internationale, n° 310, Belgrade, 1963, p. 7-9.

Concerne la Conférence des Nations Unies à Genève en 1963

sur les applications de la science et de la technique au profit des pays en voie de développement. Problèmes examinés: comment utiliser au mieux les moyens de production existants et comment accroître la production de la manière la plus judicieuse.

V. POLITIQUE ET VIE INTÉRIEURES DES PAYS D'AFRIQUE

A) *Publications en langues originales*

92.

- b - ALEKSANDROVSKAJA, L.: Kooperativnoe dviženie v Afrike - problemy i perspektivy (*Le mouvement coopératif en Afrique - problèmes et perspectives*). Mir. Ekon. i Mežd. Otnošenija, n° 3, Moscou, 1963, p. 39-51.

Les premières coopératives furent formées en Afrique occidentale dans les zones de production du cacao et des arachides et en Afrique orientale dans les zones de production du café et du coton. Ces coopératives étaient sous le contrôle des fonctionnaires coloniaux et apparaissaient comme des organismes semi-officiels. Les coopératives du modèle achat-vente prédominent. Ensuite viennent celles du crédit qui sont financées par les banques privées à des conditions onéreuses. A présent, on constate dans les coopératives, en général, une lutte d'influence entre les commerçants et les agriculteurs et ensuite, une rivalité entre les coopératives et les monopoles étrangers. Il existe également des conditions favorables pour le développement des coopératives de production. On fonde beaucoup d'espoirs dans le mouvement coopératif en Afrique, surtout dans les pays qui ont choisi la voie socialiste.

93.

- b - BANK'ERI, D.: Profsojuznoe dviženie torgovyh rabotnikov v Afrike (*Le mouvement syndical des travailleurs du commerce en Afrique*). Sovetskaja torgovlja, n° 1, Moscou, 1963, p. 38-43.

Aperçu de ce mouvement, de l'organisation de sa structure et de la lutte qu'il mène contre le néocolonialisme dans les pays suivants: Cameroun, Somalie, Afrique du Sud, Fédération du Mali, Ghana, et Dahomey.

94.

- o - FRIDMAN, L.A.: Kapitalističeskoe razvitiye Egipta (*Le développement capitaliste de l'Egypte*). Ed. Mosk. un-ta, Moscou, 1963.

S : N.K., 7.1963, p. 7.

L'exploitation coloniale du pays; le commerce extérieur avec les pays impérialistes; l'évolution des rapports agraires; le développement de l'industrie; la formation de la grosse bourgeoisie, ainsi que de la classe ouvrière.

95.

- b – GEJVANDOV, K. (correspondant du journal en Afrique occidentale): *Zdravstvuj Nigerija ! (Salut Nigéria !)*. Azija i Afrika Segodnja, n° 2, Moscou, 1963, p. 24-25.

Aperçu géographique, le développement des rapports amicaux entre le Nigéria et l'U.R.S.S., les espoirs du pays d'acquérir une indépendance économique complète.

96.

- b – GLUŠČENKO, E.: *Plečom k pleču (Côte à côte)*. Azija i Afrika Segodnja, n° 1, Moscou, 1963, p. 60-61.

Les travailleurs africains sont très pauvres: la classe ouvrière doit s'unir pour vaincre et améliorer sa situation.

97.

- b – MIRSKIJ, G.: *Tvorčeskij marksizm i problemy nacional'no osvoboditel'nyh revoljucij (Le marxisme créateur et les problèmes des révolutions de libération nationale)*. Mir. Ekon. i Mežd. Otnošenija, n° 2, Moscou, 1963, p. 63-68.

Le premier phénomène historique de notre époque – la naissance du système socialiste mondial – a créé des conditions favorables au développement du deuxième processus important de notre temps – la désagrégation du système colonial. Les pays qui viennent de se libérer, malgré leur diversité économique et sociale ont un but commun: liquider le „sous-développement”. Le monde capitaliste est, par essence, ennemi d'un développement rapide de ces pays. Dans ces conditions, les démocraties nationalistes doivent s'assurer progressivement l'appui des masses, leur faire jouer un rôle actif dans les réorganisations économique et sociale et avec l'aide du camp socialiste, achever les révolutions de libération nationale.

98.

- b – OLENINA, O.: *Ob ekonomičeskrom razvitiu molodyh stran (Le développement économique des jeunes Etats)*. Azija i Afrika Segodnja, n° 1, Moscou, 1963, p. 6-8 et 11.

Le pouvoir colonial qui a duré des siècles a laissé l'économie des pays d'Asie et d'Afrique dans un état très grave. L'industrialisation est indispensable au relèvement du niveau de vie des peuples. Cette industrialisation, en premier lieu l'industrie lourde, n'est possible qu'en développant le secteur de l'Etat par des moyens financiers provenant des budgets et de l'aide étrangère. Cette aide impose tout d'abord une collaboration étroite entre ces pays et ensuite avec le système socialiste mondial.

99.

- PAVLOV, V.I.; RED'KO, I.B.: *Gosudarstvo nacional'noj demokratii i perehod k nekапitalisticheskому razvitiyu (L'Etat national et démo-*

cratique dans la période du passage vers l'évolution non-capitaliste).
Narody Azii Afr., n° 1, Moscou, 1963, p. 29-40.

L'application des thèses leninienennes sur ce problème; les diverses formes gouvernementales d'Etats nationaux et démocratiques.

100.

- o - POPOV, J.U.: Rabočij klass Afriki v bor'be za edinstvo (*La classe ouvrière d'Afrique en lutte pour l'unité*). Ed. Profizdat, Moscou, 1962.

S: L.E., P., n° 70, 28.11.1962, n° 44.

101.

- PROKOPCZUK, J.: Afryka Zachodnia – problemy dalszego rozwoju (*L'Afrique occidentale – problèmes du développement ultérieur*). Spr. Miedzyn 15 (9), Varsovie, sept. 1962, p. 31-47.

L'industrialisation et le problème agraire; les problèmes de la structure de classe de la population. La situation politique; résumé en anglais.

102.

- b - PROKOPENKO, G.: K voprosu o sozdanií nacional'nyh bankovskih sistem v stranah bližnego i srednego vostoka (*Au sujet de la création d'un système bancaire national dans les pays du Proche et Moyen-Orient*). Den'gi i Kredit, n° 4, Moscou, 1963, p. 73-83.

Les pays qui viennent de se libérer du joug colonial restent encore sous-développés à cause des impérialistes. La seule possibilité de surmonter cette faiblesse est la création d'une économie indépendante. Des conditions favorables à une telle réalisation existent grâce au système socialiste mondial. Le Soudan par la fondation de la Banque du Soudan et la R.A.U. par la nationalisation du système bancaire du pays, ont fait quelques progrès dans cette voie.

103.

- RED'KO, I.B.: voir PAVLOV, V.I.

104.

- b - SAVERDJAN, S.D.: voir SPERANSKAJA, L.V.

105.

- b - SPERANSKAJA, L.V.; SAVERDJAN, S.D.: Sozdanie gosudarstvennosti alžirskoj nacii v processe bor'by za nezavisimost' (*La création d'une organisation étatique chez le peuple algérien pendant la lutte pour l'indépendance*). Sov. Gos. i Pravo, n° 2, Moscou, 1963, p. 87-96.

La lutte commença le 1^{er} novembre 1954 par le Front de libération nationale. Les premiers organes du mouvement de libération nationale (le Conseil national de la révolution algérienne, le Comité exécutif, etc...) furent créés en 1956. La République, dont la direction est collective, fut proclamée en 1958. L'armée

de libération nationale devint une armée régulière. Le parti communiste prit une part active dans cette lutte. Une période transitoire intervint après les accords d'Evian en 1962. Les élections pour la première Constituante, la proclamation officielle de la République et la formation du Gouvernement mirent fin à cette période. Les étapes suivantes furent les différentes réformes, nécessaires à la consolidation de la République. Toutefois, l'interdiction du parti communiste doit être considérée comme une mesure injuste.

106.

- b – STARUŠENKO, G.: Socializm i nacional'no-osvoboditel'noe dvizhenie (Konferencija kruglogo stola v Prage) (*Le socialisme et le mouvement de libération nationale – La Conférence de la Table Ronde à Prague*). Mir. Ekon. i Mežd. Otnošenija, n° 2, Moscou, 1963, p. 155-157.

Problèmes discutés:

- a) les rapports mutuels entre le socialisme et le mouvement de libération nationale;
- b) la liquidation par les Etats socialistes de l'aide militaire, technique et économique des monopoles impérialistes;
- c) la théorie que le socialisme national a peu de traits communs avec le socialisme scientifique;
- d) les perspectives du développement social;
- e) les voies non capitalistes de développement;
- f) le problème de création d'un front national uni.

107.

- b – Usov, G.: Gosudarstvennyj sektor v èkonomike stran Vostočnoj Afriki (*Le secteur de l'Etat dans l'économie des pays de l'Afrique Orientale*). Mir. Ekon. i Mežd. Otnošenija, n° 2, Moscou, 1963, p. 52-62.

Concerne l'Ouganda, le Kenya et le Tanganyika:

- a) les formes, le caractère et la densité de la propriété de l'Etat;
- b) les premières tentatives des Etats de régler l'économie;
- c) le rôle du secteur de l'Etat ou de l'entreprise privée.
(l'auteur donne la préférence au secteur de l'Etat qui seul, en collaboration avec le camp socialiste, peut permettre un développement rapide et indépendant de l'économie.)

108.

- b – VALIEV, S.: Malijskij frank (*Le franc du Mali*). Azija i Afrika Segodnja, n° 2, Moscou, 1963, p. 20-21.

La République du Mali a créé, à partir du 1^{er} juillet 1961, son propre franc. Cette réforme monétaire est un pas en avant vers une indépendance économique et politique complète du pays.

109.

b – INFORMACIJA O VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. SUDAN (*Information sur les devises et les banques à l'étranger. Soudan*). Den'gi i Kredit, n° 4, Moscou, 1963, p. 90.

Concerne la création de la banque commerciale mixte – Banque du Nil – par les banques du Soudan et du Crédit Lyonnais.

110.

b – INFORMACIJA O VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. KONGO (*Information sur les devises et les banques à l'étranger. Congo*). Den'gi i Kredit, n° 4, Moscou, 1963, p. 87-88.

Concerne le transfert en 1963, de l'ancienne Banque Nationale du Katanga aux représentants du gouvernement central.

111.

b – INFORMACIJA O VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. OAR (*Information sur les devises et les banques à l'étranger. R.A.U.*). Den'gi i Kredit, n° 4, Moscou, 1963, p. 88-90.

Concerne:

1. l'institution en 1962 du budget des devises qui permet un contrôle des paiements à l'étranger.
2. les accords de paiement conclus en 1962 avec quelques pays: la Tchécoslovaquie, la R.P. de Chine, la Bulgarie, l'Albanie, la Yougoslavie, la Suisse, l'Autriche, la Grèce et la Tunisie.

112.

b – INFORMACIJA O VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. KAMERUN (*Information sur les devises et les banques à l'étranger. Cameroun*). Den'gi i Kredit, n° 4, Moscou, 1963, p. 87.

Concerne la fondation de la nouvelle banque: Société Générale de Banque du Cameroun.

113.

b – KRATKAJA INFORMACIJA V VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. MALI-KNR (*Brève information sur les devises et les banques à l'étranger. Mali-R.P. Chine*). Den'gi i Kredit, n° 1, Moscou, 1963, p. 87.

Concerne la conclusion en 1962 d'un traité de collaboration économique et technique avec la R.P. de Chine.

114.

b – KRATKAJA INFORMACIJA V VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM. AFRIKA (*Brève information sur les devises et les banques à l'étranger. Afrique*). Den'gi i Kredit, n° 1, Moscou, 1963, p. 85.

Concerne la fondation, par un groupe de banques européennes avec la participation de l'Institut de crédit américain, des nouvelles banques en quatre républiques africaines: le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Congo (Brazzaville).

115.

- b – KRATKAJA INFORMACIJA V VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM.
MAROKKO (*Brève information sur les devises et les banques à l'étranger. Maroc*). Den'gi i Kredit, n° 3, Moscou, 1963, p. 88.
Concerne la réorganisation de la banque marocaine de développement économique.

116.

- b – KRATKAJA INFORMACIJA V VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM.
BEREG SLONOVOJ KOSTI (*Brève information sur les devises et les banques à l'étranger. Côte d'Ivoire*). Den'gi i Kredit, n° 1, Moscou, 1963, p. 85.
Concerne la création d'un Comité national de circulation monétaire sous la présidence du Ministre des Finances.

117.

- b – KRATKAJA INFORMACIJA V VALJUTAH I BANKAH ZA RUBEŽOM.
ALŽIR (*Brève information sur les devises et les banques à l'étranger. Algérie*). Den'gi i Kredit, n° 2, Moscou, 1963, p. 90.
Concerne l'approbation par l'assemblée nationale du projet de loi instituant une Banque centrale d'Algérie.

118.

- b – NESPRAVEDLIVAJA MERA (*Une mesure injuste*). Azija i Afrika Segodnja, n° 1, Moscou, 1963, p. 56.
Concerne l'interdiction du parti communiste algérien.

119.

- b – OB IZMENENIJAH V KREDITNO-BANKOVSKOJ SISTEME OB'EDINENNOJ ARABSKOJ RESPUBLIKI (Spravka) (*Les modifications dans le système bancaire et du crédit en République Arabe Unie*). (Information) Den'gi i Kredit, n° 1, Moscou, 1963, p. 83-84.
Concerne la loi d'« égyptisation » des banques étrangères en 1957, la loi de nationalisation de la Banque nationale d'Egypte en 1960 et le décret créant également en 1960, la Banque centrale d'Egypte. Cette dernière banque a commencé ses opérations en 1961.

b) *Publications en langues occidentales*

120.

- b – AHMAD, A.: *En Egypte*. Nouvelle Revue internationale, n° 2, Paris, 1963, p. 188-189.
Aperçu de la persécution des communistes par le Gouvernement égyptien.

121.

- b – DIOP, M.: *Le premier congrès du parti africain de l'indépendance*. Nouv. Revue internationale, n° 1, Paris, 1963, p. 159-163.
Concerne le premier congrès du parti africain de l'indépendance (P.A.I.) réuni en 1962 au Sénégal.

122.

- b – FRIEDMAN, L.: voir PRIBYTKOVSKI, L.

123.

- b – GOUZEVATY, Y.: « *Troisième voie* » ou liberté authentique ? (Pays libérés: perspectives sociales). La Vie internationale, n° 4 (28), Moscou, 1963, p. 45-51.

Dans la plupart des jeunes Etats indépendants, le pouvoir appartient aux milieux de la petite bourgeoisie qui restent encore attachés à la révolution, exigent certaines transformations sociales et luttent pour l'indépendance économique en édifiant le secteur de l'Etat. Le mouvement démocratique des peuples des pays libérés est une étape dans la préparation de la révolution sociale, car une révolution bourgeoise est une révolution inachevée.

124.

- b – HADŽI-VASILEV, K.: *Les voies africaines vers le socialisme*. Revue de la Politique internationale, n° 307, Belgrade, 1963, p. 3-5.
Plusieurs pays indépendants d'Afrique prennent de plus en plus une orientation socialiste. Cette tendance s'est manifestée clairement à la réunion faite sur l'initiative de M. Léopold Senghor en décembre dernier à Dakar.

125.

- b – LAZAREVIĆ, S.: *La troisième conférence de solidarité afro-asiatique*. Revue de la Politique internationale, n° 310, Belgrade, 1963, p. 11-12.
Concerne la Troisième conférence de solidarité afro-asiatique à Moshi au Tanganyika. Problèmes examinés: la lutte pour la liquidation du colonialisme, l'accroissement des forces de libération nationale et les méthodes à appliquer pour accélérer le développement économique et social des Etats indépendants.

126.

- b – OTA, M.: *Au Cameroun*. Nouv. Revue internationale, n° 1, Paris, 1963, p. 196-198.
Aperçu de la répression au Cameroun par le gouvernement fantoche d'Ahmadou Ahidjo.

127.

- b – P.B.: *En Tunisie*. Nouv. Revue internationale, n° 3, Paris, 1963, p. 173-175.

Aperçu de la persécution du parti communiste par le gouvernement tunisien.

128.

- b – POTEKHINE, I.: *Sur le « socialisme africain »* (Réponse à mes contradicteurs). La Vie internationale, n° 1 (25), Moscou, 1963, p. 74-84.

Possibilité théorique du développement non capitaliste des pays d'Afrique. Possibilité pratique et opportunité du développement non capitaliste pour les pays d'Afrique: il assure un essor rapide de l'économie et de la culture. Le « socialisme africain » ou la voie africaine du socialisme: l'initiative créatrice des masses apportera de nombreux traits particuliers dans les formes et les rythmes de leur développement sur la voie du progrès social.

129.

- b – PRIBYTKOVSKY, L.; FRIEDMAN, L.: *Le Nigéria à la croisée des chemins*. La Vie internationale, n° 2 (26), Moscou, 1963, p. 80-85.

Aperçu géographique, politique, économique et ethnographique. Le Nigéria est devant deux systèmes de développement économique: le capitaliste et le socialiste. Seul ce dernier système permettrait au pays de surmonter le retard économique et culturel dans les délais les plus brefs.

130.

- b – ROZALIEV, Y.: *Le capitalisme d'Etat en Asie et en Afrique*. La Vie internationale, n° 2 (26), Moscou, 1963, p. 36-41.

Les conséquences de la domination coloniale: retard économique, faible développement de l'industrie, survivances du féodalisme, misère des travailleurs. Le capitalisme d'Etat dans les pays sous-développés est un phénomène social et économique compliqué. Il est créé principalement par deux moyens: par la nationalisation des entreprises et des biens des compagnies étrangères et par les investissements d'Etat dans l'économie. Le capitalisme d'Etat, à condition d'avoir une orientation anti-impérialiste, répond à l'intérêt de toute la nation.

131.

- b – SCHEFFERS, D.: *La lutte des communistes aborde une nouvelle étape*. Nouv. Revue Internationale, n° 4, Paris, 1963, p. 142-145.

Concerne le VI^e Congrès du parti communiste de la République sud-africaine.

132.

- b – SOBOLEV, A.: *La démocratie nationale, instrument du progrès social*. Nouv. Revue internationale, n° 2, Paris, 1963, p. 30-50.

On peut diviser ces pays en deux groupes principaux: les Etats déjà engagés sur la voie d'un développement capitaliste et ceux

où le capitalisme n'a pas pris un développement considérable. Pour l'ensemble de ces pays, la voie capitaliste ne facilite pas la conquête d'une indépendance nationale complète. La voie non capitaliste est la plus capable de faire progresser les jeunes Etats. La base de la démocratie nationale, issue d'un large mouvement populaire, se compose avant tout de la classe ouvrière, de la paysannerie, des artisans, des intellectuels et de la bourgeoisie nationale. Elle constituera le premier stade d'un pouvoir authentiquement populaire.

133.

- b – LA PLATE-FORME DE CASABLANCA. Revue de la Politique internationale, n° 309, Belgrade, 1963, p. 12-15.

Concerne la réunion des représentants de plusieurs centrales syndicales nationales d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et de Yougoslavie, lors du Congrès de l'Union marocaine du travail à Casablanca en janvier 1963. Problèmes débattus: le désarmement et la paix; la paix, l'indépendance et le rôle de la classe ouvrière; la lutte pour le progrès économique des pays en voie de développement et la nécessité de la coopération économique internationale.

134.

- b – QUE SE PASSE-T-IL AU KENYA ? La Vie internationale, n° 1 (25), Moscou, 1963, p. 137-138.

Aperçu économique, politique et résultats de la conférence sur la Constitution du futur Kenya, convoquée à Londres en 1962.

6. DONNÉES GÉNÉRALES DESCRIPTIVES ET AUTRES SUR LES PAYS D'AFRIQUE

1^e / EN GÉNÉRAL

a) *Publications en langues originales*

135.

- o – DEMENT'EV J.U.: Respublike Mali (Polit. ekonom. očerk) (*La République du Mali – Aperçu économique et politique*). Moscou, 1962. S: L.E., P., n° 24, 24.4.1963, n° 12.

136.

- o – IVANOV, N.: Gosudarstvennyj stroj Tunisa (*La forme de gouvernement en Tunisie*). Ed. Juridizdat, Moscou, 1962. S: L.E., P., n° 23, 20.4.1963, n° 18.

137.

- b – KANAEV, N.: Afrika učitsja (*L'Afrique s'instruit*). Azija i Afrika Segodnja, n° 1, Moscou, 1963, p. 22-24 et 28.

Aperçu de l'état de l'enseignement en Afrique depuis l'époque coloniale, jusqu'à nos jours.

138.

- b – KOGAN, M.: Almaznaja monopolija « De Birs » (*Le monopole diamantaire « De Beers »*). Mir. Ekon. i Mežd. Otноšenija, № 2, Moscou, 1963, p. 122-127.

Aperçu géographique, politique et économique.

139.

- b – NAZAROV, B.: Dve nedeli v Afrike (*Deux semaines en Afrique*). Sovetskaja torgovlya, № 4, Moscou, 1963, p. 36-40.

Aperçu économique et commercial de la Tunisie.

140.

- b – VOBLIKOV, D.: Vstreči u èkvatora (*Rencontres à l'Equateur*). Azija i Afrika Segodnja, № 1, Moscou, 1963, p. 62-63.

Concerne le livre du docteur soviétique Nikolaj NIKITIČ qui a travaillé trois ans comme chirurgien en Ethiopie.

141.

- ob – EKONOMIKA ZARUBEŽNYH STRAN *L'économie des pays étrangers*. Ed. Vysshajaškola, Moscou, 1962, 632 p.

(b: O.M. 605).

Examine entre autres:

Chapitre 5: la désagrégation du système impérialiste colonial et les problèmes du développement économique des pays sous-développés, notamment la conquête de l'indépendance politique, les réformes agraires, le développement des industries nationales, les réalisations dans le domaine de l'indépendance économique et l'aide du camp socialiste.

Chapitre 15: le développement économique des pays africains, notamment les mouvements de libération nationale, le rôle de l'Afrique dans le système capitaliste mondial, l'économie rurale, l'industrie, la situation des travailleurs et la voie à suivre pour réaliser l'indépendance économique.

142.

- b – PAMJATI GEROJA AFRIKI (*A la mémoire du héros africain*). Azija i Afrika Segodnja, № 1, Moscou, 1963, p. 5.

Concerne Patrice LUMUMBA.

b) *Publications en langues occidentales*

143.

- b – KHALAF, A.: *Le développement social et économique dans le Monde Arabe*. Revue de la Politique internationale, № 309, Belgrade, 1963, p. 10-13.

Aperçu économique, politique et social. L'influence de la création de l'Etat d'Israël dans cette région: insécurité et instabilité.

144.

- b – RATSIMBAZAFY, A.: *Madagascar – an IV de l'indépendance*. Revue de la Politique Internationale, n° 310, Belgrade, 1963, p. 9-10.
Aperçu économique et politique (politique extérieure et intérieure).

145.

- b – SERGUEEV, S.: *Naissance d'une nouvelle république*. La Vie internationale, n° 1 (25), Moscou, 1963, p. 107-108.
Aperçu politique, économique et culturel de la République du Tanganyika.

146.

- b – TSAKELA, K.S.: *Le Swaziland en voie de devenir une nouvelle Rhodésie du Sud*. Revue de la Politique internationale, n° 310, Belgrade, 1963, p. 15-18.
Aperçu politique et économique; nécessité des réformes.

147.

- b – LES AGENCES D'INFORMATIONS DE L'AFRIQUE. La Vie internationale, n° 2 (26), Moscou, 1963, p. 114-115.
Brève description des agences suivantes: Algérie Presse Service (A.P.S.), Ghana News, l'Agence de Presse Guinée (A.P.G.), Maghreb Arab Presse (M.A.P.), Middle-East News (M.E.N.), Sudan Press Agency et Tunisie Afrique Presse (T.A.P.).

2^e / A CARACTÈRE HISTORIQUE, ETHNOGRAPHIQUE, LITTÉRAIRE

A) *Publications en langues originales*

148.

- o – DLIN, N.A.: *Ob'edinennaja Arabskaja Respublika (La République Arabe Unie)*. Ed. Vost. Lit., Moscou, 1963.
S: N.K.: 15.1963, p. 6.
Aperçu géographique, économique et politique.

149.

- ob – GAVRILOV, N.I.: *Gvinejskaja respublika (La République de Guinée)*. Ed. de la Lit. Orientale, Moscou, 1960, 137. p.
(b: O.P. 1060).
Aperçu géographique économique, historique et politique.

150.

- b – PYHTUNOV, N.: *Respublika Niger (La République du Niger)*. Vnešnjaja Torgovljja, n° 3, Moscou, 1963, p. 22-27.
Aperçu géographique, économique et politique.

151.

- b – SIDOROVA, N.: *Iazyk suahili (La langue swahili)*. Azija i Afrika Segodnya, n° 2, Moscou, 1963, p. 46 et 49.
Aperçu historique et linguistique. Enumération des pays où cette langue est parlée.

152.

- ° – ZAVADOVSKIJ, JU.N.: Arabskie dialekty: Magriba (*Les dialectes arabes: le Maghreb*).
S: L.E., P., n° 28, 14.5.1963, n° 28.

153.

- ° – AFRIKANSKIJ ETNOGRAFIČESKIJ SBORNIK IV-YJ; Istorija, ètnografija, jazykoznanie (Trudy I-ta Etn. Ak. N. – T. 72-j) (*Recueil ethnographique africain IV. Histoire, ethnographie, linguistique*). Traavaux de l'Inst. Ethn. de l'Ac. des Sciences, T. 72). Ed. Akad. Nauk, Moscou, 1962.
S: L.E., P., n° 2, 12.1.1963, n° 2.

154.

- ° – ENCIKLOPEDIČESKIJ SLOVAR' (*Dictionnaire encyclopédique*). Ed. Sov. enciklopedija, Moscou, 1963.
S: N.K., 13.1963, p. 10.

Des renseignements complets sur tous les pays du monde, des biographies des hommes politiques, des savants, des artistes, etc... Les dernières modifications de la carte politique mondiale. Illustrations et cartes.

155.

- ° – KAIRSKAYA KONFERENSIYA PISATELEI AZII I AFRIKI (*La conférence du Caire des écrivains d'Asie et d'Afrique*). Ed. Vost. Lit., Moscou, 1963.
S: C., mars 1963, L., P.P. (2.1963), p. 3.

156.

- ° – NOVEJŠAJA ISTORIJA ZARUBEŽNYH STRAN (1945-1962 gg.) (*Histoire actuelle des pays étrangers – 1945-1962*). Ed. I.M.O., Moscou, 1963.

S: N.K., 19.1963, p. 52.

L'étape contemporaine du développement historique des pays étrangers.

157.

- ° – SKAZANIE O LIONGO FUMO. Skazki narodov Afriki (*La légende de Liongo Fumo. Contes des peuples africains*). Ed. Vost. Lit., Moscou, 1962, pp. 394.

S: C., mars 1963, L., F.B.N. (2.1963), p. 9.

158.

- b – V STRANE BELOGO I GOLUBOGO NILA (*Dans le pays du Nil Blanc et du Nil Bleu*). Azija i Afrika Segodnja, n° 1, Moscou, 1963, p. 20-21.

Aperçu historique, géographique et économique du Soudan.

b) *Publications en langues occidentales*

159.

- b – OKOYE, M.: *Situation et perspectives au Nigéria*. Nouv. Revue internationale, n° 3, Paris, 1963, p. 165-171.
Aperçu géographique, politique et économique.

160.

- b – LE CANAL DE SUEZ (Notre courrier). La Vie internationale, n° 1 (25), Moscou, 1963, p. 139-140.
Aperçu historique et économique.

161.

- b – RÉPUBLIQUE DU NIGER (Quelques mots sur les jeunes Etats). La Vie internationale, n° 4 (28), Moscou, 1963, p. 123-124.
Aperçu économique, historique et politique.

3^e / A CARACTÈRE GÉOGRAPHIQUE

a) *Publications en langues originales*

162.

- b – ABRAMOV, V.: V kraju finikovyh pal'm (*Dans la contrée des datiers*). Azija i Afrika Segodnja, n° 2, Moscou, 1963, p. 31-33.
Concerne le nord du Soudan: aperçu économique, géographique et culturel.

163.

- b – STEPANOV, L.: Oni zavoevali nezavisimost' v 1962 godu (*Ils ont conquis leur indépendance en 1962*). Ekon. Gazeta, n° 1 (74), Moscou, 1963, p. 43.
Aperçu historique et géographique de l'Algérie, de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi.

Le 18 novembre 1963.

A. Duchesne. — La pensée expansionniste du Duc de Brabant à travers sa correspondance avec le général Chazal, ministre de la Guerre (1859-1861) *

Avant de commenter sous cet angle particulier quelques-unes des soixante-sept lettres du Duc de Brabant que le Musée royal de l'Armée doit à la générosité du vicomte TERLINDEN, il nous faut dire un mot de leur destinataire.

Pierre CHAZAL! Ce nom sonore révèle assez une origine méridionale à laquelle, même après la grande naturalisation belge, il restera profondément attaché. Né à Tarbes en 1808, CHAZAL possédait à Uzos près de Pau un modeste domaine où il résidera souvent après la résiliation de ses fonctions ministérielles et où il décédera en 1892. Après avoir participé avec enthousiasme au mouvement révolutionnaire de 1830 à Bruxelles, il avait été successivement adjoint au Commissaire général de la Guerre au sein du Gouvernement provisoire, et nommé munitionnaire général de la jeune armée belge, c'est-à-dire intendant général assimilé au grade de général de division. CHAZAL était alors âgé de 22 ans! Entré dans les cadres de l'armée active au terme d'une période un peu mystérieuse, il fut promu colonel commandant le 9^e régiment de ligne (1837-42), puis général-major à la tête de la 1^e brigade de la IV^e division d'infanterie (1842). Naturalisé peu après, le voici aide de camp de LÉOPOLD 1^{er}: « point de départ, comme l'a écrit un de ses biographes, de l'affection exceptionnelle du Roi pour CHAZAL ». De cette affectueuse, presque amicale confiance, de nombreux témoignages émaillent la partie de leur correspondance que conservent les Musées de la Dynastie et de l'Armée.

Promu lieutenant général le 11 août 1847, l'aide de camp favori de LÉOPOLD 1^{er} devint le lendemain son ministre de la

* Communication établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire (*Bull. I.R.C.B.*, 1952, 1064-1066) et présentée à la séance du 13 novembre 1963 de ladite Commision, en vue du *Mémorial 1865* (Cfr. p. 628).

Guerre au sein du Cabinet ROGIER. Les premières interventions de CHAZAL au Parlement mirent en évidence sa facilité d'élocution, l'aisance de ses réparties, la vigueur de l'argumentation qu'il opposait sans trêve à celle des anti-militaristes, mais aussi ce tempérament très vif qui devait lui susciter nombre de difficultés. C'est à la suite de l'une d'elles — l'affaire ALVIN — qu'il donna sa démission en 1850. Le Roi s'empressa de le nommer gouverneur de sa Résidence. CHAZAL avait pris en même temps le commandement de la II^e division d'infanterie et celui de la 2^e circonscription militaire. En avril 1859, l'échec du projet de la « petite enceinte » d'Anvers incita le Souverain à réclamer le portefeuille de la Guerre au général BERTEN et à le confier à nouveau à l'homme de son choix: CHAZAL, qui lui était, de surcroît, d'une fidélité à toute épreuve. (1)

Assez différente semble avoir été, dès avant son avènement, l'attitude de l'Héritier du Trône à l'égard de CHAZAL. Elle s'écartera toujours davantage, en tout cas, de celle qu'avait eue LÉOPOLD I^r, si l'on en croit le témoignage — à partir de 1864 — d'Alphonse VANDENPEEREBOOM bien placé pour en juger (2). Longtemps plus tard, en 1886, l'intervention du général CHAZAL dans la question des fortifications de la Meuse — qu'il désaprouvait — le brouillera avec le roi LÉOPOLD II. Celui-ci refusera d'entendre ses explications. Il ira même jusqu'à faire supprimer la pension viagère que la Liste civile, conformément aux dispositions testamentaires de LÉOPOLD I^r, lui servait depuis 1866 (3).

En 1859, à l'époque qui sert de cadre à la correspondance qui nous occupe, les positions des deux personnalités en présence sont loin de s'affirmer sur le plan de l'antagonisme. Le Duc de Brabant vient d'atteindre ses vingt-quatre ans. Jaloux de son autorité, le Roi, son père, a tendance à le tenir à l'écart du gouvernement, encore que des preuves existent qu'entre eux s'étaient noués des contacts!... Froid mais diplomate, plein

(1) GARSOU, J.: *Le général Baron Chazal (1808-1892)* (Bruxelles 1946) et LECONTE, L.: *Le lieutenant général baron Chazal, ministre de la Guerre* (Dans *Carnet de la Fourragère*, XI^e série, n° 3, Bruxelles, septembre 1954, p. 190-220).

(2) GARSOU, J.: *Les débuts d'un grand Règne* (T. I, Bruxelles, 1931, p. 27, 30 et 140-141) (D'après les mémoires inédits de VANDENPEEREBOOM à l'Université de Gand).

(3) Papiers CHAZAL, au Musée royal de l'Armée.

d'aplomb et pourtant rusé, imaginatif, parfois aussi impulsif, le Prince sait ce qu'il veut et comment l'obtenir. Il n'ignore pas — en se l'exagérant peut-être, — l'influence qu'exerce sur LÉOPOLD I^{er} le général CHAZAL, alors quinquagénaire, en possession de tous ses moyens et au sommet de sa carrière. Car c'est au Ministre de la Guerre qu'il s'adresse à présent, et non plus, comme il y a quelques années, au gouverneur de la Résidence royale revêtu de hauts commandements militaires (4). Il est beaucoup moins question de solliciter un avis, un conseil, que d'exposer une situation et de réclamer les moyens de la faire évoluer d'une manière conforme à ses plans personnels.

Dans le domaine qui retient ici notre attention — celui des conceptions expansionnistes du Duc de Brabant, — l'obstination de celui-ci, sa patience, certaines de ses astuces évoquent le joueur d'échecs. Bien sûr, la révélation du jeu n'est que partielle. Même limitée à un seul aspect: celui, en ordre principal, du projet d'associer des Belges à la conquête du marché chinois par les Français et les Anglais, la révélation est très fragmentaire. Dans ces lettres du futur LÉOPOLD II, il n'est point question d'une suite continue d'informations et moins encore d'une vue synthétique du problème. Au reste, la plupart sont des billets écrits à la hâte: notes, observations, recommandations, souvent encadrées de remarques d'un tout autre ordre inspirées par le souci d'urbanisation de Bruxelles et des autres grandes villes, par l'intérêt que le Duc porte à des officiers de son entourage et surtout aux questions vitales de la défense du royaume. (5) D'autre part, l'important ensemble de lettres adressées à CHAZAL par LÉOPOLD I^{er}, LÉOPOLD II, le Comte de Flandre et la reine MARIE-HENRIETTE et dont fait partie le lot que nous analysons plus spécialement, présente maintes lacunes. Bref, seuls douze billets du Duc de Brabant se rattachent au présent propos.

Les extraits qu'on va lire, nous ont paru intéressants pour l'exégèse de la pensée du futur roi LÉOPOLD II. Certains éCLAIRENT de

(4) DUCHESNE, A.: A l'occasion du 50^e anniversaire de la mort de LÉOPOLD II. Le Duc de Brabant et la Défense nationale (1852-1865) d'après des documents inédits. (Dans *Carnet de la Fourragère*, XIII^e série, n° 3, décembre 1959, p. 196-211).

(5) *Idem*.

manière vive et souvent neuve l'un ou l'autre aspect de sa personnalité, mais aussi de ses méthodes de travail, d'information, d'investigation. Ces quelques dizaines de lignes du Prince héritier, on s'est efforcé de les replacer dans le cadre des circonstances précises où il les avait jetées hâtivement sur le papier. Telles quelles, nous pensons qu'elles contribueront pour une part à expliquer et à justifier l'affirmation de LÉOPOLD II à LAMBERT-MONT, le 17 décembre 1865, aussitôt après son avènement, au cours d'une promenade où il résument la pensée maîtresse du règne commençant: « Je n'ai d'autre désir que de laisser la Belgique plus grande, plus forte et plus belle » (6).

* * *

Ce n'est plus un mystère que, dès le mois de mai 1859, LÉOPOLD I^{er} suivait avec intérêt la préparation de l'expédition que les Français et les Anglais voulaient mettre sur pied contre la Chine. Pour les deux puissances maritimes, il s'agissait de venger leur honneur qu'elles estimaient gravement blessé, mais surtout d'obtenir de substantiels avantages économiques et même territoriaux, ainsi que l'ouverture des principaux ports de l'empire (7).

Le problème d'une éventuelle participation de la Belgique à cette expédition avait été soulevé par LÉOPOLD I^{er} lui-même lors d'une audience accordée au comte DE MONTTESSUY, ministre de NAPOLÉON III à Bruxelles, le 10 mai 1859. Incontestablement, c'est le Roi des Belges qui a ouvert le débat et posé la question, non sans en avoir parlé au préalable au général CHAZAL, son ministre de la Guerre. L'accord entre eux est à ce point complet qu'il est difficile de suivre aveuglément BRIALMONT lorsqu'il affirme dans ses *Mémoires* que le Souverain a conçu le projet et que CHAZAL l'a ensuite approuvé (8). Résumant son entretien

(6) *Le Correspondant* (Paris, 1910, t. 238, p. 212).

(7) *Chinas Kriege seit 1840 und seine heutigen Streitkräfte* (Berlin, 1900, p. 27 et ss.). — POUTHAS, Ch.-H.: *Démocraties et capitalisme (1848-1860)*, (Paris, 1941, p. 318-329), et surtout FROCHISSE, J.-M.: *La Belgique et la Chine* (Bruxelles 1936, p. 43-81).

(8) CROKAERT, P., *Brialmont Eloge et Mémoires* (Bruxelles, 1925, p. 427). Rappelons que CHAZAL dont le nom avait déjà été mêlé au projet d'envoie d'une force belge au Guatemala en 1845 (FABRI, J.: *Les Belges au Guatemala*, Bruxelles, 1955, p. 257-258), prendra une position en flèche en 1864-1865 lors de la levée en Belgique d'une légion de volontaires pour l'empire du Mexique.

avec DE MONTTESSUY, dans une lettre au général datée du lendemain, LÉOPOLD I^{er} émettait l'avis que « tous les détails de cette affaire devaient être traités entre vous et lui », et faisait le point: « de notre part: bonne volonté mais difficulté d'exécution » (9).

C'est en partie pour trouver une solution à cet aspect du problème — car « dans un pays constitutionnel toute entreprise de ce genre était entourée de difficultés », avait ajouté le Roi, — que ce dernier eut, à sa demande, plusieurs conversations avec NAPOLÉON III, qui séjournait à Biarritz en septembre 1859. Nous n'avons pas à évoquer ici les échos qu'en recueillirent les diplomates des principales puissances. L'essentiel est de savoir que la France se déclarait prête à accueillir un effectif belge de 1 200 à 1 800 hommes, mais qu'elle ne pouvait, faute de navires, se charger de les transporter en Chine. Par contre, elle était disposée, « à titre d'avance », à les nourrir et même à payer leur solde (10).

En Grande-Bretagne, au contraire, le sentiment public refusait d'admettre l'idée même d'une contribution belge à l'expédition des puissances occidentales en Extrême-Orient. Formelle était, à cet égard, une lettre à CHAZAL du Comte de Flandre, fils puîné de LÉOPOLD I^{er}, qui était en ce moment l'hôte au château de Balmoral de ses cousins, la reine VICTORIA et le Prince-consort.

La vengeance d'une injure ne peut être partagée, écrivait le prince PHILIPPE, les échecs militaires en Crimée et ailleurs forcent l'Angleterre à combattre avec ses propres forces... On m'a remercié de nos bonnes intentions mais en me disant qu'on ne pouvait même pas proposer cela au Cabinet qui le prendrait comme une injure (11).

Pas plus que les difficultés d'ordre pratique rencontrées du côté français, l'opposition britannique n'est de nature

(9) JUSTE, Th.: Léopold I^{er} et Léopold II (Bruxelles, 1878, p. 613).

(10) GARSOU, J.: Léopold I^{er}, le Duc de Brabant et la Chine (1859-1860) (Dans *Archives diplomatiques et consultaires*, Bâle, novembre 1937, tirage à part non paginé).

(11) DUCHESNE, A.: Une lettre inconnue du Comte de Flandre (Dans *Carnet de la Fourragère*, XII^e série, n° 8, décembre 1957, p. 636).

à décourager le frère aîné du Comte de Flandre, le Duc de Brabant. Très tôt, on le sait, son attention s'était portée sur la nécessité pour la Belgique de posséder des établissements en dehors de l'Europe. Si l'Héritier du Trône envisage sous cet aspect, au moment qui nous occupe, l'idéal de développement économique dont il rêve pour son pays, c'est avec l'intervention des pouvoirs publics — le concours financier du gouvernement belge — qu'il veut alors y atteindre. Plus tard, ses conceptions évolueront (12).

Mais déjà en 1859 il n'en exclut pas une certaine formule internationale. Le 23 mars, dans une missive encore inédite, le Duc de Brabant exposait au ministre de Belgique en Russie son vœu de voir fonder à Bruxelles une vaste société d'entreprises générales qui opérerait avec les capitaux de toutes les nations. Il restait tant « de belles affaires à conclure » dans l'empire des Tzars, au Japon, en Océanie. Il subsistait partout « des terres à cultiver, des pays à coloniser, des ponts à créer, des chemins de fer à entreprendre, des fleuves à exploiter et des mines à mettre en travail ». En Chine particulièrement, suggérait le Prince, « il faudrait organiser la navigation du Fleuve Bleu, pénétrer au cœur de l'empire et acheter le riz, le coton, la soie et le thé au milieu des centres de production » (13).

A la lumière de ce texte, on saisit mieux à quel point le Duc de Brabant va s'emballer pour le plan commun du Roi et de CHAZAL de faire participer un détachement de troupes belges à l'expédition de Chine. Cela seul compte à ses yeux dès que l'idée a été lancée au début de mai 1859. Peu importe par quels moyens, sous quelle étiquette nationale ou franco-britannique, on parviendra à la réaliser. L'essentiel est de ne négliger aucune possibilité, d'utiliser tous les atouts, de mettre à contribution les moindres relations, afin d'atteindre le but. « Je crains... que nous devions remettre nos projets de côté et attendre une meilleure occasion », avait écrit à CHAZAL le Comte de Flandre dès

(12) ROEKENS, A.: Léopold II et l'Afrique (Bruxelles, 1958, p. 5, 8 et 13).
— STENGERS, J.: Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique ? (Bruxelles 1957, p. 324-325).

(13) Le Duc de Brabant au vicomte L.-J.-G. DE JONGHE D'ARDOYE ,23 mars 1859 (archives privées).

qu'il eut appris à Balmoral le peu d'empressement des Anglais à les prendre en considération. Le Prince héritier, lui, ne partage pas cet avis. Il se berce de l'espoir qu'une solution raisonnable peut sortir des pourparlers par voie diplomatique auxquels les entretiens de son Père avec Napoléon III ont ouvert la voie (14). Il reste sur la brèche, mais dans l'ombre comme l'y oblige son rôle ingrat de prince royal.

C'est sur CHAZAL qu'il compte pour « relancer » l'affaire, stimuler les milieux militaires — BRIALMONT est attaché à son Cabinet, — et même aiguillonner le Roi. Car CHAZAL n'est pas seulement le ministre de la Guerre, le confident de LÉOPOLD I^{er} et le promoteur avec lui du projet « chinois ». Les nombreuses attaches qu'il a conservées ou nouées en France, jusque dans l'entourage immédiat de la Cour impériale, en font un auxiliaire puissant (15).

Au lieutenant général baron CHAZAL, le Duc de Brabant adresse donc le 4 octobre 1859 une « lettre particulière » où il exprime à la fois son scepticisme et l'espoir qu'il garde tout de même:

...Quant à notre grande affaire, elle demeure très chanceuse. Je travaille toujours, mais il faut commencer par mettre en avant un arrangement diplomatique. Ce point obtenu, nous aurions de grandes chances de succès. Pour le moment, le mot d'expédition belge en Chine ne doit être prononcé à aucun prix...

La recommandation que voilà avait son importance. Des échanges de notes avaient déjà eu lieu entre le comte WALEWSKI, ministre des Affaires étrangères de Napoléon III, et son représentant à Bruxelles, DE MONTTESSUY. Ce dernier avait eu un et même peut-être plusieurs entretiens avec CHAZAL. Mais le Cabinet belge n'était officiellement au courant de rien. Le Roi s'attardait en Suisse, VAN PRAET ne savait rien de positif et le baron DE VRIÈRE, ministre des Affaires étrangères, était absent. C'est par une lettre confidentielle de Firmin ROGIER, notre envoyé

(14) GARSOU, J.: Léopold I^{er}, le Duc de Brabant et la Chine (déjà cité).

(15) GARSOU, J.: Chazal et Napoléon III (1863 à 1870) (Dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire* (T. XXVII, n° 3-4, Bruxelles, 1949, p. 756-770).

plénipotentiaire à Paris, que ce dernier apprit, le 7 ou 8 novembre, les questions débattues à Biarritz et notamment la demande de LÉOPOLD I^{er} à NAPOLÉON III « si, le cas échéant, Sa Majesté consentirait à ce qu'un corps de troupes belges fût réuni aux forces envoyées par le Gouvernement français » (16).

Pour prévenir l'opposition qu'il était en mesure de prévoir de la part du Cabinet ROGIER tout entier, CHAZAL excepté, le Duc de Brabant poursuivait dans l'ombre une vaste enquête personnelle. Non content d'avoir mis dans ce but à sa disposition le capitaine BRIALMONT, le général CHAZAL l'assistait en faisant réunir « tous les documents nécessaires pour une publication qui fût de nature à préparer les esprits et disposer l'opinion publique » en faveur de leur commun projet. Il s'agissait, avant tout, d'éclairer les ministres, le Parlement, toutes les autorités publiques, sur ce point que l'argent dépensé à mettre sur pied une expédition pour l'Extrême-Orient pouvait être la source d'un enrichissement général. Le *Times*, dans ses numéros des 1^{er} et 2 novembre, venait de se pencher sur le même problème — considéré évidemment sous le seul angle britannique —, et également le *Blue Book* le plus récent.

Le 3 novembre, le Prince héritier, à peine informé de ce qu'il considère comme des atouts supplémentaires pour sa thèse, s'empresse d'en faire part à CHAZAL. Par la même occasion, il expose — en le précisant — un plan qu'il croit encore réalisable dans certains de ses aspects:

... On prétend que la Chine proprement dite n'offrira que peu de chances de satisfaction à l'avidité européenne. C'est tout autour de la Chine, de l'archipel Indien, dans l'Amérique centrale, vers Guatémala, que se trouvent les îles ou territoires que nous devons chercher à posséder.

Cette prétendue pauvreté du Céleste Empire n'est pas une objection. La Chine sera la raison de nous faire transporter par une grande puissance. Mais qui nous empêcherait, la besogne faite et dans le cas où les avantages récoltés ne seraient pas

(16) GARSOU, J.: Léopold I^{er}, le Duc de Brabant et la Chine (déjà cité) (d'après les archives du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles: correspondance politique, France, 1859).

assez considérables, de nous lancer de suite à la poursuite d'un meilleur but?...

Dans son enthousiasme, le Duc de Brabant semble oublier la fin de non-recevoir britannique et la difficulté pratique que les Français eux-mêmes éprouveraient d'avoir à transporter le maximum de 1 800 Belges, qui les accompagneraient éventuellement en Chine. Il poursuit sa lettre avec un optimisme qui force un peu l'étonnement:

...Si nous parvenons à envoyer 4 500 Belges à Pékin, il faudrait être bien maladroit pour ne pas profiter d'un tel pivot stratégique et, avec l'appui de nos alliés, ne pas rayonner fructueusement dans toutes les directions...

Et d'ajouter assez paradoxalement, en soulignant la phrase:

Quand vous verrez Sa Majesté, ayez la bonté d'insister sur ce point...

Huit jours plus tard, l'opposition du Cabinet belge se manifestait de manière irréductible. C'est encore au rapport adressé le 11 novembre 1859 par le comte DE MONTTESSUY à WALEWSKI que nous devons le résumé de la séance du Conseil des ministres. Ceux-ci avaient constaté à l'unanimité que, « tout en partageant les vues du Roi sur l'opportunité et les avantages de faire paraître le drapeau belge près du drapeau français sur les rivages du Céleste Empire », il serait impossible d'obtenir des Chambres les crédits indispensables. Le Gouvernement ne venait-il pas de demander tout récemment au Parlement 60 millions pour les travaux publics et 48 pour les fortifications d'Anvers (17)? BRIALMONT, pour sa part, ne paraît pas avoir été convaincu par cette explication. Selon lui, le projet fut abandonné parce que les ministres civils — c'est-à-dire tous, sauf le général CHAZAL, — étaient d'avis qu'il se conciliait difficilement avec le statut international de neutralité qui était celui de la Belgique (18).

Jusqu'alors rien n'avait transpiré dans l'opinion publique d'un quelconque projet d'envoyer des troupes belges en Chine. Celles

(17) *Idem*, d'après les archives du Quai d'Orsay: correspondance politique, Belgique.

(18) CROKAERT, P.: *Op. cit.*, p. 427.

du général COUSIN-MONTAUBAN, chef de l'expédition française et futur comte de Palikao, ne quitteraient du reste Toulon que dans les premiers jours de décembre (19). Le secret avait été si bien gardé d'une éventuelle association de nos compatriotes à ce départ, que pas un article des principaux journaux belges n'y fit allusion à ce moment.

Ce silence fut rompu lorsque, dans la dernière semaine de décembre 1859, le *Journal de l'Armée belge* — recueil d'art, d'histoire et de sciences militaires dirigé par le lieutenant-colonel Louis VANDEVELDE, — diffusa un plaidoyer anonyme de quelque deux-cent dix neuf pages qui avait pour titre: *Complément de l'œuvre de 1830. Etablissements à créer dans les pays transatlantiques*, et comme sous-titre: *Avenir du commerce et de l'industrie belges*. Ce travail eut d'autant plus de retentissement qu'il fit en même temps l'objet d'un tirage spécial sous forme d'une brochure datée, elle, de 1860 (20).

La similitude des idées qui s'y trouvaient exposées avec celles que le Duc de Brabant défendait en toute occasion, est telle que d'aucuns ont cru pouvoir, récemment encore, l'attribuer à ce dernier (21). L'auteur réel du libelle était le capitaine de 1^{re} classe du corps d'état-major Henri-Alexis BRIALMONT, pour lors attaché — on l'a vu, — au Cabinet du général CHAZAL, ministre de la Guerre (22). Un certain nombre d'organes de presse ne s'y trompèrent point. Ce fut en particulier le cas de *L'Union commerciale* d'Anvers qui, dans son numéro du 5 janvier 1860, s'étonnait « de voir dans l'écrivain qui expose avec tant de talent

(19) COUSIN-MONTAUBAN, Ch.: L'expédition de Chine de 1860 (Paris s.a.). — CORDIER, H.: Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902) (T. I, Paris, 1901), etc.

(20) Alors que le *Journal de l'Armée belge* (T. XVII, 4^e et 5^e livraisons) portait le nom et l'adresse de l'imprimeur E. GUYOT, rue de Pachéco, 12, Bruxelles, la brochure mettait en vedette sur sa couverture ceux de Charles MUQUARDT, éditeur, place Royale à Bruxelles.

(21) DEHEUVEL, Ch., dans *Revue belge* du 15 décembre 1926, article reproduit en février 1961 par les *Cabiers Léopoldiens* sous le titre: *Pour faire connaître librement sa pensée, LÉOPOLD II publiait, il y a cent ans, un livre anonyme* (Série II, n° 2, Tervuren, p. 55-63).

(22) Longtemps discutée, la paternité de l'illustre ingénieur militaire ne fait plus aucun doute depuis qu'a été rendu public l'aveu que lui-même en a fait dans ses Mémoires. Cfr. CROKAERT, P., *op. cit.*, p. 402 et 408. La bibliothèque du Musée royal de l'Armée conserve l'exemplaire que BRIALMONT offrit au général baron CHAZAL.

et de lucidité le grand avenir commercial réservé à notre ville, le même homme qui naguère dressait des plans de fortifications pour faire d'Anvers une des principales forteresses de l'Europe ». Et d'en féliciter « Monsieur BRIALMONT, puisque c'est de lui qu'il s'agit » !

Nul doute que c'est avec le concours empressé de CHAZAL, mais à la demande du Duc de Brabant que le capitaine BRIALMONT rédigea la brochure *Complément de l'œuvre de 1830*, pour répandre les idées du second et aussi soutenir l'action du premier. Plus de la moitié de l'opuscule était consacrée à l'examen des ressources que l'empire chinois était susceptible d'offrir au commerce et à l'industrie de nos provinces. Dans ses *Mémoires*, l'officier d'état-major reconnaît avoir « conseillé au Gouvernement belge de prendre part à cette expédition [franco-britannique] avec un petit corps de troupes dans le but d'acquérir l'une des îles qui se trouvent à l'embouchure du Yang-tze-Kiang, la principale artère du commerce intérieur [de la Chine] » (23). Comment l'eût-t-il osé, même couvert par un anonymat du reste fort transparent, sans l'accord préalable du ministre de la Guerre et sans se savoir en pleine communion de pensées avec le Roi ? Fort de l'un comme de l'autre, BRIALMONT a écrit en fin d'année 1859 une étude qui correspondait tout autant à sa propre conviction (24).

(23) CROKAERT, P.: *Op. cit.*, p. 406. On sait que le Yang-tze-Kiang s'identifie avec le fleuve Bleu dont le Duc de Brabant avait suggéré, dès le mois de mars précédent, d'organiser la navigation (lettre du 23 mars 1859, citée plus haut).

(24) En 1854, BRIALMONT avait projeté de suivre, au milieu des troupes françaises, les opérations du siège de Sébastopol (CROKAERT, P., *op. cit.*, p. 383). En août-octobre 1857, son nom avait été associé au plan de faire participer un détachement belge à la répression de la révolte des Cipayes aux Indes, et BRIALMONT s'était même rendu à Londres pour lui donner un début d'exécution (STENGERS, A. et J.: Rapport sur une mission dans les archives anglaises, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, CXXI, 1^e livraison, p. LXXVI, Bruxelles 1956, et CROKAERT, P., p. 383-385). En décembre 1859, le bruit courut à Toulon qu'un transport de guerre avait attendu un contingent de soldats belges pour la Chine et que BRIALMONT en avait reçu le commandement (« L'avis du général BRIALMONT » à propos du projet de 1900 d'envoyer une légion belge contre les Boxers chinois, dans *Le Messager de Bruxelles* du 26 juillet 1900). Dans une brochure écrite en 1864: *Le Corps belge au Mexique*, BRIALMONT soutint énergiquement l'opportunité et la légalité des engagements de volontaires pour l'empire de Maximilien (DUCHESNE, A.: *L'expédition des volontaires belges au Mexique*, 1864-1867, inédit).

Quoi qu'il en fût, le Prince approuva fort le *Complément de l'œuvre de 1830*. BRIALMONT lui-même nous le dit. Comment en eût-il été autrement d'un libelle où l'officier d'état-major suggérait:

Dès que les négociations belges auraient pris possession de cette île — à l'embouchure du fleuve Bleu, — destinée à servir de base d'opérations au commerce, ils pourraient former des comptoirs sur les rives populeuses des grands fleuves qui donnent accès dans l'intérieur du pays.... Un petit nombre de bâtiments légers et quelque mille hommes de troupes suffiraient pour assurer au commerce belge la protection indispensable à l'établissement et au développement de ses premières relations... (25).

C'était, on le sait, l'idée maîtresse du Duc de Brabant, l'écho et en quelque sorte la projection de sa pensée du moment. D'où l'empressement du Prince à répartir judicieusement les premiers exemplaires de *Complément de l'œuvre de 1830* dès qu'ils lui furent remis le 24 ou le 25 décembre 1859. Une lettre de sa main accompagnait les brochures destinées aux personnalités qu'il s'agissait de convaincre au premier chef, parce que leur avis se révélerait décisif en la circonstance (26).

« J'ai distribué plus de 25 n° de la brochure... », mande-t-il le 26 au général CHAZAL. Avec le plaisir évident de celui à qui les derniers événements ont donné raison, le Duc ajoute:

...Les Chinois paient, c'est positif. Ils acquittent en ce moment en piastres la première annuité de la contribution de guerre. Je le sais par un employé du Ministre d'Etat....

La conviction commune au Prince et à BRIALMONT que le Céleste Empire paierait « assez libéralement les frais de voyage et de séjour des troupes européennes » est désormais justifiée. Nul doute, dès lors, que « la Belgique et les autres Etats représentés dans l'expédition... obtiendraient les mêmes avantages

(25) *Complément de l'œuvre de 1830...*, p. 189-190.

(26) Charles ROGIER, ministre de l'Intérieur, qui regardait les projets « chinois » du Roi et de son fils comme contraires à la neutralité belge, fut un des premiers à recevoir la brochure avec un billet autographe du Prince héritier (Archives générales du Royaume, fonds Ch. ROGIER, liasse n° 102).

que les Anglo-Français et recevraient une partie de l'indemnité de guerre » imposée à la Chine. Autrement dit, la participation du pays à cette expédition ne coûterait rien au Trésor (27). Encore faudrait-il qu'elle fût admise par l'Angleterre comme elle l'était virtuellement par la France. A cet égard, le Duc de Brabant enregistre bientôt un nouveau sujet de satisfaction. Il en fait part au général CHAZAL dans un bref message daté du 9 janvier 1860:

Nos affaires ne vont pas mal. J'ai de bonnes nouvelles de Londres. M. VAN DE WEYER est enchanté de la brochure. Veuillez le dire à BRIALMONT....

Le prince LÉOPOLD avait fait adresser un exemplaire du travail de celui-ci à nos principaux agents diplomatiques et consulaires ainsi, d'ailleurs, qu'à certains ministres des puissances européennes à Bruxelles (28). Sylvain VAN DE WEYER, qui représentait la Belgique en Grande-Bretagne depuis tant d'années, avait été d'autant moins oublié que le Duc connaissait mieux son zèle à servir les projets d'expansion auxquels le Roi et lui-même s'intéressaient (29). Une fois de plus, il répondit à ce qu'on attendait de lui. Il avait recommandé le *Complément de l'œuvre de 1830* à deux hommes de lettres de ses amis, n'en avait lui-même que deux exemplaires et suggérait d'en faire distribuer quelques-uns aux principaux organes de presse anglais. « Votre Altesse Royale, ajoutait VAN DE WEYER à sa réponse du 24 janvier, n'ignore point que la coopération militaire de la Belgique ne rencontrait aucune faveur en Angleterre » (30).

* * *

En Belgique, comme bien on pense, le travail de BRIALMONT avait été largement diffusé dès sa sortie de presse. Une partie

(27) *Complément de l'œuvre de 1830...*, p. 186, n° 1.

(28) Les envoyés diplomatiques de France et d'Autriche consacrèrent leurs 7 janvier 1860 à commenter la brochure.

(29) A défaut d'un travail d'ensemble sur la question, bornons-nous à énumérer quelques références: VAN MEERBEECK, L.: Inventaire des papiers de S. VAN DE WEYER (n° 63-66 et 128-129, Bruxelles, 1960). — SIMON, A.: LÉOPOLD I^r (Bruxelles, 1963, p. 128). — DUCHESNE, A.: Le Consul BLONDEEL en Abyssinie (1840-1842) (Bruxelles, 1953, p. 46 et 195-197). — FROCHISSE, J.: *Op. cit.*, p. 57 à 61, et le travail inédit de R. MASSINON sur l'entreprise coloniale belge au Rio Nunez (1848-1858).

(30) CROKAERT, P.: *Op. cit.*, p. 408.

des journaux avait applaudi avec ferveur à ses conclusions. C'était le cas, en particulier, de deux feuilles aussi influentes que *L'Indépendance belge*, dans ses numéros des 30 et 31 décembre 1859, et *L'Etoile belge* dans le sien du 1^{er} janvier 1860. La première se ralliait sans réserve à un projet qu'elle qualifiait de très sérieux. La seconde révélait, en se basant du reste sur la brochure elle-même, que des pourparlers auraient déjà eu lieu entre Bruxelles, Paris et Londres au sujet d'une éventuelle coopération de notre pays à l'expédition d'Extrême-Orient.

Par contre, l'organe ministériel *L'Observateur* de Bruxelles et *La Meuse* de Liège soutinrent un libelle qui avait pour titre *De l'inopportunité d'une marine militaire pour stimuler, étendre et protéger le commerce de la Belgique*. Signée Victor VAN DAMME, cette brochure de 32 pages était l'œuvre du docteur en médecine A.-Victor-Philippe VAN DEN BROECK, professeur de chimie et publiciste infatigable (31). Elle prétendait réduire à néant l'argumentation développée dans la sienne par le capitaine BRIALMONT.

Manifestement, cette opposition à ses vues agace et irrite le Duc de Brabant, d'autant plus que leur réalisation lui paraît encore possible. Le Roi lui-même n'était-il pas revenu sur la question au cours de la réception officielle qui venait de marquer le renouvellement de l'année? N'en avait-il pas reparlé en particulier à la délégation de la Chambre, en tirant de la brochure de BRIALMONT le fond de ses arguments? (32). Le Prince héritier, selon une tactique qui lui deviendra toujours plus familière, cherche à rallier autant que possible les oppositions. Aussi mène-t-il une enquête personnelle dans chaque cas. *L'Observateur*, par exemple, est rédigé en partie par BLAES, conseiller communal et échevin de Bruxelles, par Auguste ORTS et aussi par un certain ROMBERG. Imparfaitement renseigné sur l'identité de ce dernier, le Duc met, une fois encore, le général CHAZAL à contribution dans une courte lettre particulière du 4 janvier 1860:

(31) Bruxelles 1860. Cfr. *Bibliographie nationale. Dictionnaire des Anonymes et Pseudonymes* (T. I, Bruxelles, 1960, p. 1249).

(32) Jules DEVAUX, secrétaire de LÉOPOLD I^r, avait lui-même révélé au ministre d'Autriche, baron DE VRINTS, que le Roi avait tiré parti de cette brochure. Cfr. GARSOU, J.: Léopold I^r, le Duc de Brabant et la Chine (déjà cité).

Veuillez me dire lequel des deux ROMBERG nous attaque. Vous savez sans doute qu'il y en a deux, l'un aux Beaux-Arts, l'autre à l'Industrie. Tous les deux sont directeurs au Ministère de l'Intérieur....

En fait, il s'agissait d'Edouard-L. ROMBERG, futur directeur des affaires industrielles à ce département (33) et gendre d'un important personnage français, Désiré NISARD. Littérateur en rénom — il était membre de l'Institut et deviendra bientôt sénateur, — NISARD était journaliste de talent. Dans *La Patrie*, gazette de l'Empire, il occupait une position importante à côté de L. DE LA GUÉRONNIÈRE et entretenait les meilleurs rapports avec cet autre organe influent: *Le Constitutionnel* (34). Autant de motifs qui devaient inciter le Prince, même s'il n'est pas complètement informé à cette époque, à tâcher de rallier à son plan « chinois » et ROMBERG et NISARD. Car déjà alors il est persuadé que, pour vaincre les obstacles, « il faut s'emparer de l'opinion car c'est elle qui dirige les gouvernements », et que la presse, elle, fait l'opinion. C'est pourquoi le Duc de Brabant a cherché à s'assurer des « antennes » à la rédaction du plus important de nos journaux: *L'Indépendance belge* déjà cité. Si le Français qui le dirigeait, Léon BERARDI, attachait le plus haut prix aux « inspirations payées » sous la forme de subsides ou de décosations (35), Nestor CONSIDÉRANT paraît avoir été surtout soucieux de faire plaisir à l'Héritier de la Couronne. C'est à cet avocat montois, devenu professeur au Collège communal et à l'Athénée royal de sa ville natale puis — en 1859 — titulaire du cours des Belles-Lettres à l'Ecole militaire que sont certainement dus les articles des 30 et 31 décembre 1859, 1^{er},

(33) Le Duc de Brabant avait commis une erreur en confondant son nom avec celui d'Auguste RONNBERG, chef de division à la direction générale de l'agriculture et de l'industrie du même Ministère, et futur directeur général de l'Agriculture. Cfr. *Almanach royal* de 1861, p. 132.

(34) VAPEREAU, G.: *Dictionnaire universel des Contemporains...*, 4^e éd., p. 1354-1355 (Paris, 1870). Soulignons que *La Patrie* du 19 janvier 1859 avait publié un article très favorable à l'envoi d'une mission belge en Chine: sorte d'invitation de la France pour notre pays à prendre part aux avantages accordés par le traité de Tien-Sing. Sur l'action d'E. ROMBERG dans *La Patrie*, voir DISCAILLES, E.: *Charles Rogier* (T. IV, Bruxelles, 1895, p. 40-41).

(35) JACQUEMYNS, G.: *Langrand-Dumonceau* (T. III, Bruxelles, 1963, p. 264 et 278-282).

5 et 14 janvier 1860 de *L'Indépendance belge* favorables sans réserve aux conclusions de la brochure *Complément de l'œuvre de 1830* » (36).

Pour répondre aux critiques de *L'Observateur* et de *La Meuse* et, en même temps, attaquer de front les thèses du pseudo Victor VANDAMME, BRIALMONT entama la préparation d'une nouvelle brochure. Elle parut, comme la précédente, dans le *Journal de l'Armée belge*. Elle avait pour titre: « Marine militaire. Nouvelles considérations sur l'utilité d'une marine militaire — Réfutation des idées et des allégations de M. VANDAMME, de *L'Observateur* et du journal *La Meuse* — Exemples de la Suisse et de Hambourg » (37). Pendant ce temps, le Prince, lui, s'attachait à obtenir de la presse française un accueil chaleureux pour le plan de participation de la Belgique aux affaires d'Extrême-Orient. Le 22 décembre 1859, il annonçait à un correspondant parisien — que nous croyons pouvoir identifier avec le vicomte DE LA GUÉRONNIÈRE cité plus avant, — la prochaine sortie de presse de brochures abondant dans ce sens. Il comptait, en cette circonstance, sur le puissant concours de certaines personnalités en place. L'empereur NAPOLÉON avait, somme toute, été le premier à admettre la parfaite légitimité de cette participation belge. Le 3 janvier 1860, le Duc de Brabant mandait derechef à Paris:

Il serait bon qu'un journal de la capitale dise qu'à Bruxelles dans le public on parle beaucoup de la Chine, et énumère ensuite les avantages que nous pourrions tirer de notre association à la croisade contre le Céleste Empire (38).

Le désir princier de voir la presse impériale rompre le silence à cet égard, ne se trouva réalisé que le 12 janvier 1860. Impar-

(36) *Idem*, t. III, p. 289-290. Généralement, BRIALMONT servait d'intermédiaire entre le Prince et CONSIDÉRANT. Ce fut notamment le cas lorsque, le 30 novembre 1861, ce dernier se vit prier de reproduire dans *L'Indépendance* deux articles d'un journal peu répandu sur la marine marchande (Archives du Musée de la Dynastie).

(37) Mars 1860, t. XVIII, p. 55-77. Nombreux furent également les tirages à part sous couverture spéciale.

(38) Renseignement aimablement fourni par M. P.-H. DESNEUX, chef du service des Archives du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles.

faitement, d'ailleurs. Ce jour-là, *Le Constitutionnel* — journal officieux dont le rédacteur en chef était GRANDGUILLOT, — difusa un article nettement favorable à ses vues. Pourtant, l'idée d'établir des comptoirs belges en Chine à l'issue de l'expédition internationale, avait fait l'objet d'une note critique. En vue de rectifier ce qu'il estime une conception erronée du *Constitutionnel* et de prévenir l'usage que pourraient en faire d'autres organes de la presse française, le Duc de Brabant envoya à CHAZAL, le 13 janvier 1860, une recommandation qui s'adressait probablement surtout à son attaché de Cabinet, BRIALMONT:

Je trouve que L'Indépendance et L'Etoile devraient reproduire l'article du *Constitutionnel*, tout en réfutant par quelques mots bienveillants cette idée du journal français que nous ne sommes pas assez entreprenants pour fonder dès maintenant un petit établissement dans l'Extrême-Orient....

Et le Prince d'ajouter:

... Ci-joint la dépêche de M. d'EGREMONT. Veuillez charger BRIALMONT de me la rapporter demain un peu avant midi, je désire causer un peu avec lui...

* * *

Particulièrement importante pour les plans du Duc de Brabant était, en effet, la lettre de J.-B. d'EGREMONT, consul général de Belgique à Singapour. Dès la signature du traité de Tien-Tsin en 1858, cet agent avait été envoyé en Chine par notre Ministre des Affaires étrangères pour s'informer sur place de la possibilité pour le royaume d'adhérer aux conventions nouvelles. En fait, il s'agissait d'obtenir pour nous les avantages qui venaient d'être concédés aux Britanniques et aux Français. Tout d'abord ballotté de Shanghai à Canton et de Canton à Shanghai, notre envoyé avait fini par recevoir, le 19 octobre 1859, une dépêche favorable du haut commissaire impérial chinois aux Affaires étrangères. Mais les mandarins n'en avaient pas moins ajourné toute idée de négociations avec la Belgique jusqu'après la ratification des traités par les deux grandes puissances européennes (39). Le

(39) *Annales parlementaires*, session législative 1858-1859 et 1859-1860, *Sénat*, séances des 24 décembre 1858, p. 60, et 17 février 1860, p. 55.

Prince héritier en fut outré. Il trouvait une justification supplémentaire de la coopération de son pays à la guerre d'Extrême-Orient dans « le mauvais accueil qui a été fait par les mandarins à M. d'EGREMONT... envoyé récemment en Chine pour négocier... un traité de commerce et d'amitié avec l'Empereur » (40).

Or, voici que notre compatriote réussit à conclure un arrangement valable. Sa toute récente lettre annonçait que les Chinois promettaient à la Belgique — lorsque les traités anglais et français seraient ratifiés, — tous les avantages que comportaient ceux-ci. Le Duc de Brabant triomphait. On imagine le sujet principal de son entretien du 14 janvier avec le capitaine BRIALMONT. Un document officiel du Céleste Empire associait notre pays à la bonne et à la mauvaise fortune des deux principales puissances maritimes! (41).

L'opposition à ce plan ne s'en trouvait pas pour autant réduite à néant. Après VAN DEN BROECK alias Victor VANDAMME, après les journaux libéraux et catholiques, après *L'Observateur* et jusqu'au sein de cet organe officieux, elle avait trouvé un allié en la personne d'un ancien officier de marine français qui séjournait à Bruxelles après avoir exploré pendant quatre ans les Indes et la Chine. Non content d'adresser un échantillon de sa prose à *L'Observateur*, DELMAS — c'était son nom — se mêlait de vouloir discourir sur l'Extrême-Orient au Cercle artistique et littéraire. C'est, en tout cas, ce que le Duc de Brabant venait d'apprendre au cours d'un bal qu'il offrait avec son épouse aux principales autorités et aux membres des Chambres ainsi qu'au corps diplomatique (42). Cette indication, il la tenait de la bouche même du président du Cercle, Désiré-J.-L. VERVOORT, avocat réputé, qui était de surcroît le vice-président de la Chambre des Représentants. Or, le Cercle artistique et littéraire qui comptait de nombreux officiers parmi ses membres les plus assidus, jouait un grand rôle dans la vie de Bruxelles de 1860. Bien des opinions s'y faisaient et s'y défaisaient... Le Prince, une fois de plus et « en hâte », sollicite l'intervention de CHAZAL pour empêcher

(40) *Complément de l'œuvre de 1830*, p. 184.

(41) FROCHISSE, J.: *Op. cit.*, p. 47-58.

(42) *L'Indépendance belge* du 28 janvier 1860.

si possible DELMAS d'y prendre la parole. Il lui écrit le 26 janvier 1860:

M. VERVOORT m'a dit hier qu'un ancien officier de la Marine française allait donner au Cercle des conférences sur la Chine. Si j'ai bien compris, ce même individu a fortement critiqué dans le journal *L'Observateur* nos idées. Tâchez d'en causer avec M. VERVOORT et si cela doit être mauvais, qu'on n'en fasse rien. Ayez la bonté de prévenir BRIALMONT qui vous mettra de suite au courant...

En fait, DELMAS fit au Cercle artistique et littéraire les deux conférences sur la Chine qui avaient été prévues. La première eut lieu le 15 février. Elle avait pour objet: la description du Si-Kiang jusqu'à Canton, l'historique des établissements européens sur les rives du fleuve des Perles, Macao et Hong-Kong (43). La seconde suivit de quelques jours et connut un égal succès, si nous en croyons le compte rendu d'Eugène VAN BEMMEL dans la *Revue trimestrielle* (44). DELMAS y évoqua-t-il le projet d'expédition belge soutenu par la brochure dont tout le monde parlait un mois et demi auparavant? Le critiqua-t-il au cours de l'une ou l'autre de ses conférences? Nous penchons pour la négative.

Le Prince héritier, lui, avait-il renoncé à ce projet? Certainement pas. Ce serait bien mal connaître le futur roi LÉOPOLD II que de lui supposer autre chose qu'une tactique lorsqu'il recommandait, le 25 janvier 1860, à un de ses correspondants en France: «Pour le moment donc, laissez dormir la Chine... Le point important est... de connaître à temps l'envoi de réserves...» (45). Au Sénat, dans ce discours du 17 février 1860 qui est le plus étendu sinon le plus important qu'il ait prononcé, le Prince royal ne répétera-t-il pas avec force:

Si, tout en restant fidèles à notre rôle particulier et à nos engagements, l'occasion devait, par la suite, s'offrir à nous

(43) *Idem*, 13 février 1860.

(44) Avril 1860 (chronique des conférences), p. 405 :

Les deux conférences de M. DELMAS... avaient... un grand intérêt d'actualité: l'expédition anglo-française dont le succès importe si vivement au commerce européen, attire en ce moment l'attention publique sur l'empire du Milieu ... M. DELMAS a indiqué les avantages que peuvent offrir certains ports et signalé les fautes commises jusqu'ici par les Européens.

(45) Renseignement dû à M. P. DESNEUX déjà cité (note 38).

de coopérer avec la France, l'Angleterre et les autres puissances à une œuvre dont les résultats peuvent être providentiels pour notre commerce et notre industrie, ... je dis qu'une telle occasion serait pour nous une bonne fortune, et j'espère que nous ne la repousserions pas? (46).

Cette occasion, le futur LÉOPOLD II l'attendra longtemps avec obstination, patience et sagesse. « Il faut, écrira-t-il un peu plus tard, que la Chambre ait voté les deux navires de guerre que nous demandons avant de recommencer à parler Chine » (47). Quand il aura « ses » bateaux — nombre d'officiers de la Marine royale étant disponibles, — on ne pourra plus lui objecter l'impossibilité de transporter un détachement belge en Extrême-Orient. De la paix ou de la guerre là-bas, dépendait en fin de compte la réalisation du grand vœu princier. L'occasion attendue ne se présenta plus.

Le Duc de Brabant, dans l'entre-temps, s'était rendu à Constantinople. Passant le 6 avril 1860 à Silistra sur le Danube bulgare, assiégée en 1854 lors de la guerre de Crimée, il ramassa un boulet et le fit monter sur un encrier de marbre qu'orné de son portrait il destinait au général baron CHAZAL (48). Revenant par Athènes, il recueillit la pierre historique qui, rehaussée du même portrait, fut offerte comme presse-papier à un autre ministre, FRÈRE-ORBAN, avec l'inscription impérative: « Il faut à la Belgique une colonie ». En octobre 1860, le Prince, se refusant à perdre son temps, arrêtait un moment sa pensée à l'Amérique centrale (49). En décembre, il préparait ses interventions au Sénat et étudiait avec le Roi une proposition d'établissement belge dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides (50). Tout cela ne l'em-

(46) *Annales parlementaires, Sénat*, séance du 17 février 1860, p. 55-60; supplément à *L'Indépendance belge* du 18 février 1860, et DESCAMPS, Ed.: Le Duc de Brabant au Sénat de Belgique (Bruxelles, 1903, p. 23). Des tirages à part en français et en flamand du discours furent envoyés par les soins du Prince à de nombreuses et influentes personnalités.

(47) Indication due une fois encore à M. P. DESNEUX.

(48) Ce « souvenir d'Orient offert par le Duc de Brabant » a été remis par la descendance de CHAZAL au Musée royal de l'Armée. Cfr. notre article à ce sujet dans *La Belgique militaire* (Bruxelles) de décembre 1963, p. 30-31.

(49) PETITJEAN, O.: Les tentatives de colonisation faites sous le règne de LÉOPOLD I^r, dans *La Belgique en 1930* (Bruxelles, octobre-novembre 1930, p. 6).

(50) Le Comte de Flandre à CHAZAL, 26 décembre 1860 (archives du Musée royal de l'Armée).

pêchait pas d'évoquer avec irritation l'occasion « chinoise » manquée.

C'est l'époque où, après avoir averti CHAZAL le 27 novembre 1860 :

Comme je boite assez fort, il m'est difficile de sortir et j'aime peu à me montrer...,

le Prince héritier lui écrit le 2 janvier 1861, en réponse à des vœux pour l'an nouveau:

Quant à moi, je travaille dans ma retraite. J'accumule les preuves et les documents qui doivent convaincre nos compatriotes de l'utilité de s'étendre au-delà des mers. Je cherche à venger mon pays du mal que lui ont fait ceux qui l'ont empêché d'aller en Chine ramasser de l'argent et de la gloire.

En 1861 comme en 1860 je compte sur vous, Cher Ministre, pour m'aider dans la tâche laborieuse et désintéressée que je me suis imposée...

Et l'auteur de la lettre d'insister auprès du destinataire qui séjournait à Uzos à ce moment de l'année:

... Mandez-moi votre retour afin que je puisse alors essayer de vous venir voir et vous consulter sur le meilleur moyen de fortifier et de grandir la patrie...

* * *

Le 14 mars suivant, le Prince héritier écrit à nouveau à CHAZAL. Il s'agit pour lui d'obtenir un avis sur le discours qu'il compte prononcer bientôt au Sénat. Une fois encore, il y sera question de la Chine:

Ci-joint un projet de discours pour le budget des Affaires étrangères. Le Sénat est convoqué pour le 19. Je viens donc très confidentiellement vous demander votre avis sur mon travail. A part le Roi, personne n'a vu ce projet. Vous me feriez plaisir en l'examinant et en notant sur un morceau de papier vos observations. Nous comptons sur vous samedi à 6 h 1/2 en frac...

Le texte du discours princier est connu puisqu'il fut effectivement prononcé le 21 mars 1861. La seule chose que l'on ignore,

c'est dans quelle mesure le général CHAZAL contribua à atténuer la vigueur de l'une ou l'autre expression, peut-être simplement le sens trop précis d'un terme... Après avoir félicité le baron DE VRIÈRE, ministre des Affaires étrangères, d'avoir porté au budget de son département un crédit de 25 000 francs pour la création d'un poste de consul général en Chine, le Duc de Brabant se déclarait dans l'impossibilité d'entretenir déjà les sénateurs « des mesures dont il faudrait l'accompagner... pour nouer avec la Chine ces relations suivies que la France et l'Angleterre n'ont pas cru acheter trop chèrement au prix du sang de leurs soldats ». Mais il arrivait au Prince de récapituler un à un les épisodes de cette toute récente guerre: « le brillant assaut des forts de Taku, le gain de deux batailles rangées, la prise de Pékin, la capture d'un immense butin », le tout couronné par une « paix glorieuse stipulant en faveur des alliés une indemnité de guerre de 120 millions et la cession de la presqu'île de Kowloon ». Et songeant à de tels résultats, il ne pouvait s'empêcher d'émettre le regret en plein Sénat « que le moment ne soit plus où la Belgique aurait pu s'associer, par l'envoi d'un petit corps de volontaires, à cette croisade si fructueuse... » (51).

Au cours de la même allocution, le Duc de Brabant va rompre une lance en faveur de l'établissement des services à vapeur entre les ports belges et les contrées transatlantiques. Son Altesse Royale remercie ensuite le Gouvernement de ce qu'il déclare vouloir faire dans le domaine du possible. Puis, il écoute avec la plus vive attention le vœu que le baron H.-J. VAN DE WOESTYNE, sénateur d'Alost, émet en faveur du développement de la marine militaire, et qui est appuyé par ses collègues DE BLOCK et DE RENESSE-BREIDBACH (52).

Car il pense, certes, avec un intérêt qui ne faiblira jamais, à l'extension des relations maritimes belges. Mais, pour l'heure, ce qui prime à ses yeux, c'est que les Chambres s'empressent de voter les crédits pour les deux bâtiments de guerre qu'il souhaite. Voilà des mois que le Duc de Brabant travaille, discourt, manœuvre pour les obtenir... Le transport en Chine de troupes bel-

(51) *Annales parlementaires*, Sénat, séance du 21 mars 1861, p. 109 et ss.

(52) *Idem*, p. 113.

ges était déjà à ce prix, puisque la marine française ne disposait pas d'assez de navires. La brochure *Complément de l'œuvre de 1830* n'avait-elle pas réservé son chapitre IV à démontrer « l'utilité de la marine militaire au point de vue du commerce et de l'industrie », mais aussi sous l'angle d'une station permanente sur la côte de l'empire chinois? (53). Le 10 mars 1860, un projet de budget de l'ordre de 1 500 000 francs avait été déposé sur le bureau de la Chambre pour la construction d'une corvette à hélice armée de 17 canons de 30 c. et d'un aviso-goélette à hélice à 6 obusiers de 30 c. Mais la plus grande prudence verbale s'imposait, car, comme le Duc l'écrivait lui-même le 17 février 1860 à un correspondant: « nous soutenons que nos deux navires sont armés surtout dans l'intérêt du commerce. Toute phrase donnant un démenti à ces assertions compromettrait nos deux navires de guerre » (54).

Or, le 20 février 1861, GOBLET avait présenté à la Chambre son rapport sur le projet de crédit relatif à la construction de ces bâtiments. L'Héritier du Trône est plus que sceptique quant au sort réservé à ce plan. Il connaît assez l'état d'esprit de ceux qui doivent en décider, pour ne garder aucune illusion à cet égard. Dans l'immédiat tout au moins. C'est pourquoi il reprend la plume et écrit, le 20 avril 1861, au ministre de la Guerre:

J'ai oublié ce matin de vous parler du crédit relatif à la Marine (1 500 000 F). Ce crédit, on ne l'obtiendra pas en ce moment. Veuillez insister pour qu'on manœuvre de façon à en remettre la discussion au mois de novembre prochain. Si cela est impossible, il faudrait trouver un prétexte pour le retirer momentanément. Veuillez, je vous prie, cher Ministre, soigner un peu cette affaire...

En fait, le projet était irrémédiablement condamné et, avec lui, la Marine royale comme on appelait alors la marine de guerre belge. En avril 1862, celle-ci fut désarmée et transformée, en réalité supprimée (55). C'est vainement que le Duc de Bra-

(53) *Complément de l'œuvre de 1830*, p. 75-90.

(54) Archives privées.

(55) LECONTE, L.: *Les Ancêtres de la Force navale* (Bruxelles, 1952, p. 250-251).

bant, CHAZAL et BRIALMONT avaient uni, une fois encore, leurs efforts pour la maintenir, la réorganiser et la développer...

* * *

On ignore l'objet d'un nouvel entretien que le Prince avait annoncé, dès le 17 mai 1861, au général baron CHAZAL en lui écrivant qu'il viendrait le trouver au Ministère de la Guerre le mardi 21 au matin. Selon toute probabilité, il devait y être question de l'armement de la place d'Anvers pour lequel un crédit de 15 millions venait d'être voté au Parlement (56). Quoi qu'il en soit, l'entretien dut être postposé à cause du tout prochain départ du Duc pour sa cure à Gastein dans le Tyrol. Voici le billet du 21 mai 1861 où il explique à CHAZAL les raisons de ce contretemps:

En arrivant ici [au Palais de Bruxelles], je trouve une masse de petites choses pressées à régler. J'aime donc mieux remettre notre entrevue annoncée pour ce matin.

J'attends en plus une visite intéressante en vue de mes idées extérieures. Je crois qu'il est important pour mes projets que je puisse causer avec vous après avoir reçu le personnage en question...

Suivait un post-scriptum non moins suggestif:

Je vous écrirai dès que je serai libre et que j'aurai reçu mon conseiller colonial.

On aurait beaucoup aimé pouvoir percer l'identité du personnage dont le Prince attendait des renseignements fort intéressants pour ses plans. Nous admettons malaisément qu'il puisse être question de quelqu'un que le général CHAZAL était en état de connaître. Tel, par exemple, le baron A. DU JARDIN, ministre plénipotentiaire à La Haye, qui était venu, le 18 avril dernier, entretenir le Duc de Brabant, des possibilités qui existaient peut-être à Sarawak, au nord de Bornéo, sous l'angle colonial (57). Ne s'agirait-il pas plutôt d'une visite et d'un émissaire en rela-

(56) DUCHESNE, A.: Le Duc de Brabant et la Défense nationale (déjà cité), p. 202 et 204-206.

(57) STINGLHAMBER, G. et DRESSE, P.: Léopold II au travail (Bruxelles, s.a. [1945], p. 63-80).

tion avec l'expédition MICHEL-ELOIN qui, aux frais de la cassette royale, parcourait le Pacifique à la recherche d'un établissement belge à fonder dans l'un ou l'autre archipel. Le 16 mai 1861, le Prince venait encore d'en écrire à BRIALMONT: « Ces îles (Fidji) conviendraient parfaitement, tout comme les Salomon » (58). De même, il s'était félicité, dans une lettre du 17 mars précédent, à LAMBERMONT de ce que la tentative australienne, quel qu'en dût être le résultat, se faisait « sans frais pour le pays » (59). A moins de supposer avec tout autant de raisons que la visite attendue par le Duc se rattachait à ce plan d'établissement à La Plata, en Argentine, qui ferait l'objet de sa note du 11 juin 1861 au même LAMBERMONT (60). Déjà alors, le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères apparaît comme l'un des plus sagaces et actifs « conseillers coloniaux » du futur Souverain de l'Etat indépendant du Congo (61).

C'est d'un autre collaborateur de premier plan qu'il va être à nouveau question dans la seconde partie d'une lettre du Prince datée du 17 septembre 1861:

Lorsque j'étais à Constantinople, j'ai demandé au Sultan une croix pour BRIALMONT. Cette croix est arrivée et je désire que BRIALMONT l'accepte et la porte comme une marque de mon affection pour lui. Elle lui rappellera aussi les efforts que nous avons faits ensemble et que nous continuerons, j'espère, à faire tous les deux pour procurer à la patrie dans l'Orient et l'Extrême-Orient la place qui lui revient. Veuillez, Cher Général, vous charger de ce petit message pour mon zélé et actif collaborateur...

Cette croix de chevalier de 4^e classe de l'Ordre impérial du Medjidié, on est fondé de croire que BRIALMONT ne la porta pas. D'une modestie peu ordinaire dont témoigne particulièrement le texte qu'il rédigea lui-même en 1903 de sa lettre de faire-part mortuaire, il marqua plus d'une fois sa détermination

(58) CROKAERT, P.: *Op. cit.*, p. 411.

(59) DAYE, P.: Léopold II (Paris, 1934, p. 72 et 75).

(60) ROEKENS, A.: Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1876-1879) (Bruxelles 1955, p. 412-413).

(61) WALRAET, M.: Notice de la *Biographie coloniale belge*, t. II, col. 573 et suiv., Bruxelles, 1951, et ROEKENS, A.: Léopold II et l'Afrique, p. 30, 33, 34-35, 38, etc.

de ne porter que l'Ordre de Léopold, « la croix de mon pays, le seul à qui j'ai pu rendre des services » (62). Le futur lieutenant général n'en dut pas moins être sensible aux termes de la lettre du Duc de Brabant que le général baron CHAZAL prit soin de lui communiquer aussitôt (63). C'était un hommage direct au zèle intelligent et inlassable dont BRIALMONT avait fait preuve — depuis 1859 surtout — dans la ligne des préoccupations expansionnistes et maritimes de l'Héritier du Trône, en l'assistant sur un double plan: secrétariat et propagande...

* * *

Il n'y eut pas, bien entendu, que l'Orient et l'Extrême-Orient pour susciter et retenir l'intérêt passionné du futur roi LÉOPOLD II. L'Amérique, celle du Sud en particulier, eut aussi le don de capter son intérêt. Un mot a été dit plus haut de l'écho qu'avaient trouvé en lui les projets de LÉOPOLD I^r en Amérique centrale. Un autre a paru suffire pour évoquer celui de son fils en Argentine. Pour l'heure, c'est du Brésil qu'il est question dans sa correspondance des premiers jours de novembre 1859 avec le ministre de la Guerre:

Par la note ci-jointe qui vient d'être remise à mon officier d'ordonnance de service, vous verrez combien il serait utile au pays entier que M. le capitaine du génie VLEMINCKX pût obtenir un long congé...

Dans cette note, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, J.-V.-L. DUPRÉ, qui avait dirigé la construction de plusieurs de nos lignes ferroviaires, exposait que le consul général du Brésil l'avait chargé d'engager du personnel belge pour la mise en place et l'exploitation des chemins de fer du lointain empire. Un officier de notre armée qui avait fait ses preuves au Pérou, Henri VLEMINCKX, était en même temps sollicité de prendre la tête de ce personnel qualifié. Il y allait de l'ouverture à la Bel-

(62) Lettre du 28 septembre 1876 au consul général de Danemark à Bruxelles, citée par CROKAERT, P., *op. cit.*, p. 607.

(63) C'est par erreur que soit BRIALMONT lui-même soit CROKAERT a daté du 18 janvier 1861 la copie de cette lettre qui figure dans *Brialmont. Eloge et mémoires*, p. 409.

gique d'un marché dont l'importance augmentait tous les jours. C'est pourquoi DUPRÉ, connaissant l'intérêt du Duc de Brabant « pour tout ce qui concerne la prospérité de l'industrie nationale », s'adressait à lui afin que VLEMINCKX obtînt le congé indispensable (64).

Et le Prince d'insister tout en justifiant son intervention:

... J'ose donc, mon cher Général, au nom de l'industrie nationale vous prier avec instance de faire tout ce qui dépendra de vous pour m'accorder le congé du capitaine en question.

Le marché du Brésil est une chose immense. Les progrès de l'industrie et du commerce exercent comme vous le savez une grande influence sur le trésor public. Il est de l'intérêt de l'armée que tous nos efforts tendent vers l'accroissement de nos ressources. Cet accroissement est même indispensable à la continuation de nos dépenses militaires...

Une solution s'imposait d'urgence. Les instructions du consul brésilien en Belgique l'obligeaient à constituer avant le 7 novembre la mission dont VLEMINCKX devait en principe prendre la direction. L'exposé de DUPRÉ était formel. Si le personnel belge, VLEMINCKX compris, n'était pas engagé alors et prêt à s'embarquer le 9 à Southampton, pour Rio de Janeiro, il appartiendrait à l'ambassade du Brésil à Londres de rassembler des ingénieurs qui seraient inévitablement tous anglais. C'est-à-dire que « toutes les commandes échapperont à la Belgique ». Il fallait donc avant tout — c'était le point essentiel, — que le capitaine VLEMINCKX, devenu « le chef d'une véritable mission commerciale », reçût un congé en temps utile, c'est-à-dire immédiatement, sans autres formalités ou démarches (65).

C'est à ce résultat que tend le message que le Duc de Brabant adresse à CHAZAL le lendemain au soir, le 3 novembre 1859:

Après avoir réfléchi à notre conversation de ce matin, je crois pouvoir insister de nouveau afin d'obtenir ce que je vous demandais hier.

(64) La lettre de DUPRÉ (non datée) est jointe au message du Prince à CHAZAL qui porte la date du 2 novembre 1859. A l'activité de VLEMINCKX au Pérou sur le plan économique, on trouvera une allusion dans le discours princier du 17 février 1860 au Sénat (*Annales*, p. 57).

(65) En 1861 et 1865, l'Héritier de la Couronne de Belgique portera encore au Brésil un intérêt dont on trouve des preuves dans Ruzette, J.: Jean-Baptiste Nothomb (Bruxelles s.d. [1946], p. 118-119).

Il y a, me semble-t-il, une grande différence entre un congé accordé à un officier pour s'occuper d'une affaire quelconque en Belgique et un congé accordé à un officier pour entrer momentanément au service d'un Gouvernement étranger auprès duquel par son influence il pourra beaucoup en faveur de la Belgique.

Je comprends qu'on ne donne plus de congé dans un intérêt particulier. Mais je vous avoue franchement que, selon moi, il faudrait des motifs bien puissants pour refuser un congé demandé dans un but d'intérêt général bien prouvé...

D'autres auront la tâche de rappeler les résultats partiels, mais concrets que le capitaine Henri VLEMINCKX obtint au Brésil à la faveur du long congé qu'il réussit à obtenir, grâce notamment aux démarches pressantes du Prince héritier. Son rôle y fut, en tout cas, de premier plan dans la construction et l'exploitation du chemin de fer DON PEDRO II (66).

Le plaidoyer en sa faveur du Duc de Brabant n'en fait pas moins songer à des dizaines d'autres officiers de l'armée belge auxquels le roi LÉOPOLD II confiera, à partir de 1876, des postes importants dans le cadre de sa grande œuvre congolaise, ainsi que lors de missions confidentielles en Chine et ailleurs.

A ce point de vue comme à tant d'autres, la correspondance du futur souverain de l'Etat indépendant du Congo avec le lieutenant général baron CHAZAL se révèle hautement instructive. Les quelques lettres qu'on vient d'analyser, montrent dans quelle mesure certaines conceptions expansionnistes du Prince héritier, mais aussi des lignes de son caractère et quelques-unes de ses méthodes de travail et de persuasion annonçaient et préfiguraient, dès 1859-1861, celles du créateur du Congo!

Le 18 novembre 1963.

(66) LECOMTE, J.-R.: Un officier belge au Pérou et au Brésil. Le major honoraire Vleminckx (Dans *Carnet de la Fourragère*, XV^e série, n° 3, décembre 1963, p. 187-193).

Séance du 16 décembre 1963

Zitting van 16 december 1963

Séance du 16 décembre 1963

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. N. *De Cleene*, directeur.

Sont en outre présents: MM. A. Burssens, V. Devaux, L. Guébels, J.-M. Jadot, N. Laude, G. Malengreau, F. Van der Linden, le R.P. J. Van Wing, membres titulaires; MM. P. Coppens, E. Coppieeters, A. Durieux, F. Grévisse, J.-P. Harroy, P. Orban, P. Piron, le R.P. A. Roeckens, MM. J. Sohier, J. Stengers, les RR.PP. M. Storme, G. Van Bulck, M. M. Walraet, associés, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Absents et excusés: MM. J. Ghilain, M. Raë, E. Van der Straeten, J. Vanhove.

Décès de M. A. Sohier

Devant l'assemblée debout, le *Président* évoque la mémoire de notre confrère, M. *Antoine Sohier*, décédé à Uccle le 22 novembre 1963 (p. 1086).

La Classe invite M. *V. Devaux* à rédiger la notice nécrologique pour la prochaine édition de l'*Annuaire*.

M. *Jean Sohier* remercie avec émotion.

La sécurité sociale en République du Congo (Léopoldville)

M. *P. Orban* résume la communication qu'il a rédigée à ce sujet et dans laquelle il caractérise le nouveau régime légal de louage de services, instauré en République du Congo par le décret-loi du 1^{er} février 1961, et celui de sécurité sociale, mis en vigueur par le décret-loi du 29 juin 1961.

Zitting van 16 december 1963

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. N. *De Cleene*, directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. A. Burssens, V. Devaux, L. Guébels, J.-M. Jadot, N. Laude, G. Malengreau, F. Van der Linden, E.P. J. Van Wing, titelvoerende leden; de HH. P. Coppiens, E. Coppieters, A. Durieux, F. Grévisse, J.-P. Harroy, P. Orban, P. Piron, E.P. A. Roeykens, de HH. J. Sohier, J. Stengers, de EE.PP. M. Storme, G. Van Bulck, de H. M. Walraet, geassocieerden, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. J. Ghilain, M. Raë, E. Van der Straeten, J. Vanhove.

Overlijden van de H. A. Sohier

Voor de rechtstaande vergadering roept de *Voorzitter* de herinnering op aan onze confrater de H. A. *Sohier*, overleden te Ukkel op 22 november 1963 (blz. 1086).

De Klasse verzoekt de H. V. *Devaux* de necrologische nota voor de volgende uitgave van het *Jaarboek* op te stellen.

De H. *Jean Sohier* dankt ontroerd.

« La sécurité sociale en République du Congo (Léopoldville) »

De H. P. *Orban* vat de mededeling samen die hij over dit onderwerp opstelde, en waarin hij de nieuwe wetgeving over het dienstcontract omschrijft die in de Republiek Congo uitgevaardigd werd door het wetsdecreet van 1 februari 1961 en deze over de maatschappelijke zekerheid, die van kracht werd door het wetsdecreet van 29 juni 1961.

Un échange de vues s'établit ensuite auquel participent MM. *P. Coppens, F. Van der Linden, J. Sobier, le R.P. J. Van Wing, MM. F. Grévisse, P. Piron, A. Durieux et P. Orban.*

La Classe décide de publier ce travail dans le *Bulletin* (p. 1088).

Les perspectives de la démocratie en Afrique

En l'absence de M. *Marc. Raë*, associé de l'ARSOM, actuellement à l'étranger, M. *M. Walraet* dépose un travail de notre Confrère intitulé comme ci-dessus.

Dans une première partie de cette étude, l'auteur émet des considérations sur l'aptitude des Africains à instaurer un régime démocratique et à bénéficier de ses avantages. La seconde partie est constituée par le résumé de 24 constitutions de jeunes Pays africains.

La Classe décide de publier cette étude dans la collection des *Mémoires in-8°*.

Le travail comporte les subdivisions suivantes:

CHAPITRE I. — Les perspectives de la démocratie en Afrique

CHAPITRE II. — Constitutions africaines

République démocratique et populaire d'Algérie

Royaume du Burundi

République fédérale du Cameroun

République Centre-africaine

République du Congo (Brazzaville)

République du Congo (Léopoldville)

République de Côte d'Ivoire

République du Dahomey

République d'Egypte

l'Empire Ethiopien

République du Gabon

République du Ghana

Daarna heeft een gedachtenwisseling plaats waaraan deelnemen de HH. *P. Coppens*, *F. Van der Linden*, *J. Sobier*, E.P. *I. Van Wing*, de HH. *F. Grévisse*, *P. Piron*, *A. Durieux* en *P. Orban*.

De Klasse beslist dit werk te publiceren in de *Mededelingen* (blz. 1088).

« Les perspectives de la démocratie en Afrique »

In afwezigheid van de H. *Marc. Raë*, geassocieerde der K.A.O.W. en die thans in het buitenland verblijft, legt de H. M. *Walraet* een werk neer van onze Confrater, dat bovenstaande titel draagt.

In een eerste deel van de studie, houdt de auteur beschouwingen over de bekwaamheid der Afrikaners een democratisch regime in te stellen en te genieten van zijn voordelen. Het tweede deel bestaat uit de samenvatting van 24 grondwetten van jonge Afrikaanse landen.

De Klasse beslist deze studie te publiceren in de *verhandelingenreeks in 8°*.

Het werk omvat de volgende onderverdelingen:

« CHAPITRE I. — Les perspectives de la démocratie en Afrique

CHAPITRE II. — Constitutions africaines

République démocratique et populaire d'Algérie

Royaume du Burundi

République fédérale du Cameroun

République Centre-africaine

République du Congo (Brazzaville)

République du Congo (Léopoldville)

République de Côte d'Ivoire

République du Dahomey

République d'Egypte

l'Empire Ethiopien

République du Gabon

République du Ghana

République de Guinée
République de Haute-Volta
Royaume Uni de Lybie
République de Madagascar
République du Mali
Royaume du Maroc
République Islamique de Mauritanie
République du Niger
République du Rwanda
République du Sénégal
République du Tchad
République de Tunisie

ANNEXE. — Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

**Les treize tableaux historiques
de la Grande Salle du Palais des Académies**

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une note qu'il a rédigée pour répondre aux vœux exprimés à plusieurs reprises par des Confrères.

La Classe décide de publier cette note dans le *Bulletin* (p. 1103).

Comité secret

a) Les membres honoraires et titulaires réunis en comité secret, élisent M. G. Malengreau en qualité de vice-directeur de la Classe pour 1964.

b) Ils établissent ensuite une liste double pour les candidatures à une place vacante d'associé à élire en janvier 1964 et ils échangent enfin leurs vues sur une candidature de correspondant.

La séance est levée à 15 h 40.

République de Guinée
République de Haute-Volta
Royaume Uni de Lybie
République de Madagascar
République du Mali
Royaume du Maroc
République Islamique de Mauritanie
République du Niger
République du Rwanda
République du Sénégal
République du Tchad
République de Tunisie

ANNEXE. — Déclaration Universelle des Droits de l'Homme »

**De dertien historische schilderijen der Grote Zaal
van het Paleis der Academiën te Brussel**

De *Vaste Secretaris* geeft lezing van een nota die hij opstelde ingevolge herhaaldelijk door Confraters geuite wensen.

De Klasse beslist deze nota te publiceren in de *Mededelingen* (blz. 1105).

Geheim comité

a) De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, verkiezen de H. G. *Malengreau* als vice-directeur der Klasse voor 1964.

b) Zij stellen daarna een dubbele lijst op betreffende de kandidaturen voor een plaats van geassocieerde toe te kennen in januari 1964 en tenslotte wisselen zij van gedachten over een kandidatuur van correspondent.

De zitting wordt gesloten te 15 h 40.

N. De Cleene. — Décès de M. A. Sohier

Notre Classe vient de perdre en la personne de M. Antoine SOHIER un de ses membres les plus éminents.

Docteur en droit de l'Université de Liège, il s'embarque le 4 mai 1910 pour le Congo en qualité de substitut du Procureur du Roi.

Ce fut le début d'une carrière particulièrement brillante, qui se termina en Afrique le 11 juillet 1934 au titre de procureur général près la Cour d'Appel d'Elisabethville.

Après son retour en Belgique, il devint conseiller près la Cour d'Appel de Liège, puis conseiller à la Cour de Cassation en 1946 et président en 1958.

C'est en mars 1960 qu'il fut élu Premier Président de la Cour de Cassation.

Sur le plan scientifique, A. SOHIER fut le promoteur de l'étude du droit coutumier au Congo.

Cofondateur et président, de 1924 à 1934 de la Société d'Etudes juridiques du Katanga, ainsi que de la *Revue juridique du Congo belge*, il créa en 1933 le *Bulletin des Juridictions indigènes et du Droit coutumier congolais*.

Rentré en Belgique, avec une grande expérience de l'organisation et du fonctionnement des tribunaux indigènes, il y déclencha, dans les milieux les plus divers, un mouvement en faveur de l'étude du droit coutumier. Des publications importantes virent le jour. A. SOHIER en fut l'auteur, ou l'actif instigateur.

Lorsqu'en 1942, l'enseignement du droit coutumier fut organisé à l'Université coloniale à Anvers, on pensa tout naturellement à lui pour le lui confier.

Comme membre du Conseil colonial, il a inspiré plus que quiconque la législation dans nos anciens territoires d'outre-mer.

Spécialiste du droit coutumier, il fut élu vice-président de l'Association internationale de Droit africain, constituée à Paris en 1959.

Associé de l'Institut royal colonial belge depuis le 5 février 1930, il fut titularisé le 11 septembre 1936. Il présida notre Compagnie en 1941 et dirigea à nouveau les travaux de la Classe en 1955.

Nous tenons à rendre hommage aux services rendus par A. SOHIER et à la qualité de son œuvre scientifique, qui nous semble devoir être durable. Ses nombreuses publications sont écrites en un style clair et limpide, et la formulation de sa pensée est belle, même si elle n'entraîne pas chez tous l'adhésion.

Nous sommes certains d'être l'interprète de toute la Classe en présentant à notre confrère Jean SOHIER nos plus vives condoléances, et en vous conviant à nous recueillir un moment dans la pieuse mémoire de son père défunt.

Le 16 décembre 1963.

P. Orban. — La sécurité sociale République du Congo (Léopoldville)

INTRODUCTION

La législation sociale en vigueur au Congo belge et au Ruanda-Urundi, à la veille de leur indépendance peut être considérée comme la plus complète et la plus généreuse des pays sous-développés.

Elle s'étendait à l'apprentissage, au louage de services, aux allocations familiales, aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, à la maladie-invalidité, aux pensions, aux soins de santé, à la durée du travail et au règlement d'entreprise.

Dans un mémoire présenté à la séance du 16 novembre 1959, je vous ai donné une synthèse des dispositions constitutives du régime du louage de services; j'en ai fait la critique et vous ai exposé une formule de révision.

Cette formule a été, dans une très large mesure, reprise par la jeune République dans un décret et dans une ordonnance d'exécution en date du 1^{er} février 1961, et entrés en vigueur trois mois après leur promulgation.

A ce jour, aucune modification n'a été apportée aux régimes de l'apprentissage, de la durée du travail et du règlement d'entreprise.

Quant à la sécurité sociale, elle avait déjà retenu l'attention de la table ronde; dès novembre 1960 une commission extraordinaire fut constituée groupant des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs, des représentants des organismes publics et privés de gestion, la Caisse des pensions, la Caisse centrale des allocations familiales, le Fonds des invalidités, la mutuelle des employeurs, la Caisse de compensation des allocations familiales, des délégués du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale et un expert de l'organisation internationale du travail.

Les avis formulés au sein de cette commission furent soumis à un groupe d'étude siégeant à Genève, présidé par le Commissaire général au travail et à la prévoyance sociale et comprenant les experts du bureau international du travail, deux techniciens du Département et quatre de la Caisse des pensions et du Fonds des invalidités.

Ces travaux aboutirent à l'élaboration d'un décret-loi et d'un arrêté d'exécution tous deux en date du 29 juin 1961 et entrés en vigueur le 1^{er} juillet 1961.

Je m'efforcerai dans la présente communication de vous donner une synthèse complète et précise du nouveau régime ainsi instauré.

CARACTERES

Ce régime comprend:

- a) La branche des risques professionnels: accidents du travail et maladies professionnelles;
- b) La branche des pensions: retraite et invalidité;
- c) La branche des allocations familiales.

Chaque branche fait l'objet d'une gestion financière distincte.

Le régime est caractérisé par:

- a) L'absence de toute discrimination raciale;
- b) La suppression des divers organismes assureurs et leur remplacement par un organisme assureur unique; des institutions de prévoyance pouvant être avec l'autorisation du Ministre du Travail, établies au sein d'une ou de plusieurs entreprises, en vue d'accorder des avantages supplémentaires;
- c) La simplification de l'administration: dans la branche « risques professionnels »: application intégrale de l'unité du taux de cotisation, fondée sur le principe de la solidarité nationale; évaluation de l'incapacité confiée non à une commission médicale mais à un médecin agréé; établissement d'un barème indicatif suffisamment détaillé; octroi d'une allocation unique en cas d'incapacité permanente partielle égale ou inférieure à 15 %; dans

la branche « pension »: adoption du système de la capitalisation collective qui réalise un équilibre à long terme entre les recettes et les dépenses pour la collectivité des assujettis, suppression des stages et des comptes individuels, fixation de la pension sur la moyenne des rémunérations des cinq dernières années; suppression de l'assurance maladie-invalidité et de l'assurance des soins de santé et institution d'une pension d'invalidité.

CHAMP D'APPLICATION

Sont obligatoirement soumis à la sécurité sociale, sans distinction de race, de nationalité, de sexe ou d'origine, les travailleurs engagés dans les liens d'un contrat de louage de services ainsi que les bateliers, lorsqu'ils sont occupés en ordre principal sur le territoire national; il en est de même des marins immatriculés au Congo.

Y sont également assujettis les salariés de l'Etat, des Provinces et des pouvoirs subordonnés, ne bénéficiant pas d'un régime particulier de sécurité sociale.

Peuvent y être assimilés, les élèves des écoles professionnelles ou artisanales, les stagiaires et les apprentis même non salariés.

Toute personne qui a été affiliée au régime de la sécurité sociale pendant 5 ans au moins dont 6 mois consécutifs à la date où elle cesse de remplir les conditions d'assujettissement, a la faculté de demeurer volontairement affiliée à la branche des pensions à condition d'en faire la demande dans les 6 mois.

Les membres du personnel de l'Etat des Provinces et des pouvoirs subordonnés qui n'ont pas accompli le minimum de services prescrit par le régime particulier de pension sont réputés avoir accompli leurs services en exécution d'un contrat de louage de services, pour autant que l'Etat, la Province ou les pouvoirs subordonnés versent, avec effet rétroactif, les cotisations afférentes majorées d'un intérêt de 3,75 % l'an.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

INSTITUT

L'organisme assureur unique est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière; il est dénommé « Institut national de Sécurité sociale ».

Il est placé sous la garantie de l'Etat, il a son siège dans la ville où siège le Gouvernement central et dispose d'agences provinciales et de bureaux locaux.

L'Institut est subrogé de plein droit à la Caisse des pensions des travailleurs et au Fonds des invalidités des travailleurs, dans leurs droits et dans leurs obligations.

L'actif et le passif de ces organismes qui cessent d'exister sont repris par l'Institut sous réserve de 10 % des avoirs bloqués en faveur du Ruanda-Urundi.

Les organes de l'Institut sont le Conseil d'administration, la commission technique et les services administratifs.

Le Conseil d'administration assure la gestion générale des activités de l'Institut. Il est composé de douze membres désignés pour trois ans par le Président de la République: quatre représentants de l'Etat, quatre représentants des travailleurs, quatre représentants des employeurs.

La Commission technique examine et vérifie les activités de l'Institut et exerce les fonctions de commissaire aux comptes; elle est composée d'un président et de deux membres nommés par le Président de la République.

Les services administratifs sont placés sous les ordres d'un directeur général nommé par le Président de la République.

COMMISSIONS

Au chef-lieu de chaque province, est instituée une commission provinciale de sécurité sociale comprenant au moins un représentant des employeurs et un représentant des travailleurs; un médecin autre que le médecin de l'Institut est également désigné.

La Commission est chargée de statuer sur les recours introduits contre les décisions de l'Institut accordant, refusant ou réduisant les prestations et de donner son avis sur toutes questions relatives à la sécurité sociale.

Auprès du Ministre du travail est instituée une Commission nationale de sécurité sociale, composée d'un magistrat de Cour d'appel, d'un représentant du Ministre du Travail, de représentants d'employeurs et de travailleurs et d'un médecin autre que celui de l'Institut.

Elle est chargée de statuer en appel sur les décisions des commissions provinciales et de donner son avis sur toutes questions relatives à la sécurité sociale.

FINANCEMENT

La principale ressource de l'Institut est la cotisation prise sur la rémunération telle que l'entend la nouvelle législation sur le louage de services, c'est-à-dire la somme représentative de l'ensemble des avantages dus aux travailleurs en exécution du contrat.

La rémunération qui dépasse 7 500 francs par mois n'est comptée que pour ce montant.

Le taux de la cotisation est, sans distinction de risque, fixé en pourcentage de la rémunération de manière à ce que les recettes totales de chaque branche permettent à la fois de couvrir l'ensemble des dépenses de prestations et de frais généraux et de disposer du montant nécessaire à la constitution d'une réserve de sécurité et éventuellement d'un fond de roulement.

Sous réserve de révision par ordonnance du Président de la République les taux de cotisation sont pour les risques professionnels de 1 % et pour les pensions de 6,5 %; pour l'exécution du régime de compensation d'allocations familiales, le taux de la cotisation est fixé pour chaque province par le Ministre du Travail.

Le taux de la cotisation pour risques professionnels peut être majoré à concurrence du double à l'égard de l'employeur qui ne

se conforme pas aux prescriptions sur la prévention des accidents du travail et l'hygiène industrielle.

Les cotisations « risques professionnels » et « allocations familiales » sont à la charge exclusive de l'employeur. La charge de la cotisation pension est répartie entre le travailleur (3 %) et l'employeur (3,5 %), ce dernier étant toutefois seul débiteur vis-à-vis de l'Institut de la cotisation totale et tenu de retenir à chaque paye la partie à charge du travailleur, qu'il ne peut récupérer en cas d'omission.

Cette répartition peut faire l'objet d'un barème arrêté par classe de rémunération.

La cotisation est payée trimestriellement; sans préjudice de l'application d'amendes pénales, l'employeur en retard de paiement est passible d'une majoration de 0,5 % par jour de retard.

Le paiement des cotisations et des intérêts moratoires est garanti par un privilège qui prend rang immédiatement après celui qui garantit le paiement des salaires.

Des subventions prises à charge de l'ancienne législation (1 milliard en trente annuités) le décret-loi maintient 585 millions en faveur des anciens travailleurs.

RISQUES PROFESSIONNELS

DÉFINITION

Est considéré comme un accident du travail quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu à un travailleur, par le fait ou l'occasion du travail, qu'il y ait ou non faute de sa part.

Il en est de même de l'accident survenu à un travailleur pendant le trajet, de sa résidence, du lieu où il prend ordinairement ses repas, au lieu où il effectue son travail ou au lieu où il perçoit sa rémunération et vice et versa dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par un intérêt personnel ou indépendant de l'emploi.

Il en est également ainsi des accidents survenus pendant les voyages dont les frais sont supportés par l'employeur.

Une ordonnance du Président de la République établit la liste des maladies considérées comme des maladies professionnelles avec en regard la liste des travaux, procédés et professions comportant la manipulation et l'emploi des agents nocifs ou s'effectuant dans des conditions particulières exposant le travailleur d'une façon habituelle aux risques de contracter la maladie; la liste indique également le délai endéans lequel pour être prise en charge la maladie doit se déclarer lorsque le travailleur a cessé d'être exposé à ce risque.

PRESTATIONS

La lésion causée par un accident du travail ou par une maladie professionnelle et qui n'est pas la conséquence ni d'une faute intentionnelle, ni d'un risque spécial, ouvre à la victime le droit à réparation; celle-ci représente des soins de santé et des indemnités.

Ce droit est suspendu si la victime refuse de se soumettre aux examens médicaux, ne respecte pas les dispositions réglementaires de l'assurance ou les prescriptions légales pour le traitement.

Les soins de santé comprennent l'assistance médicale et chirurgicale, la fourniture des produits pharmaceutiques, les frais hospitaliers, les soins dentaires, les frais de transport, la fourniture, l'entretien et le renouvellement des appareils de prothèse et d'orthopédie.

Sauf en ce qui concerne ces appareils, les soins ne sont dus que jusqu'à l'expiration du délai de révision.

En cas d'incapacité temporaire, la victime a droit, à l'expiration du délai de trente jours prévu au régime du contrat de louage de services, pour chaque jour ouvrable ou non à une indemnité égale aux 2/3 de sa rémunération journalière moyenne c'est-à-dire les 2/3 du total des rémunérations soumises à cotisation, que la victime a reçues ou aurait reçues au cours des trois mois civils précédant l'accident ou la maladie.

Ce montant est réduit de moitié pendant la durée de l'hospitalisation si le travailleur n'a pas de charge de famille. Cette indemnité est payée aux mêmes intervalles réguliers que le salaire

sans que cet intervalle soit inférieur à une semaine; elle est due jusqu'à la guérison complète, la consolidation de la lésion ou le décès. Elle est prescrite par un an.

En cas d'incapacité permanente partielle la victime a droit:

- a) Si l'incapacité est égale ou supérieure à 15 % à une rente dont le montant est, selon le degré d'incapacité proportionnel à celui de la rente due en cas d'incapacité permanente totale;
- b) Si l'incapacité est inférieure à 15 %, à une allocation versée en une fois et dont le montant est égal à trois fois le montant annuel de la rente correspondante au degré d'invalidité.

En cas d'incapacité permanente et totale, la victime a droit à une rente égale à 85 % de sa rémunération mensuelle moyenne.

La rémunération mensuelle moyenne, base de l'allocation ou de la rente d'incapacité est égale à 30 fois la rémunération journalière moyenne; elle peut être périodiquement réévaluée. La rente d'incapacité est augmentée de 50 %, si l'incapable a d'une façon constante besoin de l'aide et des soins d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie courante.

Pour les apprentis, les stagiaires et les élèves des écoles professionnelles ou artisanales, cette rémunération est au moins égale au minimum légal en vigueur dans la région à la date de la lésion.

Les rentes d'incapacité sont concédées à titre temporaire; si après leur liquidation une aggravation ou une atténuation de l'incapacité est dûment constatée, il est procédé à une révision de la rente. Aucune révision ne peut plus intervenir après un délai de 5 ans suivant la date de la guérison apparente ou de la consolidation de la lésion, si l'invalidité est due à un accident. Le délai est de 10 ans, si elle est due à une maladie; il est de 15 ans si elle est due à la silicose.

En cas de décès de la victime, ses ayants droit bénéficient d'une rente de survivants. Ces ayants droit sont:

- a) La veuve monogame non divorcée ni séparée de corps à la condition que le mariage soit antérieur à la date de l'accident ou de la maladie ou s'il est postérieur qu'il ait eu lieu 6 mois au moins avant le décès;

- b) Le veuf dans les mêmes conditions s'il vivait entièrement à la charge de la victime;
- c) Les enfants célibataires à charge de la victime et tels que définis par la législation sur le louage de service.

Le montant de la rente de survivant est égale pour la veuve ou le veuf à 20 % et pour chaque enfant à 15 % de la rémunération mensuelle moyenne de la victime; toutefois, le montant des rentes de survivant ne peut dépasser 100 % de la rente d'incapacité totale à laquelle la victime avait ou aurait eu droit; au delà de cette limite chaque rente est proportionnellement réduite.

En cas de remariage, la rente de la veuve ou du veuf est remplacée par une allocation unique égale à douze fois le montant mensuel de la rente.

Le droit aux rentes ou allocations d'invalidité, d'incapacité, de survivant est prescrit par 5 ans.

Une allocation de 90 fois la rémunération journalière minimum légale du travailleur manœuvre est versée à la personne qui a pris à charge les frais funéraires; ce droit est prescrit par un an.

Au cas où le bénéficiaire d'une rente pour incapacité permanente partielle est de nouveau victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, la nouvelle rente est fixée en tenant compte de l'ensemble des lésions subies et de la rémunération prise comme base de calcul de la rente.

Toutefois, si à l'époque du nouvel accident ou de la nouvelle maladie professionnelle, la rémunération moyenne de la victime est supérieure, c'est celle-ci qui est à la base de calcul de la nouvelle rente.

Le même régime est appliqué au cas où le bénéficiaire d'une allocation d'incapacité est victime d'un nouvel accident de travail ou d'une nouvelle maladie professionnelle entraînant une incapacité permanente partielle supérieure à 15 %; toutefois, si la rémunération moyenne prise comme base de la rente est supérieure à celle sur laquelle a été calculé l'allocation d'incapacité, le montant de la rente pour chacune des trois premières années est réduit du montant de l'allocation.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Est attributaire d'allocations familiales toute personne soumise à la sécurité sociale.

L'allocation est due du chef d'enfants célibataires à charge, pour les journées d'emploi effectif et pour celles qui donnent droit à rémunération; elle est à charge de l'employeur et versée en espèces le premier jour de chaque mois civil.

Les montants journaliers applicables dans chaque province sont déterminés par les autorités provinciales compétentes, par région, sans qu'il puisse y avoir plus de quatre montants différents par province.

A ce jour, cette détermination n'est pas encore intervenue; en fait les employeurs paient aux travailleurs autochtones les allocations familiales sur la base de l'ancienne législation; les employés bénéficient, en fait, d'allocations dont le montant est assez variable.

Le droit à l'allocation familiale est prescrit par un an.

Une ordonnance délibérée en Conseil des Ministres peut, après avis du Conseil d'administration de l'Institut établir un régime de compensation des allocations familiales; rien n'a encore été fait dans ce domaine.

En attendant, en cas d'incapacité de 66 %, il est fait application du décret du 3 novembre 1959 et attribué par enfant âgé de moins de 16 ans une allocation mensuelle égale à 25 fois le montant journalier de l'allocation familiale en vigueur le 1^{er} janvier aux lieux habituels de travail de la victime au début de l'incapacité.

Il n'est plus fait mention de l'allocation familiale du chef de l'épouse.

PENSION

RETRAITE

Le droit à la pension de retraite s'ouvre à 65 ans pour le travailleur masculin et à 60 ans pour le travailleur féminin, lorsqu'il a cessé toute activité salariée.

Provisoirement, l'âge normal de la pension est fixé à 55 ans; cet âge est reculé d'un an à l'expiration de chaque période de trois années suivant l'entrée en vigueur du décret-loi du 29 juin 1961.

Le montant annuel de la pension de retraite est égal à autant de 60^{es} de la rémunération mensuelle moyenne que le travail compte de mois d'assurance; au dessous de 24 mois d'assurance, la pension de retraite est remplacée par une allocation unique égale à 10 fois le montant annuel de la pension de retraite à laquelle il aurait eu droit en raison de la durée de son assurance.

La rémunération mensuelle moyenne s'établit en divisant par 60 le total des rémunérations soumises à cotisations perçues par l'intéressé au cours des 60 derniers mois d'assurance. Si l'assuré compte moins de 60 mois d'assurance, la rémunération mensuelle moyenne s'obtient en divisant le total des rémunérations soumises à cotisations perçus par l'intéressé depuis le début de l'emploi, par le nombre de mois d'assurance.

Le droit à la pension de retraite est prescrit par 5 ans.

INVALIDITÉ

Le travailleur atteint d'une usure prématuée de ses facultés physiques ou mentales dûment constatée par le médecin de l'Institut et qui le rend inapte à exercer une activité conforme à ses aptitudes, peut, à partir de 55 ans bénéficier d'une pension de retraite anticipée dont le montant est fixé suivant les mêmes règles.

Le travailleur qui, par suite de maladie ou d'accident, subit, avant d'atteindre l'âge de la pension, une diminution permanente de ses capacités physiques ou mentales le rendant inapte à gagner un tiers de la rémunération qu'un travailleur ayant la même formation peut se procurer grâce au travail, est considéré comme invalide. Il a droit à une pension d'invalidité s'il justifie d'au moins 36 mois d'assurance ou de périodes assimilées, au cours des 20 derniers trimestres civils précédant immédiatement le trimestre au cours duquel il est devenu invalide.

Au cas où l'invalidité est due à un accident, le droit à la pension d'invalidité est, nonobstant les périodes d'assurance ou périodes

assimilées reconnue à la victime à condition qu'elle ait occupé un emploi assujetti à l'assurance à la date de l'accident et qu'elle ait été affiliée à l'Institut avant la date de l'accident.

La pension d'invalidité prend effet à la date de la consolidation ou de la stabilisation de l'état du travailleur ou encore à l'expiration d'une période de six mois consécutifs d'incapacité si, d'après l'avis du médecin de l'Institut, l'incapacité durera probablement encore 6 mois au moins.

Le montant annuel de la pension d'invalidité est égal à autant de 36^{es} de la rémunération mensuelle moyenne que l'invalidé compte de mois d'assurance; les mois civils compris entre la date de prise d'effet de la pension d'invalidité et celle à laquelle le bénéficiaire aura accompli sa 55^e année sont assimilés à des mois d'assurance.

La rémunération mensuelle moyenne s'obtient en divisant par 36 le total des rémunérations soumises à cotisation perçues par l'intéressé au cours des 36 derniers mois d'assurance.

Si l'assuré compte moins de 36 mois d'assurance, la rémunération mensuelle moyenne s'obtient en divisant le total des rémunérations soumises à cotisation perçues par l'intéressé depuis le début de l'emploi par le nombre de mois d'assurance.

La pension d'invalidité est suspendue lorsque le bénéficiaire exerce une activité substantielle lucrative ou salariée; elle est supprimée si cette inaptitude prend fin.

Elle est remplacée par une pension de retraite du même montant lorsque le bénéficiaire atteint l'âge légal d'admission au bénéfice de la pension de retraite.

La pension d'invalidité est augmentée de 50 % si l'inapte a, d'une façon constante, besoin de l'aide et des soins d'une tierce personne pour accomplir des actes de la vie courante.

Le droit à la pension d'invalidité est prescrit par 5 ans.

DÉCÈS

En cas de décès d'un travailleur pensionné ses ayants droit ont droit à une pension ou à une allocation de survivant.

Sont considérés comme ayants droit:

- a) La veuve monogame non divorcée ni séparée de corps à la condition que le mariage soit antérieur d'au moins 6 mois au décès ou antérieur à l'accident;
- b) Les enfants célibataires à charge.

La veuve, si à la date du décès du mari est âgée de 50 ans ou est invalide, a droit à une pension égale à 40 % du montant de la pension dont le mari bénéficiait ou aurait bénéficié; si elle ne réunit pas cette condition, elle bénéficie d'une allocation unique égale à 12 fois le montant de la pension à laquelle le défunt avait ou aurait eu droit.

Le droit de la veuve à une pension s'éteint en cas de remariage et est remplacé par le droit à une allocation unique égale à 12 fois le montant mensuel de sa pension.

La pension de la veuve est suspendue lorsque celle-ci exerce une activité lucrative substantielle.

Les enfants célibataires à charge ont droit à une allocation unique répartie entre eux par parts égales; elle représente 25 %, 50 %, 75 % ou 100 % de l'allocation de la veuve, selon que leur nombre est de 1, 2, 3, ou plus. Ce montant est doublé en l'absence de veuve bénéficiaire de pension ou d'allocation. Les droits des ayants droit survivants sont prescrits par 5 ans.

SANCTIONS

Toute convention contraire aux dispositions du décret loi du 29 juin 1961 est nulle de plein droit.

Toute infraction au décret-loi et à ses mesures d'exécution est passible d'une amende de 100 à 500 francs doublée en cas de récidive.

L'amende est appliquée autant de fois qu'il y a d'assurés pour lesquels une ou plusieurs infractions ont été commises sans que le total puisse dépasser 50 000 francs maximum, porté à 100 000 francs en cas de récidive.

Toute personne qui fait sciemment des déclarations inexactes dans le but de bénéficier soi-même ou de faire bénéficier autrui des avantages du décret-loi, est passible d'une amende de 2 000 à 5 000 francs, montant doublé en cas de récidive. Elle est, en outre, tenue de verser à l'Institut à titre de réparation civile le double des sommes indûment payées par celui-ci; les cotisations indûment versées restent acquises à l'Institut.

L'action civile et l'action publique sont prescrites par 5 années.

CONFLIT DE LÉGISLATIONS

Le décret-loi organique de la sécurité sociale à la République du Congo, abroge, à la date du 1^{er} juillet 1960 et à la date du 1^{er} juillet 1961, toutes les dispositions qui avant l'indépendance, avaient, en faveur des employés et en faveur des travailleurs, régit le paiement des allocations familiales, l'assurance maladie-invalidité, l'assurance des soins de santé, la réparation des dommages causés par l'accident du travail et de la maladie professionnelle et l'attribution de pension de retraite.

Cette abrogation est évidemment sans effet sur les droits acquis pour les faits nés avant le 1^{er} juillet 1960. La non-rétroactivité de la loi est un principe de droit général, le décret-loi le consacre en termes exprès en stipulant à l'article 4 que l'Institut national de sécurité sociale est subrogé de plein droit à la Caisse des pensions des travailleurs au Fonds des invalidités des travailleurs et à la Caisse centrale de compensation pour allocations familiales dans tous leurs droits et obligations; l'actif et le passif de ces organismes qui cessent d'exister sont repris par l'Institut.

Le décret-loi déclare en outre à l'article 66 que la réparation des dommages résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles survenues avant le 1^{er} juillet 1960, dans les entreprises affiliées ou mutuelles et Caisse communes, l'assurance est à la charge de ces organismes.

Enfin, l'article 68 précise:

a) Que si l'accident du travail est survenu ou si la maladie professionnelle est constatée avant le 1^{er} juillet 1960, les dispositions de l'ancienne législation restent d'application;

b) Que les prestations prévues en matière de pension sont liquidées en vertu de l'ancienne législation, si la personne ayant réuni toutes les conditions requises par cette législation pour l'ouverture du droit à ces prestations, a adressé sa demande à l'Institut avant le 1^{er} juillet 1960.

Nombreux sont les assujettis à la nouvelle sécurité sociale dont les services ont été accomplis pour partie avant le 1^{er} juillet 1960 et pour partie après le 1^{er} juillet 1960. Cette situation ne peut être ignorée lors de l'intervention en leur faveur de la nouvelle sécurité sociale.

Aussi l'article 60 prévoit-il que pour l'application du décret-loi, l'assujettissement à l'assurance institué par l'ancienne législation est pris en considération au même titre que l'assujettissement institué par le décret-loi.

Le droit social au Congo, avant l'indépendance, était à la base de discrimination raciale et moins généreux pour les indigènes que pour les Européens; aux fins d'y remédier dans une certaine mesure, le décret-loi assimile aux mois d'assurances, base du calcul des indemnités, diverses périodes de services accomplis avant son entrée en vigueur et garantit au travailleur un minimum absolu pour la pension de retraite ou la pension d'invalidité.

16 décembre 1963.

E.-J. Devroey. — Les tableaux historiques de la Grande Salle du Palais des Académies à Bruxelles

A maintes reprises, des Confrères de l'ARSOM m'ont interrogé sur les tableaux muraux qui ornent la Grande Salle du Palais des Académies, dans laquelle notre Compagnie tient ses séances solennelles de rentrée.

Un heureux hasard me permet de répondre à leur attente.

Ces treize toiles sont l'œuvre du peintre Ernest SLINGENEYER (Lochristi, 29.5.1820 - Bruxelles, 27.4.1894); elles lui furent commandées peu avant 1872, par le Gouvernement.

Dans cette série de compositions, SLINGENEYER s'appliqua à reproduire les différentes phases de notre histoire nationale, caractérisées par les hommes illustres dont le souvenir y est attaché.

On y voit tour à tour représentés:

Emplacement et légendes des treize tableaux de la Grande Salle du Palais des Académie de Bruxelles

13

Les Gloires de la Belgique

Estrade

1	Les Premiers Belges	Fondation de la Dynastie	12
2	La Civilisation chrétienne	Les Lettres	11
3	Les Institutions carolingiennes	L'Art musical	10
4	La Féodalité	L'Art ancien	9
5	Les Communes	L'Art moderne	8
6	Les Corporations	Les Sciences	7

Entrée de la Grande Salle

Dans le cortège des personnages célèbres, on reconnaît successivement: AMBIORIX, BODUOGNAT, CLOVIS, Godefroid de BOUIL-LON, CHARLEMAGNE, Jacques VAN ARTEVELDE, BREYDEL,

ANNEESENS, Juste LIPSE, GRÉTRY, VAN EYCK, RUBENS, MERCATOR...

SLINGENEYER mit dix ans à achever cette série de tableaux historiques.

La plus grande de ces toiles, qui représente les *Gloires de la Belgique*, fut exposée en 1880 au Salon des Beaux-Arts.

Ernest SLINGENEYER avait fait ses études à l'Académie des Beaux-Arts, dans la Classe de peinture de WAPPERS.

Très tôt, le jeune peintre fut célèbre et des commandes lui parvinrent de la part du Gouvernement, du roi LÉOPOLD I^{er} et du roi de Hollande.

Dès l'âge de 19 ans, encore élève, il exposa une grande toile: *l'Arrestation du comte Louis de Crécy*.

En 1884, SLINGENEYER accepta une candidature de membre de la Chambre des représentants. Élu député de Bruxelles, il le resta jusqu'en 1892.

Depuis 1870, il était membre de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique; en 1884, il en avait été élu directeur.

29 novembre 1963

(D'après la notice rédigée par Lucien SOLVAY pour la *Biographie Nationale*, Bruxelles 1920, T. XXII, col. 683 à 887.)

E.-J. Devroey. — De historische schilderijen der Grote Zaal van het Paleis der Academiën te Brussel

Herhaaldelijk hebben Confraters van de K.A.O.W. mij vragen gesteld over de schilderijen die de muren versieren van de Grote Zaal van het Paleis der Academiën, waar ons Genootschap zijn plechtige openingszittingen houdt.

Een gelukkig toeval stelt mij in de mogelijkheid hun verwachtingen te beantwoorden.

Deze dertien doeken zijn het werk van de schilder Ernest SLINGENEYER (Lochristi, 29.5.1820 - Brussel, 27.4.1894); zij werden hem kort vóór 1872 door de Regering besteld.

In deze reeks tafereelen streefde SLINGENEYER er naar de verschillende stadia van onze nationale geschiedenis af te beelden, gekenmerkt door de beroemde mannen wier herinnering eraan verbonden is.

Men ziet er in volgorde op afgebeeld:

Plaats en onderschriften van de dertien doeken der Grote Zaal van het Paleis der Academiën te Brussel

13

Les Gloires de la Belgique
Podium

1	Les Premiers Belges	Fondation de la Dynastie	12
2	La Civilisation chrétienne	Les Lettres	11
3	Les Institutions carolingiennes	L'Art musical	10
4	La Féodalité	L'Art ancien	9
5	Les Communes	L'Art moderne	8
6	Les Corporations	Les Sciences	7

Ingang der Grote Zaal

In de stoet der beroemde personaliteiten herkent men achtereenvolgens: AMBIORIX, BODUOGNAT, Godfried van BOUILLON,

Karel de GROTE, Jacob van ARTEVELDE, BREYDEL, ANNEESSENS,
Justus LIPSIUS, GRÉTRY, VAN EYCK, RUBENS, MERCATOR...

SLINGENEYER besteedde tien jaar aan het afwerken van deze reeks historische schilderijen.

Het grootste dezer doeken, dat de *Gloires de la Belgique* voorstelt, werd geëxposeerd in 1880 in het Salon voor Schone Kunsten.

Ernest SLINGENEYER studeerde aan de Academie voor Schone Kunsten, in de Klas voor schilderkunst van WAPPERS.

Al vroeg was deze jonge schilder beroemd en bestellingen werden hem overgemaakt door de Regering, door koning LEOPOLD I en de koning van Holland.

Reeds op de leeftijd van 19 jaar, toen hij nog leerling was, stelde hij een groot doek ten toon: *L'arrestation du comte Louis de Crécy*.

In 1884 aanvaardde SLINGENEYER een kandidatuur als lid van de Kamer van volksvertegenwoordigers. Tot afgevaardigde van Brussel verkozen, bleef hij dit tot in 1892.

Vanaf 1870 was hij lid van de Klasse voor Schone Kunsten der Koninklijke Academie van België; in 1884 werd hij tot directeur ervan verkozen.

29 november 1963

(Naar de nota, opgesteld door Lucien SOLVAY voor de *Biographie Nationale*, Brussel 1920, B.XXII, kol. 683 tot 887).

**CLASSE DES SCIENCES NATURELLES
ET MEDICALES**

**KLASSE VOOR NATUUR-
EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN**

Séance du 26 novembre 1963

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. *W. Robyns*, président de l'ARSOM.

Sont en outre présents: MM. G. de Witte, A. Dubois, A. Duren, P. Fourmarier, L. Hauman, R. Mouchet, M. Van den Abeele, Ch. Van Goidsenhoven, V. Van Straelen, membres titulaires; MM. B. Aderca, A. Fain, J. Jadin, F. Jurion, J. Kufferath, G. Neujean, J. Opsomer, M. Poll, G. Sladden, J. Thoreau, O. Tulippe, R. Vanbreuseghem, J. Van Riel, associés; MM. M. De Smet, R. Devignat, F. Evens, F. Hendrickx, correspondants, ainsi que MM. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel, et M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés: MM. P. Brien, R. Germain, P. Janssens, J. Lebrun, J. Lepersonne, G. Passau, P. Staner.

Communication administrative

Nominations: voir p. 986.

Découverte d'une famille dulcicole nouvelle de poissons africains: les *Congothrissidae*

M. M. Poll informe ses Confrères de la découverte, en 1955, par M. J.-P. Gosse, alors hydrobiologiste à l'INEAC, d'un petit poisson téléostéen isospondyle dans le bassin du Congo.

Cet exposé est une contribution à la classification et à l'évolution des Téléostéens primitifs et des Clupéoïdes en particulier. La Classe décide de publier ce travail dans la collection des *Mémoires in-8°*.

Dermatophytes isolés des Européens revenant d'Afrique centrale

M. R. Vanbreuseghem résume le travail qu'il a consacré à ce sujet et où il compare les dermatophytes de squames, d'ongles

Zitting van 26 november 1963

De zitting wordt geopend te 14 h 30 onder voorzitterschap van de H. W. Robyns, voorzitter der K.A.O.W.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. G. de Witte, A. Dubois, A. Duren, P. Fourmarier, L. Hauman, R. Mouchet, M. Van den Abeele, Ch. Van Goidsenhoven, A. Van Straelen, titelvoerende leden; de HH. B. Aderca, A. Fain, J. Jadin, F. Jurion, J. Kufferath, G. Neujean, J. Opsomer, M. Poll, G. Sladden, J. Thoreau, O. Tulippe, R. Vanbreuseghem, J. Van Riel, geassocieerden; de HH. M. De Smet, R. Devignat, F. Evens, F. Hendrickx, correspondenten, alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris, en M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. P. Brien, R. Germain, P. Janssens, J. Lebrun, J. Lepersonne, G. Passau, P. Staner.

Administratieve mededeling

Benoemingen: Zie blz. 987.

« Découverte d'une famille dulcicole nouvelle de poissons africains: les *Congothrissidae* »

De H. M. Poll licht zijn Confraters in over de ontdekking, in 1955, door de H. J.-P. GOSSE, toenertijd hydrobiologist bij het NILCO, van een kleine teleostei-isospondiel-vis in het Congobekken.

Deze uiteenzetting is een bijdrage tot de classificatie en de evolutie der oorspronkelijke teleostei en in 't bijzonder van de clupeoïden. De Klasse beslist dit werk te publiceren in de *Verhandelingenreeks in-8°*.

« Dermatophytes isolés des Européens revenant d'Afrique centrale »

De H. R. Vanbreuseghem vat het werk samen dat hij over dit onderwerp opstelde en waarin hij huid-, nagel- en haarderma-

et de cheveux, obtenus de lésions développées chez des individus ayant séjourné en Afrique centrale, et d'autres, n'y ayant jamais séjourné, pas plus que dans d'autres régions tropicales.

La Classe décide de publier ce travail dans le *Bull.* (voir p. 1114).

Notes de botanique Mongo

Le Secrétaire perpétuel dépose un travail du R.P. G. Hulstaert, correspondant de la Classe des Sciences morales et politiques, intitulé comme ci-dessus.

Il s'agit d'une collection de notes prises durant un très long séjour parmi les Mongo (Province de l'Equateur du Congo ex-belge).

Les usages pharmaceutiques et autres des plantes locales y sont décrits.

La Classe invite M. W. Robyns à présenter ce travail à la prochaine séance de la Classe.

Agenda 1964

Voir p. 994.

Biographie de l'ARSOM

Voir p. 990.

Cours international pour la promotion de la santé

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe qu'un cours international pour la promotion de la santé sera donné, en français et en anglais, du 3 février au 1^{er} juillet 1964 à l'Institut royal tropical d'Amsterdam*.

Les Confrères intéressés peuvent s'adresser au Secrétariat de l'ARSOM pour informations complémentaires.

* Nos confrères E. De Vries, A. Dubois, A. Fain, J. Jadin, P.-G. Janssens, G. Neujean, J. Van Riel, R. Vanbreuseghem, font partie du corps enseignant dudit cours.

tofieten vergelijkt, bekomen uit kwetsuren van personen die in Centraal-Afrika verbleven, en van anderen die er nooit verbleven, evenmin als in andere tropische streken.

De Klasse beslist dit werk in de *Mededelingen* te publiceren (zie blz. 1114).

« Notes de botanique Mongo »

De *Vaste Secretaris* legt een werk voor van E.P. G. Hulstaert, correspondent der Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, getiteld als hierboven.

Het betreft een verzameling nota's, genomen tijdens een zeer lang verblijf te midden der Mongo (Evenaarsprovincie van ex-Belgisch-Congo).

De artsenijbereidkundige en andere gebruiksmogelijkheden der plaatselijke planten worden er in beschreven.

De Klasse nodigt de H. W. Robyns uit het werk voor te stellen op de volgende zitting der Klasse.

Agenda 1964

Zie blz. 995.

Biografie der K.A.O.W.

Zie blz. 991.

Internationale cursus voor gezondheidszorg

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat een Internationale Cursus voor Gezondheidszorg zal gegeven worden in het Frans en het Engels, van 3 februari tot 1 juli 1964 in het Koninklijk Instituut voor de Tropen te Amsterdam*.

De belangstellende Confraters kunnen zich tot de Secretarie der K.A.O.W. richten voor verdere inlichtingen.

* Onze confraters E. De Vries, A. Dubois, A. Fain, J. Jadin, P.-G. Janssens, G. Neujean, J. Van Riel, R. Vanbreuseghem, maken deel uit van het leraars-corps van voornoemde cursus.

Prix HAILE SELASSIE

Voir p. 992.

Comité secret

a) Conformément à l'article 8, 2^e alinéa, du Règlement général, les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, délibèrent sur la désignation, qui doit être faite à la séance du 17 décembre 1963, du Vice- directeur de la Classe pour 1964.

b) Ils prennent ensuite acte de la demande du 20 novembre 1963, par laquelle M. *G. Passau*, membre titulaire, sollicite l'honorariat par l'application, en ce qui le concerne, de l'article 4 (premier alinéa) des Statuts de l'Académie.

Il est décidé, de l'avis conforme unanime, de transmettre cette demande à M. le Ministre de l'Education nationale et de la Culture, en vue d'approbation par arrêté royal.

c) Ils constatent par ailleurs que la place vacante d'associé doit être réservée au plus ancien correspondant ayant transféré sa résidence en Belgique.

d) Enfin, ils prennent acte d'une candidature à une place vacante de correspondant.

La séance est levée à 15 h 35.

HAILE SELASSIE-Prijs

Zie blz. 993.

Geheim comité

a) Overeenkomstig artikel 8, 2^e alinea, van het Algemeen Reglement, gaan de ere- en titelvoerende leden, verenigd in geheim comité, over tot een gedachtenwisseling over het aanduiden, dat zal plaats hebben tijdens de zitting van 17 december 1963, van de Vice-directeur der Klasse voor 1964.

b) Vervolgens nemen zij kennis van de aanvraag, d.d. 20 november 1963, waardoor de H. G. *Passau*, titelvoerend lid, de toepassing verzoekt voor wat hem betreft, van artikel 4 (eerste alinea) der Statuten van de Academie.

Op eenstemmig advies wordt besloten deze vraag over te inaken aan de H. Minister van Nationale Opvoeding en Cultuur met het oog op een bekrachtiging door koninklijk besluit.

c) Zij stellen verder vast dat geen enkele kandidatuur voor correspondent werd ingediend en dat de openstaande plaats van geassocieerde moet voorbehouden worden aan de correspondent die zijn verblijfplaats naar België overbracht en voorrang heeft wegens lidmaatschapsjaren.

d) Tenslotte nemen zij nota van een kandidatuur voor een openstaande plaats van correspondent.

De zitting wordt gesloten te 15 h 35.

R. Vanbreuseghem. — Dermatophytes isolés des Européens retour d'Afrique centrale

Durant les 15 dernières années, de 1948 à 1963, le laboratoire de mycologie de l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold » à Anvers, a reçu des prélèvements de cheveux, de squames ou d'ongles d'Européens retour d'Afrique centrale afin de déterminer si ces malades étaient atteints d'une mycose et quelle était la nature du dermatophyte éventuellement isolé. Durant le même laps de temps des prélèvements de même nature ont été effectués dans le même but chez des Européens qui n'avaient jamais été en Afrique ni dans aucune région tropicale et qui avaient vécu toute leur vie, ou quasiment, en Belgique.

Le présent travail donne les résultats de ces recherches qui n'ont d'autre but que de comparer les espèces isolées et leur importance relative. Il tend à démontrer, qu'à l'exception des dermatophytes de répartition géographique limitée, on trouve dans les deux groupes de malades approximativement les mêmes dermatophytes et ce en pourcentage identique. Par contre, ce travail ne prétend pas répondre au problème d'une plus grande incidence des dermatophyties dans tel des 2 groupes pas plus, cela va de soi, que de la prédominance d'un type de dermatophytie dans un groupe par rapport à l'autre.

Par dermatophyte j'entends comme chacun, je crois à notre époque, les champignons responsables des teignes quelles qu'elles soient; cette acception est nécessairement plus restreinte que celle qui jadis considérait comme un dermatophyte tout champignon vivant, soit comme parasite, soit comme saprophyte sur la peau ou sur ces annexes. Pour être plus complet, il faudrait ajouter à notre définition les dermatophytes qui vivent dans le sol et dont certains semblent jusqu'ici absolument dénués de pouvoir pathogène.

C'est, d'autre part, délibérément que j'ai éliminé de ce rapport les champignons autres que les dermatophytes — par exemple,

les levures pathogènes — qui ont pu être isolées des échantillons examinés. J'ai récolté moi-même la plupart des échantillons: pour ceux-là, il m'a été aisé d'émettre un diagnostic et d'obtenir du malade des renseignements essentiels. Parfois cependant les échantillons furent envoyés à mon laboratoire par des médecins dont le seul intérêt, bien compréhensible était le diagnostic de la maladie et le traitement de leur malade. Ceci explique que pour certains cas je manque de données aussi élémentaires que l'âge ou le sexe du malade qui sont dès lors signalés sous la rubrique « inconnu ». Les échantillons ont été, à de rares exceptions près, entre deux lames porte-objet stériles avec une pince ou un bistouri stérile et très généralement examinés et ensemencés dans les 24 heures suivant le prélèvement. L'ensemencement s'est fait sur milieu d'épreuve de Sabouraud et, pour les 10 dernières années, également sur milieu d'épreuve de Sabouraud additionné d'Actidione, de Pénicilline et de Streptomycine. Les cultures ont été maintenues en observation durant 1 mois. L'examen microscopique a été fait dans la potasse pour les squames et les ongles dans le chlorallactophenol pour les cheveux. Les cheveux ont également été examinés en lumière de Wood. Les malades « belges » étaient tous des individus de race blanche qui, je l'ai déjà signalé, n'avaient jamais vécu en Afrique ni dans aucune région tropicale. Un bon nombre d'entre eux cependant avaient fait l'un ou l'autre voyage en Europe ou pris des vacances en été dans le Sud de l'Europe (France, Italie, Espagne) ou en France, en Suisse, en Allemagne et en Autriche durant l'hiver. Ils constituent, pour autant que je puisse en juger, un échantillon représentatif de la population belge. Ce groupe comparé à celui des « africains » comprend un pourcentage légèrement plus élevé d'individus de milieu social moins élevé ce qui explique sans doute qu'il y a plus de teignes du cuir chevelu chez les « belges » que chez les « africains ». Les malades africains sont tous des individus de race blanche qui ont vécu pendant un temps plus ou moins long en Afrique centrale, surtout dans la République du Congo (ex-Congo belge) plus rarement au Rwanda ou Burundi (ex-Ruanda-Urundi). La plupart sont des fonctionnaires du Gouvernement, des employés ou des techniciens de grandes sociétés industrielles et plus rarement

des « colons » installés en Afrique de manière quasi permanente. Les individus du premier groupe sont en général rentrés en Europe, essentiellement en Belgique tous les 2 ou 3 ans pour des congés de détente d'une durée de 4 à 6 mois. La durée du séjour en Afrique varie considérablement d'un individu à l'autre. Certains n'y sont allés que pour quelques semaines pour affaires. La plupart cependant ont séjourné en Afrique au moins trois années, certains jusque 30 ans. Le prélèvement s'est effectué généralement très tôt après leur voyage de retour, effectué soit par bateau en 3 semaines, soit par avion en 1 jour ou deux. Certains des « africains » n'ont cependant consulté que très longtemps après leur retour d'Afrique; ils ont été maintenus dans le groupe des africains. Je remarquerai cependant que la plupart, certainement plus de 95 %, ont consulté au plus tard quelques semaines seulement après leur retour d'Afrique.

RESULTATS

Les deux premières tables donnent les souches de dermatophytes isolées. Il y en a 263 qui proviennent des « africains » et 486 qui proviennent des « belges ». Les espèces isolées sont au nombre de 18: 11 Trichophytons, 5 Microsporums, 1 Epidermophyton et 1 Keratinomyces. Ce sont les espèces suivantes:

<i>T.ferrugineum</i>	<i>M.audouini</i>
<i>T.gallinae</i>	<i>M.canis</i>
<i>T.interdigitale</i>	<i>M.duboisii</i>
<i>T.mentagrophytes</i>	<i>M.gypseum</i>
<i>T.quickeanum</i>	<i>M.langeroni</i>
<i>T.rubrum</i>	
<i>T.schoenleinii</i>	
<i>T.(L) soudanense.</i>	<i>E.floccosum</i>
<i>T.tonsurans</i>	
<i>T.verrucosum</i>	
<i>T.violaceum</i>	<i>K.ajelloi</i>

De ces 18 espèces, 8 seulement sont communes aux deux groupes:

<i>T.mentagrophytes</i>	<i>E.floccosum</i>
<i>T.rubrum</i>	<i>K.ajelloi</i>
<i>T.verrucosum</i>	<i>M.canis</i>
<i>T.violaceum</i>	
<i>T.interdigitale</i>	

Quoique *M.langeroni* ait été isolé de 3 « belges », je tiens à observer que ces « belges » étaient des infirmières qui s'étaient infectées en donnant des soins à des enfants rentrés de la République du Congo. C'est la raison pour laquelle je n'inclus pas *M.langeroni* parmi les dermatophytes rencontrés dans les deux groupes. Les dermatophytes suivants furent isolés uniquement des « africains »: *T.ferrugineum*, *T.(L)soudanense*, *M.langeroni*, et *M.gypseum*. Des ces 4 dermatophytes, seul *M.gypseum* est cosmopolite. Des 3 autres *T.ferrugineum* et *T.(L)soudanense* sont afro-asiatiques et *M.langeroni* encore trop mal reconnu par les auteurs, n'a été signalé qu'en Afrique. Les 5 dermatophytes qui ne furent isolés que chez les « belges » sont cosmopolites. Ce sont: *T.gallinae*, *T.schoenleini*, *T.quinckeanum*, *T.tonsurans* et *M.audouini*. Les 5 dermatophytes les plus fréquemment rencontrés chez les « africains » sont: *T.rubrum* (116) *T.interdigitale* (72), *E.floccosum* (23) *M.langeroni* (19) et *T.mentagrophytes* (8), le chiffre entre parenthèse indiquant le nombre de souches pour chaque espèce sur un total de 263 souches. Chez les « belges », les 5 dermatophytes le plus fréquemment rencontré sur 486 souches sont: *T.rubrum* (160) *T.interdigitale* (160) *M.audouini* (47) *M.canis* (43) *E.floccosum* (41). *T.mentagrophytes* vient en 6ème place avec 24 souches. Une opinion très généralement répandue est que le *T.rubrum* est beaucoup plus fréquent chez les individus qui ont séjourné dans les régions tropicales. Les résultats du travail présenté ne confirment guère cette opinion. En effet, on trouve un pourcentage de 44,1 % de *T.rubrum* chez les « africains » pour un pourcentage de 32,9 % chez les « belges » ce qui ne fait qu'une différence de 11,2 %. On peut, d'autre part, diminuer cette différence si on élimine des 2 groupes les cas de teignes du cuir chevelu dans les-

quelles le *T.rubrum* ne joue aucun rôle (généralement): en introduisant cette modification, on obtient 40,5 % de *T.rubrum* chez les « belges » (pour 392 souches) contre 48,9 % chez les « africains » (pour 235 souches) soit une différence de pourcentage de 8,4 % seulement.

Parmi les lésions observées, on notera qu'à l'exception du *favus*, très rare en Afrique centrale, tous les types de lésion se rencontrent dans les deux groupes. *L'Athlete's Foot*, notamment, est d'importance pratiquement égale chez les « belges »: 44,9 % et chez les « africains » 48,6 %. Par contre, l'eczéma marginé de Hebra et l'herpès circiné sont pratiquement le double chez les « africains »: 10,2 % et 23,5 % de ce qu'ils sont chez les « belges »: 5,7 et 13,9 %. Les teignes du cuir chevelu, nettement plus importantes dans le groupe « belge »: 19,3 %, que dans le groupe « africain » 10,2 % tiennent selon moi à deux causes: d'une part une petite épidémie de teigne du cuir chevelu en Belgique en 1950, d'autre part un nombre moins élevé d'enfants et des contacts moins fréquents chez les enfants d'origine « africaine ».

Une dernière remarque: quoique *Keratinomyces ajelloi* ait été isolé à trois reprises d'individus atteints d'*athlete's foot*, je n'ai pas de raison de croire qu'il ait joué dans ces cas le rôle d'agent pathogène.

RÉSUMÉ

Durant 15 ans, de 1948 à 1963, l'auteur a isolé des dermatophytes de squames, d'ongles et de cheveux obtenus de lésions développées chez des individus ayant séjourné en Afrique centrale et d'autres n'ayant jamais séjourné ni en Afrique centrale ni dans une autre région tropicale. Il compare les espèces isolées dans les deux groupes constitués uniquement d'individus de race blanche, mais dénommés « africains » et « belges ». Les 263 souches isolées des « africains » et les 486 isolées des « belges » se rangent en 18 espèces dont 8 seulement sont communes aux deux groupes. Les espèces cosmopolites ont pu, *grossost modo* « se rencontrer dans les deux groupes mais les espèces africaines ou afro-asiatiques ne se rencontrent que chez les « africains ». Contrairement à une opinion très répandue, le *Trichophyton*

rubrum ne semble pas beaucoup plus fréquent chez les « africains » que chez les « belges ».

Le 26 novembre 1963.

(Laboratoire de Mycologie de l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold » à Anvers. Directeur du Laboratoire : Prof. Dr. R. VANBREUSEGHEM. Directeur de l'Institut: Prof. Dr. P.-G. JANSSENS).

TABLES I et II

HC	= <i>Tinea corporis</i> (Herpès circiné)
TI	= <i>Tinea inguinatis</i> (Eczéma marginé de Hebra)
AF	= <i>Athlete's Foot</i>
T	= <i>Tinea capitis</i>
OOD	= <i>Onyxis</i> des ongles des doigts
OOO	= <i>Onyxis</i> des ongles des orteils
O	= <i>Onyxis</i> des ongles
K	= <i>Kerion</i>
FAV	= <i>Favus</i>
?	= source inconnue
N°	= nombre de cas
%*	= pourcentage de lésions de ce type causées par ce dermatophyte
%**	= pourcentage de cette espèce d'après le type de lésion
(%)	= pourcentage de l'espèce par rapport au total des souches isolées.

	N°	HC	%*	TI	%*	AF	%*	T	%*	OOD	%*	OOO	%*	O	%*	K	%*	FAV	%*	?
<i>T. mentagrophytes</i> %**	8 (3,0 %)	—	—	7 87,7	5,5	—	—	—	—	—	—	—	—	1 12,3	100	—	—	—	—	
<i>T. interdigitalie</i> %**	72 (27,4 %)	3 4,1	4,8	2 2,8	7,4	65 90,3	51,3	—	—	2 2,8	28,6	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>Ep. floccosum</i> %**	23 (8,7 %)	5 21,8	8 26,1	6 26,1	22,2	12 52,2	9,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>K. ajelloi</i> %**	2 (0,8 %)	—	—	—	2 100	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>T. soudanense</i> %**	6 (2,2 %)	3 50	4,8	—	—	1 16,6	0,8	1 16,6	3,7	—	—	1 16,6	14,3	—	—	—	—	—	—	
<i>T. ferrugineum</i> %**	1 (0,4 %)	1 100	1,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>M. audouini</i> %**	— (0,0 %)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>M. langeroni</i> %**	19 (7,2 %)	4 21,1	6,4	—	—	—	—	15 78,9	55,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>M. canis</i> %**	6 (2,2 %)	1 16,6	1,6	—	—	—	—	5 83,4	18,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>M. gypseum</i> %**	2 (0,8 %)	2 100	2,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>M. duboisii</i> %**	1 (0,4 %)	1 100	1,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>T. rubrum</i> %**	116 (44,1 %)	42 36,2	68,8 16,3	19 33,6	70,4 33,6	39 0,9	30,7 6,9	1 8,6,9	3,7 100	8 57,1	—	—	—	—	—	—	—	3 2,7	—	
<i>T. tonsurans</i> %**	— (0 %)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>T. verrucosum</i> %**	2 (0,8 %)	—	—	—	—	—	—	1 50	3,7	—	—	—	—	—	—	—	—	1 50	—	
<i>T. schoenleinii</i> %**	— (0,%)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>T. violaceum</i> %**	5 (1,9 %)	—	—	—	—	1 20	0,8 80	4 14,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>T. quinckeum</i> %**	— (0,%)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>T. gallinae</i> %**	— (0,%)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total	263 %** (100 %)	62 23,5 %	—	27 10,2	—	127 48,6	—	27 10,2	8 3,1	—	7 2,6	—	—	1 0,3	—	—	4 1,5	—	—	

TABLE II. — Dermatophytes isolés des « Belges » et leurs sources (1948-1963)

	N°	HC %*	TI %*	AF %*	T %*	OOD %*	OOO %*	O %*	K %*	FAV %*	?
<i>T. mentagrophytes</i> %**	24 (4,5 %)	8 33,2	11,7	—	9 37,6	4,1 12,6	3 8,2	3,2 15,4	—	—	1 4,2
<i>T. interdigitalie</i> %**	127 (26 %)	2 1,6	2,9	2 1,6	115 92	52,7	—	1 0,8	7,7	5 4	16,6 20 1,6
<i>Ep. floccosum</i> %**	41 (8,5 %)	6 14,6	8,8	19	67,8 46,3	5,9	—	—	—	—	3 7,4
<i>K. ajelloi</i> %**	1 (0,2 %)	—	—	—	1 100	0,4	—	—	—	—	—
<i>T. soudanense</i> %**	— (0,0 %)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>I. ferrugineum</i> %**	— (0 %)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>M. audouini</i> %**	47 (9,7 %)	—	—	—	—	46 97,9	48,9	—	—	—	1 2,1
<i>M. langeronii</i> %**	3 (0,8 %)	3 100	4,4	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>M. canis</i> %**	43 (8,9 %)	12 27,9	17,6	—	—	30 69,7	31,9	—	—	1 2,4	10
<i>M. gypseum</i> %**	— (0 %)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>M. duboisii</i> %**	— (0 %)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>T. rubrum</i> %**	160 (32,9 %)	29 18,1	43,1	7 4,3	25,1 40,3	79 0,6	36,5 6,3	1 10 76,9 15,7	76,9 83,4 6 3,8	—	—
<i>T. tonsurans</i> %**	8 (1,7 %)	1 12,5	1,4	—	—	7 87,5	7,5	—	—	—	—
<i>T. verrucosum</i> %**	14 (2,9 %)	5 35,7	7,3	—	1 7,1	0,4 35,7	5 5,3	—	—	1 7,1	50
<i>T. schoenleinii</i> %**	13 (2,7 %)	—	—	—	—	—	—	—	—	13 100	100
<i>T. violaceum</i> %**	3 (0,8 %)	1 33,3	1,4	—	—	2 66,7	2,1	—	—	—	—
<i>T. quinckeum</i> %**	1 (0,2 %)	1 100	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>T. gallinae</i> %**	1 (0,2 %)	—	—	—	—	—	—	—	1 100	—	—

Séance du 17 décembre 1963

Zitting van 17 december 1963

Séance du 17 décembre 1963

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. *W. Robyns*, président de l'ARSOM.

Sont en outre présents: MM. P. Brien, G. de Witte, A. Dubois, A. Duren, P. Staner, M. Van den Abeele, Ch. Van Goidsenhoven, membres titulaires; MM. A. Fain, J. Jadin, F. Jurion, G. Mortelmans, G. Neujean, J. Opsomer, G. Sladden, L. Soyer, J. Thoreau, O. Tulippe, J. Van Riel, associés; MM. F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, F. Evens, correspondants, ainsi que MM. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel et M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés: MM. R. Bouillenne, L. Cahen, A. Castille, P. Gourou, F. Hendrickx, P. Janssens, J. Lebrun, V. Van Straelen.

Au sujet des maladies rickettiennes

M. *J. Jadin* résume la communication qu'il a rédigée à ce sujet pour commenter le résultat de l'examen de 7 000 échantillons de sang prélevés en Belgique sur des sujets qui, en général, n'ont pas quitté le pays.

Un échange de vues s'établit relativement à cette communication auquel participent MM. *A. Dubois*, *J. Van Riel* et *J. Jadin*.

La Classe décide de publier cette note dans le *Bulletin* (p. 1128).

Notes de botanique Mongo

En l'absence de l'auteur, correspondant de l'ARSOM, M. *W. Robyns* présente (voir p. 1135) un travail du R.P. *G. Hulstaert* intitulé comme ci-dessus et qui avait été déposé par le *Secrétaire perpétuel* à la séance du 26 novembre 1963.

Zitting van 17 december 1963

De zitting wordt geopend te 14 h 30 onder voorzitterschap van de H. *W. Robyns*, voorzitter van de K.A.O.W.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. P. Brien, G. de Witte, A. Dubois, A. Duren, P. Staner, M. Van den Abeele, Ch. Van Goidsenhoven, titelvoerende leden; de HH. A. Fain, J. Jadin, F. Jurion, G. Mortelmans, G. Neujean, J. Opsomer, G. Sladden, L. Soyer, J. Thoreau, O. Tulippe, J. Van Riel, geassocieerden; de HH. F. Corin, M. De Smet, R. Devignat, F. Evens, correspondenten, alsook de HH. E.-J. Devroey, vaste secretaris en M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. R. Bouillenne, L. Cahen, A. Castille, P. Gourou, F. Hendrickx, P. Janssens, J. Lebrun, V. Van Straelen.

« Au sujet des maladies rickettsiennes »

De H. *J. Jadin* vat de mededeling samen die hij over dit onderwerp opstelde met het oog op de besprekking van de resultaten van het onderzoek van 7 000 bloedstalen, in België genomen bij personen die, in 't algemeen, het land niet verlaten hebben.

Een gedachtenwisseling vloeit voort uit deze mededeling, waaraan deelgenomen wordt door de HH. *A. Dubois*, *J. Van Riel* en *J. Jadin*.

De Klasse beslist deze nota te publiceren in de *Mededelingen* (blz. 1128).

« Notes de botanique Mongo »

In afwezigheid van de auteur, correspondent der K.A.O.W., stelt de H. *W. Robyns* (zie blz. 1135) een werk voor van E.P. *G. Hulstaert*, getiteld als hierboven en dat was neergelegd door de *Vaste Secretaris* tijdens de zitting van 26 november 1963.

La Classe décide de le publier dans la collection de ses *Mémoires* et charge le *Secrétaire perpétuel* de demander au R.P. *G. Hulstaert* de dresser un index des noms latins et vernaculaires cités dans ladite étude.

Congrès géologique international

Voir p. 1192.

Comité secret

- a) Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, élisent M. *Ch. Van Goidsenhoven* en qualité de vice-directeur de la Classe pour 1964.
- b) Ils échangent ensuite leurs vues sur des candidatures à une place vacante d'associé et sur une candidature à une place vacante de correspondant.

La séance est levée à 15 h 20.

De Klasse beslist dit werk te publiceren in haar *verhandelin-genreeks* en belast er de *Vaste Secretaris* mede, aan E.P. G. Hulstaert te vragen een index van de in het werk geciteerde namen, in het latijn en in de voertaal, op te stellen.

Internationaal geologisch congres

Zie blz. 1193.

Geheim comité

- a) De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, verkiezen de H. Ch. *Van Goidsenhoven* als vice-directeur der Klasse voor 1964.
- b) Zij wisselen vervolgens van gedachten over kandidaturen voor een openstaande plaats van geassocieerde en over kandidaturen voor een openstaande plaats van correspóndent.

De zitting wordt gesloten te 15 h 20.

J. Jadin. — Au sujet des malades rickettsiennes

Le résultat de l'examen de sept mille échantillons de sang prélevés en Belgique, chez des sujets qui, en général, n'ont pas quitté le pays, nous montre l'existence d'anticorps agglutinants et fixant le complément en présence d'antigènes rickettsiens majeurs et vis-à-vis d'anticorps néo-rickettsiens. Ces anticorps ont été décelés chez des sujets faisant des affections pulmonaires, vasculaires ou nerveuses, le plus souvent à récidives ou chroniques.

Nous avons pu suivre le taux de ceux-ci chez divers malades pendant des mois et constater que leur courbe allait souvent de pair avec l'évolution de la maladie et que, parfois elle était influencée par un traitement aux antibiotiques à large spectre surtout lorsque ceux-ci étaient administrés en association. La même observation a d'ailleurs été rapportée par BERNARD et ses collaborateurs (1959) dans leur exposé concernant l'étiologie rickettsienne possible des thromboangéites oblitérantes.

Ces anticorps existent également à des taux moindres, il est vrai, chez des sujets qui ne présentent aucun symptôme.

Cela nous oblige à conclure à la dispersion d'antigènes capables de faire naître ces anticorps.

L'étude du sérum des animaux domestiques de notre pays renforce cette conception de dispersion des antigènes et nous apprend que chez eux aussi, on rencontre fréquemment des anticorps rickettsiens ou néo-rickettsiens.

Outre les bovidés que nous avons examinés avec LÉONARD et THOMAS (1959), nous avons pu étudier avec SCHOENAERS le sang de bovidés malades ou ayant avorté et nous avons pu constater la fréquence des anticorps rickettsiens, anti-épidémiques et murins chez ceux-ci.

Désirant établir la susceptibilité du veau vis-à-vis du typhus murin, nous avons inoculé à un jeune animal dont le sang était entièrement dépourvu d'anticorps anti-rickettsiens, une souche de

typhus murin (souche de Luluabourg), que nous entretenons depuis 1958.

Nous avons pu suivre la montée des anticorps murins dans le sang de cet animal. Ceux-ci après 15 jours agglutinaient *R. mooseri* à 1: 2 500 et après un mois à 1: 40 000.

Nous voyons donc l'apparition des anticorps succéder à l'évolution d'une affection inapparente chez le veau.

Chez cinq autres veaux dont le sang agglutinait *R. mooseri* à 1: 160, nous n'avons observé, après l'inoculation de la souche *R. mooseri* Luluabourg, qu'une faible montée des anticorps ne dépassant pas 1:320. Ce qui montre que ces veaux étaient bien immunisés vis-à-vis du typhus murin et que l'infection expérimentale ne modifie guère le taux des anticorps.

On est donc en droit de penser que si les anticorps anti-rickettiens existent, c'est que l'homme comme les animaux sont mis en présence de tels antigènes.

S'il n'en est pas ainsi, force nous est de croire que ces anticorps proviennent d'antigènes partiels apparentés aux rickettsies et dès lors ces anticorps ne sont pas spécifiques.

Or, nous savons, pour l'avoir expérimenté en Afrique, aussi bien avec le typhus épidémique (JADIN et GIROUD, 1948) qu'avec le typhus boutonneux (JADIN et PANIER, 1953) qu'avec le typhus murin (RESSELER, 1962) ou avec le virus des Bashi (GIROUD et JADIN, 1954) que lorsqu'on rencontre des anticorps agglutinants les rickettsies ou les néo-rickettsies dans le sérum de l'homme ou des animaux domestiques, on peut isoler les souches responsables.

Est-il donc possible de mettre en évidence ces divers agents dans nos pays d'Europe?

P. GIROUD et ses collaborateurs (1959), au cours de ces dernières années, ont déjà répondu à cette question. Ils ont pu mettre en évidence des rickettsies épidémiques, boutonneuses ou de la fièvre Q au cours d'affections vasculaires et nerveuses. Ainsi que leurs collègues anglo-saxons (MARMION et coll., 1958 et 1960) et (FERGUSON, CRAIK et GRIST, 1962), ils ont isolé des rickettsies à partir du sang et des vaisseaux. Pour notre part,

nous avons réussi à mettre en évidence trois souches de fièvre Q en partant du sang, du liquide pleural et du cerveau chez des sujets atteints d'affections vasculaire, pulmonaire ou nerveuse.

Par ailleurs, à l'instar des recherches effectuées en France par GIROUD et ses collaborateurs (1961), nous avons pu constater tout d'abord la fréquence d'*Ixodes ricinus* chez les bovidés et les rongeurs (rats, lièvres), ainsi que chez les hérissons provenant de divers endroits du pays (Schilde, province d'Anvers), Arbre, Mont de Godinne, Villerzie, Hargnies (province de Namur), Notre-Dame-au-Bois (Brabant). Nous avons récolté *Ripicephalus sanguineus* chez des rongeurs.

D'autre part, HOOGSTRAAL et ses collaborateurs (1961) ont signalé que des Ixodides transmetteurs de typhus, peuvent être véhiculés par les oiseaux migrateurs et nous venir d'Afrique ou d'Asie. Les tortues terrestres importées d'Afrique du Nord sont parfois porteuses de centaines d'*Hyalomma aegyptium*. Nous avons pu l'observer à maintes reprises et BLANC, ASCIONE et BESIAT (1959) ont pu transmettre à *Testudo mauritanica* des souches de *R. burnetti*.

L'inoculation des acariens récoltés sur ces divers animaux, nous a permis de retrouver chez les lapins et les cobayes infectés des anticorps anti-épidémiques et anti-boutonneux, dans d'autres cas, des anticorps actifs vis-à-vis de la fièvre Q. La souche E 139 a été retransmise et conservée sur animaux. Elle s'apparente à la souche H₂₄ de P. GIROUD et collaborateurs (1961). Une souche de fièvre Q a été isolée à partir d'*Hemaphysalis laechi* venant du Soudan ainsi que chez un garçon de laboratoire présentant un syndrome pulmonaire après avoir manipulé des acariens.

Ainsi donc, des anticorps anti-rickettsiens peuvent être mis en évidence chez des sujets malades comme chez des sujets normaux dans un pays où les épidémies caractéristiques ne sont reconnues que pendant les périodes troublées. Les animaux domestiques sont porteurs des mêmes anticorps.

Des souches rickettsiennes ont été isolées par ceux qui ont persévétré dans la recherche, car n'étant pas transmises par leurs vecteurs habituels, elles n'ont qu'un pouvoir pathogène réduit pour les animaux sensibles.

Ces mêmes souches ont été isolées à partir des ixodides qui peuvent jouer un rôle dans la dispersion des rickettsies (REISS-GUTTFREUND, 1955) et des néo-rickettsies en Afrique comme en Europe (GIROUD et JADIN, 1957).

Il est admis que, dans les pays où les typhus sont épidémiques, on trouve des cas bénins à côté des cas aigus. Mais les cas bénins comme les cas aigus peuvent donner naissance aux cas latents et à rechutes dont la maladie de Brill est le type. Ils peuvent être le départ de nouvelles épidémies, ainsi que R. LUTYNNSKI entre autres l'a établi en Pologne en 1958. Notons encore que l'on a pu isoler des souches de typhus chez des sujets sains, vivant au contact des malades. Mais il s'agit dans ce cas de typhus transmis par le pou qui en est le vecteur habituel.

Ce que nous voyons présentement se développer en Afrique, c'est la disparition de la forme épidémique du typhus sous l'action des insecticides de contact, et la persistance de cas fébriles non typiques qui déclenchent la montée des anticorps anti-épidémiques. Tout récemment avec FALaise et DRUET à Usumbara (Burundi), nous avons pu suivre une épidémie de caserne où 50 sujets sont atteints peu gravement mais font des rechutes et présentent des phlébites dans un haut pourcentage (15 cas sur 50). Les poux sont quasi inexistant, mais il y a beaucoup d'ixodides dans les champs de manœuvre. Nous voyons là un exemple d'affections rickettsiennes relevant d'un germe atténué et qui est transmis par un vecteur non habituel.

A côté de ces agents virulents, il en existe d'autres plus atténués encore, à évolution lente, qui peuvent se maintenir pendant des années dans les cellules endothéliales des capillaires. Ils se présentent sous forme de corps homogènes, ainsi que les a décrits P. GIROUD dès 1945. On peut les comparer à ces schizontes tissulaires secondaires des plasmodidés ou encore aux kystes des toxoplasmidés, qui peuvent persister pendant des années et provoquer des rechutes. Sur ces formes tissulaires des protozoaires, les agents thérapeutiques actifs vis-à-vis des formes libres dans le sang circulant, sont sans effet. Il en est de même pour les « rickettsies tissulaires » sur qui les antibiotiques à larges spectres n'ont qu'une influence réduite qui nécessitent de longs et intensifs traitements.

Conclusions

Dans les rickettsioses, il existe à côté des formes épidémiques aiguës, des formes peu virulentes à évolution lente, mais capables d'entraîner des lésions vasculaires et nerveuses des plus graves dans des pays où la forme aiguë n'est plus rencontrée.

Le 17 décembre 1963.

BIBLIOGRAPHIE

- BERNARD, J.-G., GIROUD, P., PFISTER, R. et HUGONOT, R.: Le problème étiologique des thromboangéites oblitérantes du jeune adulte. A propos de 7 observations (*La Semaine des Hôpitaux*, 35, 326, 1959).
- BLANC, G., ASCIONE, L. et BESIAT, P.: Rickettsiéme expérimentale de *Testudo mauritanica* avec *R. burneti* et infection de la tique *Hyalomma aegyptium* (*Bull. Soc. Path. exot.*, 52, 564, 1959).
- FERGUSON, I.-C., CRAIK, J.-E. and CRIST, N.-R.: Clinical virological and pathological findings in a fatal case of Q fever endocarditis (*British Jour. of Clinic. Pathology*, 15, 235, 1962).
- GIROUD, P.: L'évolution des corps homogènes, inclusions du typhus exanthématique (*C.R. de Soc. de Biol.*, 139, 385, 1945).
- et JADIN, J.: Comportement des animaux domestiques au Ruanda-Urundi (Congo belge) vis-à-vis de l'antigène épidémique (*Bull. Soc. Path. exot.*, 46, 870, 1953).
- et JADIN, J.: Premiers résultats concernant le «virus de Bashi» isolé dans la Province de Kivu (Congo belge) (*Bull. Soc. Path. exot.*, 47, 578, 1954).
- et JADIN, J.: Le virus de Bashi, son agent à la limite des Rickettsies, près du groupe de la psittacose, son épidémiologie (Mém. Acad. roy. Sc. col., Sect. nat. et méd., Nlle série, 1, 70 p., 1955).
- et COLAS-BELCOUR, J.: Infections néo-rickettsiennes de l'homme après piqûre de *Dermacentor marginatus* (*Bull. Soc. Path. exot.*, 50, 570, 1957).
- : Les lésions vasculaires des rickettsioses et néo-rickettsioses (*Maroc. Méd.*, 38, 570, 1959).
- , BERNARD, J.-G. et MASBERNARD, A.: Les rickettsioses dans le déterminisme des artérites juvéniles (*Bull. Soc. Méd. militaire française*, 1959).
- , LE GAC, P., DUMAS, N. et COLAS-BELCOUR, J.: Le hérisson *Erinaceus europeanus*, réservoir de rickettsies ou de néo-rickettsies et même d'agents du groupe de l'avortement des ovins (*Bull. Soc. Path. exot.*, 52, 726, 1959).

- , CAPONI, M. et DUMAS, N.: Mise en évidence d'un agent du groupe des rickettsies sur *Dermacentor marginatus*, prélevé sur bovins dans le centre de France. Essai de modification du type (*Path. Microbiol.*, 24 suppl., 104-111, 1961).
- , CAPONI, M., DUMAS, N., COLAS-BELCOUR, J. et MASSON, R.: Mise en évidence d'une façon presque constante sur des tiques de l'Est de la France de l'antigène du groupe boutonneux pourpré et isolement des souches (*C.R. des séances de l'Académie des Sciences*, 255, 611, 1962).
- HOOGSTRAAL, H., KAISER, M.-N., TAYLOR, M.-A., GABER, S. et GUINDY, E.: Ticks (*Ixodoidea*) on Birds Migrating from Africa to Europe and Asie (*Bull. org. Mond. Santé*, 24, 197, 1961).
- JADIN, J. et GIROUD, P.: Le typhus exanthématique de l'Urundi (*Ann. Soc. Belge Méd. trop.*, 28, 189-213, 1948).
- et GIROUD, P.: Constatations épidémiologiques et sérologiques sur les néo-rickettsies (*Acad. roy. Sc. col.*, Sect. Sc. nat. et méd., Nvelle série, 7, 48 p., 1957).
- JADIN, J. et PANIER, P.: Un virus rickettsien du type boutonneux-pourpré isolé au Ruanda-Urundi (*Ann. Soc. Belge Méd. trop.*, 33, 119, 1953).
- , LÉONARD, J. et THOMAS, J.: Fréquence des anticorps agglutinants *Rickettsia burneti* dans l'avortement des bovidés en Belgique (*C.R. Soc. Biol.*, 153, 1881, 1959). — Néo-rickettsies et avortement chez les bovidés en Belgique (*C.R. Soc. Biol.*, 154, 1127, 1960).
- : Maladies rickettiennes et sclérose en plaques (*Ann. Soc. Belge Méd. trop.*, 47, 321-345, 1962).
- LUTYNSKI, R.: The epidemiological features of epidemic and sporadic typhus fever in the Province of Krokow in 1950-1955 (*Przeglad Epidemiol.* Warsw., 157, 63, 1958).
- MARMION, B.-P. et STOKER, M.-G.-P.: The epidemiology of the Q fever in Great Britain. An analysis of the findings and some conclusions (*Bull. Med. J.*, 809-816, 1958).
- , HIGGIND, F.-E., BRIDGES, J.-B. et EDWARDS, A.-T.: A case of subacute Rickettsial Endocarditis, with a survey of cardiac patients for this infection (*Bull. Med. J.*, 29, 1 264, 1960).
- MASBERNARD, A., GIROUD, P., JANET, R. et AUGUSTINS, P.: Rickettsioses à formes purement neurologiques (Intérêt de la séro-agglutination en pathologie nerveuse) (*Presse médicale*, 69, 1 335, 1961).
- MICHON, P., GIROUD, P., MATHIEU, L., BERNARD, J. et LARCAN, A.: Rickettsioses et affections cardiovasculaires. A propos de 27 observations (*Bull. et Mém. Soc. Méd. Paris Hop.*, Paris, 1 et 2, 2 332, 1959).
- REISS-GUTTFREUND, R.: Isolement des souches de *R. prowazekii* à

- partir du sang des animaux domestiques et de leurs tiques (*Bull. Soc. Path. exot.*, 48, 602, 1955).
- RESSELER, J.-J.-C.: Een studie van vlektyphus in Kasai (*Ann. Soc. Belge Méd. trop.*, 42, 85, 1962).
- WORMS, R.: Les complications cardiovasculaires des rickettsioses (*Revue du Pat.*, 6, 1 309, 1956).
- , PECQUIGNOT, H. et HELD, J.-P.: Endocardite subaiguë d'apparence primitive et typhus exanthématique (*Bull. et Mém. Soc. Méd. Hop. Paris*, 66, 412, 1950).

**W. Robyns. — Présentation du mémoire du
Révérend Père G. Hulstaert, intitulé:
« Notes de botanique Mongo. »**

Les notes de botanique Mongo du Rév. Père G. HULSTAERT, qui traitent de l'ethnobotanique de la région des Mongo, ont été réunies en grande partie durant le long séjour de l'auteur parmi ces peuplades, principalement au cours des années 1936 à 1948. Elles proviennent surtout des tribus Nkundo de la région de Bokuma-Bokatola-Flandria.

Le mémoire donne les propriétés médicinales, les usages magiques, ainsi que certaines particularités de quelque 650 espèces de Spermatophytes de forêt, classées par ordre alphabétique de familles, de genres et d'espèces. Pour chaque taxon, on y trouve successivement le nom scientifique accompagné, le plus souvent, du numéro de récolte de l'herbier de l'auteur déposé au Jardin botanique de l'Etat, ensuite le ou les noms vernaculaires avec l'indication dialectale, suivi des emplois et usages par les indigènes.

Les déterminations des spécimens d'herbier ont été faites par les botanistes de l'INEAC et du Jardin botanique de l'Etat. Elles reprennent d'ailleurs beaucoup de noms qui figurent dans les dix volumes déjà parus de la Flore du Congo belge et du Runda-Urundi: Spermatophytes.

Les divers usages sont décrits d'une manière détaillée d'après les indications recueillies sur place par l'auteur et par des collaborateurs indigènes pour ce qui est des renseignements provenant de Bokama, de Bonkoso et de Bolima. Certains emplois médicaux ont été puisés dans les publications du Père VERBEEK et l'auteur a eu soin de les indiquer par le signe conventionnel « V ».

Tous les renseignements donnés par le Rév. Père HULSTAERT constituent des indications de première main et offrent, à notre avis, une garantie suffisante, d'autant plus qu'ils sont rattachés à des noms scientifiques, que l'on peut toujours vérifier par

recours aux spécimens d'herbier de l'auteur. A ce point de vue, ils sont particulièrement précieux et mettent au point une foule de renseignements partiels ou incomplets recueillis souvent hâtivement au cours de voyages rapides par les collecteurs d'herbiers de passage.

L'auteur mérite donc toute notre gratitude pour avoir recueilli ces usages des plantes locales par les indigènes Mongo, usages qui se perdent petit à petit par l'introduction de la civilisation moderne dans la zone intertropicale, et qui méritent cependant d'être conservés pour les générations futures.

Ce travail, fruit de longues et patientes observations personnelles, figurera certes en bonne place dans les *Mémoires* de la Classe des Sciences naturelles et médicales de notre Académie. Il serait toutefois utile d'y ajouter un index des noms latins et surtout des noms vernaculaires.

Le 17 décembre 1963.

CLASSE DES SCIENCES TECHNIQUES

**KLASSE VOOR TECHNISCHE
WETENSCHAPPEN**

Séance du 29 novembre 1963

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *J. Van der Straeten*, directeur.

Sont en outre présents: MM. F. Campus, C. Camus, I. de Magnée, E.-J. Devroey, R. du Trieu de Terdonck, P. Evrard, P. Geulette, L. Tison, M. van de Putte, membres titulaires; MM. P. Bourgeois, F. Bultot, P. Grosemans, L. Jones, A. Lederer, F. Pietermaat, E. Roger, A. Rollet, associés; MM. J. Charlier, P. Herrinck, R. Van Ganse, correspondants, ainsi que M. M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés: MM. L. Calembert, M. de Roover, P. Fontainas, E. Frenay, J. Lamoen, E. Mertens de Wilmars, J. Quets, R. Spronck, R. Vanderlinden, J. Verdeyen.

Communication administrative

Nominations: Voir p. 986.

« De conjuncturele evolutie in Congo en Ruanda-Urundi van 1920 tot 1939 en van 1949 tot 1958 »

M. *M. van de Putte* résume (voir p. 1142) la communication de M. G. VANDEWALLE, intitulée comme ci-dessus, qui avait déjà fait l'objet d'une présentation à la séance du 28 juin 1963 (p. 846).

Après avoir constaté que le travail a été remanié conformément à sa demande, la Classe décide de le publier dans le *Bulletin* (p. 1144).

« Een middel ter verbetering van de dynamische eigenschappen van de schroef achter een enkelschroefschip »

En l'absence de l'auteur, correspondant de l'ARSOM, M. *A. Lederer* présente un travail de M. *W.-P.-A. van Lammeren* sur un moyen d'amélioration des propriétés dynamiques de l'hélice pour les bateaux munis d'une seule hélice.

Zitting van 29 november 1963

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. J. *Van der Straeten*, directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. F. Campus, C. Camus, I. de Magnée, E.-J. Devroey, R. du Trieu de Terdonck, P. Evrard, P. Geulette, L. Tison, M. van de Putte, titelvoerende leden; de HH. P. Bourgeois, F. Bultot, P. Grosemans, L. Jones, A. Lederer, F. Pietermaat, E. Roger, A. Rollet, geassocieerden; de HH. J. Charlier, P. Herrinck, R. Van Ganse, correspondenten, alsook de H. M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. L. Calembert, M. De Roover, P. Fontainas, E. Frenay, J. Lamoen, E. Mertens de Wilmars, J. Quets, R. Spronck, R. Vanderlinden, J. Verdelyn.

Administratieve mededeling

Benoemingen: Zie blz. 987.

De conjuncturele evolutie in Congo en Ruanda-Urundi van 1920 tot 1939 en van 1949 tot 1958

De H. M. *van de Putte* vat een mededeling samen (zie blz. 1142) van de H. G. VANDEWALLE, getiteld als hierboven en die reeds voorgesteld werd tijdens de zitting van 28 juni 1963 (blz. 847).

Na vastgesteld te hebben dat de studie herwerkt werd zoals zij het vroeg, beslist de Klasse ze te publiceren in de *Mededelingen* (blz. 1144).

Een middel ter verbetering van de dynamische eigenschappen van de schroef achter een enkelschroefschip

In afwezigheid van de auteur, correspondent der K.A.O.W., legt de H. A. Lederer een werk voor van de H. W.-P.-A. *van Lammeren* getiteld als hierboven.

Après avoir exposé les résultats d'une série d'essais, l'auteur conclut que les variations de poussée et de couple de l'hélice à 4 pales et celles du moment fléchissant dans l'arbre, provoquées par l'hélice à 5 pales, peuvent être considérablement réduites.

La Classe décide de publier cette étude dans le *Bulletin* (p. 1180).

**Laveries mobiles et semi-mobiles
pour la concentration des minéraux denses**

Le Secrétaire perpétuel dépose un travail de M. A. Prigogine, correspondant de l'ARSOM, intitulé comme ci-dessus.

La Classe désigne M. I. de Magnée pour le présenter lors de la prochaine séance de la Classe.

Agenda 1964

Voir p. 994.

Biographie de l'ARSOM

Voir p. 990.

Prix HAILE SELASSIE

Voir p. 992.

Comité secret

a) Conformément à l'article 8, 2^e alinéa du Règlement général, les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, délibèrent sur la désignation, qui doit être faite à la séance du 13 décembre 1963, du vice-directeur de la Classe pour 1964.

b) Ils constatent ensuite la vacance de deux places d'associé et décident d'en réservier une au plus ancien correspondant ayant transféré sa résidence en Belgique.

c) Enfin, ils échangent leurs vues sur des candidatures à une place de correspondant.

La séance est levée à 15 h 30.

Na het resultaat van een reeks proefnemingen uiteengezet te hebben, besluit de auteur dat de variaties in stuwwkracht en askoppel bij de vierbladige schroef en de variaties in buigend moment in de schroefas bij de vijfbladige schroef in belangrijke mate kunnen beperkt worden.

De Klasse beslist deze studie in de *Mededelingen* te publiceren (blz. 1180).

**« Laveries mobiles et semi-mobiles
pour la concentration des minerais denses »**

De *Vaste Secretaris* legt een werk neer van de H. A. Prigogine, correspondent van de K.A.O.W., getiteld als hierboven.

De Klasse wijst de H. I. *de Magnée* aan om het voor te stellen op een der volgende zittingen der Klasse.

Agenda 1964

Zie blz. 995.

Biografie der K.A.O.W.

Zie blz. 991.

HAILE SELASSIE-Prijs

Zie blz. 993.

Geheim comité

a) Overeenkomstig artikel 8, 2^e alinea, van het Algemeen Reglement, gaan de ere- en titelvoerende leden, verenigd in geheim comité, over tot een gedachtenwisseling over het aanduiden, dat zal plaats hebben tijdens de zitting van 13 december 1963, van de vice-directeur der Klasse voor 1964.

b) Zij nemen vervolgens kennis van het openstaan van twee plaatsen van geassocieerde en beslissen een ervan te weerhouden voor een correspondent die voorrang heeft wegens lidmaatschapsjaren en zijn verblijfplaats naar België overbracht.

c) Zij wisselen tenslotte van gedachten over kandidaturen voor een plaats van correspondent.

De zitting wordt gesloten te 15 h 30.

M. van de Putte. — Rapport sur un travail de M. G. Vandewalle, intitulé: „De conjuncturele evolutie in Congo en in Ruanda-Urundi van 1920 tot 1939 en van 1949 tot 1958”

M. G. VANDEWALLE a exclu du champ de ses investigations les années 1940 à 1948 au cours desquelles des impératifs, fonction de l'état de guerre et de ses séquelles, ont amené de nombreuses interventions de l'autorité dans le domaine de l'économie.

Pour les périodes 1920 à 1939 et 1949 à 1958, l'auteur a réuni une documentation considérable dont il a fait la critique dans le but de ne retenir, pour la description de l'évolution conjoncturelle, que des données aussi comparables que possible. Il a ensuite confronté les conclusions qu'il pouvait en tirer avec l'évolution de la conjoncture dans des pays industrialisés, notamment la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique. Il a ainsi pu déceler ce qui a caractérisé pendant les périodes sous examen l'évolution de la conjoncture dans un pays en voie de développement, à économie libre.

M. VANDEWALLE a ensuite examiné si la réalité, telle qu'elle résulte de son analyse, peut être expliquée de façon satisfaisante à l'aide de l'une ou de l'autre des théories économiques qui ont été élaborées. Sa conclusion est qu'aucune de ces théories ne peut servir de guide à ceux qui voudraient favoriser le développement harmonieux d'un pays en voie de croissance. Notamment, ni une politique de stimulation, ni une politique dite de stabilisation, ni une politique anticyclique du commerce extérieur, ni une politique sociale ou d'investissements, ni une politique monétaire ne suffit à elle seule pour mettre le pays à l'abri de soubresauts.

Trop de facteurs exercent une influence momentanée ou de quelque durée, trop de facteurs agissent isolément ou conjointement, et avec des intensités variables, pour qu'une ligne de conduite valable puisse être tracée. Et même si cela était possible,

la lenteur des rouages politiques et administratifs ne permet pas d'apporter au moment opportun les interventions instantanées qui pourraient être efficaces. Quelles difficultés n'a-t-on pas à prévoir l'ampleur et la durée d'un mouvement économique! Ce n'est qu'avec un certain recul que l'on peut apprécier l'intensité du mouvement conjoncturel qui, au surplus, se greffe souvent sur un mouvement cyclique ou structurel.

En conclusion, l'auteur estime que chaque pays sous-développé doit chercher un compromis permettant de combiner certains aspects de la politique de stimulation avec certaines formes de la politique de stabilisation. Des fonds d'égalisation des prix et des droits mobiles de sortie et d'entrée peuvent concourir au but poursuivi. Mais pareille politique demande beaucoup de perspicacité et de courage pour être menée à bonne fin.

A cause des faibles revenus nationaux, les possibilités de combattre les fluctuations de la conjoncture au moyen d'une politique sociale sont encore faibles; en raison du caractère ouvert de l'économie et de la faiblesse de l'épargne, une politique monétaire est peu efficace.

En ce qui concerne la politique d'investissements, le choix à faire entre le dirigisme à appliquer en périodes de haute conjoncture et en périodes de dépression, est plutôt qualitatif que quantitatif.

Pendant les périodes de haute conjoncture, les travaux publics seront orientés le plus possible vers l'amélioration de l'infrastructure susceptible d'augmenter les investissements privés. Par contre, pendant les périodes de dépression, le but principal doit être de procurer aux travailleurs locaux du travail utile nécessitant un minimum d'importations de biens d'équipements. On attachera alors plus d'importance à des améliorations de peu d'ampleur de l'infrastructure et à des investissements sociaux.

29 novembre 1963.

**G. Vandewalle. — De conjuncturele evolutie in Congo
en Ruanda-Urundi van 1920 tot 1939 en van
1949 tot 1958 ***

(Nota voorgesteld door de H. M. van de Putte)

De tot op heden gepubliceerde studies over de conjuncturele evolutie in Congo en Ruanda-Urundi beperkten zich tot het onderzoek van enkele aspecten. Bij gebrek aan voldoende statistisch materiaal werd meestal weinig belang gehecht aan de invoer van kapitaal uit het buitenland, de reserveringen van de grote koloniale maatschappijen, de overheidsinvesteringen, de geldomloop en de tewerkstelling van de inlanders. In de eerste twee delen van deze studie wordt getracht, met behulp van cijfermateriaal, verworven uit gegevens verstrekt door de diensten van het gewezen Ministerie van Afrikaanse Zaken, het Rekenhof, de Centrale Bank voor Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi, en de voornaamste koloniale vennootschappen, deze tekorten aan te vullen en een vollediger beeld te bereiken van de betrekkingen die zich tijdens de beschouwde periodes tussen de diverse economische factoren hebben voorgedaan.

In het derde deel worden aan de hand van het voorafgaande feitenmateriaal enkele hypothesen geformuleerd betreffende de conjuncturele evolutie in een onderontwikkeld land met open economie.

**I) DE CONJUNCTURELE EVOLUTIE TIJDENS DE PERIODE TUSSEN
DE BEIDE WERELDOORLOGEN**

Tijdens de periode tussen de beide wereldoorlogen bleven de economische betrekkingen tussen Ruanda-Urundi en de rest van

* Deze mededeling is de samenvatting van een uitvoerig doctoraal proefschrift dat in april 1963 werd aanvaard door de Hogere School voor Handels- en Economische Wetenschappen van de Rijksuniversiteit te Gent.

de wereld zo beperkt van omvang dat dit gebied slechts in geringe mate de invloed heeft ondergaan van de schommelingen der wereldconjunctuur. De studie beperkt zich dan ook wat deze periode betreft bijna volledig tot Congo.

Aldaar werd de conjuncturele evolutie grotendeels bepaald, enerzijds door de ontwikkeling van de uitvoerprijzen, anderzijds door het verloop van de investeringen en de kapitaalinvoer. Op basis van de evolutie van laatstgenoemde factoren kunnen we in de periode tussen de twee wereldoorlogen vier subperiodes onderscheiden, nl. van 1920 tot en met 1924, van 1925 tot en met 1929, van 1930 tot en met 1935 en van 1936 tot en met 1939.

A) De periode van 1920 tot en met 1924

Tijdens deze periode schommelden de bruto vaste investeringen tussen de 20 à 35 pct. van het gecommercialiseerd bruto binnenlands produkt. Gezien de geringe omvang van het belegd kapitaal waren de netto investeringen ongeveer even hoog. De financiële middelen werden voor ongeveer de helft geleverd door de overheid, grotendeels met behulp van leningen uitgegeven in het buitenland en voor de andere helft door de koloniale vennootschappen, die hiertoe aandelen en uitzonderlijk obligaties op de buitenlandse kapitaalmarkten plaatsten.

De ernstige recessie die zich tijdens de tweede helft van 1920 in de wereld doorzette had normaal een sterke weerslag op de Congolese economie moeten hebben, vermits de prijzen van de voornaamste uitvoerprodukten (kopal, palmpitten, koper) daalden met percentages die varieerden van 35 tot 60 pct. De weerslag van deze prijsdaling op de globale uitvoerwaarde werd evenwel gedeeltelijk gecompenseerd door de verhoging van de koperuitvoer ten opzichte van 1920 met 60 pct., zodat uiteindelijk de vermindering van de uitvoerwaarde slechts 30 pct. bedroeg.

De daling van de privé-investeringen (ongeveer 47 miljoen F in 1921 tegen 99 miljoen F in 1920) werd volledig gecompenseerd door de stijging van de beleggingen der overheid (91 miljoen F in 1921 tegen 15 miljoen F in 1920) ten gevolge van de

uitvoering van het tienjarenplan. Daar de overheidsinvesteringen bijna volledig werden gefinancierd door de uitgifte van twee leningen (één van 50 miljoen F tegen 5,5 pct. en één van 25 miljoen F tegen 6 pct.) in het moederland en de toekenning van een subsidie door België van 10 miljoen F vertoonde de betalingsbalans slechts een beperkt deficit, ondanks de aanzienlijke verslechting van de handelsbalans (de uitvoer daalde met ongeveer 100 miljoen F, de invoer steeg met ongeveer 40 miljoen F).

Bij gebrek aan nauwkeurige gegevens is het niet mogelijk de weerslag op de geldomloop van dit deficit precies vast te stellen. Vermelden we dat de bruto geldomloop van einde 1920 tot einde 1921 daalde met ongeveer 10 pct., hetgeen wijst op een vrij sterke deflatie. De analyse van de verlies- en winstrekeningen van de Congolese vennootschappen toont aan dat vooral de kleine ondernemingen uit de handelssector, die moesten beroep doen op bankkredieten, door deze deflatie werden getroffen. De grote vennootschappen beschikten in de regel over voldoende geldmiddelen om aan de schok te weerstaan en vele konden zelfs in de jaren 1921-'22 doorgaan met een dividend uit te keren.

Hoewel de industriële produktie in de Verenigde Staten reeds vanaf juli 1921 begon te stijgen en er ook in Europa in de herfst van dat jaar enige tekenen van herstel waren te bespeuren duurde het tot de lente van 1922 alvorens de koersen van de voorname Congolese exportprodukten merkbaar verbeterden.

De waardevermindering van de Congolese F tijdens de laatste trimester van 1922 en de eerste helft van 1923 had ten gevolge dat de matige prijsstijging van de meeste koloniale produkten op de wereldmarkten aanleiding gaf tot een sterke verhoging van de nominale uitvoerprijzen van de Congolese voortbrengselen. Hierdoor werd de uitvoer in belangrijke mate aangewakkerd. Van 1921 tot 1923 steeg het uitvoervolume van Congo en Ruanda-Urundi uitgedrukt in vaste prijzen 1950 met 51,7 pct. maar de exportwaarde uitgedrukt in nominale frank nam toe met 157 pct. De weerslag van de minder gunstige evolutie van de prijzen van verschillende Congolese uitvoerprodukten, waaronder het koper, tijdens de tweede helft van 1923 en de eerste maanden van 1924 werd volledig gecompenseerd door de verdere daling van de koopkracht van de Congolese frank, maar

daarna trad er een reactie op die het herstel van de koersen op de wereldmarkten tijdens de tweede helft van 1924 eveneens neutraliseerde.

De uitvoer steeg verder en dit zowel wat het volume als wat de waarde betrof en bereikte regelmatig hogere bedragen dan de invoer. Daar bovendien deze laatste voor ongeveer één derde werd gedekt door kapitaalimport en de vergoedingen onder vorm van dividenden, intresten, administratieve kosten, tantièmes, vrachten, verzekeringspremies, enz., aan het buitenland te betalen, nog vrij bescheiden waren, vertoonde de balans regelmatig een belangrijk overschot, hetgeen aanleiding gaf tot een uitzetting van de muntomloop. De inflatie werd verder bevorderd door de uitgifte van grote hoeveelheden ongedekte metalen munt door de schatkist. Van 1921 tot 1924 werd de globale bruto geldomloop meer dan verdubbeld.

De geleidelijke vermindering van de koopkracht van de munt zowel in Congo als in het moederland bevorderde de privé-investeringen, die vooral in Katanga een grote uitbreiding namen. Van de globale stortingen op aandelen uitgegeven door koloniale vennootschappen tijdens de jaren 1922-'23 en 1924 was ongeveer de twee derden bestemd voor ondernemingen gevestigd in Katanga. De U.M.H.K. nam hoge bedragen op, waardoor een stelselmatige uitbreiding van haar koperproduktie mogelijk was. Deze bereikte in 1924, 85 500 ton zij 2,8 maal deze van 1921 (30 464 ton). Van dat jaar af vertegenwoordigde de koperuitvoer meer dan de helft van de globale uitvoerwaarde van Congo en Ruanda-Urundi.

Een belangrijk deel van de inkomsten uit deze export ging evenwel voor de kolonie verloren wegens de noodzakelijkheid het vervoer hoofdzakelijk over buitenlandse spoorwegen en uitvoerhavens te laten geschieden. Ook de uitvoer van de andere produkten en de invoer van de Europese uitrustings- en verbruiksgoederen werden in de loop van 1923-'24 geremd door de onvoldoende ontwikkeling van het vervoersysteem. De vertragingen bij de import van uitrustingsgoederen hadden als gevolg dat de investeringen en de uitbreiding van de produktie grotendeels met behulp van arbeidsintensieve methodes dienden verwezenlijkt. Het aantal inlandse arbeidskrachten steeg van einde

1920 tot einde 1924 van ongeveer 123 000 tot 261 000, zij meer dan het dubbele. De overmatige aanwervingen van mannelijke inlanders in bepaalde gewoonterechtelijke milieus dreigde het demografisch evenwicht te verstoren en dwong de koloniale overheden beperkingsmaatregelen uit te vaardigen, waardoor de economische ontwikkeling tijdens de volgende jaren enigszins werd vertraagd.

B) De periode van 1925 tot en met 1929

Van 1925 tot en met 1929 bereikten de bruto vaste investeringen een uitzonderlijk hoog peil. Ze schommelden tussen de 40 à 50 pct. van het bruto gecommercialiseerd binnenlands produkt. De sterke stijging van het niveau der investeringen van 1924 tot 1925 is toe te schrijven aan een verhoging van de openbare en van de private beleggingen. Het bedrag voor openbare werken op de begroting uitbetaald steeg van 111,3 miljoen F voor de begroting van 1924 tot 330,4 miljoen F voor deze van 1925 en ook op de volgende begrotingen (1926 tot en met 1929) werd telkens ongeveer een 300 miljoen F voor openbare werken uitbetaald.

De grotere privé-kapitaaltoevoer was het gevolg van een sterke stijging van de koersen der koloniale aandelen op de beurzen van het moederland, wegens het aldaar heersende wantrouwen tegenover de regering en de stabiliteit van de frank. De koloniale holdings konden belangrijke winsten verwezenlijken door dochtermaatschappijen op te richten en een deel van de aandelen van deze nieuwe vennootschappen op de Belgische kapitaalmarkt te plaatsen of naderhand ter beurze te gelde te maken.

De stortingen op aandelen van de vennootschappen met hoofdactiviteit in Congo en (of) Ruanda-Urundi stegen van 1924 tot 1925 van ongeveer 180 tot 400 miljoen F, zij met 122 pct.

Na de stabilisatie van de Belgische en Congolese frank (25 oktober 1926) kenden de koersen van verschillende Congolese uitvoerprodukten, waaronder vooral het koper en het katoen, een belangrijke verzwakking. Deze was evenwel niet in staat de kapitaaluitvoer van België naar Congo te remmen. De aan-

zienlijke winsten verwezenlijkt door enkele Congolese vennootschappen (o.a. de U.M.H.K., Géomines, Cotonco) hadden een mythe geschapen betreffende de hoge rentabiliteit van de beleggingen in de kolonie, waardoor de vraag naar aandelen van Congolese bedrijven op peil werd gehouden.

De kapitaaltoevoer werd verder nog aangewakkerd door de koloniale overheid, die de intrestbetaling op en de aflossing van preferente aandelen en obligaties uitgegeven door de transportmaatschappijen waarborgde.

Het tekort aan arbeidskrachten remde de investeringen in de gebieden die reeds beschikten over een minimale basisstructuur (Beneden-Congo en Zuid-Oost-Katanga) terwijl in de andere gewesten de privé-investeringen hoofdzakelijk werden bemoeilijkt door een gebrek aan verkeersmiddelen. De bruto vaste investeringen zijn hierdoor van 1926 tot 1928 niet meer gestegen hoewel het aanbod aan financieringsmiddelen voor deze investeringen van 1926 tot 1928 ongeveer is verdubbeld.

Een groot deel van de door de koloniale vennootschappen opgenomen middelen werd belegd in voorraden of aandelen van andere maatschappijen of gedeponeerd bij het bankwezen, hetzij in Congo, hetzij in het buitenland.

Daar hoofdzakelijk wegens de hoge koperprijzen tijdens de jaren 1928-'29 en de verdere uitbreiding van de koperproduktie (deze steeg van 80 600 ton in 1926 tot 130 000 ton in 1929 zij met 61,3 pct.) de waarde van de uitvoer sneller toenam dan deze van de invoer bleef de handelsbalans actief. Het overschat werd evenwel volledig opgesloopt door de sterk gestegen last van de dividend- en intrestuitkeringen en de andere passivaposten van de balans der lopende verrichtingen. In haar geheel beschouwd vertoonde deze regelmatig een tekort dat diende gedekt door kapitaalinvoer. Daar we niet beschikken over gegevens betreffende de autonome kapitaalbewegingen op korte termijn is het niet mogelijk de netto kapitaalinvoer te berekenen. De toevloei van kapitalen onder de vorm van stortingen op aandelen en obligaties van koloniale vennootschappen was evenwel zo aanzienlijk dat we een regelmatig groot overschat op de betalingsbalans mogen veronderstellen.

De globale bruto geldomloop is snel gestegen, dit hoofdzakelijk ten gevolge van een toename der uitgifte van bankbiljetten en van een toename van girale geldmiddelen. Het overschot op de betalingsbalans en de grotere kredietverlening van het bankwezen aan de privé-sector waren waarschijnlijk de hoofdoorzaak van deze expansie. De uitgifte van muntstukken door de schatkist werd zo geregeld door de conventie van 10 oktober 1927, afgesloten tussen de kolonie en de Bank van Belgisch-Congo, dat ze niet langer een bron kon zijn van inflatie. Deze omloop is hierdoor van 1928 af niet meer gestegen.

De aanzienlijke kapitaalinvoer, waardoor vele ondernemingen beschikten over overmatige liquiditeiten, het gebrek aan arbeidskrachten en de regelmatige vertragingen in de aanvoer van goederen uit het buitenland, bevorderden de stijging van lonen en prijzen, die in de meeste gewesten ook na de stabilisatie van de Congolese frank bleef voortduren.

Hierdoor werd de plaatselijke landbouw- en nijverheidsproductie aangewakkerd. De voortbrenging door de inlanders van Kasai, Maniema en Noord-Katanga van voedingsmiddelen bestemd voor uitvoer naar Opper-Katanga nam bijvoorbeeld geleidelijk meer en meer uitbreiding. Ook werden er in Beneden-Congo, aan de Stanley-Pool en in Opper-Katanga enkele verbruiksnijverheden (textielfabrieken, zeepziederijen, brouwerijen, suikerfabrieken) en bedrijven voor de voortbrenging van bouwmaterialen tot stand gebracht, waardoor de eerste steen werd gelegd voor de industrialisering van Congo.

Het aantal inlandse arbeidskrachten nam slechts in beperkte mate toe (ongeveer 450 000 inlandse arbeiders in 1929 tegen 430 000 in 1926), maar hun produktiviteit werd verhoogd door een betere Europese encadrering (in 1926 waren er 44 inlandse arbeiders per volwassen mannelijke Europeaan, de missionarissen en ambtenaren niet meegeteld; in 1929 slechts 34 meer) en het ter beschikking stellen van betere werktuigen. Enkele bedrijven, waaronder vooral de U.M.H.K. dient vermeld, schakelden volledig over naar een kapitaalintensieve produktie.

De voortbrenging van de kolonie werd daarenboven opgedreven door de actie van de overheid. Naarmate door de verbetering en uitbreiding van het verkeersnet de mogelijkheden tot pro-

duktie voor uitvoer toenamen, werden de inlandse gemeenschappen verplicht zich aan bepaalde exportteelten te wijden. Vooral de uitbreiding van de katoenteelt in Uele, die parallel voortschreed met het aanleggen van de buurtspoorweg der Vicicongo, had een belangrijke stijging van de inlandse produktie voor uitvoer ten gevolge. De globale voortbrenging van inlands katoen steeg van 16 700 ton in 1926 tot 21 800 ton in 1929, zij met 31 pct. Ook van de andere hoofdzakelijk door de inlanders geleverde produkten (palmpitten, palmolie, vezelplanten, rijst, enz.) is de produktie onder invloed van de vrij gunstige prijzen tijdens de periode 1927-'29 toegenomen. Wat de voortbrenging der Europese plantages betreft, deze was nog zeer gering, daar de aanzienlijke investeringen in deze sector tijdens de jaren 1925-'29 ondernomen slechts met vier à zes jaar vertraging enige produktie konden opleveren.

C) *De periode van 1930 tot en met 1935*

Tijdens deze periode is de verhouding van de bruto vaste investeringen tot het gecommercialiseerd bruto binnenlands produkt gedaald van ongeveer 34 pct. in 1930 tot ongeveer 10 pct. in 1932 om daarna verder te verwakken tot nog amper 7 à 8 pct. in 1935.

De overgang van de periode van hoogconjunctuur der jaren 1928-'29 naar de depressie der jaren dertig geschiedde niet zo plots als veelal wordt vermoed.

De prijsdaling van verschillende Congolese uitvoerprodukten (katoen, tin, palmolie en palmpitten) was reeds begonnen vóór het uitbreken van de wereldcrisis, zodat 1929 voor Congo niet zonder meer als het jaar van de boom mag beschouwd worden. 1930 was al evenmin een uitgesproken crisisjaar, want het bedrag meer als het jaar van de boom mag beschouwd worden. 1930 was al evenmin een uitgesproken crisisjaar, want het bedrag der investeringen bleef wegens verschillende redenen nog hoog (twijfel aan de ernst van de crisis, behoefte aan bepaalde investeringen om voorafgaande beleggingen renderend te maken, volstortingen op vroeger onderschreven aandelen, uitgifte door de vervoermaatschappijen van aandelen en obligaties met staatswaarborg met het oog op het voleindigen van ondernomen wer-

ken) en de daling van de exportwaarde werd in belangrijke mate geremd door een stijging van het exportvolume ten gevolge van het geleidelijk produktief worden van investeringen uitgevoerd tijdens de voorafgaande jaren.

Ook 1931 dient nog als een overgangsjaar beschouwd. De bruto vaste investeringen vertegenwoordigden nog ongeveer 23 pct. van het gecommercialiseerd bruto binnenlands produkt, hetgeen als een gezonde verhouding dient beschouwd. Het exportvolume berekend tegen vaste prijzen 1950 daalde ten opzichte van 1930 met ongeveer 11 pct., maar bereikte toch nog het peil van 1929.

Wat de koersen der voornaamste uitvoerprodukten betreft, deze waren onrenderend geworden voor de palmolie, de palm-pitten en het tin en ook deze van het katoen en het kopal waren maar weinig winstgevend meer. De daling van de noteringen van koper, op verre na het belangrijkste Congolese uitvoerprodukt, werd echter geremd door het koperkartel en de U.M.H.K. slaagde er tijdens het jaar 1931 in een belangrijke winst te verwezenlijken en een dividend uit te keren.

De verdere daling van de koperprijzen en de ontbinding van het kartel in mei 1932 ontnamen aan de Congolese economie deze laatste steun en brachten meteen ook de kapitaalinvoer bijna volledig tot stilstand.

Van 1932 af tot en met 1935 bevond de Congolese economie zich in een zeer benarde positie. Ze moest de uitvoer zoveel mogelijk opdrijven om de financiering van de onvermijdelijke invoer en van de nadelige onzichtbare verrichtingen der betalingsbalans te verzekeren.

Parallel met de toename van de moeilijkheden om de betalingsbalans in evenwicht te houden werden de overheden ook geconfronteerd met een ernstig tekort op de gewone begroting. Daar wegens de depressie vele vervoermaatschappijen niet meer in staat waren de last van hun leningen zelf te dragen kwam deze, overeenkomstig de verleende waarborgen, grotendeels ten laste van de schatkist. Terwijl hierdoor de uitgaven in belangrijke mate toenamen daalden de inkomsten en moest de schatkist meer en meer beroep doen op de uitgifte van schatkistbons om zich de nodige geldmiddelen te verschaffen, hetgeen een

nieuwe stijging van de lasten der openbare schuld ten gevolge had. In 1932 slorpten deze reeds 46,6 pct. op van de globale inkomsten der kolonie en voor 1933 bedroeg dit percentage 87,8 pct.

Daar het hier hoofdzakelijk intrest- en terugbetalingen aan het buitenland betrof, betekende dit niet alleen een zware last voor de begroting maar ook voor de betalingsbalans.

Van 1929 tot 1935 steeg de last op de betalingsbalans van de intrestbetalingen en gewone aflossingen op de langlopende rijksschuld van 105 tot 210 miljoen F. Voegen we hieraan toe de last van de dividenden, tantièmes en intresten aan het buitenland betaald door de koloniale vennootschappen, dan bekomen we voor 1935 een totaal van ongeveer 670 miljoen F, zij een hoger bedrag dan de waarde van de globale invoer (525 miljoen F). Congo bevond zich dus in de positie van een „uitgebuite” economie, die haar uitvoer moest opdrijven om de last van haar buitenlandse schuld te vereffenen zonder enige hoop deze schuld te kunnen aflossen. De toestand werd nog verergerd door het doorlopend laag niveau van de meeste uitvoerprijzen.

De koersen van het koper, de palmolie en de palmpitten zijn tijdens het grootste deel van 1933 en 1934 verder gedaald, deze van het katoen en het kopal kenden slechts tijdelijke verbeteringen; alleen de noteringen van het diamant en het tin konden dank zij de werking van kartels blijvend op een hoger peil worden gebracht.

Ten gevolge van deze prijsevolutie greep er een zekere herstructurering plaats in de samenstelling van de Congolese uitvoer. De toenemende koopkracht van het goud zette de koloniale holdings aan zoveel mogelijk hun beschikbare middelen te beleggen in de exploitatie van goudmijnen. Het goud vertegenwoordigde in 1934 reeds meer dan één vierde van de globale uitvoerwaarde, terwijl het koper slechts tussenkwam voor minder dan 20 pct. Bij de plantaardige uitvoerprodukten werden palmpitten en palmolie van secundair belang en verwierf het katoen de eerste plaats, terwijl nieuwe teelten zoals koffie en cacao geleidelijk een belangrijker bijdrage leverden.

De koloniale overheden hebben zoveel mogelijk de ontwikkeling van het Europese plantagewezen aangewakkerd door het

vervoer van de plantaardige produkten naar de uitvoerhaven te subsidiëren. Daarenboven werden de inlandse lonen en de prijzen van de inlandse voedingsmiddelen laag gehouden, zodat de globale variabele kosten per eenheid produkt voor de plantages laag waren en deze er zelfs bij geringe verkoopprijzen nog belang bij hadden hun produktie op te drijven om geleidelijk het geïnvesteerde kapitaal te kunnen afschrijven en hun vaste kosten over zo'n hoog mogelijke produktie te verdelen.

De landbouwproduktie van de inlanders werd met behulp van administratieve druk verder opgedreven, hetgeen verklaart waarom, ondanks de weinig renderende prijzen, de katoenproduktie verder is gestegen. Ze bedroeg 75 800 ton in 1935 tegen 21 800 ton in 1929, zij een verhoging met 248 pct.

De tewerkstelling van inlandse arbeidskrachten is gedurende de jaren 1930-'32 in sterke mate gedaald ten gevolge van het verminderen der investeringen en van de pogingen door de verschillende bedrijven ondernomen om hun variabele kosten zoveel mogelijk te drukken. Van 1929 tot 1932 verminderde het aantal tewerkgestelde inlanders van ongeveer 450 000 tot ongeveer 266 000, zij met 41 pct. De geleidelijke ontwikkeling van arbeidsintensieve mijontginningen in de Oostprovincie en Kivu en de uitbreiding van de produktie der Europese plantages verwekten van 1932 af een stijging van het aantal inlandse arbeidskrachten.

Voor 1935 wordt dit geschat op ongeveer 361 000, zij een verhoging met ongeveer 36 pct. ten opzichte van 1932.

De devaluatie van de Belgische en Congolese frank op 30 maart 1935 gaf aanleiding tot een stijging van alle exportprijzen uitgedrukt in Congolese F met 39 pct., terwijl de importprijzen wegens het grote aandeel van de invoer uit het moederland in mindere mate toenamen en de last van de buitenlandse leningen ongeveer ongewijzigd bleef. De betalingsbalans was niettemin deficitair, daar de privé-kapitaaluitvoer die in 1934 werd ingezet verder steeg en de overheid overging tot de terugbetaling van buitenlandse schulden.

Het volume van de muntomloop is onder invloed van de sterke inkrimping der kredietverstrekkingen aan de privé-sector tijdens de jaren 1930-'32 met ongeveer 15 pct. gedaald. De hoge

kapitaalinvoer van de overheid met het oog op het dekken van de deficieten op de begrotingen belette dat ook de betalingsverrichtingen met het buitenland een deflatoire invloed uitoefenden. Na 1932 is de geldomloop geleidelijk opnieuw gestegen en dit ondanks het deficitair karakter van de betalingsbalans. Uitbreiding van de kredietverstrekkingen van het bankwezen aan de schatkist en aan de particuliere sector lag waarschijnlijk aan de basis van deze stijging van de muntomloop.

D) De periode van 1936 tot en met 1939:

De devaluatie van 1935 werd gevuld door een verbetering in mei van hetzelfde jaar van de koperkoersen, wegens de her oprichting van een kartel, en van een algemene stijging van alle grondstoffenprijzen in september toen de oorlog in Abessinië uitbrak. De herbezetting van het Rijnland (7 maart 1936) en het uitbreken van de Spaanse burgeroorlog (17 juli 1936) brachten een algemene herbewapening teweeg, waardoor de vraag naar koper en tin in belangrijke mate toenam. De kartels, die de voortbrenging van deze produkten regelden konden quota verhogingen toestaan. Op 14 januari 1937 werd voor het koper zelfs elke restrictie opgeheven.

Dit had een sterke toename van de koperproduktie ten gevolge, die voor het jaar 1937 een recordniveau bereikte van ongeveer 150 600 ton, zij ten opzichte van 1935 een stijging met 40 pct. Voor het tin bedroeg de stijging van de voortbrenging in dezelfde periode 52 pct. en ook de andere minerale produkties namen verder toe. De voortbrenging van het Europese plantagewezen (koffie, cacao en rubber) nam van 1935 tot 1937 toe met 29 pct. berekend tegen vaste gemiddelde prijzen 1950-'53. Voor het gecommercialiseerde deel van de inlandse landbouwproduktie bedroeg de stijging in dezelfde periode 24 pct.

Vermits bijna alle uitvoerprijzen — deze van koffie en cacao ondergingen slechts in geringe mate de invloed van de hoogconjunctuur — gunstig evolueerden, nam de uitvoerwaarde snel toe. Ze bereikte in 1937 ongeveer 2 600 miljoen F of bijna het dubbele van het cijfer voor 1935 (ongeveer 1 400 miljoen F).

De Congolese bevolking haalde echter weinig baat uit deze gunstige evolutie. De lonen en de prijzen van de inlandse pro-

dukten werden laag gehouden en de grotere winsten van de koloniale vennootschappen grotendeels aangewend voor de betaling van hogere dividenden en tantièmes aan de vreemde en de aflossing van vroegere aangegane schulden. De kapitaalinvoer bleef uiterst gering en de noodzakelijke privé-investeringen moesten grotendeels gefinancierd worden met behulp van gereserveerde winsten. Het batig saldo op de betalingsbalans bleef dan ook vrij gering, zodat er zich geen inflatoire situatie ontwikkelde. De bruto vaste investeringen bereikten in 1937 ongeveer 2,3 miljard F of amper 14,4 pct. van het gecommercialiseerd bruto binnenlands produkt.

De herleving was trouwens vrij kort van duur. Reeds in april 1937 kenden de kopernoteringen een verzwakking en vanaf september van hetzelfde jaar zette een prijsdaling in van alle Congolese uitvoerprodukten. De koper- en tinkartels dienden opnieuw uitvoerquota in te voeren, zodat de globale uitvoerwaarde van Congo en Ruanda-Urundi vlug verminderde. Ze bereikte in 1938 slechts ongeveer 2 miljard F meer en daalde het volgende jaar tot iets meer dan 1,9 miljard F, ondanks een sterke stijging van de grondstoffenprijzen na het uitbreken van de tweede wereldoorlog. De Congolese economie begon blijkbaar tekenen van „uitputting” te vertonen, wegens het lage niveau van de investeringen tijdens de voorafgaande jaren en de lage levensstandaard der inlandse bevolking. Ondanks de doorlopende druk van de administratieve overheden op de inlandse gemeenschappen nam de inlandse landbouwproductie slechts in geringe mate meer toe. Bij gebrek aan de nodige kapitalen konden de sterk verspreide goudmijnen uit de Oostprovincie en tinmijnen uit Kivu onvoldoende uitgerust worden en bleef de produktiviteit per inlandse arbeider er laag. Alleen in het Europese plantagewezen greep er een verdere stijging plaats van de globale voortbrenging en van de produktie per inlandse arbeider. Deze bleef evenwel zeer laag (voor 1939 ongeveer 8 000 F per arbeider en per jaar tegen gemiddeld ongeveer 21 000 F in de mijnen), hetgeen een nadelige invloed uitoefende op het niveau van de lonen in deze sector.

De kapitaalvlucht uit Europa kort vóór en na het uitbreken van de tweede wereldoorlog bracht een verbetering teweeg in

de betalingsbalans van Congo, die ten gevolge van de sterke daling van de uitvoerwaarde in 1938 in sterke mate passief was geweest. Op deze wijze werd meteen een einde gemaakt aan de deflatie (de bruto muntonloop daalde van 1937 tot 1938 met ongeveer 11 pct.) die in 1938 had ingezet.

II) DE CONJUNCTURELE EVOLUTIE TIJDENS DE JAREN 1949-1958

De uitgevoerde onderzoeken tonen aan dat, wegens het onderscheid in de economische structuur, de conjuncturele evolutie in Ruanda-Urundi niet volledig gelijkaardig verliep als in Congo. In laatstgenoemd gebied werd de ontwikkeling hoofdzakelijk bepaald door de evolutie van de koperprijzen en van de investeringen. In Ruanda-Urundi daarentegen was de evolutie van de voortbrenging aan inlandse koffie de overwegende factor. Daar het grootste deel van de inlandse landbouwproductie er evenwel bestemd bleef voor de binnenlandse markt en de Europeesche sector er maar een secundaire functie vervulde waren de conjuncturele schommelingen er minder afgetekend dan in Congo.

Wegens de beperkte betekenis van het gewezen voogdijgebied in het geheel van de economie van Congo en Ruanda-Urundi loont het evenwel niet de moeite de conjuncturele evolutie van laatstgenoemd gebied afzonderlijk te behandelen. We zullen er ons daarom toe beperken na de bespreking van de conjuncturele evolutie in Congo te wijzen op het eventueel onderscheid van deze evolutie met deze in Ruanda-Urundi.

In haar geheel beschouwd was de economische evolutie in Congo en Ruanda-Urundi tijdens de periode 1949 tot en met 1958 veel gunstiger dan tussen de beide wereldoorlogen. Dit komt o.a. tot uiting in de verhouding van de bruto vaste investeringen tot het gecommercialiseerd bruto binnenlands produkt. Deze verhouding was bijna doorlopend (alleen voor de jaren 1950 en 1958 was het cijfer iets lager) hoger dan 25 pct. en dit hoewel reeds in 1949 het gecommercialiseerd bruto binnenlands produkt ongeveer het dubbele was van dat van 1939. Afgezien van de vrij ernstige recessie tijdens de jaren 1957-1958, kende de economie van Congo en Ruanda-Urundi tijdens de beschouwde

periode bijna doorlopend een uitgesproken expansie. Op basis van de evolutie der investeringen, de reserveringen van de privé-vennootschappen, de kapitaalinvoer, de buitenlandse handel, de tewerkstelling en de binnenlandse prijzen en lonen kunnen we de periode van bijna doorlopende expansie der jaren 1949-1956 verder indelen in vier subperiodes van elk ongeveer twee jaar.

Voegen we hieraan de recessieperiode 1957-1958 toe, dan bekomen we in het geheel vijf tweejaarlijkse subperiodes:

A) *De evolutie tijdens de jaren 1949-1950*

Tijdens deze jaren was de privé-kapitaalinvoer vrij laag, maar de bruto vaste investeringen bereikten toch een bevredigend peil wegens de reservering door de koloniale vennootschappen van een belangrijk deel (meer dan één derde) van hun uitkeerbare winsten en de aanzienlijke verhoging van de investeringen der overheid met het oog op het verwesenlijken van het tienjarenplan.

Ten gevolge van de voortdurende verhoging van het aantal inlandse arbeiders tijdens de voorafgaande jaren heerde er in vele gewoonterechterlijke milieus een tekort aan werkbekwame mannen en moesten de koloniale overheden de aanwervingen aan strenge beperkingen onderwerpen. Het binnenlands prijspeil dat tijdens de vorige jaren in sterke mate was gestegen ten gevolge van de regelmatige overschotten op de betalingsbalans en de beperkte mogelijkheden om de produktie voor de binnenlandse markt te verhogen is ook tijdens de jaren 1949-1950 niet volledig tot stilstand gekomen. De prijzen van de inlandse voedingsmiddelen zijn langzaam gestegen, maar deze van de ingevoerde produkten zijn wegens de recessie tijdens het jaar 1949 in de wereld-economie enigszins gedaald. De levensduurte voor Europeanen is na een stijging met ongeveer 3,5 pct. tijdens de eerste trimester van 1949 ongeveer stabiel gebleven. Deze voor inlanders is in de meeste gewesten geleidelijk toegenomen, waardoor een verhoging van de inlandse lonen noodzakelijk was.

Wat de evolutie van de uitvoerprijzen der produkten, de voor-naamste posten der betalingsbalans en de muntomloop betreft, dient 1949 beschouwd als een jaar van lichte recessie, wijl 1950

alle kenmerken heeft van een jaar van afgetekende economische herleving.

De daling van de prijzen der Congolese uitvoerprodukten nam in 1949 slechts een ernstig karakter aan voor het koper en de palmolie. De noteringen van de andere belangrijke uitvoerprodukten, nl. katoen, koffie en tin bleven ongeveer op peil. De devaluatie van het Pond Sterling gevuld door deze van de Belgische en Congolese frank leidde tot een daling van de nominale uitvoerprijs van het tin, wyl deze van de andere produkten stegen met ongeveer 14 pct. De koper- en palmolienoteringen op de wereldmarkten kenden tijdens de laatste trimester van 1949 een lichte verbetering, zodat in zijn geheel beschouwd de evolutie van de uitvoerprijs tijdens dat jaar nog vrij bevredigend was. In 1950 zijn de prijzen van alle uitvoerprodukten tijdens de eerste semester vrij langzaam en tijdens de tweede semester snel gestegen.

De expansie van de produktie in de Europese landbouw heeft zich wegens de hoge beleggingen in plantages tijdens de voorafgaande jaren ook in 1949 voortgezet en ook de voortbrenging van de inlandse landbouw is ten opzichte van 1948 in lichte mate gestegen. De globale waarde van de mijnproduktie tegen vaste prijzen 1950-1953 is daarentegen ongeveer stabiel gebleven. De verhoging van de voortbrenging van goud, diamant, cassiteriet en verwante ertsen werd gecompenseerd door een daling van de koperproduktie met ongeveer 9 pct. en deze van tinmetaal met ongeveer 16 pct. Deze verminderingen waren toe te schrijven aan een gebrek aan hydro-elektrische energie ten gevolge van de droge zomer in Katanga.

In 1950 is de voortbrenging in alle sectoren in belangrijke mate gestegen. De inlandse landbouwproductie is, berekend tegen vaste prijzen 1950-1953, met ongeveer 10 pct. toegenomen de Europese met 9 pct. en mijnproduktie met 15 pct. De globale waarde van de uitvoer is in 1949 ondanks de lagere prijzen op peil gebleven, maar de invoerwaarde is toegenomen met 20 pct. en ook de uitgaven voor vrachten, verzekeringen, overdrachten van inkomens uit investeringen overtroffen deze van het vorige jaar. In plaats van een groot overschat te vertonen was de balans

der lopende verrichtingen met het buitenland slechts in evenwicht. De beleggingen van Congolese ingezetenen in het moederland en de overige wereld en de terugbetalingen van Congo op haar vloottende buitenlandse schuld overtroffen de kapitaal-invoer met ongeveer 1 miljard F, hetgeen een daling van de muntonloop ten gevolge had. Deze heeft evenwel weinig invloed uitgeoefend op de prijzen, want ze werd grotendeels verwezenlijkt ten koste van bankdeposito's met een spaarkarakter.

In 1950 verwekte de toename van het exportvolume met ongeveer 8 pct. en van de exportprijzen met ongeveer 18 pct. een verhoging van de exportwaarde met ongeveer 27 pct. De invoerprijzen zijn slechts in geringe mate gestegen en het invoervolume is wegens transportmoeilijkheden met ongeveer 10 pct. gedaald, zodat de importwaarde ten opzichte van 1949 is afgenomen en de handelsbalans een aanzienlijk overschat vertoonde, dat slechts gedeeltelijk werd opgesloten door een stijging van de onzichtbare uitgaven aan het buitenland. De Congolese schatkist nam netto voor meer dan anderhalf miljard aan kapitaal op in het buitenland, en ook de privé-kapitaalbewegingen lieten een gunstig saldo, zodat de betalingsbalans afsloot met een overschat van ongeveer 5 miljard F. Een groot deel van de ten gevolge van dit boni ter beschikking gestelde betalingsmiddelen werd evenwel gebruikt voor deposito's bij buitenlandse banken of voor spaarverrichtingen, zodat de aangroei van de bruto muntonloop slechts een 3,3 miljard F bedroeg.

In Ruanda-Urundi heeft zich tijdens de jaren 1949-1950 ongeveer een gelijkaardige conjuncturele evolutie voorgedaan als in Congo. De koffieoogst was er in 1949 ongeveer 1 000 ton lager dan het vorig jaar, maar de stijging van de koffienoteringen gedurende de tweede semester van 1949 had ten gevolge dat de globale som betaald aan de inlandse boeren ongeveer dezelfde bleef. De tewerkstelling van de inlanders nam met ongeveer 10 pct. toe en de lonen werden in lichte mate verhoogd, zodat ook de globale bestedingen van de inlandse bevolking aangroeiden. Deze richten zich wegens het lage levensniveau hoofdzakelijk naar de voedingsmiddelen, zodat elke stijging van de inlandse inkomens normaal een verhoging van de prijzen van deze produkten ten gevolge heeft. In 1949 bleef de haussebe-

weging evenwel vrij beperkt daar ook het aanbod was toe-genomen wegens de vrij goede oogst.

In 1950 zijn de koffieprijsen sterk gestegen en nam de inlandse produktie toe met meer dan 50 pct. De inkomsten der inlanders uit de koffieteelt bereikten 355 miljoen F tegen amper 125 miljoen F het vorige jaar. Het aantal inlandse arbeiders nam toe met ongeveer 8 pct. en hun lonen stegen te Usumbura met 10 à 20 pct. De voortbrenging aan voedingsmiddelen kon de vraag niet bijhouden en de prijzen van bonen, maïs, maniok-bloem, sorgho en rijst waren te Usumbura in 1950 gemiddeld 25 à 50 pct. hoger dan het vorige jaar.

B) *De evolutie tijdens de jaren 1951-1952*

De oorlog in Korea verwekte een kapitaalvlucht naar Afrika. de onderzoeken van de Studiedienst der C.B.B.K.R.U. de activiteit in Congo en Ruanda-Urundi stegen van 1,2 miljard F in 1950 tot ongeveer 3 miljard F in 1951. Voor 1952 bedroegen ze ongeveer 2,4 miljard F. Ten gevolge van de sterke stijging van de uitvoerprijsen tijdens de Korea-boom namen de winsten van de vennootschappen toe en konden ook de reserveringen verhoogd worden. In 1951 werd door de vennootschappen met hoofdactiviteit in Congo en Ruanda-Urundi voor ongeveer 6,8 miljard F gereserveerd en in 1952 voor 7,2 miljard F. De mogelijkheden tot autofinanciering waren zo aanzienlijk, dat de meeste gevestigde ondernemingen, zoals de U.M.H.K., de Forminière, de Société minière du B.C.K., de Cotonco, de Huilever en de Utexleo geen kapitalen op de buitenlandse markten dienden op te nemen om hun activiteit uit te breiden. De ingevoerde kapitalen richtten zich overwegend naar sectoren, zoals de nijverheid en de energieproduktie, die nog onderontwikkeld waren.

Ten gevolge van de uitvoering van het tienjarenplan zijn ook de openbare investeringen in belangrijke mate gestegen. Ze beliepen volgens de schattingen van de Studiedienst der C.B.B.K.R.U. voor Congo in 1951 ongeveer 4,4 miljard F en in 1952 5,2 miljard F tegen 2,3 miljard F in 1950. Voor Ruanda-Urundi zijn geen juiste cijfers bekend, maar te oordelen naar de gegevens bevat in de buitengewone begrotingen, waren de overheidsinvesteringen er in vergelijking met deze van Congo vrij

gering. Ze bereikten er in 1952 een maximum van ongeveer 300 miljoen F. Berekend tegen vaste prijzen 1950 zouden volgens de onderzoeken van de Studiedienst der C.B.B.K.R.U. de bruto bruto vaste investeringen van Congo van 1950 tot 1951 zijn gestegen van 7,5 tot 9,9 miljard F. Voor 1952 zouden ze 12,7 miljard F hebben bedragen of ongeveer een derde van het ge-commercialiseerd bruto binnenlands produkt. Te oordelen naar de bedragen van de verstrekte financieringsmiddelen zijn deze cijfers waarschijnlijk enigszins te laag.

Het verloop van de uitvoerprijzen vertoonde een meer genuanceerd beeld. Tot maart 1951 zijn alle uitvoerprijzen gestegen ten gevolge van de Korea-boom, maar daarna zette een reactie in voor de plantaardige produkten. De noteringen van de koffie konden gestabiliseerd worden op een voor de producenten renderend peil na een vrij afgetekende daling tijdens de lente van 1951, dank zij de uitvoerbeperkingen toegepast door Brazilië en de stijging van het koffieverbruik in de Verenigde Staten. De koersen van de rubber en de meeste inlandse landbouwprodukten (katoen, palmpitten, palmolie, vezelplanten) zijn vanaf de zomer van 1951 tot het einde van 1952 doorlopend gedaald.

De uitvoerprijzen van de minerale produkten zijn ten gevolge van de bewapeningswedloop in de regel gestegen. Alleen de tinnoteringen van einde 1950 hebben geen stand gehouden wegens de geringe aangroei van de consumptie ten gevolge van de vervanging van tin door goedkopere metalen of door plastische stoffen. Ze kenden tijdens de tweede helft van 1951 een inzinking. In 1952 waren de koersen evenwel opnieuw gunstiger, zodat de produktie op peil kon gehouden worden.

De globale uitvoerwaarde van Congo en Ruanda-Urundi is wegens de regelmatige verhoging van de exportvolumes en de vrij gunstige evolutie der belangrijkste uitvoerprijzen van 1950 tot 1952 regelmatig toegenomen en bereikte in 1952 een waarde van ongeveer 22,7 miljard F. De invoerwaarde is evenwel eveneens aangegroeid en ook de nadelige saldi van de andere lopende transacties zijn vermeerderd, zodat het totaal der lopende verrichtingen, dat in 1950 een groot overschat vertoonde, in 1952 diende afgesloten met een tekort van ongeveer 1,8 miljard F.

Dit tekort werd evenwel bijna volledig gecompenseerd door de invoer van kapitalen vanwege de overheid (voor de uitvoering van het tienjarenplan) en de privé-sector. In 1951 vertoonde de betalingsbalans nog een groot overschot en zijn de kredietverstrekkingen van het bankwezen aan de privé-sector en de overheid met ongeveer 2,4 miljard toegenomen, waardoor ook de muntomloop in sterke mate is aangegroeid. In 1952 daarentegen was de betalingsbalans ongeveer in evenwicht en bleef de bruto muntomloop stationair.

Nochtans mag 1952 niet als een recessiejaar beschouwd worden. De evolutie van de produktie, de tewerkstelling en de binnenlandse prijzen wijzen zoals de investeringen op een voortzetting van de expansie. De voortbrenging van de inlandse en Europese landbouw en van het mijnwezen is berekend tegen vaste prijzen 1950-1953 respectievelijk gestegen met ongeveer 5, 6 en 12 pct. Voor de nijverheid bedroeg deze verhoging 16 pct. hetgeen was toe te schrijven aan de nog geringe omvang van de industriële produktie en de sterke uitbreiding van de investeringen in die sector.

Het aantal inlandse arbeidskrachten nam van 31 december 1950 tot eind 1951 toe van 962 000 tot 1 031 000 zij met 7,1 pct.; voor 1952 greep er nog een verdere aangroei van de tewerkstelling der inlanders plaats met 4,5 pct. De vertraging was hoofdzakelijk toe te schrijven aan de beperkingsmaatregelen getroffen door de overheden met het oog op de bescherming der inlandse gemeenschappen. Er heerde een ernstig tekort aan arbeidskrachten en vooral in het mijnwezen werd er overgegaan tot mechanisatie om werkkrachten uit te sparen. De produktiviteit per arbeider was in deze sector in 1952 gemiddeld 26,1 pct. hoger dan in 1950, voor de nijverheid bedroeg de stijging 13,8 pct. en voor de Europese landbouw 14,6 pct. De lonen stegen evenwel sneller dan de produktiviteit. Volgens de schattingen van de Studiedienst der C.B.B.K.R.U. was het gemiddeld inkomen per inlandse werknemer in 1952 gemiddeld 52,2 pct. hoger dan in 1950. Voor de bedrijven met meer dan 50 inlandse arbeiders bedroeg deze stijging 71 pct., hetgeen er op wijst dat de lonen het meest werden verhoogd in de grote ondernemingen, die meestal in stedelijke centra waren gevestigd. De sterke toename van de

bevolking in vele van deze centra (o.a. te Leopoldstad) verwekte er een tekort aan inlandse voedingsmiddelen, waardoor de inlandse landbouwproduktie in de omgeving van deze centra in sterke mate werd aangewakkerd. Daar de inkomens van de boeren evenwel lager bleven dan deze van de inlandse arbeiders en daarenboven het leven in de steden aantrekkelijker en vrijer was dan in de gewoonterechterlijke milieus greep er niettemin een voortdurende uitwijking plaats naar de grote centra. Hierdoor moesten meer en meer voedingsmiddelen uit ver afgelegen gewesten worden aangevoerd, hetgeen met grote transportkosten gepaard ging en een sterke stijging van de prijzen der inlandse levensmiddelen in sommige centra ten gevolge had.

In Ruanda-Urundi verwekte de daling van de koffieprijzen tijdens de tweede helft van 1951 en de vermindering van de koffieproduktie in 1952 ten gevolge van de veroudering van een deel der beplantingen een achteruitgang van de opbrengst der koffieteelt. De weerslag van de daling der inkomens der boerenbevolking op de globale vraag naar voedingsmiddelen en gebruiksartikelen werd evenwel grotendeels gecompenseerd door een stijging van het bedrag uitbetaald aan lonen ten gevolge van de uitbreiding der tewerkstelling en de verdere verhoging van de lonen. De prijsverhoging van de voedingsmiddelen op de markten der stedelijke centra duurde voort, zodat de reële koopkracht der inlandse lonen zeer laag bleef.

C) *De evolutie tijdens de jaren 1953-1954*

Tijdens deze jaren zette er zich een reactie door tegen het hoog niveau van de privé-investeringen en kapitaalinvoer gedurende de voorafgaande periode. Gedeeltelijk was dit het gevolg van de internationale ontspanning na de dood van STALIN (5 maart 1953), gedeeltelijk van de daling der rentabiliteit van de beleggingen in Congo en Ruanda-Urundi. Deze vermindering was vooral sterk uitgesproken bij de handels- en landbouwmaatschappijen die de weerslag ondergingen van de verlaging der uitvoerprijzen van de meeste landbouwprodukten en de te hoge voorraadvorming aan verbruiksartikelen ten gevolge van de overmatige invoer in 1952 (de invoer van verbruiksgoederen bereikte in dat jaar een waarde van ongeveer 6,2 miljard tegen

3,5 miljard in 1950). In de andere bedrijfstakken greep evenwel ook een achteruitgang plaats, daar de lonen van de inlandse werkkrachten tijdens de voorafgaande jaren in de regel sterker waren gestegen dan hun produktiviteit. Het gemiddeld netto-rendement van de kapitalen belegd in vennootschappen met hoofdactiviteit in Congo en Ruanda-Urundi daalde van 20,5 pct. in 1953 (resultaten van 1952) tot 18,5 pct. in 1955 (resultaten van 1954). Daar de globale waarde van de belegde kapitalen evenwel was toegenomen, is het bedrag van de uitkeerbare winsten ongeveer op peil gebleven. De vennootschappen hebben hiervan echter een groter deel uitgekeerd, zodat er minder overbleef voor autofinanciering. In 1952 werd gemiddeld 45,2 pct. van de voor uitkering beschikbare winst gereserveerd, in 1954 slechts 32,8 pct. Het globale bedrag van de door deze vennootschappen uitgevoerde reserveringen daalde van 7,2 miljard in 1952 tot 4,2 miljard in 1954. Meteen greep er een vermindering plaats van de netto-stortingen op effecten uitgegeven door de koloniale maatschappijen (1,9 miljard in 1954 tegen 2,5 miljard in 1952). De daling van de bruto vaste investeringen was in de privé-sector evenwel minder afgetekend dan men uit deze cijfers zou afleiden. Vele Congolese vennootschappen gebruikten een deel van hun overvloedige liquiditeiten om hun investeringen te financieren of voerden op onrechtstreekse wijze kapitaal in door effecten uit hun portefeuille in het buitenland te gelde te maken. Daarenboven stegen de afschrijvingen in sterke mate (ongeveer 4,5 miljard in 1954 tegen 2,9 miljard in 1952). In 1952 stonden ze in voor 30 pct. van de financiering der privé bruto vaste investeringen, in 1954 voor 56 pct.

De vermindering van het bedrag der privé bruto vaste investeringen (ongeveer 8 miljard in 1954 tegen 9,6 miljard in 1952) werd volledig gecompenseerd door een stijging van de waarde der overheidsbeleggingen ten gevolge van de versnelde uitvoering van het tienjarenplan. Berekend tegen vaste prijzen 1950, bereikten de globale bruto vaste investeringen in 1953 een waarde van ongeveer 14,7 miljard F en in 1954 van 14,4 miljard F of respectievelijk 36,4 en 33,3 pct. van het gecommercialiseerd bruto binnenlands produkt, hetgeen als een hoge verhouding dient beschouwd.

Ook wat de evolutie van de betalingsverrichtingen met het buitenland en de muntomloop betreft oefenden de overheidsverrichtingen een compenserende werking uit op de tendensen naar inkrimping uitgaande van de privé-sector.

De globale waarde van de uitvoer was in 1953 ongeveer 1 miljard lager dan het vorig jaar. De sterke stijging van de noteringen van koffie en cacao tijdens de tweede helft van 1953 was niet in staat de weerslag op de uitvoerwaarde te compenseren van de aanzienlijke prijsverzwakkingen in hetzelfde jaar van het tin, het rubber en het zink en de eveneens minder gunstige evolutie van de katoen- en kopernoteringen.

De invoerwaarde vertoonde een daling van 2 miljard F, dit hoofdzakelijk ten gevolge van de overmatige voorraden aan geïmporteerde goederen in de groothandel, de vermindering van de koopkracht van een deel der inlandse bevolking en de stelselmatige uitbreiding van de binnenlandse nijverheidsproduktie.

Het gunstig saldo op de handelsbalans werd volledig opgesloten door de toegenomen last van de uitkeringen van intresten en dividenden aan het buitenland en van de verstrekkingen van diensten door de vreemde, zodat de balans der lopende verrichtingen een aanzienlijk tekort vertoonde. De netto privé kapitaalinvoer uit het buitenland was onbeduidend (ongeveer 0,1 miljard F) maar de overheid voerde voor ongeveer 4,4 miljard F kapitaal in, zodat de betalingsbalans tenslotte toch werd afgesloten met een gunstig saldo.

Het hoge niveau van de koffie- en cacaokoersen en de verbetering van de rubber-, en kopernoteringen, alsook de geleidelijke verhoging van de exportvolumes hadden ten gevolge dat de globale uitvoerwaarde in 1954 ongeveer 2,5 miljard hoger was dan heet vorig jaar. De invoer groeide echter ook aan en de last van de onzichtbare transacties nam wegens de grotere expansie van de Europese dan van de inlandse sector procentsgewijze meer en meer toe, zodat het nadelig saldo op de balans der lopende verrichtingen nog vergrootte.

De privé-sector voerde netto ongeveer voor 1,8 miljard aan kapitalen uit, grotendeels onder vorm van deposito's bij vreemde banken, maar de weerslag op de betalingsbalans van deze ver-

richting werd volledig gecompenseerd door een invoer van overheidskapitalen ten bedrage van 3,9 miljard F. De betalingsbalans vertoonde uiteindelijk een tekort van ongeveer 1,4 miljard F; doch de muntomloop nam niettemin toe. De kredietverstrekkingen van het bankwezen aan de overheid zijn namelijk met ongeveer 1,1 miljard F gestegen en deze aan de privé-sector met ongeveer 0,5 miljard F.

De voortbrenging van de verschillende Europese sectoren is wegens het hoge niveau der investeringen tijdens de voorafgaande periode en de bestendige verbetering der basisstructuur verder snel toegenomen. De inlandse landbouw vertoonde evenwel wegens de minder gunstige evolutie van de prijzen van de inlandse uitvoerprodukten (katoen en palmolie) en van de voedingsmiddelen tekenen van stagnatie.

De lonen werden onder druk van de overheden verder verhoogd en daar de levensduurte in de meeste centra ongeveer stabiel bleef of wegens de lagere prijzen van de inlandse voedingsmiddelen daalde, verbeterde het levenspeil van de inlandse arbeiders, terwijl dit van de inlandse boeren zeer laag bleef. De hogere lonen zetten de Europese bedrijven aan de produktiviteit van hun inheemse arbeidskrachten door aanwending van meer kapitaalintensieve methodes en/of de uitbreiding van het Europese kader te verhogen. De vraag naar arbeidskrachten nam hierdoor in geringere mate toe dan het aanbod en in verschillende centra dreigde zich een verborgen werkloosheid onder de inlanders te ontwikkelen.

In Ruanda-Urundi verwekte de sterke stijging van de koffieprijs een verhoging van de inkomens der inlandse boeren, waardoor de vraag naar voedingsmiddelen bleef toenemen. Daar evenwel ook de produktie aangroeide en de invoer uit Congo in sterke mate toenam (48 miljoen F in 1954 tegen 25 miljoen F in 1952), kon de levensduurte in de meeste centra op het einde van 1954 ongeveer gestabiliseerd worden.

D) *De evolutie tijdens de jaren 1955-'56*

De hoogconjunctuur der jaren 1955-'56 in de wereldconomie heeft geen grondige wijzigingen gebracht aan de voornaamste

kenmerken van de economische ontwikkeling in Congo en Ruanda-Urundi.

De uitvoerprijzen zijn met uitzondering van deze van het koper en het rubber slechts in geringe mate gestegen. De noteringen van de Robusta-koffie, het voornaamste produkt der Europese plantages, zijn zelfs doorlopend gedaald en bereikten in de zomer een niveau dat lager was dan dit van begin 1950. De koersen van palmolie en van katoen bleven schommelen rondom een laag peil wegens respectievelijk de overproductie aan olie in de wereld en de verkoop buiten de Verenigde Staten van Amerikaans katoen door de Commodity Credit Corporation tegen dumpingprijzen.

Het rendement van de kapitalen belegd in de Europese bedrijven uit de sectoren landbouw en handel bleef laag. Voor de vennootschappen bedroeg het in 1956 (resultaten van 1955) slechts 8 pct. in de handel en 14 pct. in de landbouw. In de sector nijverheid werd de stijging van het rendement vertraagd door de toenemende buitenlandse concurrentie en de regelmatige verhoging van de inlandse lonen. Alleen in het mijnwezen en in mindere mate in de vervoersector had de hoogconjunctuur een belangrijke verhoging van het rendement op het geïnvesteerd kapitaal ten gevolge. De ondernemingen uit deze sectoren keerden evenwel een toenemend deel van hun winsten uit. In het mijnwezen werd in 1956 slechts 34 pct. van de netto winst gereserveerd tegen gemiddeld 42 pct. gedurende de jaren 1953-'54; in de transportsector waren deze cijfers 15 en 17 pct.

De globale reserveringen van de privé-sector zijn ten gevolge van deze evolutie van 1954 tot 1956 ongeveer stabiel gebleven. De netto-stortingen op aandelen en obligaties zijn wegens de beperkte winstmogelijkheden in de meeste sectoren en de toenemende onrust in Afrika van 1954 tot 1956 al evenmin gestegen. De bruto vaste investeringen van de privé-sector zijn evenwel toegenomen met ongeveer 1,6 miljard F. De financiering werd voor ongeveer 0,9 miljard verzekerd door een verhoging van de afschrijvingen en voor de rest hoofdzakelijk door aanwending van vroeger verworven beschikbare middelen. De investeringen van de overheid en de parastatale instellingen bleven

ongeveer op hetzelfde peil als in de jaren 1953-'54, zodat het globale bedrag der bruto vaste investeringen ten opzichte van deze jaren slechts in beperkte mate is toegenomen. Berekend tegen vaste prijzen 1950 bedroeg de verhoging ongeveer 8 pct.

De sterke stijging van de kopernoteringen (in maart 1956 waren ze op de beurs te Londen ongeveer 2,3 maal zo hoog als in juni 1950) en de voortdurende verhoging van de uitvoervolumes leidde tot een vermeerdering van de exportwaarde van 1954 tot 1956 met ongeveer 3 miljard F per jaar. De importwaarde daarentegen steeg veel langzamer; in 1956 was ze slechts ongeveer 1,5 miljard F hoger dan in 1954. Het overschot op de handelsbalans nam snel toe en bedroeg in 1956 meer dan 11 miljard F. Dit overschot werd echter volledig opgesloopt door het nadelig saldo van de onzichtbare lopende verrichtingen, dat wegens de hoge vervoerkosten op de mijnprodukten (vooral koper) en de hoge dividend-uitkeringen snel stieg. In 1955 kende de balans der lopende verrichtingen met het buitenland een tekort van ongeveer 2 miljard, in 1956 was dit aangegroeid tot 3,9 miljard F. In 1955 voerde de privé-sector, hoofdzakelijk onder de vorm van deposito's bij vreemde banken, kapitaal uit voor netto ongeveer 1,3 miljard F, terwijl de overheid op lange en op korte termijn kapitaal invoerde voor circa 3,4 miljard F. De globale betalingsbalans bevond zich dus tijdens dat jaar ongeveer in evenwicht. In 1956 werd dit evenwicht bij benadering bereikt door kapitaalinvoer vanwege de overheid ten bedrage van 2,7 miljard F en vanwege de privé-sector ten bedrage van 0,9 miljard F. De muntonloop is in beide jaren in lichte mate gestegen ten gevolge van een uitbreiding van de kredietverstrekkingen der banken. In 1956 hebben vooral de privé-bedrijven bankkredieten opgenomen met het oog op het aanvullen van hun fel geslonken liquiditeiten. De repatriëring van deposito's bij vreemde banken, die aanleiding gaf tot de hiervoor vermelde privé-kapitaalinvoer, had trouwens dezelfde oorzaak.

De produktie van de Europese landbouw is wegens het rendabel worden van de in de jaren 1947-'52 aangelegde plantages van 1954 tot 1956 gestegen met ongeveer 30 pct. In de nijverheidssector bedroeg de toename van de produktie ongeveer 24 pct. en in het mijnwezen 17 pct. Bij de inlandse landbouw bleef de ver-

hoging beperkt tot 8 pct. en deze was dan nog hoofdzakelijk toe te schrijven aan het slagen van de katoenoogst in 1956.

De sterke stijging van de produktiviteit der inlandse arbeiders in de verschillende Europese sectoren (van 1954 tot 1956 steeg ze in de Europese landbouw met 16 pct. in het mijnwezen met 18 pct. en in de nijverheid met 42 pct.) remde de uitbreiding der tewerkstelling. Deze nam van 1954 tot 1956 slechts toe met 4 pct. De lonen der inlandse arbeidskrachten werden regelmatig verhoogd en de levensduur bleef in de meeste centra ongeveer constant, maar de toename van de verborgen werkloosheid remde er de verbetering van het algemene levenspeil der inlandse arbeidskrachten.

Van 1955 af nam de produktie van Arabica-koffie in Ruanda-Urundi opnieuw regelmatig toe en de oplage van deze teelt verhoogde met ongeveer 35 pct. o.a. wegens de voordelige noteringen van de Arabica-koffiesoorten op de wereldmarkt van 1954 tot 1956. De prijsstijging van de voedingsmiddelen werd echter geremd door de grotere aanvoer uit Congo (66 miljoen F in 1956 tegen 48 miljoen F in 1954) en voor sommige produkten greep er in bepaalde centra zelfs een prijsdaling plaats.

E) De evolutie tijdens de jaren 1957-'58

De recessie van 1957-'58 leidde tot een daling van de prijzen van de belangrijkste Congolese uitvoerprodukten. Deze was vooral afgetekend voor het koper, waarvan de noteringen op de beurs te New York op het einde van 1958 slechts 42,6 pct. meer hoger waren dan op het einde van juni 1950. Wat het tin betreft werden de noteringen min of meer op peil gehouden door de tussenkomsten van de Internationale Tinraad. Om een te grote aangroei van de buffervoorraad te vermijden, was deze evenwel verplicht van oktober 1957 af exportquota's op te leggen aan de producieranden. Het voordeel van stabiele prijzen werd dus voor de producenten gecompenseerd door de nadelen verbonden aan de inkrimping van hun voortbrenging (bv. hogere vaste kosten per eenheid produkt).

Bij de meeste landbouwprodukten was de prijsdaling minder afgetekend, daar ze ook in geringere mate van de hoogconjunc-

tuur der jaren 1955-'56 hadden geprofiteerd. De katoennoteringen zijn op de markten buiten de Verenigde Staten met een 10 à 20 pct. gedaald, terwijl ook de noteringen van palmolie enigszins teruggelopen zijn. De noteringen van de Robusta-koffie bleven schommelen rondom het vrij lage peil bereikt op het einde van 1956 en deze van de rubber kenden een inzinking tijdens de eerste helft van 1958 om zich daarna enigszins te herstellen.

De lonen van de inlandse arbeiders zijn onder de druk van de overheid en de inlandse syndicaten gedurende de jaren 1957-'58 verder verhoogd geworden en stegen in de regel in sterker mate dan de produktiviteit. Het rendement van de kapitalen belegd in Congolese ondernemingen daalde van 26,8 pct. in 1957 (resultaten van 1956) tot 11,3 pct. in 1959 (resultaten van 1958). De sterke daling van de winsten leidde tot een inkrimping van de reserveringen, die van 1956 tot 1958 verminderden met ongeveer 3,2 miljard F. De kapitaalinvoer op lange termijn ging eveneens achteruit. In 1958 overschreden de netto-stortingen op effecten nauwelijks 1 miljard F tegen 2,1 miljard F in 1956. De bruto vaste investeringen van de privé-sector daalden ten opzichte van 1956 met ongeveer 2 miljard F, ze moesten voor niet minder dan 81 pct. gedekt worden door afschrijvingen. De overheid is er in geslaagd haar beleggingen op peil te houden, zodat de globale bruto vaste investeringen, berekend tegen vaste prijzen 1950, van 1956 tot 1958 slechts verminderd zijn met ongeveer 20 pct.

De exportwaarde is van 1956 tot 1957 verminderd met iets meer dan 2 miljard F en kende in 1958 een nieuwe daling met ongeveer 3 miljard F. De importwaarde is van 1956 tot 1957 toegenomen met ongeveer 1 miljard en daalde daarna met ongeveer 3 miljard. Het overschat op de handelsbalans is bijgevolg in 1957 verminderd met ongeveer 3 miljard F en bleef daarna vrijwel stabiel. Het nadelig saldo op de onzichtbare lopende verrichtingen met het buitenland is in 1957 in plaats van te verminderen nog toegenomen, zodat de balans der lopende verrichtingen met het buitenland een tekort vertoonde van 7,9 miljard F. In 1958 kon het tekort op de balans der lopende verrichtingen beperkt

worden tot 5,6 miljard F dank zij de daling van de vervoerkosten te vergoeden aan het buitenland en de vermindering der aan de vreemde te betalen dividenden.

De overheid voerde in 1957 voor ongeveer 3,4 miljard in aan kapitaal op lange en korte termijn en de private sector voor 0,6 miljard F, zodat er slechts 3,9 miljard F moest geput worden uit de goud- en deviezenvoorraad. Wegens de spanning op de geldmarkt nam de privé-sector kredieten op bij het bankwezen en verminderde zijn deposito's op termijn zodat uiteindelijk de netto muntonloop slechts daalde met 2,6 miljard F of ongeveer 11,6 pct. In 1958 werd het tekort op de balans der lopende verrichtingen met de vreemde bijna volledig gedekt door de kapitaalinvoer van de overheid. Deze nam daarenboven nog voor 2,8 miljard F aan kredieten op bij het bankwezen en langs de dienst der postcheques, maar de weerslag van laatstgenoemde verrichtingen op de muntonloop werd volledig gecompenseerd door de vermindering van de kredietverstrekkingen der banken aan de privé-sector en de verhoging van de deposito's op termijn ten gevolge van de ontpanning op de geldmarkt. De netto muntonloop daalde in 1958 met ongeveer 1,5 miljard F of 7,3 pct. Het binnenlands prijspeil heeft slechts in geringe mate de invloed ondergaan van deze deflatie. De weerslag van de recessie op de binnenlandse prijzen van bepaalde uitvoer- (b.v. palmolie) en invoerprodukten werd gecompenseerd door de verhoging van andere prijzen wegens de stijging der lonen en vooral de toename van sommige verbruiksbelastingen.

De produktie van de Europese landbouw is verder gestegen, maar de textielnijverheid en de bouwnijverheid kenden ernstige moeilijkheden en ook in de mijnbouw werd de voortbrenging van de meeste produkten (koper, kobalt en vooral tin) verminderd. Vermits de produktiviteit van de inlandse arbeiders verder steeg, verminderde de tewerkstelling. Einde 1958 waren er ongeveer 8 pct. minder inlandse arbeiders dan op het einde van 1956. In sommige stedelijke centra (vooral Leopold- en Elisabethstad) nam de inlandse werkloosheid een gevaarlijke uitbreiding.

In Ruanda-Urundi werd de weerslag van de daling der prijzen van de Arabicakoffie op de inkomens van de inlandse boe-

ren gecompenseerd door de stelselmatige uitbreiding van de produktie en de verbetering van de commercialisatiemetodes. De strenge beperking van de voortbrenging van tinerts had een vermindering van de tewerkstelling van inlanders in het mijnwezen ten gevolge, doch in de andere sectoren nam de tewerkstelling in de regel toe. De prijzen van de voedingsmiddelen zijn in stedelijke centra van 1957 af opnieuw in lichte mate gestegen.

III) PROEVE TOT EEN ALGEMENE THEORIE VAN DE CONJUNCTURELÉ EVOLUTIE IN EEN ONDERONTWIKKELD LAND MET EEN DUALISTISCHE OPEN ECONOMIE

Overeenkomstig de terminologie gebruikt bij het opstellen van econometrische modellen is het wenselijk bij het uitwerken van dergelijke theorie een onderscheid te maken tussen de exogene en de endogene factoren. Onder de exogene factoren werden gerangschikt:

- a) De elementen, zoals de uitvoerprijzen en de kapitaalinvoer op lange termijn, waarvan de grootte hoofdzakelijk wordt bepaald door de economische en politieke evolutie in de rest van de wereld;
- b) De elementen, die zoals de bevolking, de beschikbare arbeidskrachten, de infra-structuur weliswaar de invloed ondergaan van de schommelingen der typische endogene factoren, zoals het nationaal produkt en het nationaal inkomen, maar zich hierbij slechts onvolledig en met grote vertraging aanpassen.

Na de analyse van de in de vorige delen vastgestelde wetmatigheden in het verloop van deze elementen wordt overgegaan tot de studie van de invloeden door de exogene factoren uitgeoefend op de typische endogene zoals het nationaal produkt, het nationaal inkomen, de tewerkstelling, de lonen en de binnenlandse prijzen. Meteen worden aan de hand van de in de vorige delen vastgestelde feiten enkele hypothesen voorgebracht betreffende het verband in een onderontwikkelde open economie tussen deze niet autonome endogene factoren onderling en hun betrekkingen met de endogene factoren, die zoals de muntomloop en de intrest- en discontovoeten een meer autonom karakter vertonen.

Tenslotte worden de principes uitgestippeld voor een conjunctuurpolitiek, die meteen een bijdrage wenst te leveren tot de algemene ontwikkeling van het betrokken land.

A) De wetmatigheden in de evolutie van de exogene factoren

a) *De uitvoerprijzen:* De noteringen van de primaire producten vertonen in de regel haussebewegingen, die minder lang van duur zijn dan de baisses. Ze vangen hun stijgende beweging slechts aan nadat de industriële activiteit in de Verenigde Staten en/of West-Europa reeds haar laagste punt voorbij is en beginnen te dalen vóór het inzetten van de recessie in de industrieel ontwikkelde landen. Internationale overeenkomsten onder de grondstofproducenten, zoals voor de minerale produkten regelmatig voorkwamen, kunnen evenwel deze wetmatigheid verbreken.

b) *De kapitaalinvoer op lange termijn:* Wegens het geringe spaarvermogen van de onderontwikkelde economie moet deze het grootste deel van haar investeringen financieren met ingevoerd kapitaal. Zelfs de investeringen gedekt door reserveringen of afschrijvingen zijn in feite afhankelijk van in de vreemde getroffen beslissingen, want de vennootschappen die tot deze reserveringen of afschrijvingen overgaan, worden in de regel bestuurd door buitenlanders. De investeringen zijn dus uiteraard „buitenlandse investeringen”. Ze vertonen in de regel langere golfbewegingen dan de uitvoerprijzen. Kortstondige prijsverzwakkingen (zoals deze van 1926-1927) oefenen meestal weinig invloed uit op het volume van deze investeringen maar omgekeerd zullen bepaalde verbeteringen der uitvoerprijzen al evenmin door een stijging van de investeringen gevolgd worden. Daarenboven blijkt uit het uitgevoerd onderzoek dat allerlei politieke en psychologische factoren eveneens een belangrijke rol spelen bij het bepalen van het volume der beleggingen.

c) *De kapitaalverrichtingen met het buitenland op korte termijn:* Deze verrichtingen hebben niet altijd een exogeen karakter. In 1956 bv. werd in Congo kapitaal op korte termijn ingevoerd om aan een tekort van betalingsmiddelen te verhelpen.

Tijdens de jaren 1928-'29 daarentegen werd kapitaal op korte termijn uitgevoerd ten gevolge van een overschat aan liquiditeiten bij de ondernemingen. In beide gevallen werden de kapitaalverrichtingen op korte termijn met het buitenland bepaald door andere endogene factoren. Ze traden op als een *built in stabilizer* voor de Congolese economie, m.a.w. als een endogene factor.

In andere periodes zoals tijdens het jaar 1951 werd er evenwel om redenen van veiligheid kapitaal op korte termijn ingevoerd ondanks een overvloed aan liquiditeiten en gedroegen de kapitaalbewegingen op korte termijn zich dus als een exogene factor.

d) *De bevolkingsevolutie en het aanbod van arbeidskrachten:* In een onderontwikkeld land is het grootste deel van de actieve bevolking tewerkgesteld in de subsistentie-economie en kan het aanbod van inlandse arbeidskrachten dus toenemen zonder een merkbare stijging van de bevolking. In Congo deed zich dergelijke evolutie voor tijdens de periode 1920-'25. Door overschakeling van werkkrachten uit het inlands milieu naar de monetaire sector, kon de globale waarde van het gecommercialiseerd bruto binnenlands produkt snel verhoogd worden. Indien dit, zoals in Congo tijdens de jaren 1920-'25, in een te snel tempo doorgevoerd wordt, leidt deze politiek evenwel tot verhoging van het sterftecijfer, daling van het geboortecijfer en bijgevolg demografische achteruitgang. Daarenboven verwekt ze zo'n cultureel en moreel verval dat het in het belang van de inlanders noodzakelijk wordt de aanwervingen te beperken tot een bepaald percentage van het aantal werkbekwame mannen in elk gewest. Het aanbod van arbeidskrachten wordt hierdoor dan opnieuw functie van de evolutie van de bevolking. Groeit deze zoals in Congo tijdens de jaren 1928-'29 niet evenredig aan met de kapitaaltoevoer, dan kan zich een ernstig tekort aan arbeidskrachten ontwikkelen, dat een remmende invloed uitoefent op de produktie.

Is een groot deel van de inlandse werkkrachten in de stedelijke en gemengde centra gestabiliseerd, dan kan zich na enige tijd een explosieve bevolkingsaangroei voordoen. De gehechteldheid van de inlanders aan hun ancestrale gewoonten en hun

onbekendheid met middelen tot geboortebeperking, beletten dat het geboortecijfer daalt, terwijl het sterftecijfer wordt omlaag gedrukt door de betere levensvoorraarden en de medische verzorging. Er ontstaat dan een situatie, waarbij de toename van het aantal werkbekwame mannen niet langer bepalend is voor de groeiratio van het nationaal produkt. Deze wordt functie van het ondernemersinitiatief en het volume en de aard der investeringen. Congo bevond zich in dergelijke situatie van 1953 af.

e) *De ontwikkeling van de infra-structuur:* De investeringen van de overheid in de infra-structuur zijn in vele gevallen bepalend voor de rendabiliteit van de privé-investeringen in productieve activiteiten. Is het verkeersnet en zijn de haveninstellingen, zoals in Congo tijdens de jaren 1923-'28 en 1948-'51, onvoldoende ontwikkeld, dan wordt de economische expansie in periodes van hoogconjunctuur telkens geremd door de ontoereikendheid van de basisstructuur. Heerst er daarenboven een gebrek aan arbeidskrachten, dan ontstaat er tussen deze beide factoren een voor de economie nadelige wisselwerking. Het gebrek aan arbeidskrachten vertraagt de uitvoering van openbare werken; het tekort aan basisstructuur verhindert de spreiding van de economische activiteiten over het ganse grondgebied en versterkt also het tekort aan arbeidskrachten in de ontwikkelingscentra.

B) *De invloeden uitgeoefend door de exogene factoren op de endogene en de wisselwerkingen tussen deze laatste*

Rekening houdende met de beperkte plaatsruimte beperken we ons tot de conclusies van dit onderzoek. Deze kunnen het best geformuleerd worden in vergelijking met de algemene theorie betreffende de conjuncturele evolutie in een industrieel ontwikkeld land. Uit deze vergelijking blijkt dat deze algemene theorie niet zonder meer toepasselijk is op de achtergebleven gebieden. Zelfs met de industrieel ontwikkelde landen met een open economie, zoals België, zijn er belangrijke verschilpunten. Deze houden o.a. verband met:

a) *Het verloop der binnenlandse prijzen en lonen:* In een industrieel ontwikkeld land richt zich bij stijging van de inko-

mens, het grootste deel van de supplementaire koopkracht naar industriële goederen, waarvan de produktie vrij elastisch is. Zolang er zich geen spanningen op de arbeidsmarkt voordoen, die overmatige loonsverhogingen uitlokken, zullen de kostprijzen en verkoopprijzen betrekkelijk stabiel kunnen gehouden worden. In de onderontwikkelde landen daarentegen richt zich ten gevolge van het laag levensniveau der inlandse bevolking een groot deel der supplementaire inkomsten naar voedingsprodukten. Wegens de eenvoldoende elasticiteit van de plaatselijke landbouwproduktie en het gebrek aan verkeersmiddelen ontstaan dan vaak scherpe prijsstijgingen, die op hun beurt loonsverhogingen noodzakelijk maken, zodat een kringloop van prijzen en lonen optreedt. Deze komt meestal slechts tot stilstand, wanneer de hoge prijzen der voedingsmiddelen het voordelig maken massaal landbouwprodukten uit afgelegen gewesten aan te voeren, ondanks de hoge vervoerkosten;

b) *Het verloop van de uitvoerprijzen en de uitvoerhoeveelheden:* In tegenstelling met wat geschiedt in de industrieel ontwikkelde landen, verhogen in periodes van hoogconjunctuur de uitvoerhoeveelheden minder dan de prijzen, terwijl tijdens de depressies de uitvoerprijzen meestal sterker dalen dan de hoeveelheden. Deze laatste nemen soms toe, omdat de betrokken bedrijven er wegens hun hoge vaste kosten en lage variabele kosten (lage lonen) veelal belang bij hebben hun produktie op te drijven;

c) *Het betalingsbalansevenwicht:* De uitbreiding van de produktie voor export in een industrieel ontwikkeld land leidt in de eerste plaats tot een verhoogde invoer van grondstoffen en vermits de koersen van deze goederen in de regel meer stijgen gedurende de hoogconjunctuur dan deze van de fabrikaten, grijpt er geen verbetering plaats van de betalingsbalans. Omgekeerd zal tijdens de depressie de verbetering van de ruiervoet de vermindering van het exportvolume compenseren. In de achtergebleven gebieden daarentegen evolueren ruiervoet en exportvolume veelal in dezelfde zin, zodat het gevaar bestaat voor een overmatig betalingsbalansoverschot tijdens de periodes van hoogconjunctuur en een tekort tijdens de depressies. De tendens

van de invoer om met vertraging te reageren op de toename van het uitvoervolume, vergroot het gevaar voor een deficit op de betalingsbalans na het inzetten van de recessie;

d) *De financiering van de investeringen:* In geïndustrialiseerde landen stijgen tijdens de periodes van hoogconjunctuur de financieringsmiddelen wegens de verhoging van de inkomens en meestal ook van de spaarquote. In de onderontwikkelde landen hangt het grotendeels af van de buitenlandse beleggers of de nodige kapitalen zullen verstrekt worden voor de uitbreiding van de produktie. Blijft de kapitaalinvoer onvoldoende, zoals tijdens het jaar 1956 in Congo, dan zal in sterke mate moeten beroep worden gedaan op kredietverstrekkingen vanwege het bankwezen. Vermits een groot deel van deze kredieten worden gebruikt om importverrichtingen te financieren kan dit een ernstig gevaar inhouden voor het evenwicht van de betalingsbalans. Is er omgekeerd, zoals in 1928-'29 en 1950-'51, een te grote kapitaalinvoer, dan ontstaan er zo grote overschotten op de betalingsbalans, dat de muntomloop in sterke mate wordt uitgebreid. De grote vraag naar arbeidskrachten en produkten van de binnenlandse nijverheden (b.v. bouwmaterialen) verwekt een stijging van de lonen en van sommige prijzen, die tenslotte door een spel van wisselwerkingen leidt tot een algemene verhoging der levensduurte.

C) *De economische politiek in verband met de conjuncturele evolutie in een onderontwikkeld land*

Geplaatst voor de grote schommelingen in de waarde van zijn uitvoer en in de toevloei van kapitaal uit de vreemde, heeft een onderontwikkeld land de keus tussen twee vormen van economische politiek. Het kan trachten door grote openbare werken en belastingsverminderingen tijdens de periodes van hoogconjunctuur zoveel mogelijk vreemd kapitaal aan te trekken en also in belangrijke mate zijn economische structuur te verbeteren. Het voorbeeld van Congo tijdens de periode tussen de beide wereldoorlogen toont evenwel aan dat dergelijke stimulatiepolitiek grote risico's inhoudt. Wordt de periode van hoogconjunctuur gevuld door een ernstige depressie, dan zal de betrokken

staat grote moeilijkheden ondervinden om de intrest- en terugbetaling te verzekeren van de leningen aangegaan gedurende de voorafgaande jaren.

Een stabilisatiepolitiek, waarbij tijdens de periodes van hoogconjunctuur zoveel mogelijk financiële reserves worden aangelegd met het oog op het financieren van grote openbare werken tijdens de depressies, blijkt evenwel ook niet steeds gunstige resultaten af te werpen. Voorraden aan vreemde deviezen kunnen aan koopkracht inboeten en openbare werken in periodes van ernstige depressie trekken meestal slechts weinig privé-kapitalen aan en blijven hierdoor dikwijls onvruchtbaar. Elk onderontwikkeld land moet een tussenweg zoeken, waarbij bepaalde aspecten van stimulatiepolitiek worden gecombineerd met bepaalde vormen van stabilisatiepolitiek.

Een zekere nivellering van de inkomens kan het best bereikt worden met behulp van egalisatiefondsen en variërende uitvoeren invoerrechten, maar dergelijke politiek vergt veel inzicht en ook politieke moed om ze door te zetten. Wegens de lage inlandse inkomens zijn de mogelijkheden tot bestrijding van de conjuncturele flutuaties met behulp van een sociale politiek nog gering en wegens het open karakter van de economie en de lage besparingen kan al evenmin veel bereikt worden met behulp van de monetaire politiek.

Wat de investeringspolitiek betreft moet er niet zozeer een kwantitatief als wel een kwalitatief onderscheid worden gemaakt tussen het te voeren beleid gedurende de periodes van hoogconjunctuur en de depressies.

Tijdens de periodes van hoogconjunctuur moeten de openbare werken zoveel mogelijk gericht worden op verbeteringen van de basisstructuur, die van aard zijn de privé-beleggingen te verhogen. In de depressieperiodes daarentegen moet het hoofddoel zijn aan de werkloze inlandse arbeiders arbeid te verschaffen op nuttige wijze en met zo weinig mogelijk invoer van uitrustingsgoederen. Er kan dan meer belang worden gehecht aan allerlei plaatselijke en beperkte verbeteringen aan de basisstructuur en aan sociale investeringen.

W.-P.-A. van Lammeren. — Een middel ter verbetering van de dynamische eigenschappen van de schroef achter een enkelschroef schip

RÉSUMÉ

Les résultats d'une recherche sur l'influence de l'excentricité de la ligne d'arbres des navires, munis d'une seule hélice, sur les forces fluctuantes, provoquées par l'hélice, sont communiqués. La recherche était effectuée sur une maquette, représentant un pétrolier de 32 000 TDW, d'un coefficient block de 0,769. Les essais étaient exécutés pour une hélice à quatre et une à cinq pales, tant pour une disposition normale de la ligne d'arbres, que pour celles disposées à une excentricité de 5 % et 10 % respectivement du diamètre de l'hélice.

Les résultats montrent que les variations de poussée et de couple de l'hélice à quatre pales et celles du moment fléchissant dans l'arbre provoquées par l'hélice à cinq pales peuvent être réduites considérablement.

SAMENVATTING

Mededeling wordt gedaan van de resultaten van een onderzoek naar de invloed van de excentriciteit van de schroefas bij enkelschroef schepen op de door de schroef opgewekte wisselende krachten. Het onderzoek werd uitgevoerd aan een schaalmodel van een 32 000 tons d.w. tanker met een blokcoëfficiënt van 0,769. De proeven werden gedaan met een vier- en een vijfbladige schroef zowel voor de normale ligging van de as, als voor een excentriciteit van 5 % en 10 % van de schroefdiameter.

De resultaten tonen aan dat bij de vierbladige schroef de variaties in stuwwerkt en askoppel en bij de vijfbladige schroef de variaties in buigend moment in de schroefas belangrijk kunnen worden gereducteerd.

1. INLEIDING

Zodra de schroef achter een enkelschroefschip begint te draaien, wordt het snelheidsveld t.o.v. het langsscheepse symmetrievlak van het schip ter plaatse van de schroef asymmetrisch als gevolg van de rotatie-component van de schroef. Dit veroorzaakt o.a. het ontstaan van dwarskrachten ter plaatse van de schroef en een excentrische aangrijping van de stuwwerf. Beide factoren leiden tot het optreden van een buigend moment in de schroefas.

De ongelijkmatigheid van het veld leidt niet alleen tot variaties van stuwwerf en askoppel gedurende een omwenteling van de schroef, doch ook tot variaties van dwarskracht en excentriciteit van de stuwwerf en daarmede van het buigend moment in de schroefas.

Ten einde de moeilijkheden te vermijden ondervonden met 4-bladige schroeven achter volle tankers met groot vermogen, als gevolg van de extreme variaties in stuwwerf en askoppel, inherent aan een dergelijke schroef, ging men enkele jaren geleden over tot de toepassing van 5-bladige schroeven voor dit scheepstype. Het is bekend dat de stuwwerf- en askoppelvariaties bij een 5-bladige schroef belangrijk kleiner zijn dan bij een 4-bladige schroef.

Latere ervaring heeft echter aangetoond, dat met de toepassing van 5-bladige schroeven achter dergelijke schepen grote buigende momenten in de schroefas en grote variaties van het buigend moment werden geïntroduceerd. Dit heeft tot ernstige moeilijkheden aanleiding gegeven. Beschadiging van schroefas en zelfs asbreuk waren het gevolg.

Resultaten van recente research, uitgevoerd in het Nederlands Scheepsbouwkundig Proefstation, hebben aangetoond dat door het excentrisch plaatsen van de schroefas, naar stuurboord bij een rechtsdraaiende propeller, zowel het dynamisch gedrag van de 5-bladige schroef met betrekking tot het buigend moment in de schroefas, als het dynamisch gedrag van de 4-bladige schroef met betrekking tot variaties van stuwwerf en askoppel, in belangrijke mate kunnen worden verbeterd.

Beschrijving van dit idee en beknopte besprekking van de resultaten vormen het onderwerp van deze mededeling.

2. GEGEVENS VAN SCHIP EN PROPELLER

Het onderzoek werd uitgevoerd met een schaalmodel van een 32 000 tons d.w. enkelschroef tanker. De schaal bedroeg 1 : 27,5. Het geïnstalleerde vermogen was 12 660 APK bij 100 omw/min, de corresponderende dienstsnelheid bedroeg 15,2 kn. in beladen toestand.

De diameter van de schroeven op ware grootte bedroeg 6 500 mm en was voor beide schroeven gelijk gekozen om eventuele effecten van de diameter op het dynamisch gedrag te elimineren.

Behalve de conventionele ligging van de schroefas werden twee andere posities van de as onderzocht, namelijk een met een excentriciteit van 5 % van de schroefdiameter (10 % van de schroefstraal R) en een met een excentriciteit van 10 % van de schroefdiameter (20 % van de schroefstraal R). De plaats van het roer in het middenlangsvlak werd echter niet gewijzigd. Alle toestanden werden onderzocht met de 4- en de 5-bladige schroef in de bedrijfsconditie van het schip.

Bij de metingen werd gebruik gemaakt van een onlangs door het N.S.P. ontwikkelde 6-componenten dynamometer [2, 3].* Deze dynamometer, berustend op het *periodic sampling* meetprincipe, maakt het mogelijk stuwwracht, askoppel en verticale en horizontale componenten van de dwarskracht en van het buigend moment in de schroefas te registreren. Deze informatie stelt ons in staat het totale buigend moment te splitsen in de twee componenten, veroorzaakt door de dwarskracht en de excentriciteit.

3. RESULTATEN VAN WEERSTANDS- EN VOORTSTUWINGSPROEVEN

In alle toestanden van het model werden een weerstandsproef en een voortstuwingssproef genomen bij corresponderende snelheden van 15, 16 en 17 knoop. Het bleek daarbij dat de weerstand van het model bij een excentriciteit van de schroefas van 0,1 R ca 1 % slechter werd vergeleken met de conventionele toestand en bij een excentriciteit van 0,2 R ca 1,6 %.

* De cijfers tussen rechte haakjes verwijzen naar de bibliografie *in fine*.

Het benodigde machinevermogen steeg met ca 0,6 %, resp. 2,4 % voor de 4-bladige schroef en met ca 1 %, resp. 3,6 % voor de 5-bladige schroef.

Hieruit blijkt dat de excentriciteit van de as een ongunstige uitwerking op het rendement van de voortstuwing heeft. Dit kan echter gedeeltelijk worden verklaard uit het feit dat het roer, dat als een deel van de voortstuwer opgevat dient te worden, zich niet meer centraal achter de voortstuwer bevond. Indien het roer eveneens excentrisch wordt geplaatst, zal dit verlies zonder twijfel gedeeltelijk worden goedgemaakt.

Uit de resultaten bleek voorts dat de 5-bladige schroef in dit geval een ca 1,8 % beter rendement heeft dan de 4-bladige schroef. Dit moet worden toegeschreven aan de gunstige diameter voor de 5-bladige schroef.

4. RESULTATEN VAN DYNAMISCHE METINGEN

Gemeten werden de 6-componenten, waaronder het buigend moment in de schroefas. Het gemiddelde buigend moment veroorzaakt door de excentriciteit van de stuwwerk is constant. De bijdrage van de dwarskracht in het buigend moment hangt af van de plaats waar het moment wordt gemeten. Bij de onderhavige metingen werd het meetvlak gekozen op een afstand van 43,5 % van de schroefdiameter uit het schroefvlak, zoals aangegeven in *fig. 1*. De gemeten grootheden zijn uitgezet als functie van de hoek β .

De metingen werden verricht bij de corresponderende dienstsnelsheid (ca 15,2 knoop), die enigszins varieert met de excentriciteit en het aantal bladen van de schroef. De gemiddelde stuwwerk voor de scheepsschroef bedroeg ca 106 ton, het gemiddelde askoppel ca 87 000 m ton.

Een overzicht van de resultaten van de metingen is gegeven in *tabel 1*. Bovendien zijn als voorbeeld de resultaten van de stuwwerk- en askoppelmetingen voor de 4-bladige schroef en van de buigend moment metingen voor de 5-bladige schroef gegeven in de *figuren 2, 3 en 4*. De resultaten van de overige grootheden zullen in deze vorm op een andere plaats worden gepubliceerd [1].

De stuwkracht- en askoppelvariaties zijn gegeven als percentages van de corresponderende gemiddelde waarden T en Q, de buigende momenten als percentages van het product van gemiddelde stuwkracht T en propeller radius R. De dwarskrachten worden gegeven als percentages van de gemiddelde stuwkracht T, terwijl de excentriciteit uitgedrukt is als percentage van de schroefradius R.

5. CONCLUSIES

Uit de resultaten kunnen de volgende conclusies worden getrokken:

1. De bekende conclusie dat in het algemeen bij 4-bladige schroeven grote variaties van stuwkracht en askoppel gepaard gaan met kleine variaties van buigend moment in de schroeffas en kleine variaties van stuwkracht en askoppel met grote variaties van buigend moment bij 5-bladige schroeven, worden door de resultaten van de proefnemingen bevestigd voor de conventionele asligging.
2. Excentriciteit van de asligging naar stuurboord bij een rechtsdraaiende schroef verkleint de variaties in stuwkracht en askoppel voor een 4-bladige schroef, doch vergroot deze componenten voor een 5-bladige schroef in zodanige mate dat zij bij een bepaalde excentriciteit vrijwel gelijk worden.
3. Excentriciteit van de asligging verkleint het buigend moment van een 5-bladige schroef tot dat van een 4-bladige schroef bij normale asligging.

De invloed van de excentriciteit op het buigend moment van een 4-bladige schroef is gering.

Samenvattend kan men zeggen dat in het betrokken geval door het verplaatsen van de as over een afstand van 20 % van de schroefdiameter naar stuurboord de dynamische eigenschappen van de 4- en de 5-bladige schroef vrijwel gelijk zijn geworden.

Ned. Scheepsbouwkundig Proefstation, Wageningen.

2 oktober 1963.

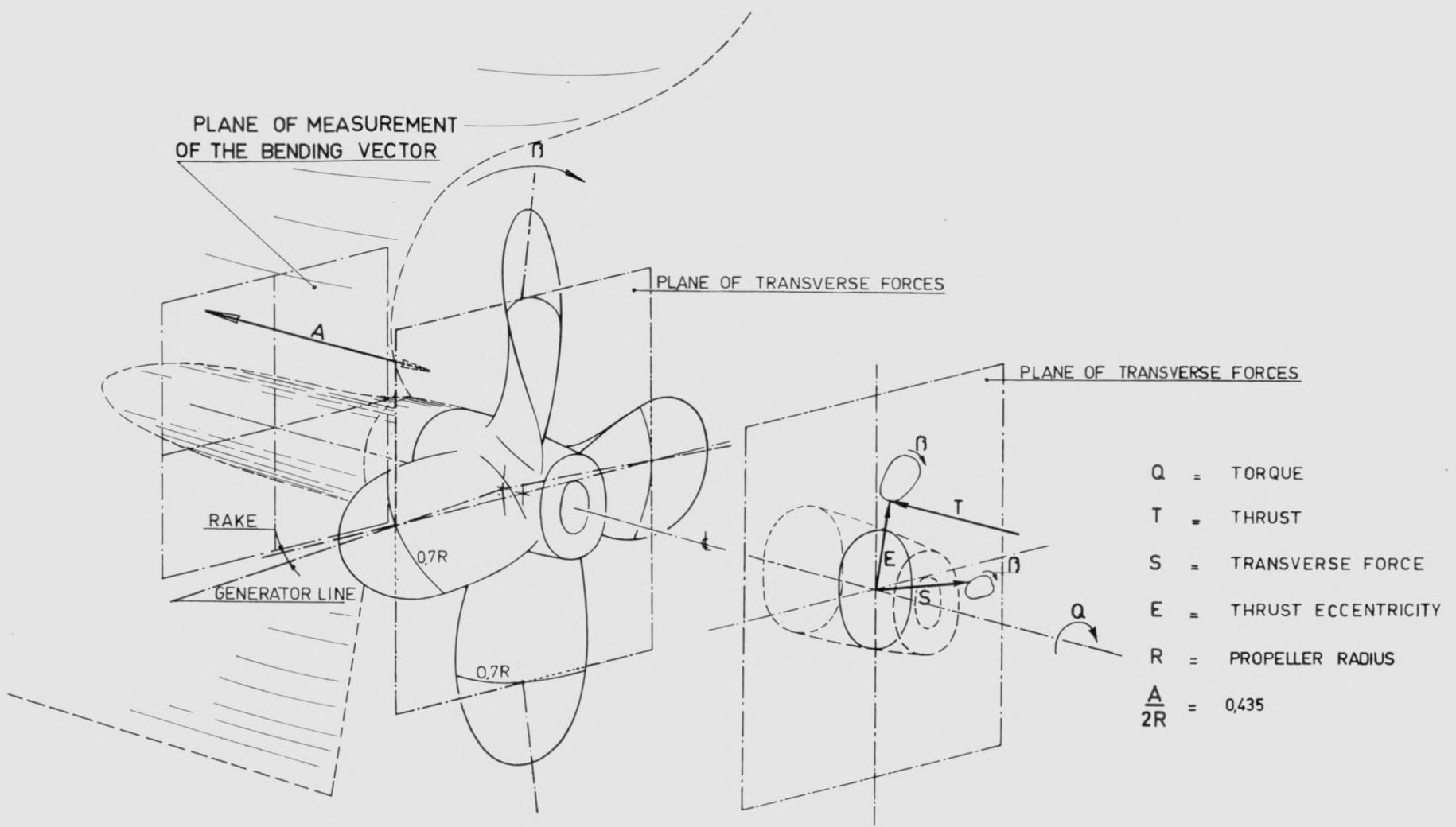
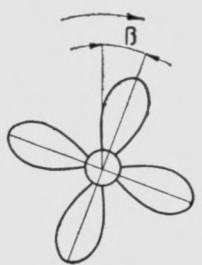


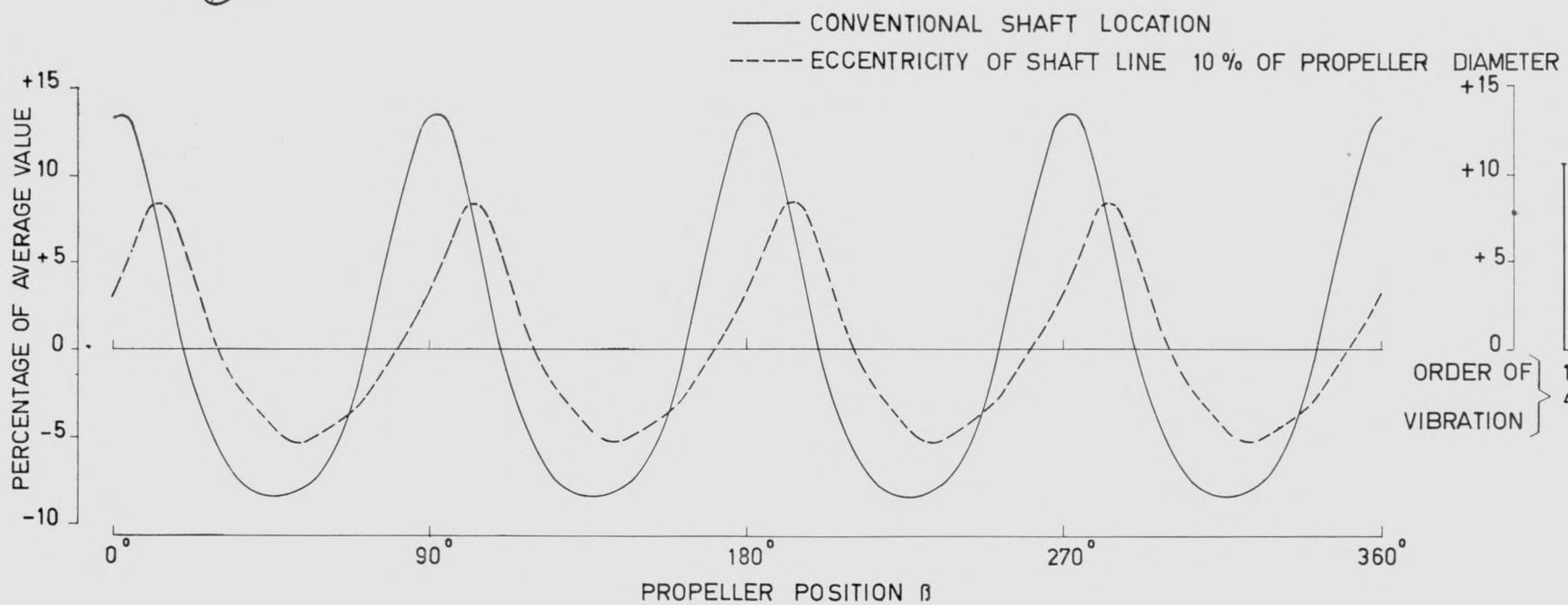
FIG. 1

FIG. 1. — Schematische voorstelling van de gemeten krachten en koppels.



4 BLADED PROPELLER

THRUST VARIATIONS



$$= 106,20 + 11,23 \sin(4\beta + 83,9^\circ) + 2,65 \sin(8\beta + 78,6^\circ) + 0,42 \sin(12\beta + 62,9^\circ) + 0,16 \sin(16\beta + 13,3^\circ) + 0,02 \sin(20\beta - 97,4^\circ) \text{ TONS}$$

$$- - - = 103,80 + 6,32 \sin(4\beta + 45,6^\circ) + 1,43 \sin(8\beta - 21,5^\circ) + 0,65 \sin(12\beta - 71,3^\circ) + 0,33 \sin(16\beta - 146,5^\circ) + 0,04 \sin(20\beta - 130,0^\circ) \text{ TONS}$$

LINE SPECTRA

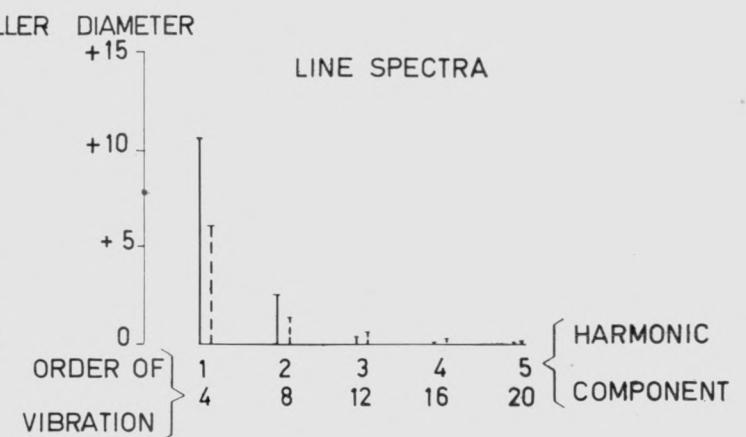
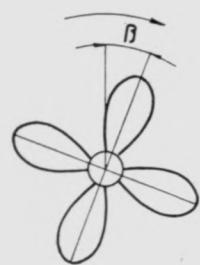


FIG. 2. — Resultaten van enkele metingen van stuwkracht variaties.

FIG. 2



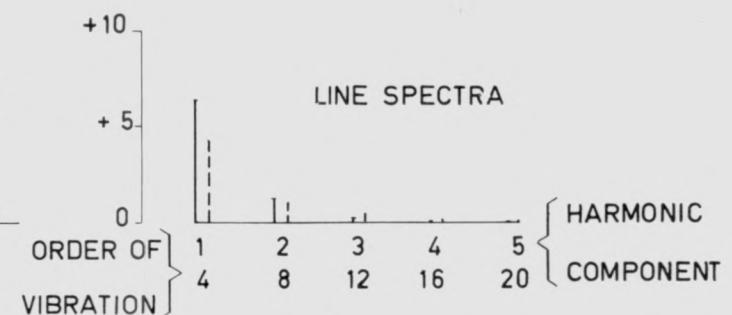
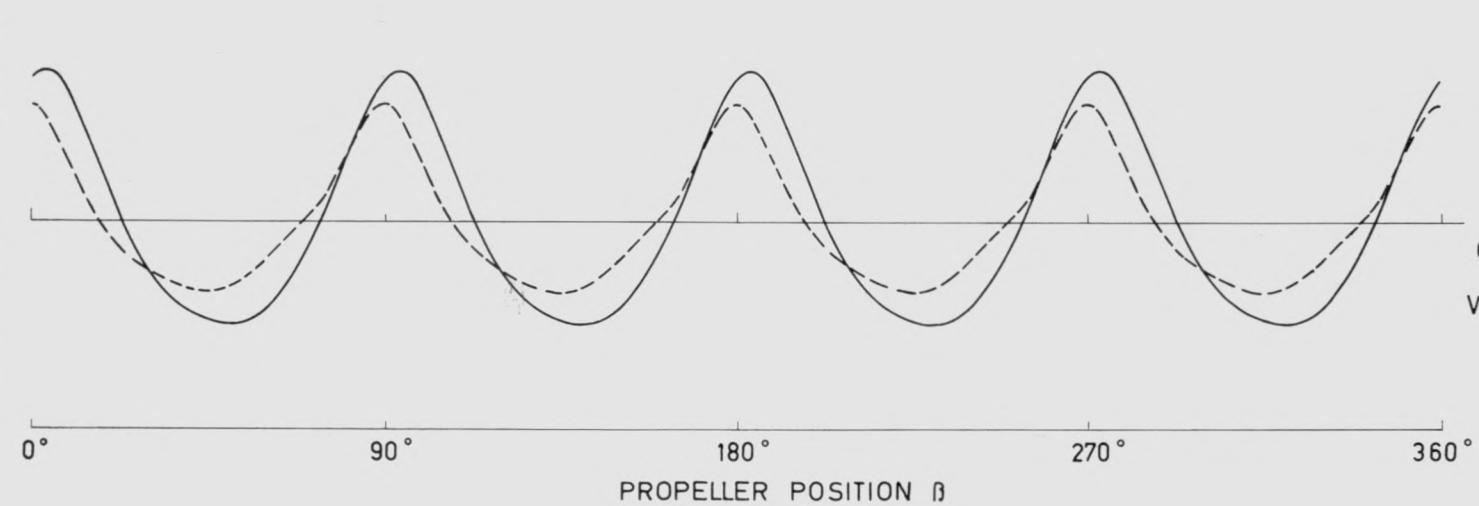
TORQUE VARIATIONS

4 BLADED PROPELLER

— CONVENTIONAL SHAFT LOCATION

- - - ECCENTRICITY OF SHAFT LINE 10 % OF PROPELLER DIAMETER

PERCENTAGE OF AVERAGE VALUE

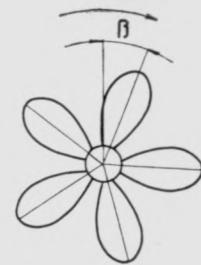


$$= 86,48 + 5,41 \sin(4\beta + 75,6^\circ) + 1,06 \sin(8\beta + 66,7^\circ) + 0,20 \sin(12\beta + 37,5^\circ) + 0,02 \sin(16\beta + 89,8^\circ) + 0,06 \sin(20\beta - 59,1^\circ) \text{ M.TONS}$$

$$= 87,51 + 3,70 \sin(4\beta + 95,7^\circ) + 0,92 \sin(8\beta + 95,2^\circ) + 0,46 \sin(12\beta + 85,3^\circ) + 0,13 \sin(16\beta + 102,9^\circ) + 0,02 \sin(20\beta + 104,0^\circ) \text{ M.TONS}$$

FIG. 3

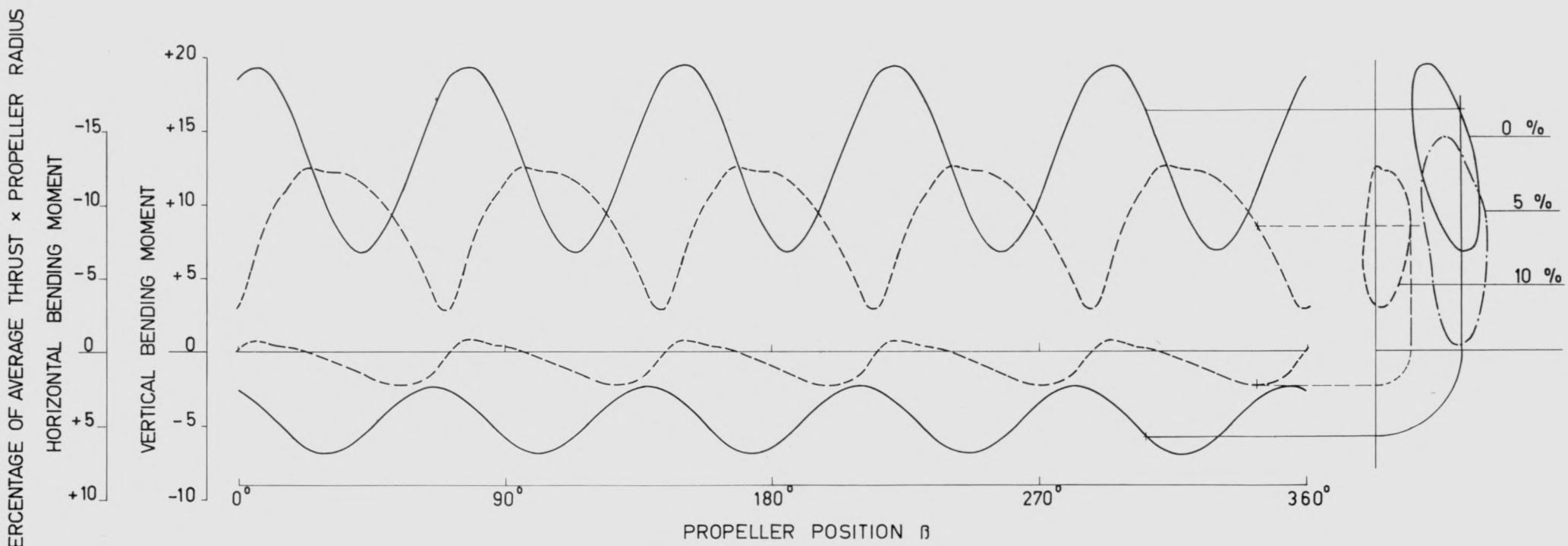
FIG. 3. — Resultaten van enkele metingen van askoppel variaties.



VERTICAL AND HORIZONTAL BENDING MOMENT
PROPELLER WEIGHT EXCLUDED

5 BLADED PROPELLER

— CONVENTIONAL SHAFT LOCATION
- - - ECCENTRICITY OF SHAFT LINE 10 % OF PROPELLER DIAMETER



VERTICAL BENDING MOMENT	$= 45,54 + 24,29 \sin(5\beta + 70,0^\circ) + 3,52 \sin(10\beta - 74,3^\circ) + 1,40 \sin(15\beta + 28,2^\circ) + 1,52 \sin(20\beta - 103,4^\circ) + 0,37 \sin(25\beta + 215,4^\circ)$ M. TONS
	$- - - = 30,61 + 14,43 \sin(5\beta - 68,7^\circ) + 4,40 \sin(10\beta - 71,0^\circ) + 1,44 \sin(15\beta - 74,3^\circ) + 0,86 \sin(20\beta - 57,7^\circ) + 0,50 \sin(25\beta + 269,4^\circ)$ M. TONS
HORIZONTAL BENDING MOMENT	$= 16,17 + 8,73 \sin(5\beta - 61,6^\circ) + 0,83 \sin(10\beta + 108,8^\circ) + 0,38 \sin(15\beta + 219,2^\circ) + 0,27 \sin(20\beta - 5,5^\circ) + 0,14 \sin(25\beta + 79,1^\circ)$ M. TONS
	$- - - = 2,54 + 4,85 \sin(5\beta + 197,9^\circ) + 1,31 \sin(10\beta - 129,0^\circ) + 0,39 \sin(15\beta + 224,4^\circ) + 0,22 \sin(20\beta + 217,2^\circ) + 0,09 \sin(25\beta + 191,9^\circ)$ M. TONS

FIG. 4

FIG. 4. — Resultaten van enkele buigend moment metingen.

TABEL 1. - Voornaamste resultaten van de dynamische metingen van de propellerkrachten.

+ Stuurboord — Bakboord		Stuwkracht en askoppel variaties in % van gemiddelde waarden		Buigend moment in de as in % $T \times R$	Horizontale excentriciteit van de stuwkracht in % van R		Horizontale dwarskracht in % van T
	Excentriciteit in % van R	Stuwkracht T	Askoppel Q	Gemiddelde waarden	t.o.v. hart schroefas	t.o.v. hart schip	gemiddelde waarden
4-bladige schroef	0	21,8	13,0	8,2	+ 8,1	+ 8,1	- 1,2
	10	16,4	13,8	9,2	+ 5,0	+ 15,0	- 0,7
	20	13,4	9,6	7,4	+ 3,1	+ 23,1	- 3,1
5-bladige schroef	0	4,8	3,4	14,0	+ 6,6	+ 6,6	- 2,5
	10	11,5	7,5	9,2	+ 5,4	+ 15,4	0
	20	12,1	8,0	7,6	+ 2,7	+ 22,7	- 2,5

BIBLIOGRAFIE

- [1] VAN LAMMEREN, W.-P.-A.: Effect of eccentric shaft location on the dynamic performance of the propeller of a single screw tanker (Metropolitan Section, Society of Naval Architects and Marine Engineers, New York, 1963; Int. Shipb. Progress, 1963).
- [2] VAN MANEN, J.-D. and WEREELDSMA, R.: Dynamic measurements on propeller models. (Joint communication from the N.S.M.B., Wageningen, and the Netherlands Research Centre T.N.O. for Shipbuilding and Navigation; Int. Shipb. Progress, 1959.)
- [3] WEREELDSMA, R.: Experimental determination of thrust eccentricity and transverse forces, generated by a screw propeller. (Int. Shipb. Progress, 1962.)

Séance du 13 décembre 1963

Zitting van 13 december 1963

Séance du 13 décembre 1963

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. *J. Van der Straeten*, directeur.

Sont en outre présents: MM. R. Bette, F. Campus, I. de Magnée, E.-J. Devroey, P. Evrard, P. Fontainas, P. Geulette, L. Tison, M. van de Putte, membres honoraire et titulaires; MM. P. Bourgeois, L. Brison, F. Bultot, P. Grosemans, L. Jones, J. Lamoen, A. Lederer, J. Quets, E. Roger, A. Rollet, associés; MM. W. Bourgeois, J. Charlier, R. Van Ganse, correspondants, ainsi que M. M. Walraet, secrétaire des séances.

Absents et excusés: MM. L. Calembert, M.-E. Denaeyer, M. De Roover, E. Frenay, E. Mertens de Wilmars, R. Spronck, R. Vanderlinden.

Décès de M. Albert MARCHAL

Devant l'assemblée debout, le *Président* évoque la mémoire de notre confrère *A. Marchal*, décédé à Uccle le 11 décembre 1963.

La Classe invite M. *P. Fontainas* à rédiger la notice nécrologiques destinée à *l'Annuaire* de l'ARSOM pour 1964.

Essais mécaniques de pierres au Congo

M. *R. Van Ganse* résume la communication qu'il a rédigée sur les résultats d'essais mécaniques effectués en laboratoire sur de nombreux types de roches congolaises en vue de déterminer leur utilisation pour les revêtements de routes et d'aérodromes.

La Classe décide de publier ce travail dans le *Bulletin* (p. 1194).

M. *F. Campus* fournit quelques compléments d'information sur certaines méthodes d'essais de roches.

Zitting van 13 december 1963

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. *J. Van der Straeten*, directeur.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. R. Bette, F. Campus, I. de Magnée, E.-J. Devroey, P. Evrard, P. Fontainas, P. Geulette, L. Tison, M. van de Putte, ere- en titelvoerende leden; de HH. P. Bourgeois, L. Brison, F. Bultot, P. Grosemans, L. Jones, J. Lamoen, A. Lederer, J. Quets, E. Roger, A. Rollet, geassocieerden; de HH. W. Bourgeois, J. Charlier, R. Van Ganse, correspondenten, alsook de H. M. Walraet, secretaris der zittingen.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. L. Calembert, M.-E. Denaeyer, M. De Roover, E. Frenay, E. Mertens de Wilmars, R. Spronck, R. Vanderlinden.

Overlijden van de H. Albert MARCHAL

Voor de rechtstaande vergadering roept de *Voorzitter* de herinnering op aan onze confrater *A. Marchal*, overleden te Ukkel op 11 december 1963.

De Klasse vraagt de H. P. *Fontainas* de necrologische nota op te stellen bestemd voor het *Jaarboek 1964* der K.A.O.W.

« Essais mécaniques de pierres au Congo »

De H. R. *Van Ganse* vat de mededeling samen die hij opstelde over de resultaten van mechanische laboratoriumproeven die uitgevoerd werden op talrijke soorten Congolese rotssteen, met het oog op het bepalen van hun gebruik voor het aanleggen van wegen en vliegvelden.

De Klasse beslist dit werk te publiceren in de *Mededelingen* (blz. 1194).

De H. F. *Campus* verstrekkt enkele bijkomende inlichtingen over bepaalde onderzoeksmethodes voor rotssteen.

Puissance des crues en diverses parties du monde (*)

M. L. Tison présente le récent ouvrage, intitulé comme ci-dessus, et dans lequel M. M. Pardé, correspondant de l'ARSOM, analyse la puissance de gonflements fluviaux d'un très grand nombre de cours d'eau du monde.

La Classe décide de publier la note de M. L. Tison dans le *Bulletin* (p. 1209).

Profils météorologiques au Rwanda et au Burundi

M. I. de Magnée, présente une note de M. P. LENK-CHEVITCH, intitulée comme ci-dessus et dans laquelle l'auteur, qui dirige le Service hydrologique du Rwanda, fournit une représentation graphique des données météorologiques en fonction de la situation géographique des stations d'observation. Ce principe est appliqué à la pluviométrie du Rwanda et du Nord du Burundi.

La Classe invite M. F. Bultot à faire rapport sur ce travail à l'occasion de la prochaine séance.

Laveries mobiles et semi-mobiles pour la concentration des minéraux denses

M. I. de Magnée présente un travail de M. A. Prigogine, correspondant de l'ARSOM, dans lequel l'auteur, qui réside actuellement au Kivu, examine la question de l'exploitation et de l'enrichissement des minerais provenant de gisements de faible importance et qui posent des problèmes particuliers, surtout dans les pays neufs.

L'ouvrage comporte les subdivisions suivantes:

- 0 Introduction
- 1 Concentration des minerais détritiques
- 11 Détermination de la teneur en minéral récupérable

(*) *Geographica*, Numero Monografico, Instituto Elcano, Saragosse, 8^e année, 1961, 293 p.

« Puissance de crues en diverses parties du monde » (*)

De H. L. Tison stelt het recent werk voor getiteld als hierboven en waarin de H. M. Pardé, correspondent der K.A.O.W., de kracht van de was op een groot aantal waterlopen over de gehele wereld ontleedt.

De Klasse beslist de nota van de H. L. Tison in de *Mededelingen* (blz. 1209) te publiceren.

« Profils météorologiques au Rwanda et au Burundi »

De H. I. de Magnée stelt een nota voor van de H. P. LENK-CHEVITCH, getiteld als hierboven en waarin de auteur, die de hydrologische dienst van Rwanda leidt, een grafische voorstelling verstrekt van de meteorologische gegevens in functie van de geografische situatie der observatiestations. Dit principe wordt toegepast op de pluviometrie van Rwanda en het Noorden van Burundi.

De Klassee verzoekt de H. F. Bultot verslag uit te brengen over dit werk op de volgende zitting.

**« Laveries mobiles et semi-mobiles
pour la concentration des minéraux denses »**

De H. I. de Magnée legt een werk voor van de H. A. Prigogine, correspondent der K.A.O.W., waarin de auteur, die thans in Kivu verblijft, het vraagstuk onderzoekt der uitbating en verrijking van de ertsen voortkomend van weinig belangrijke lagen en die bijzondere problemen stellen vooral in de nieuwe landen.

Het werk omvat volgende onderverdelingen:

« 0 Introduction

1 Concentration des minerais détritiques

11 Détermination de la teneur en minéral récupérable

(*) *Geographica*, Numero Monografico, Instituto Elcano, Saragossa, 8^e jaar, 1961, 293 blz.

- 12 Laveries à sluice
- 13 Laveries mécanisées
- 2 Concentration des minerais primaires
 - 21 Détermination de la teneur en minerai utile
 - 22 Laveries gravimétriques pour minerais stannifères
- 3 Discussion
- Bibliographie. »

La Classe décide de publier ce travail dans la collection des *Mémoires in-8°*.

Journées internationales des applications du Cobalt

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe que, du 9 au 11 juin 1964, se tiendront à Bruxelles les Journées internationales des applications du Cobalt, organisées par le Centre national de Recherches métallurgiques et le Centre d'Information du Cobalt.

Les Confrères intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au Secrétariat de l'ARSOM.

Congrès géologique international

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe que la 22^e Session du Congrès géologique international se tiendra à New-Delhi du 14 au 22 décembre 1964.

Les Confrères intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au Secrétariat de l'ARSOM.

Comité secret

- a) Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, élisent M. P. Evrard en qualité de vice-directeur de la Classe pour 1964.
- b) Ils échangent ensuite leurs vues sur des candidatures à une place d'associé et à une place de correspondant.

La séance est levée à 16 h 10.

- 12 Laveries à sluice
- 13 Laveries mécanisées
- 2 Concentration des minerais primaires
 - 21 Détermination de la teneur en mineraï utile
 - 22 Laveries gravimétriques pour minerais stannifères
- 3 Discussion
- Bibliographie. »

De Klasse beslist het werk te publiceren in de *verhandelingen-reeks in 8^o*.

Internationale dagen voor de toepassingen van het Kobalt

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat, van 9 tot 11 juni 1964, te Brussel de Internationale Dagen voor de toepassingen van het Kobalt zullen gehouden worden, ingericht door het „Centre national de Recherches métallurgiques” en het „Centre d'information du Cobalt”.

De geïnteresseerde Confraters kunnen op de Secretarie der K.A.O.W. bijkomende inlichtingen verkrijgen.

Internationaal geologisch congres

De *Vaste Secretaris* deelt de Klasse mede dat de 22^e zittingstijd van het Internationaal geologisch congres zal gehouden worden te New-Delhi van 14 tot 22 december 1964.

De geïnteresseerde Confraters kunnen op de Secretarie der K.A.O.W. bijkomende inlichtingen verkrijgen.

Geheim comité

- a) De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, verkiezen de H. P. Evrard als vice-directeur der Klasse voor 1964.
- b) Zij wisselen vervolgens van gedachten over de kandidaturen voor een plaats van geassocieerde en een plaats van correspondent.

De zitting wordt gesloten te 16 h 10.

R. Van Ganse. — Essais mécaniques de pierres au Congo

1. INTRODUCTION

Les géologues appellent « roches » tous les matériaux qui composent l'écorce terrestre. Pour l'ingénieur, ces matériaux se divisent en deux catégories:

- Les sols, qui sont meubles et facilement déformables;
- Les roches proprement dites, qui sont dures.

Les études des propriétés mécaniques des matériaux rocheux comprennent:

- La mécanique des roches, lorsqu'il s'agit du comportement de matériaux rocheux *in situ* comme assises de fondation ou comme siège d'opérations de forage ou d'excavation;
- La mécanique des pierres, pour les produits de carrières utilisés comme matériaux de construction.

Au cours de la période 1950-1960, de nombreux essais mécaniques de roches et de pierres ont été effectués par le Laboratoire des Travaux publics à Léopoldville, pour les besoins des études des importants travaux de construction de routes, d'aérodromes, de ports, d'aménagements hydro-électriques et d'édifices divers, qui ont été réalisés au Congo pendant cette période.

En Europe, les gisements rocheux convenant à la production de matériaux de construction sont généralement connus depuis des siècles, voire des millénaires; mais en Afrique centrale, l'utilisation de la pierre était inconnue il y a cent ans.

Aussi, les études que nous allons résumer ont été faites au Congo, pour la plupart, pour avoir une idée des qualités mécaniques d'une multitude de matériaux rocheux qui n'avaient jamais été utilisés auparavant. Un problème courant était de choisir,

parmi des roches différentes affleurant à proximité d'un tracé routier ou du site d'un ouvrage, celle capable de fournir des matériaux de la qualité la meilleure, ou d'une qualité suffisante au moindre prix. D'autres études ont eu pour objet des roches en place, soit en vue du choix de la cote d'implantation de fondations d'ouvrages, soit encore, dans le cadre des études de l'aménagement hydro-électrique d'Inga, pour fournir des données d'estimation du coût des excavations.

Ces investigations ont été facilitées par le fait que les études géologiques, minéralogiques, pétrographiques, avaient déjà atteint au Congo un stade avancé au moment où s'ouvrit l'ère des grands travaux de génie civil. Ainsi, tous les échantillons de roches confiés au Laboratoire des Travaux publics ont fait l'objet, par les soins du Service géologique du Congo, d'une identification minéralogique et pétrographique qui a contribué à l'interprétation des résultats.

La présente communication ne vise pas à détailler ces résultats, qui existent toujours dans les archives de l'actuel Laboratoire national des Travaux publics à Léopoldville, mais à en présenter un aperçu global.

2. APERÇU DES MÉTHODES D'ESSAIS UTILISÉES

2.1. Mesures physiques

La densité apparente du matériau sec est déterminée, par pesée hydrostatique de fragments dont la surface a été imperméabilisée. La densité de la matière solide est également mesurée, par picnométrie de cette matière réduite en poudre fine. On calcule alors la compacité du matériau qui est le rapport de la densité apparente à la densité de la matière, et le % de volume de vides qui est la différence entre 100 % et la compacité exprimée en %.

2.2. Essais mécaniques sur des éprouvettes

Ces éprouvettes sont des cubes de 4 à 7 cm d'arête découpés dans des moellons, ou bien des cylindres de hauteur égale au diamètre découpés dans des carottes de forage.

2.2.1. *Taux de rupture à la compression*

Cet essai se pratique à la presse hydraulique de 100 t ou de 250 t.

Dans les roches stratifiées, le taux de rupture varie avec la direction de la contrainte par rapport au litage. Dans ce cas, l'essai se pratique sur deux séries d'éprouvettes, les unes étant comprimées perpendiculairement au plan des stratifications (compression sur délit). Le rapport des taux de rupture mesure l'anisotropie de la roche. Lorsqu'une roche donnée se présente à des stades divers d'altération, le taux de rupture à la compression donne une appréciation numérique de l'altération.

2.2.2. *Usure sur meule sablée*

La machine d'essais d'usure en service à Léopoldville est du type recommandé en 1952 par le Comité XIII de l'Association belge pour l'Etude des Matériaux. C'est une meule horizontale en fonte, munie d'un dispositif d'alimentation continue en sable normalisé, et arrosée, sur laquelle deux éprouvettes sont appuyées par une charge connue et constante. L'usure des éprouvettes est mesurée par leur diminution de hauteur après un certain nombre de tours de la meule, correspondant à un parcours connu (habituellement 3 000 m). L'usure varie dans ces conditions de quelques dizièmes de mm à quelques mm.

L'essai d'usure sur meule est assez ancien et remonte à l'époque où les bandages d'acier étaient un facteur important de dégradation des routes. Cet essai a cédé la place à d'autres procédés dans les études relatives à la glissance des routes, et ce n'est d'ailleurs pas dans ce but qu'il a été pratiqué au Congo; le but poursuivi était d'avoir une idée de l'usure et de la vitesse d'avancement de taillants de fleurets mis en œuvre dans la roche étudiée, afin de fournir un élément d'évaluation du coût d'exploitation en carrière ou d'excavation en travaux de génie civil.

Dans les roches stratifiées, l'usure sur meule dépend de la direction du plan de la meule par rapport à celui des stratifications.

2.3. *Essais sur des pierres concassées*

Ces essais se pratiquent couramment dans tous les pays sur des concassés industriels produits par des installations de concassage.

Au Congo cependant, il était nécessaire, dans la plupart des cas, d'effectuer ces essais sur des échantillons de roches prélevés sous forme de moellons dans des affleurements. Les concassés du calibre nécessaire étaient alors préparés en laboratoire par concassage au marteau.

L'anisotropie des roches stratifiées n'intervient plus dans le comportement des concassés du moins en première approximation. Par contre, les résultats des essais sur concassés varient avec l'indice de forme des pierres. Aussi, lors des préparations en laboratoire, il fut toujours pris soin d'obtenir un bon indice de forme.

Les essais mécaniques pratiqués sur les concassés étaient:

- L'essai de destruction statique;
- L'essai d'abrasion Los Angeles.

2.3.1. *Essai de destruction statique*

Cet essai consiste à comprimer une quantité de concassés de granulométrie étroite et connue dans un pot de presse muni d'un piston, au moyen d'une presse hydraulique. Certaines pierres s'ébrèchent et se brisent; on juge le comportement du concassé par la quantité d'éléments fins formés au cours de l'essai, ou en comparant la granulométrie après l'essai à ce qu'elle était avant.

Au Congo, cet essai est connu sous le nom d'« essai belge », parce qu'il était exécuté suivant le mode opératoire établi en 1933 par CAMPUS et DANTINNE [3]*. Ce n'est que bien plus tard que l'application de cet essai est devenu courante en Belgique, avec d'ailleurs quelques modifications inspirées des normes britanniques, et qui portent surtout sur le mode d'expression du résultat.

* Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie *in fine*.

L'essai de destruction statique vise surtout à prédire le comportement des pierres concassées lors de leur mise en œuvre dans des couches de fondation et de revêtement de routes et d'aérodromes, notamment sous le cylindrage.

2.3.2. *Essai d'abrasion Los Angeles*

Cet essai d'origine américaine s'effectue au moyen d'un appareil standardisé qui est un broyeur à boulets en acier, dans lequel une charge de concassé de granulométrie prescrite est introduite. Après 500 révolutions de l'appareil, le pourcentage d'éléments fins qui se sont formés est mesuré; ce résultat s'appelle l'indice d'abrasion Los Angeles.

L'essai Los Angeles a pour but de prévoir le comportement des concassés dans les routes, mais plutôt sous l'effet des charges mobiles.

3. APERÇU DES RÉSULTATS D'ESSAIS ET DE QUELQUES RELATIONS ENTRE EUX

3.1. *Densité*

Voici quelques densités à 25 °C, mesurées au picnomètre à 0,005 g/cm³ près sur la matière rocheuse réduite en poudre passant au tamis de 0,149 mm:

Grès	2,65 à 2,68
Quartzites	2,65 à 2,67
Calcaires et dolomies	2,66 à 2,72
Granits (Bas-Congo)	2,64 à 2,83
Amphibolites (Bas-Congo)	3,06 à 3,27
Rhyolites (Bas-Congo)	2,76 à 2,85
Basaltes (Kivu)	2,90 à 3,12
Laves (Kivu)	2,97 à 3,17
Latérites	2,88 à 3,67

3.2. Compacité

La compacité des roches dures se situe généralement entre 98,0 et 99,5 %. Une exception notable est celle des laves, dont le volume de vides varie entre 15 et 42 %. Des compacités relativement faibles se rencontrent aussi dans certains matériaux intermédiaires entre les roches dures et les sols meubles, notamment:

- Les latérites, que nous avons déjà décrites [9]; leur compacité est souvent de l'ordre de 60 %;
- Les grès tendres, sables imparfairement cimentés; une compacité de 70 % n'est pas rare;
- Les tufs volcaniques, qui sont des cendrées consolidées; leur compacité est de l'ordre de 50 %.

Ces matériaux semi-rocheux ont d'ailleurs été utilisés avec de bons résultats en couches de fondation dans des régions où des matériaux rocheux classiques ne sont pas disponibles.

3.3. Taux de rupture à la compression

Les taux de rupture mesurés sur des roches congolaises vont de quelques centaines à plus de 3 000 kg/cm². Des résultats numériques sont présentés dans les diagrammes des fig. 1 a et 1 b.

Les résultats individuels d'essais de compression d'éprouvettes préparées à partir d'un même échantillon de roche sont généralement assez dispersées. Une étude de cette dispersion faite au Road Research Laboratory britannique [4] a donné comme valeur moyenne de l'écart type relatif 14 %. Nos observations conduisent au même ordre de grandeur, tout en montrant que la dispersion des résultats dépend de la finesse du grain de la roche, et qu'elle diminue lorsque le rapport de la dimension de l'éprouvette à celle du grain de la roche augmente.

Les résultats reproduits dans les fig. 1 a et 1 b, dont chacun représente la moyenne de 3 ou 4 essais, peuvent être considérés comme exacts à environ $\pm 20\%$ près.

Tels quels, des résultats de ce genre permettent cependant des comparaisons valables entre des roches de types différents ou entre diverses couches inégalement altérées d'une même roche.

C'est ainsi que le niveau d'implantation de la culée d'un pont dans une falaise d'amphibolite a pu être choisie d'après les résultats suivants:

Cote relative: — 5,5 — 7,5 — 9,0 — 10,0 — 15,0 m

Taux de rupture: 750 350 700 1300 1500 kg/cm²

Des amphibolites parfaitement saines du même type et de la même région avaient donné des taux de rupture de 1 200 à 1 500 kg/cm². Les essais ont donc permis de situer avec certitude la roche non altérée à la cote — 10 m.

L'effet du litage a atteint, dans les roches examinées, jusque $\pm 15\%$ de part et d'autre du taux de rupture moyen. Ce «taux d'anisotropie» atteint donc 15 %, dans le cas des gneiss assez fortement laminés du Bas-Congo.

3.4. Relation entre la compacité et le taux de rupture à la compression

La fig. 2 représente les résultats observés sur une collection d'échantillons de laves, prélevés le long du tracé de la nouvelle route Goma-Sake construite en 1954 à quelque distance de la rive Nord du lac Kivu. Le traitement statistique des 26 paires de valeurs fournit, avec un coefficient de corrélation de 0,80, une régression semi-logarithmique:

$$R_c = 2\,795 \cdot (1,06)^{-n}$$

où R_c = le taux de rupture à la compression, en kg/cm², de cubes de 7 cm d'arête,

n = le volume de vides en %

3.5. Usure sur meule sablée

Des résultats numériques, obtenus sous une charge de 250 g/cm² après 3 000 m de parcours, sont représentés aux fig. 1 a et 1 b.

La dispersion des résultats individuels est variable mais souvent assez forte, et les résultats représentés ne doivent être considérés comme exacts qu'à $\pm 20\%$ près.

3.6. Comparaison entre le taux de rupture à la compression et l'usure sur meule

Les fig. 1 a et 1 b montrent que dans l'ensemble, l'usure diminue lorsque le taux de rupture à la compression augmente, mais que l'allure de cette relation est fort différente d'une catégorie de roches à l'autre. Dans les granits et les amphibolites par exemple, des roches ayant des taux de rupture voisins peuvent avoir des taux d'usure très différents, qui dépendent notamment de la grosseur des grains. Pour d'autres catégories, comme celles des calcaires et des grès, dont il existe des variétés très tendres à côté d'autres très dures, les régressions sont mieux marquées. Comparant les catégories entre elles, on voit qu'à taux de rupture égal, l'usure des granits est plus faible que celle des amphibolites, et qu'à taux d'usure égal, le taux de rupture des basaltes est le double de celui des quartzites. On peut remarquer aussi que le taux d'usure des rhyolites d'Inga est assez élevé, ce qui est un facteur favorable aux travaux souterrains.

3.7. Destruction statique

Selon le mode opératoire de CAMPUS et DANTINNE appliqué au Congo, le résultat de l'essai, appelé indice d'écrasement, s'exprime par le rapport, en %, de la diminution du module de finesse du granulat provoquée par l'essai au module de finesse initial*. Cependant, le pourcentage pondéral des éléments passant au tamis de 4,76 mm après l'essai a aussi été noté systématiquement, pour permettre la comparaison avec les résultats d'autres modes opératoires qui expriment, soit le passant au tamis B.S.7 de 3,17 mm selon la norme britannique B.S.812:

(*) Le module de finesse est la centième partie de la somme des refus cumulés, exprimés en %, obtenus au tamisage sur des tamis à mailles carrées de 4,76 - 2,38 - 1,16 - 0,59 - 0,297 - et 0,149 mm d'ouverture.

51 [2], soit celui à la passoire à trous ronds de 2 mm de diamètre selon les prescriptions actuellement en vigueur en Belgique [5].

Ces diverses expressions du résultat de l'essai de destruction statique sont assez étroitement liées entre elles. On constate, en effet, que les courbes granulométriques des granulats après l'essai sont généralement rectilignes dans la région comprise entre 5 mm et 1 mm, de sorte que la proportion entre les ordonnées correspondant aux tamis de 4,76 mm et de 3,17 mm où à la passoire de 2 mm, est pratiquement constante.

La *fig. 3* montre une trentaine de résultats, à la fois sous la forme de la diminution relative du module de finesse et sous celle du % en poids passant au tamis ASTM N° 4 de 4,76 mm après l'essai. On constate une relation linéaire avec un coefficient de corrélation de 0,97.

Les *fig 4 a, 4 b et 4 c* montrent les indices d'écrasement obtenus sur des concassés de roches congolaises. Chacun de ces résultats peut être considéré comme exact à $\pm 0,02$ près.

On voit que l'indice d'écrasement se situe entre 0,15 et 0,25 pour la plupart des roches dures. Il peut descendre à 0,11 pour le basalte, tandis que la valeur 0,30 est dépassée par certains granits et gneiss qui sont ceux à gros grains.

L'indice d'écrasement ne dépasse jamais 0,45 même pour les matériaux les plus tendres, et pour ces matériaux il est loin de représenter l'aptitude réelle à la fragmentation. Cette particularité a été étudiée par SHERGOLD [6], qui a observé que pendant la première phase de l'essai de destruction statique, c'est-à-dire la mise en charge progressive du granulat, les matériaux tendres donnent déjà naissance à des éléments fins en quantité suffisante pour remplir en grande partie les interstices entre les pierres. Il en résulte que pendant la phase de pleine charge, la force exercée sur chaque pierre est répartie sur une surface beaucoup plus grande qu'au début de l'essai, de sorte que le « rembourrage » des interstices préserve le granulat d'une destruction plus poussée.

3.8. Abrasion Los Angeles

Les *fig. 4 a, 4 b et 4 c* indiquent les indices d'abrasion mesurés par la méthode ASTM - C 131. Cet indice est le pourcentage en poids d'éléments passant au tamis ASTM N° 12 (1,68 mm) formés au cours de l'essai. Chacun de ces résultats peut être considéré comme exact à $\pm 0,02$ près.

Nous constatons que l'indice d'abrasion Los Angeles varie considérablement d'un type de roche à l'autre, son ordre de grandeur étant de l'ordre de 0,30 dans la plupart des cas. L'indice d'abrasion des quartzites est élevé, de l'ordre de 0,50; ceci paraît paradoxal, puisque le quartz est un des minéraux les plus durs parmi les constituants des roches communes; le résultat de l'essai Los Angeles reflète dès lors, non pas la dureté des minéraux à l'échelle de Mohs, mais bien la fragilité de la roche, son aptitude à se fendre sous un impact, qui sont effectivement des propriétés des quartzites. A l'autre bout de l'échelle, on remarquera l'indice d'abrasion très bas des laves, de l'ordre de 0,15, et ceci paraît paradoxal également, eu égard à la médiocrité du taux de rupture d'éprouvettes. Il faut considérer que le concassage d'une lave fait disparaître en grande partie les cavités, souvent de l'ordre du centimètre, que les bulles de gaz ont constituées dans cette roche au moment de sa solidification, et qui sont la raison de la faible tenue des éprouvettes. Les petits fragments de lave concassée sont beaucoup moins poreux que la masse de la roche et il n'est pas étonnant que leur dureté soit comparable à celle du basalte, dont la composition chimique est à peu près la même.

3.9. Relation entre l'essai de destruction statique et l'essai Los Angeles

Les *fig. 4 a, 4 b et 4 c* montrent que dans l'ensemble, les résultats des deux essais sont proportionnels l'un à l'autre pour autant qu'on se tienne en deçà de certaines limites qui sont de l'ordre de 0,3 pour l'indice d'érassement (destruction statique) et de 0,4 pour l'indice d'abrasion Los Angeles. Au delà de ces valeurs, l'indice d'abrasion Los Angeles augmente beaucoup plus rapidement que l'indice d'érassement. L'effet du « rembourrage

des interstices » de SHERGOLD, dans l'essai de destruction statique, explique bien la différence entre les résultats des deux essais dans le domaine des pierres tendres ou fragiles, puisque dans l'essai Los Angeles, les éléments de granulat se meuvent librement dans le tambour.

L'équivalence pratique des deux essais dans le domaine des roches dures avait déjà été constatée, notamment en Belgique par VAN ELSEN [8] qui a trouvé, pour différentes roches belges, une proportion constante d'environ 3: 2 entre les coefficients de destruction donnés par l'essai Los Angeles et par l'essai de destruction statique. En Grande-Bretagne également, une proportion constante, égale cette fois à l'unité en raison de l'expression différente du résultat de l'essai de destruction statique, a été observée entre les résultats des deux essais, effectués sur une trentaine de types de pierres d'usage courant dans la construction routière britannique. Cependant, lorsqu'elle est appliquée à une gamme plus étendue de matériaux rocheux, comme le montrent des résultats obtenus en Nouvelle Galles du Sud (Australie), la relation cesse d'être linéaire [7].

Revenant aux résultats obtenus au Congo, ceux-ci confirment que l'indice d'abrasion Los Angeles ne peut pas être considéré comme équivalent au résultat de l'essai de destruction statique, et que l'essai Los Angeles est plus sensible, plus nuancé, lorsque la roche essayée n'est pas extrêmement résistante.

4. SIGNIFICATION GÉNÉRALE DES ESSAIS DE ROCHES ET DE PIERRES

La comparaison des *fig. 1 a* et *1 b* d'une part et des *fig. 4 a*, *4 b* et *4 c* d'autre part, montre qu'il n'est pas possible de dégager une relation générale valable entre les résultats des différentes épreuves mécaniques que nous avons passées en revue.

Certes, on peut constater qu'à un taux élevé de rupture à la compression correspondent généralement une usure faible à la meule et des indices peu élevés d'érassement à la destruction statique et à l'abrasion Los Angeles. Ainsi, la différence entre deux roches nettement différentes, ou entre deux spécimens de la

même roche, l'un sain, l'autre altéré, est mise en lumière par l'un des essais aussi bien que par l'autre. Néanmoins, les corrélations entre les résultats des différents essais effectués sur les mêmes roches sont trop faibles pour qu'il soit possible de prédire valablement, à partir d'un essai donné, le résultat que donnera un essai différent.

On constate aussi que des roches dont le comportement en éprouvette est moyen, voire médiocre, peuvent donner d'excellents concassés. C'est le cas de nombreux granits, amphibolites, rhyolites. Ici intervient le fait qu'au cours du concassage, les composants minéraux les plus tendres ou les plus fragiles se pulvérissent davantage que les autres. Un concassé est donc toujours le produit d'une certaine sélection, et sa composition n'est pas identique à celle de la roche-mère; la différence dépend du calibre du concassé et sera d'autant plus marquée que le grain de la roche est plus grossier.

5. TRANSPOSITION DES RÉSULTATS D'ESSAIS DANS LES SPÉCIFICATIONS DE TRAVAUX

Les résultats de mesures sur éprouvettes n'ont généralement été utilisés, au Congo, que dans l'étude de projets concernant la roche *in situ*, où la question d'exiger certaines qualités de cette roche ne se posait pas. Nous avons cependant montré que des problèmes de fondations peuvent être résolus de cette manière. Également, des taux de rupture très élevés et surtout des taux d'usure sur meule très faibles ont été pris en considération plus d'une fois pour justifier l'abandon de certains affleurements qui auraient pu fournir des concassés d'excellente qualité mais dont le prix de revient aurait été prohibitif.

Les essais sur concassés ont souvent servi à fixer le choix, parmi plusieurs affleurements exploitables, de celui répondant à l'optimum de qualité et de prix. En principe, l'Administration congolaise des Ponts et Chaussées avait adopté pour les concassés routiers les spécifications de l'American Association of State Highway Officials (AASHO), à savoir, un indice d'abrasion Los Angeles inférieur à 0,50 pour les couches de fondation

et à 0,40 pour les revêtements, et un indice d'écrasement inférieur à 0,30 dans les deux cas. Cependant, il était toujours tenu compte des circonstances locales. Ainsi, un indice d'écrasement jusqu'à 0,40 a été admis pour certaines couches de fondation de routes et d'aérodromes, afin de permettre l'utilisation de matériaux semi-rocheux, notamment de latérites graveleuses et de cuirasse et de tufs volcaniques.

La mise en œuvre et le compactage de ces matériaux semi-rocheux fut attentivement surveillée au cours de l'exécution des travaux, de sorte que les indices C.B.R. prévus furent amplement atteints. Dans ces conditions, l'effet de « rembourrage des interstices » devait jouer dans la réalité le même rôle que dans le pot de presse du laboratoire, à savoir, de protéger les granulats tendres contre une fragmentation trop poussée. Effectivement, le comportement des ouvrages ainsi construits a été irréprochable sous des charges utiles de fort tonnage, bien entendu sous les intensités de trafic très faibles (une centaine de camions par jour) qui sont rarement dépassées en Afrique centrale en dehors des agglomérations.

En somme, les essais mécaniques des pierres n'ont pas servi, au Congo, à imposer des spécifications rigides, mais bien à prévoir les modalités de mise en œuvre des matériaux disponibles.

Il aurait été intéressant d'observer le comportement à long terme des matériaux ainsi étudiés, et il faut espérer qu'un tel examen comparatif pourra se faire un jour, afin que le Congo puisse profiter pleinement dans l'avenir des connaissances acquises au sujet de ses immenses ressources en matériaux rocheux.

* * *

Il nous est un agréable devoir de remercier ici M. F. CORIN, ancien directeur du Service géologique du Congo, qui a identifié de nombreux échantillons de roches, ainsi que le personnel européen et congolais du Laboratoire des Travaux publics, qui a effectué les essais commentés.

Bruxelles, le 13 décembre 1963.

ORIGINE DES ROCHES

dont les résultats d'essais sont représentés aux fig. 1a, 1b et 4a, 4b, 4c

CALCAIRES et DOLOMIES	GRES	QUARTZITES
1. Kakontwe	1. Takundi	1. Rumonge
2. Kimpese	2. Bombo	2. Kalima
3. Wanie Rukula	3. Tshikapa	3. Matadi-Venise
4. Wanie Rukula	4. Kindu	4. Matadi-Venise
5. Kwilu (B.C.)	5. Mokambo	5. Matadi-Venise
6. Kwilu (B.C.)	6. Stanleyville	6. Matadi-R.D.
7. Kwilu (B.C.)	7. Bombo	7. Boma-Tshela Km 77
8. Kimpese	8. Bombo	8. Boma-Tshela Km 77
9. Kiazi	9. Léopoldville	
10. Kiazi	10. Léopoldville	
GNEISS	RHYOLITES	BASALTES
1. Boma-Tshela Km 9	1. Boma-Tshela Km 117	1. Bukavu
2. Boma-Tshela Km 9	2. Boma-Tshela Km 117	2. Bukavu
3. Boma-Tshela Km 9	3. Inga	3. Nyangezi
4. Boma-Tshela Km 19		4. Tshibinda
5. Boma-Tshela Km 19		
6. Boma-Tshela Km 19		
7. Boma-Tshela Km 47		
8. Boma-Tshela Km 47		
GRANITS	AMPHIBOLITES	LAVES de Goma-Sake
1. Boma-Monolith	1. Usumbura	1. Antérieure à 1912
2. Boma-Marine	2. Usumbura	2. Antérieure à 1912
3. Boma-Marine	3. Matadi (V.N.)	3. Coulée Ouest 1938
4. Boma-Marine	4. Matadi (V.N.)	4. Coulée Ouest 1948
5. Luluabourg	5. Matadi (V.N.)	
6. Luluabourg	6. Matadi (H.C.B.)	
7. Usumbura	7. Matadi (H.C.B.)	
8. Boma-Marine	8. Matadi (H.C.B.)	
9. Boma-Marine		
10. Boma-Monolith		
11. Boma-Monolith		
12. Boma-Monolith		
13. Matadi-Kenge		
14. Matadi-Kenge		
15. Matadi-Kenge		
16. Matadi-Kinza		
17. Matadi-Kinza		
18. Matadi-Kinza		
19. Boma-Valentim		
20. Matadi-R.D.		
	LATERITES	
	1. Banalia	
	2. Epulu	
	3. Bafwasende	
	4. Matadi-R.D.	
	5. Wendji	
	6. Bongandanga	
	7. Thysville	
	8. Eala	
	9. Karapata	
	10. Jadotville-Panda	
	11. Luputa	
	12. Lufu	

BIBLIOGRAPHIE

- [1] American Society of Testing Materials, Standard Method C 131-47, Abrasion of Coarse Aggregate by use of the Los Angeles Machine (Book of A.S.T.M. Standards, Part 3, 740-743, A.S.T.M., Philadelphia, Pa., 1949).
- [2] British Standards Institution, Sampling and Testing of Mineral Aggregates, Sands and Fillers (B.S. 812: 51, London, 1951).
- [3] CAMPUS, F. et DANTINNE, R.: Essai de compression statique de pierres concassées (II^e Congrès belge de la Route, Association permanente des Congrès belges de la Route, Bruxelles, 1933).
- [4] MARKWICK, A.-H.-D. et SHERGOLD, F.-A.: The aggregate crushing test for evaluating the strength of coarse aggregates (*J. Inst. Civ. Engrs*, 24 (6), 125-133, 1945).
- [5] Ministère des Travaux Publics, Administration des Routes, Cahier des charges-type n° 108 de 1961, applicable aux entreprises de travaux à exécuter sur les routes de l'Etat (Fonds des Routes, Bruxelles).
- [6] SHERGOLD, F.-A. et HOSKING, J.-R.: A new method for evaluating the strength of roadstone (Roads & Rds. Constrn, 37 (438), 164-167, 1959).
- [7] —: A review of available information on the significance of roadstone tests, Road Research Technical Paper n° 10 (Road Research Laboratory, D.S.I.R., Her Majesty's Stationery Office, London, 1948).
- [8] VAN ELSEN, F.: Rapport A 1/4, VIII^e Congrès belge de la Route (Association permanente des Congrès belges de la Route, Bruxelles, 1956).
- [9] VAN GANSE, R.: Propriétés et applications des latérites au Congo belge (Acad. roy. des Sc. coloniales, Cl. Sc. techn., Mém. in-8°, N.S., T. VI, fasc. 1, Bruxelles, 1957).

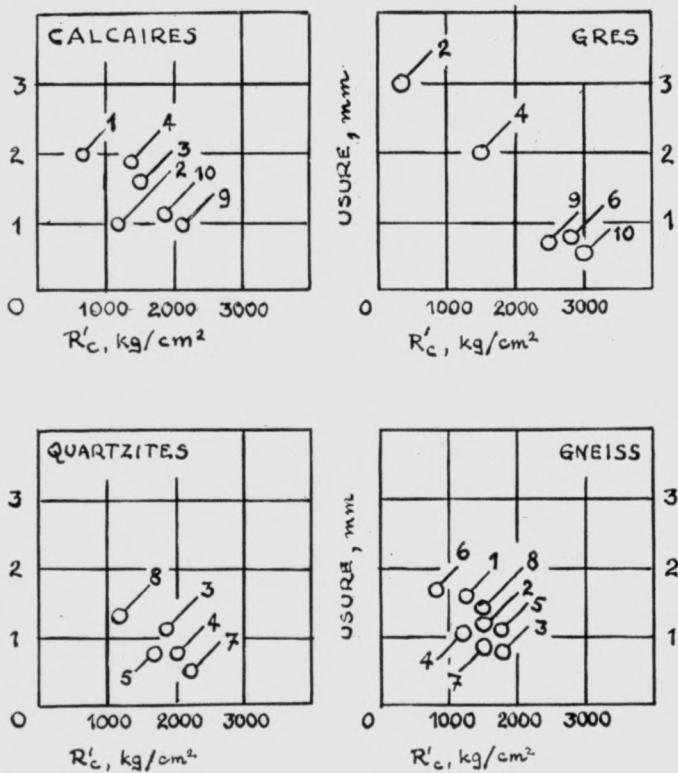


FIG. 1a. — Taux de rupture à la compression et usures sur meule.
Origine des roches examinées (voir tableau, p. 1.207).

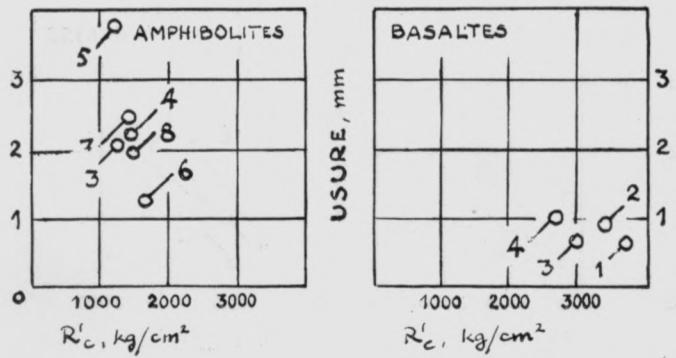
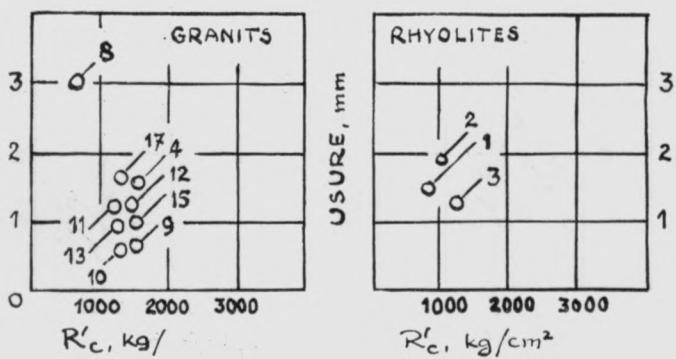


FIG. 1b. — Légende: voir fig. 1a.

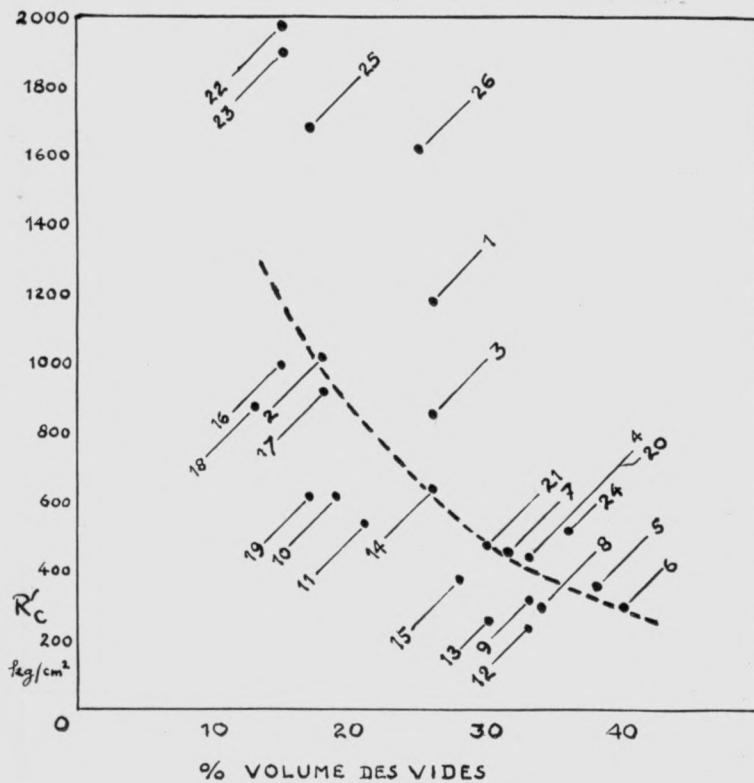


FIG. 2. — Taux de rupture à la compression et volume de vides de laves.

- N°s 1 à 13: laves du Nyamлагира antérieures à 1912;
- 14 et 15: coulée de 1912;
- 16 à 18: coulée Ouest de 1938;
- 19 à 23: coulée Est de 1938;
- 24 et 25: coulée Ouest de 1948;
- 26 : coulée Est de 1948.

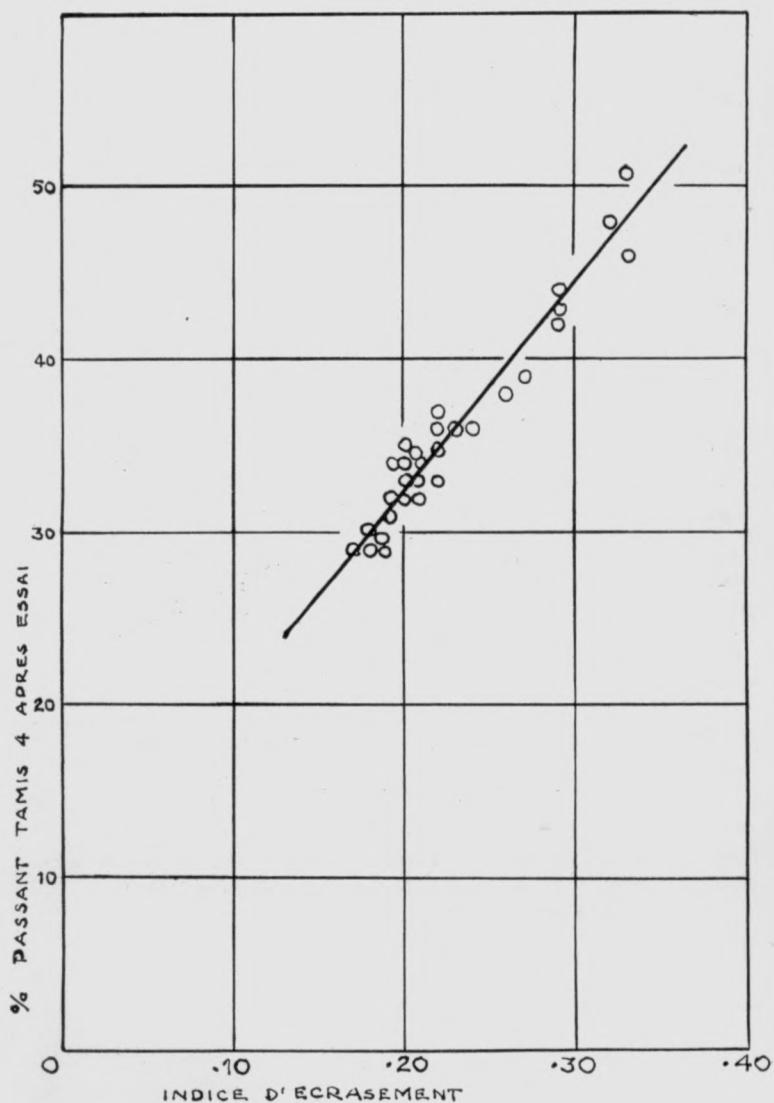


FIG. 3. — Relation entre l'indice d'écrasement et le % en poids passant au tamis ASTM n° 4 (4,76 mm) après l'essai de destruction statique.

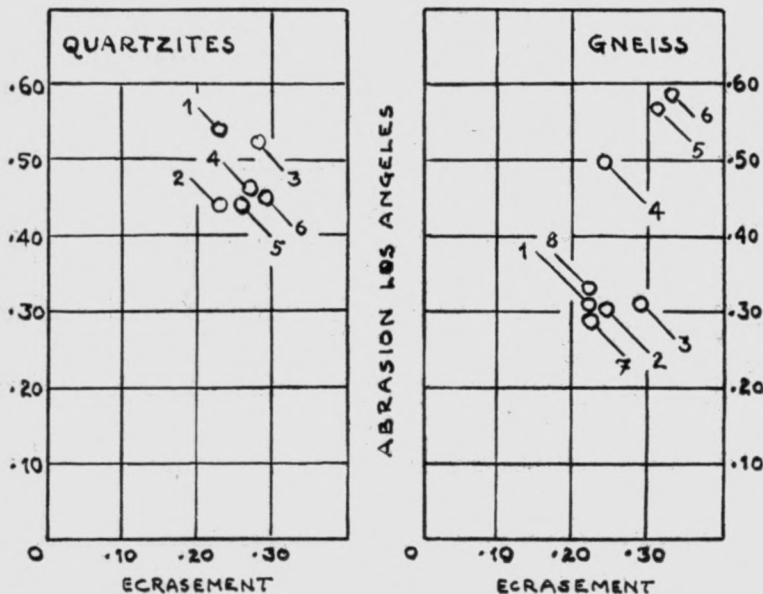
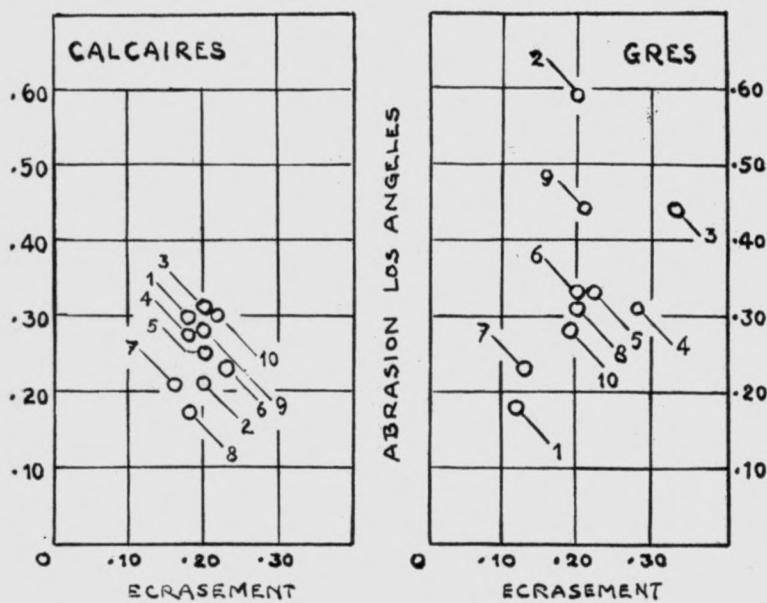


FIG. 4a. — Indices d'écrasement à l'essai de destruction statique et indices d'abrasion Los Angeles. - Origine des roches examinées (voir tableau, p. 1.207).

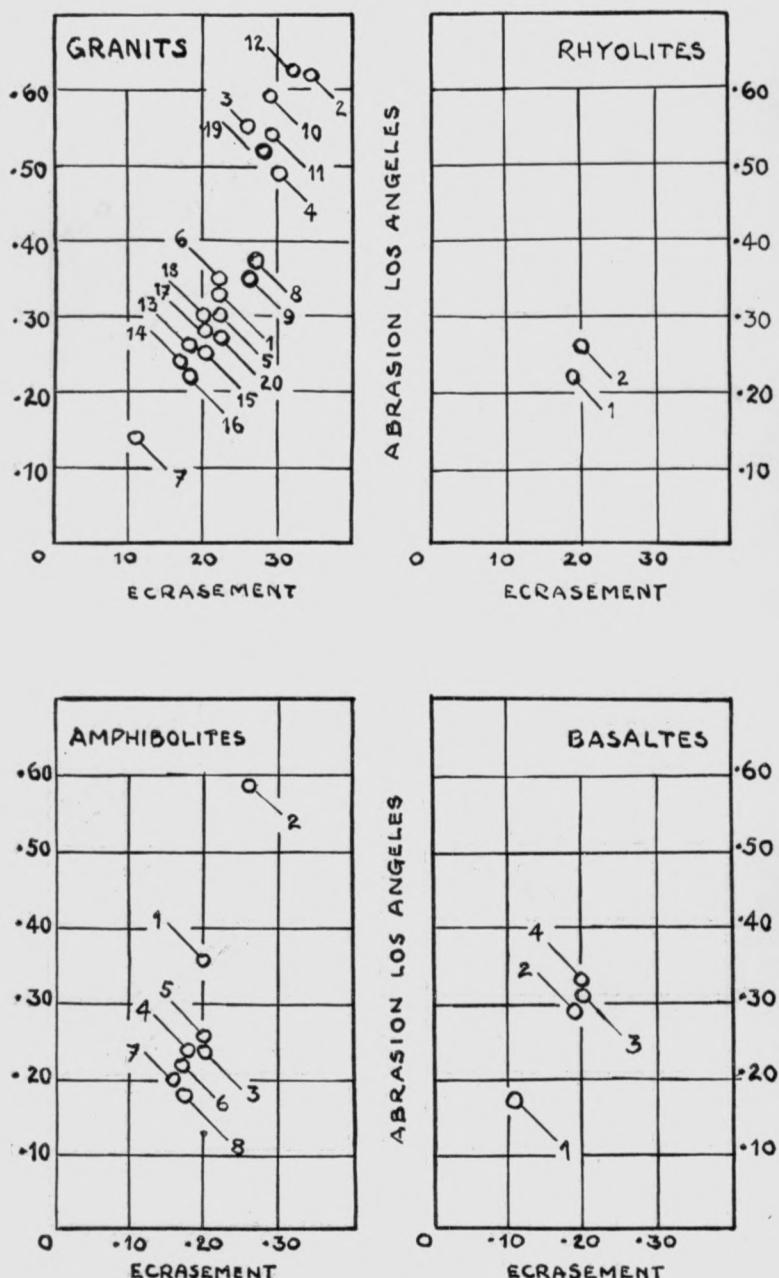


FIG. 4b. — Légende: voir fig. 4a.

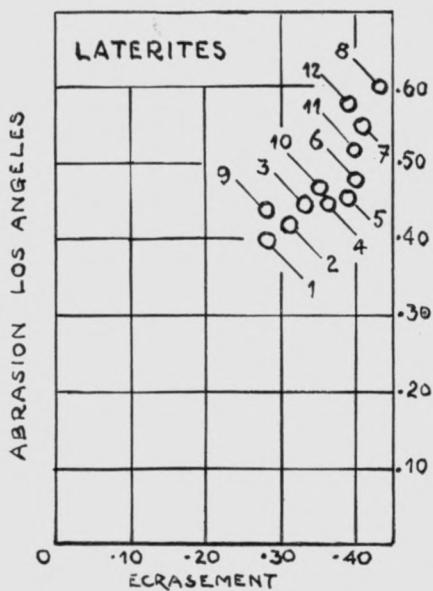
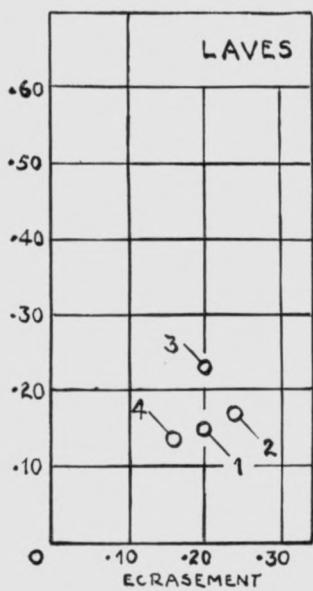


FIG. 4c. — Légende: voir fig. 4a.

**L. Tison. — Présentation de l'ouvrage de
M. Maurice Pardé, intitulé :**
**« Sur la puissance des crues en diverses parties
du monde »**

Il s'agit d'un ouvrage réellement monumental (près de 300 pages grand format) que seuls pouvaient se permettre le travail et la mémoire de Maurice PARDÉ.

L'auteur essaye de classifier géographiquement les crues d'après l'importance de leur débit maximum, sans faire intervenir ni leur fréquence, ni leur volume total. Il observe d'ailleurs que son travail est rendu difficile par le peu d'indications sérieuses sur ce sujet dans de nombreuses parties du monde.

Le débit de crue lui-même ne peut servir de base à ce classement, du fait des étendues diverses des bassins, étendues qui influencent le débit maximum de crue. Le débit spécifique en $1/s/km^2$ est lui-même insuffisant car il est influencé par l'étendue. M. PARDÉ reprenant un procédé d'ailleurs utilisé déjà par lui dans d'autres études, se base sur le coefficient A de la formule de MYER:

$$Q_m = A \sqrt{\Omega}$$

où Q_m est le débit maximum de crue en m^3/s et où Ω est l'étendue du bassin en km^2 , tout en reconnaissant l'insuffisance de cette formule simple.

Il passera en revue toutes les régions du globe, mais en envisageant dans une première partie les petits et moyens bassins et dans une seconde partie les grands bassins.

Pour les petits bassins, il envisage des régions à débits modérés ou forts ($A < 70$), à débits considérables (A de 70 à 135), à débits formidables ($A < 200$), à débits « exorbitants » (A de 180 à 325 et même 500).

L'auteur s'efforce pour chacune des régions et même souvent pour des rivières isolées, de justifier les valeurs trouvées.

Dans une seconde partie, M. PARDÉ considère les grands bassins ($> 20\,000 \text{ km}^2$) pour lesquels on doit s'attendre à des valeurs plus faibles du fait de l'impossibilité d'une homogénéité de fortes précipitations sur semblables étendues, sauf dans le cas de « concordances » que l'auteur classe en mono- et en polygéniques.

A dépasse rarement 100 pour ces bassins.

Une troisième partie permet à l'auteur de discuter la formule de MYER, de parler des maxima « factices » et d'essayer de classifier le monde d'après les valeurs de A .

Le 13 décembre 1963.

— I —

TABLE DES MATIERES — INHOUDSTAFEL

Séances des Classes	Zittingen der Klassen
Sciences morales et politiques. — <i>Morele en Politieke Wetenschappen</i>	
18.11.1963 986; 987	
16.12.1963 1 080; 1 081	
Sciences naturelles et médicales. — <i>Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen</i>	
26.11.1963 1 108; 1 109	
17.12.1963 1 124; 1 125	
Sciences techniques. — <i>Technische Wetenschappen</i>	
29.11.1963 1 138; 1 139	
13.12.1963 1 188; 1 189	
African Studies Association of the United Kingdom ... 992; 993	
Agenda 1964 994; 995	
Benoemingen: Zie Nominations	
Bienvenue 986	
Biografie der K.A.O.W. (Boek VI) 991	
Biographie de l'ARSOM (Tome VI) 990	
Comité secret 994; 1 084; 1 126; 1 140; 1 192	
Vice-directeurs 1 084; 1 126; 1 192	
Honorariat (G. Passau) 1 112	
Commissie voor Geschiedenis 989	
Commission d'Histoire 988	
Communications et notes:	
DE BRIEY, P.: Les institutions des Etats nouveaux ... 988; 989; 1 001-1 016	
DE CLEENE, N.: Décès de M. A. Sohier 1 080; 1 081; 1 086-1 087	
DEVROEY, E.-J.: Les tableaux historiques de la Grande Salle du Palais des Académies à Bruxelles ... 1 084; 1 103-1 104	
DEVROEY, E.-J.: De historische schilderijen der Grote Zaal van het Paleis der Academiën te Brussel ... 1 085; 1 105-1 106	

- DUCHESNE, A.: La pensée expansionniste du Duc de Brabant à travers sa correspondance avec le général Chazal, ministre de la guerre (Mémorial 1865) 990; 991; 1 051-1 085
- FRANK, Z. - STANCIOFF, S.: Bibliographie sur l'histoire de l'Afrique et la colonisation européenne de sources principalement soviétiques. Première série 1963 988; 989; 1 017-1 050
- JADIN, J.: Au sujet des maladies rickettiennes
... 1 124; 1 125; 1 128-1 134
- LENK-CHEVITCH, P.: Profils météorologiques au Rwanda et au Burundi 1 190; 1 191
- MAQUET, J.: Perspectives européenne et africaine dans l'histoire d'Afrique 988; 989; 996-1 000
- ORBAN, P.: La sécurité sociale en République du Congo (Léopoldville) 1 080; 1 081; 1 088-1 102
- ROBYNS, W.: Présentation du mémoire de G. Hulstaert:
« Notes de botanique Mongo »
... 1 110; 1 111; 1 124; 1 125; 1 135-1 136
- STANCIOFF, S.: Cfr FRANK, Z.
- TISON, L.: Présentation de l'ouvrage de M. Pardé: « Sur la puissance des crues en diverses parties du monde »
... 1 190; 1 191; 1 209-1 210
- VANBREUSEGHEM, R.: Dermatophytes isolés des Européens retour d'Afrique centrale 1 108; 1 109; 1 114-1 122
- VAN DE PUTTE, M.: Rapport sur travail de G. Vandewalle:
« De conjuncturele evolutie in Congo en in Ruanda-Urundi van 1920 tot 1939 en van 1949 tot 1958
... 1 138; 1 139; 1 142-1 143
- VANDEWALLE, G.: De conjuncturele evolutie in Congo en in Ruanda-Urundi van 1920 tot 1939 en van 1949 tot 1958... ... 1 138; 1 139; 1 142-1 143; 1 144-1 179
- VAN GANSE, R.: Essais mécaniques de pierres au Congo
... 1 188; 1 189; 1 194-1 208
- VAN LAMMEREN, W.-P.-A.: Een middel ter verbetering van de dynamische eigenschappen van de Schroef achter een enkelschroefschip 1 138; 1 139; 1 180-1 186
- Concours quinquennal d'Histoire nationale (1956-1960) ... 992
- Congrès géologique international 1 192
- Décès
- MARCHAL, A 1 189
- SOHIER, A. 1 081; 1 086-1 087

— III —

Droit coutumier (Groupe d'étude du) de l'Afrique centrale ex-belge	992
Erelidmaatschap (G. PASSAU)	1 113
Gedenkboek 1865	991
Geheim comité 995; 1 085; 1 127; 1 141; 1 193	
Vice-directeurs	1 085; 1 127; 1 193
Erelidmaatschap (G. PASSAU)	1 113
Gewoonterecht (Studiegroep voor het) van ex-Belgisch Centraal-Afrika	993
Gezondheidszorg (Internationale cursus)	1 111
Honorariat (G. PASSAU)	1 113
Internationaal geologisch congres	1 193
Internationale dagen voor de toepassing van het Kobalt... ...	1 193
Journées internationales des applications du Cobalt ...	1 192
Mededelingen en nota's: Cfr Communications et notes	
Mémoires (Présentation de):	
POLL, M.: Découverte d'une famille dulcicole nouvelle de poissons africains: les <i>Congothriidae</i>	1 108; 1 109
PRIGOGINE, A.: Laveries mobiles et semi-mobiles pour la concentration des minéraux denses 1 140; 1 141; 1 190; 1 191	
RAË, M.: Les perspectives de la démocratie en Afrique 1 082; 1 083	
STORME, M.: Pater Cambier en de stichting van de Kasai-missie	990; 991
Mémorial 1865	990
Nominations	
COPPIETERS, E. (associé)	986; 987
DE VRIES, E. (correspondant)	988; 989
DE WITTE, G. (titulaire)	986; 987
EVRAUD, P. (titulaire)	986; 987
MALENGREAU, G. (titulaire)	986; 987
TISON, L. (titulaire)	986; 987
Overlijden	
MARCHAL, A.	1 189
SOHIER, A.	1 081; 1 086-1 087

— IV —

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 23 MARS 1964
PAR L'IMPRIMERIE SNOECK-DUCAJU & FILS

S.A.

GAND - BRUXELLES